


Digitized by Google



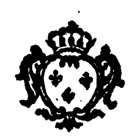
VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV,
OU
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora ſequor.

HOR.

TOME QUATRIEME.

Orné de Portraits.





A LONDRES,
Chez JOHN PETER LYTON.
1781.

VIE PRIVÉE DE LOUIS XV.

LOUIS XV, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuse [1761], à laquelle repugnoit son ame, l'âge qui s'avançoit, & plus encore son caractere d'indolence & d'inertie, vouloit la paix à quelque prix que ce fût. Mais il étoit contrarié par le Maréchal de Belle-isle, qui avoit l'ascendant sur le Conseil & sur le Monarque. Heureusement ce Ministre mourut (26 *Janvier*), & cette circonstance empêcha de le regretter. Nous en avons déjà beaucoup parlé, & nous n'en avons pas tout dit. Il joua un si grand rôle jusques à la fin de sa vie dans les principaux événemens du regne, que nous sommes obligés de nous arrêter encore sur son compte. Il étoit trop universel pour être un génie en aucun genre : mais s'il ne fut ni Condé ni Turenne à la guerre, ni Oxenstiern ni Richelieu dans la politique, il fit des choses mémorables dans l'un & dans l'autre. Le travail & l'activité suppléoient chez lui à l'étendue des talens. On a vu ce qu'il a fait à la tête des armées. Parvenu au Ministere, son premier soin fut de réformer les abus, & de substituer une discipline sévere au relâchement qui s'étoit introduit. Du moins il en fit sentir la nécessité dès son entrée au

Conseil, & durant son administration il publia plusieurs beaux réglemens là-dessus. Il écrivit une lettre à tous les Colonels, au nom du Roi, où il les menaçoit de la disgrace de S. M. & de la perte de leur Régiment, s'ils continuoient plus long-tems à conniver à ces arrangemens clandestins entre les Officiers, connus sous le nom de *Concordat*, par lesquels la vénalité étouffoit l'émulation, un intérêt sordide hâtoit la retraite de ceux qui étoient le plus en état de servir, & les grades de la milice étoient mis à l'encan souvent par les sujets les moins en état de les remplir. Par un autre usage non moins pernicieux, la naissance ou le crédit procuroient des Régimens à des jeunes gens imberbes qui n'avoient fait aucun apprentissage. Il fut arrêté qu'on ne pourroit être Colonel qu'après sept ans de service. (*) Le Marquis d'Autichamp servit d'exemple. En vain le Maréchal de Broglio, son parent, vouloit le faire soustraire au réglement; il ne put y réussir.

Le luxe, toujours réprimé & toujours renaissant dans les camps, suite de ce caractere de générosité, de gaieté, qui anime la nation françoise & la porte à la prodigalité, étoit monté à un excès insoutenable pour elle & embarrassant pour les armées. Le Maréchal fit une loi somptuaire, (*Mars* 1757) ordonnant la réduction des équipages & de la table des Officiers pendant la guerre, dans les campagnes, & les militaires n'eurent plus le prétexte de se plaindre qu'ils se ruinoient au service. L'année suivante (3 *Juin* 1758) il y eut une seconde loi plus stricte & plus détaillée, qui défendit d'user de plats

(*) Par ce réglement du 29 Mars 1758, il falloit que le militaire qui aspiroit au grade de Colonel, eût été au moins cinq ans Capitaine, & l'on ne pouvoit être reçu Capitaine sans avoir été au moins deux ans Enseigne, Cornette ou Lieutenant.

& d'assiettes d'argent. Il en fit rendre pareillement une à M. Berruyer, dans son département de la marine, pour la table des Capitaines des vaisseaux & autres Officiers de la marine du Roi, mais qui n'eut aucune exécution par l'indiscipline ordinaire de ces Messieurs.

Le jeu, fruit de l'oisiveté des camps, étant une source continuelle de querelles & de perdition pour le militaire, afin de refroidir la cupidité de ceux trop malheureusement tourmentés de cette passion, & surtout de mettre en défaut l'activité industrieuse des fripons qu'elle engendre, M. de Belle-isle engagea le tribunal des Maréchaux de France à rendre une Ordonnance, (*6 Mai* 1760) par laquelle il fut arrêté, qu'on ne pourroit plus se pourvoir à leur tribunal pour dettes du jeu au dessus de 1000 livres. Défendu à tous gentilshommes & militaires, sous peine de prison, de jouer sur leur parole au dessus de cette somme, & ordonné à ceux qui auroient plusieurs demandes à former pardevant eux, de les énoncer toutes dans la même requête, avec la cause des billets d'honneur & des engagemens dont on exigeroit l'exécution.

En rappellant l'Officier à la simplicité des peuples conquérans, le Maréchal ne manqua pas de chercher à l'empêcher de rougir de son uniforme. Il en assigna même un décidé aux Officiers-Généraux, & tous furent obligés de le porter comme leur plus belle décoration. Du reste, la paye & la subsistance du soldat furent augmentées, l'appointement du supérieur reçut des accroissemens à mesure qu'il acquéroit un grade; & il institua l'Ordre du mérite militaire (21 *Juillet* 1759) en faveur des Officiers des troupes du Roi qui, nés en pays protestant, ne peuvent être admis dans l'Ordre de Saint-Louis à cause de leur religion. Le Prince de Nassau-Saarbruck & le Baron de Wurmser y furent les premiers reçus, l'un Grand-Croix & l'autre Commandeur.

Enfin on doit à ce Miniſtre à peu près tous les changemens opérés dans l'adminiſtration de la guerre depuis la retraite du Comte d'Argenſon, auxquels il contribua par inſinuation, avant d'y travailler directement. On lui doit entr'autres l'Ordonnance (*26 Février* 1757) portant qu'à l'avenir chaque Bataillon d'Infanterie aura une piece de canon à la Suedoiſe, avec un Sergent & trois Soldats pour la manœuvrer.

On a vu par l'anecdote du Marquis d'Autichamp, que le Maréchal de Belle-iſle ne manquoit pas de fermeté. M. le Comte de Lenoncourt, Colonel du Régiment de ſon nom, ayant quitté l'armée ſans congé & s'étant rendu à Paris, il lui écrivit que le Roi avoit nommé à ſon emploi. Les Conſeils de guerre tenus contre les Volontaires Liégeois & le Régiment de Piémont, firent honneur à ſa ſévérité inflexible. Les Officiers des premiers furent caſſés. Ils avoient arrêté entr'eux de ne plus rendre leurs devoirs à M. de Melfort, leur Colonel, qui vouloit introduire dans ſon Régiment la nouvelle diſcipline, à l'inſtar de celle des troupes Pruſſiennes. Un ſeul avoit refuſé de ſe conformer à cette réſolution; ils l'avoient inſulté, & aſſemblés par ordre du Général pour lui faire des réparations, pluſieurs coups de fuſil partis à l'inſtant contre cette malheureuſe victime de l'eſprit de corps, avoient provoqué une information ſur ce meurtre. Les auteurs en étant reſtés inconnus, il fallut au défaut de juſtice particuliere en faire une générale.

La conduite des Officiers du Régiment de Piémont avoit été plus atroce encore. Un fils du fameux Armateur de Marſeille, connu ſous le nom de Roux de Corſe, étoit dans ce Corps. Comme il étoit fort riche, il prêtoit ſouvent de l'argent à ſes camarades. On abuſa de ſa facilité; on ne le lui rendoit point, & l'on exigeoit qu'il continuât toujours les mêmes ſervices. Sa patience ſe laſſa: une

nuit il fut trouvé aſſaſſiné dans ſa tente. Il n'y eut pas lieu de douter que ce ne fût le fruit d'un complot abominable. Trois Capitaines furent condamnés à être roués par contumace, & quarante-cinq autres à être caſſés, dégradés d'armes & de nobleſſe, mis en priſon, &c. M. le Marquis d'Eſparbès, Colonel, avoit été condamné à vingt ans & un jour de priſon par la ſentence. Sa femme étant de la cour de Madame de Pompadour, obtint grace pour ſon mari, qui conſerva le grade de Colonel en chef, mais ſans la nomination aux emplois, qu'eut M. de Surlaville, nommé Colonel en ſecond du Régiment. La faveur éludoit ainſi ſouvent le zele patriotique du Maréchal, qui étant homme, avoit des paſſions. L'ambition étoit ſa plus forte, & le deſir de reſter à la tête des affaires l'obligeoit d'acquieſcer ſouvent aux volontés, aux injuſtices & aux caprices de la favorite.

Une anecdote honteuſe pour le Maréchal, mais que l'impartialité de l'hiſtoire nous force de ne pas omettre, ſe trouve conſignée dans l'éloge hiſtorique de M. de Valliere, prononcé publiquement à l'Académie des Sciences par M. de Fouchy, ſon Secrétaire. (*) Ce Miniſtre, ſoit deſir d'innover, ſoit qu'il crût la choſe plus utile dans la circonſtance, ſoit intrigue de cour & pour ſatisfaire à quelque paſſion particuliere, eut envie de ſéparer l'artillerie du génie; réunion qu'avoit opérée le Comte d'Argenſon pour le bien du ſervice qui l'exigeoit. Quand il eut mis ſon plan ſous les yeux de Louis XV, ſe doutant que M. de Valliere, aux lumieres duquel le Roi avoit grande confiance, ſeroit conſulté, il prévint cet Officier-général, & lui promit de lui faire avoir ſur le champ le cordon rouge & peu après la grand' croix, s'il vouloit le ſeconder

(*) Cet Eloge a été lu à la rentrée de Pâques, le 17 Avril 1779.

dans son projet, & donner un avis conforme au sien. Ce grand artilleur resta inflexible, & répondit que sa façon de penser étant diamétralement opposée à celle du Ministre, (5 *Mai* 1758) il ne pourroit la dissimuler si S. M. lui faisoit l'honneur de l'interroger. La désunion ne s'effectua pas moins.

En 1755, lorsqu'on agita si l'on feroit la guerre, ou si l'on conserveroit la paix, M. de Belle-isle fut du dernier avis. Il parut étonnant qu'un homme qui avoit respiré les combats toute sa vie; qui avoit gratuitement mêlé la France dans une querelle, où certes elle n'avoit pas embrassé le parti le plus juste ni le plus noble; lorsqu'il s'agissoit de repousser les insultes d'un violent & perfide agresseur, montrât une telle modération. C'est qu'il se sentoit alors désormais trop vieux pour commander les armées, & qu'il ne vouloit pas que d'autres acquissent une gloire qu'il ne pouvoit partager. Devenu Ministre, il changea de langage: il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le Comte de Gisors, son fils unique, jeune guerrier de la plus grande espérance, ayant trop peu vécu pour s'illustrer, mais assez pour se faire connoître & regretter, fut blessé (23 *Juin* 1758) griévement à la bataille de Crevelt, en combattant à la tête des carabiniers qu'il commandoit. L'éducation mâle & austere que lui avoit donné son pere, avoit eu un heureux succès & en faisoit un jeune Seigneur accompli. Il fut pleuré des ennemis même, & le Prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait prisonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier soupir.

L'ambition du Maréchal qui lui rendoit ce coup plus sensible, en fut aussi le remede. Le tumulte des affaires fit diversion à sa douleur, & ceux qui ne le voyoient pas dans son intérieur, le jugerent impassible.

La fin de sa carriere (1759) fut troublée par une

autre amertume. Les lettres qu'il avoit écrites au Maréchal de Contades furent enlevées par les ennemis. Le Prince Ferdinand en les rendant publiques, usa des droits de la guerre pour dévoiler les plans du Maréchal, augmenter, s'il étoit possible, la haine des ennemis de la France, lui aliéner les puissances neutres, & accroître la jalousie & la mésintelligence entre les Généraux. Dans ces lettres, instruit par sa propre expérience que les François ne pouvoient pas garder longtems les conquêtes que leur impétuosité leur faisoit faire, pour retirer du moins quelque fruit en empêchant les ennemis de s'y établir, il ordonnoit de piller, de saccager, de dévaster, de brûler tout. Cette maniere de faire la guerre, si opposée à la loyauté, à la générosité de la nation, parut odieuse, abominable; elle rappelloit le souvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le Ministre Palatin & la cour de Cologne piqués de plusieurs traits offensans qu'ils trouverent dans la correspondance interceptée, se plaignirent de la façon dont on s'exprimoit sur leur compte, & de ce qu'on les soupçonnoit de favoriser les Alliés. Enfin plusieurs chefs de l'armée françoise peints avec des couleurs désavantageuses, déjà peu partisans du Maréchal, lui vouerent intérieurement une haine sourde. Ils n'en contribuerent que mieux à traverser ses opérations, & lui imputerent ensuite leurs fautes ou les erreurs du Général.

Avide de tous les genres de gloire, le Maréchal voulut être aussi de l'Académie françoise, comme s'il suffisoit de s'y asseoir pour participer à l'immortalité, devise de la compagnie : il n'avoit aucun titre d'admission; son style, ainsi que son langage, étoit sec & négligé, & il n'eut jamais assez l'enthousiasme des lettres pour protéger ceux qui les cultivent.

Entré au ministere dans un tems où la discorde regnoit encore, quoique plus sourdement, dans

l'église, il eut l'art de se ménager entre les deux partis, & de se mêler le moins possible de leurs querelles. La politique l'attachoit aux Jésuites; il leur avoit confié la premiere éducation de son fils, & tout les ans il se mettoit en retraite au noviciat. Mais neveu du Pere Fouquet, un des ornemens de la Congrégation de l'Oratoire, il penchoit secrétement pour les Jansénistes & faisoit beaucoup plus de cas de ceux-ci.

Tel fut ce personnage si envié & si heureux du côté des jouissances de l'ambition, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, puisqu'après avoir été à la fois époux, frere & pere, il se trouva seul de sa maison, & la vit s'ensevelir avec lui toute entiere dans le tombeau. Il eut en y entrant un dernier chagrin (*26 Janvier 1761*), celui de sentir ses yeux affoiblis, offusqués de la gloire naissante de l'homme qu'il détestoit le plus.

Cet homme étoit le Duc de Choiseul, qui, Ministre des affaires étrangeres, persuada que pour donner plus de poids à ses négociations il falloit encore le faire Ministre de la guerre. Il avoit déjà subjugué la Favorite & ne tarda pas à s'asservir le Souverain. Il entra d'abord dans ses vues, d'autant mieux que nous avons déjà observé que l'intrigue, plus que les opérations militaires, étoit son élément.

Il ne pouvoit guere trouver de circonstances plus avantageuses. Georges II venoit de mourir: (*25 Octobre 1760.*) le Prince de Galles, son petit-fils, monté sur le trône, étoit un jeune Prince doux & tranquille. Le Lord Bute, son favori & celui de sa mere, entré au Conseil, ainsi que ses créatures, devoit non-seulement désapprouver la guerre d'Allemagne, mais incliner à une paix même non proportionée aux succès de l'Angleterre, plutôt que de se charger des soins & de la conduite

d'une guerre embarraſſante. Enfin l'on voit preſque toujours le regne ſuivant contrarier le ſyſtême & les meſures du regne précédent. Il fut donc aiſé de préſumer que des ouvertures de réconciliation de la part de la France ſeroient écoutées, & après avoir réglé tout ce qui concernoit les préliminaires & les acceſſoires d'une pareille démarche, on envoya à Londres M. de Buſſy, (*3 May 1760*) celui qui y avoit déjà négocié en 1755, & qui, étant contrefait, avoit acquis depuis le ſurnom de Buſſy-Ragotin, pour le diſtinguer de Buſſy de l'Inde, appellé Buſſy-Butin, à cauſe de l'extrême opulence dont il étoit, ſur lequel nous aurons occaſion de revenir, & du fameux Buſſy-Rabutin, cet aimable courtiſan de la cour de Louis XIV, dont le nom ſera plus immortel que celui des deux autres.

L'objet du Duc de Choiſeul, qui commençoit déjà à jouer les Anglois, étoit moins de faire en ce moment une paix, à coup-sûr très-humiliante, que de gagner du tems pour laiſſer éclore une autre négociation qu'il méditoit, qu'il digéroit dans le ſilence, & ſur laquelle il fondoit les plus grandes eſpérances. Il vouloit d'ailleurs ſe mettre bien au fait de l'eſprit de la nouvelle cour, & il avoit choiſi l'eſpion le plus propre à ce rôle. Les vieux courtiſans n'en furent pas dupes; ils ſe plaignirent qu'on admît un perſonnage artificieux & tracaſſier, dont on avoit été très-mécontent ſous le feu Roi, ſurtout qu'on lui permît de venir s'établir à Londres dans le tems des élections parlementaires. Ces déclamateurs conviennent ne pouvoir énoncer quel mal il réſulta préciſément de la préſence d'un négociateur auſſi dangereux, mais ils ne doutent pas qu'il ne fût l'inſtigateur ſecret des mouvemens des Torys. Dès-lors, ſuivant eux, on oſa décrier hautement les hommes, & les meſures auxquels l'Angleterre devoit ſes ſuccès les plus ſignalés. Dès-lors il ſe forma des partis en faveur des propoſi-

tions de la cour de Versailles, & celui de Pitt déclina visiblement à celle de St. James, à proportion de sa fermeté & de sa franchise dans le cours de la négociation.

Mr. de Bussy ayant insidieusement mêlé des objets étrangers concernant les points de contestation avec l'Espagne, ainsi que les demandes de l'Impératrice Reine contre le Roi de Prusse, Pitt rejetta ces propositions avec hauteur, prétendant que la France n'avoit en aucun tems le droit de se mêler de pareilles disputes avec S. M. Catholique, & que c'étoit un attentat à l'honneur de la Grande Bretagne, de présumer qu'elle pût manquer de fidélité aux engagemens envers ses alliés, & abandonner les intérêts de Frédéric. Il entrevit dès-lors qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser pour donner le tems à l'Espagne de se lier avec la France & de se déclarer. Il voulut démasquer la première puissance : il dépêcha un courier au Lord Bristol, Ministre d'Angleterre à Madrid, afin qu'il remontrât énergiquement à cette cour la surprise de son maître, & son indignation qu'un ennemi humilié osât s'entremettre auprès de S. M. Britannique pour une couronne actuellement en amitié avec elle. Il la fit sommer de s'expliquer cathégoriquement, si elle entendoit cesser ou conserver la neutralité. Il rappella de Paris M. de Stanley, qui y négocioit avec parité du titre de M. de Bussy, auquel on délivra des passe-ports pour se rendre dans sa patrie, & il prit des mesures afin de continuer la guerre avec vigueur.

Le fameux Traité du Pacte de famille (15 *Août*), négocié si secrétement qu'il n'en transpira rien qu'après sa signature, ne tarda pas d'éclater. Il contenoit vingt-huit articles. Le Roi de France & le Roi d'Espagne y stipuloient, tant pour eux que pour le Roi des Deux Siciles & l'Infant Duc de Parme. Ils y établissoient entre eux une alliance perpé-

tutelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie, toute puissance ennemie de l'un d'eux, & se garantissant reciproquement toutes leurs possessions dans quelques parties du monde qu'elles soient, suivant l'état où elles seront au moment où les trois couronnes & le Duc de Parme se trouveront en paix avec les autres puissances, s'obligeant de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, & de ne pas faire de paix séparée l'une de l'autre. Ce traité portoit encore suppression du droit d'aubaine en France en faveur des sujets des Rois d'Espagne & de Sicile, & convention expresse que les sujets des trois couronnes jouiront, dans leurs états réciproques, des mêmes droits, privileges & exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation & au commerce, sans que les autres puissances de l'Europe puissent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs sujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

C'étoit-là ce chef-d'œuvre dont s'applaudissoit le Duc de Choiseul, non qu'il eût lieu d'espérer de grands succès d'une pareille alliance, mais dans la confiance de se procurer une paix moins honteuse. Il avoit un autre objet en vue, qui devoit causer une diversion, &, en multipliant les forces des ennemis de l'Angleterre, affoiblir & diviser les siennes. C'étoit d'obliger le Portugal à se déclarer : si l'on pouvoit le détacher de son alliée naturelle, on enlevoit à celle-ci une source considérable de sa richesse : s'il persistoit à rester uni avec elle, on comptoit s'emparer facilement d'un royaume ouvert de toutes parts. Le Ministre commença par recueillir pour son propre compte les récompenses les plus flatteuses de son travail. Outre les affaires étrangeres & la guerre, deux départemens dont il étoit déjà chargé, on lui donna encore celui de la marine. (18 *Octobre*.)

A vj.

Il étoit queſtion de la remonter ; & l'on ſe débarraſſa de M. Berryer, qui y étoit reſté, en lui accordant les ſceaux, que le Roi avoit gardés depuis la diſgrace de M. de Machault. Cependant le Duc eut la modération de ſe défaire d'une partie du premier Miniſtere en faveur du Comte de Choiſeul, depuis peu Miniſtre d'Etat, & ci-devant Ambaſſadeur à Vienne. Ainſi ce Département ne ſortoit pas de ſa famille. Il ſavoit d'ailleurs la ſoumiſſion que ſon couſin, cacochyme, foible & pareſſeux, auroit à ſes volontés, & pour plus de ſureté, il s'en réſerva la partie la plus eſſentielle en ce moment, concernant la correſpondance de l'Eſpagne & du Portugal.

S. M. Catholique ſe hâta de lui témoigner auſſi ſa ſatisfaction perſonnelle en lui envoyant la toiſon d'or. (1762. 18 *Janvier*) M. le Dauphin remplit la cérémonie d'en revêtir ce Seigneur. Peu après il fut encore reçu par le Roi Colonel-général des Suiſſes & Griſons, (4 *Mars*) charge qu'il obtint de S. M. ſur la démiſſion du Comte d'Eu qui en étoit revêtu.

A peine le Duc de Choiſeul eut-il été pourvu du département de la marine, qu'il s'en occupa beaucoup & parut s'efforcer d'y ramener la vie & le mouvement. Il étoit queſtion d'en impoſer à l'Eſpagne par des efforts puiſſans pour la retablir. La province de Languedoc, qui avoit déjà marqué ſon zèle au Roi en 1744, en lui offrant le Régiment de Septimanie qu'elle entretient à ſes frais, donna un autre exemple patriotique plus ſuivi que le premier. Les Etats aſſemblés à Montpellier (26 *Novembre* 1761), par une délibération unanime, arrêterent d'offrir à S. M. un vaiſſeau de 74 pieces de canon. Cet exemple fut auſſitôt un ſignal aux plus riches particuliers de Paris & à tous les corps de l'Etat de l'imiter. Les Sieurs de Montmartel & de la Borde, banquiers de la cour, de

Pange & de Boullongne, trésoriers de l'extraordinaire des guerres, Michel & le Maître, trésoriers de l'artillerie, Marquet & de Bourgade, entrepreneurs des vivres de l'armée, se réunirent & donnerent leur soumission pour un vaisseau de 80 canons. Les compagnies des receveurs généraux des finances, des fermiers généraux, des payeurs des rentes, les six corps des marchands de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même, les Etats de Bourgogne, les Administrateurs des postes de France, la Chambre du commerce de Marseille, les Etats de Bretagne, tous ces corps s'engagerent de faire construire chacun un vaisseau de ligne plus ou moins fort, selon leurs facultés. Le Ministre en donnant cette impulsion générale à un zele aussi efficace, annonçoit les ressources du royaume. Mais ces ressources ne pouvoient réparer sur le champ 37 vaisseaux de lignes & 56 frégates que lui coûtoit cette guerre. (*) Elles ne pouvoient suppléer au vuide qu'y laissoient plus de 25 mille matelots prisonniers en Angleterre, tandis que l'on n'en avoit pas plus de douze cens à offrir en échange. Enfin elles ne pouvoient lui donner des officiers & des généraux, dont les meilleurs étoient morts en combattant & dont il ne restoit plus que ceux avilis par des défaites honteuses. Il s'en trouva cependant un qui exécuta un coup hardi, capable d'inspirer une confiance momentanée à l'Espagne. Le Chevalier de Ternay, Capitaine de vaisseau, avec une escadre de deux seulement & de deux frégates (**), arrive à la Baye des taureaux dans l'Isle de Terre-neuve, (24 *Juin*) y débarque

---

(*) 18 vaisseaux de ligne & 37 frégates pris.
14 vaisseaux de ligne & 11 frégates détruits.
5 vaisseaux de ligne & 8 frégates perdus par accident.

(**) Le *Robuste* de 74 canons, l'*Eveillé* de 64, la *Garonne* de 44 & la *Licorne* de 30.

1500 hommes sous les ordres du Comte d'Hausfonville, qui s'empare de la place de Saint-Jean, de Plaisance & de toute l'isle ; mais ce ne fut qu'un éclair de succès, avant trois mois les Anglois reprirent cette conquête.

Aussi l'Espagne, (18 *Septembre*) qui commençoit la guerre avec une marine toute fraîche & assez nombreuse pour, avec les restes de celle de France, pouvoir tenir tête à la marine d'Angleterre, ne tarda pas à s'appercevoir de la faute qu'elle avoit faite d'avoir attendu si tard, & de son école encore plus grande d'y entrer. En moins d'un an elle perdit douze vaisseaux de ligne, l'isle de Cuba, Manille, plus de cent millions & ne put même obtenir le dédommagement dont elle s'étoit flattée en envahissant un voisin que sa foiblesse seule avoit rendu coupable. C'étoit l'histoire du *loup & de l'agneau*. Le Portugal soutenu par l'Angleterre, de son tyran devenue son défenseur, après avoir cedé aux premieres entreprises de l'Espagne, arrête l'armée de celle-ci, qui ne peut parvenir à la subjuguer, malgré le concours de son alliée.

Cet essai n'étant pas de bon augure, on en revint aux conférences pour la paix. Le redoutable adversaire de la France n'étoit plus heureusement à la tête du ministere de S. M. Britannique. M. Pitt s'appercevant de l'influence qu'avoient auprès des favoris du nouveau Roi les intrigues artificieuses du Duc de Choiseul, s'entendant répéter continuellement cette phrase, avec laquelle on calmoit les inquiétudes des Parisiens, mais ridicule & incroyable à Londres : *que les Anglois se perdoient par leurs propres succès*, résolut de tenter un dernier effort. Il déclara dans le conseil de St. James qu'il étoit tems d'humilier toute la maison de Bourbon ; que si l'on laissoit passer cette occasion, on ne la retrouveroit point, & que si son avis

ne l'emportoit cette fois, il n'y reparoîtroit plus. Il remercia les Ministres du feu Roi de leur appui; il dit qu'il avoit été appellé à l'administration par le peuple, auquel il se regardoit comme comptable de sa conduite & qu'il ne pouvoit plus répondre des mesures qui ne seroient pas conduites avec l'unanimité, la célérité & surtout le secret qu'elles exigeroient. Ces paroles prophétiques n'ayant opéré aucun retour du Roi vers lui, il se démit.

Dès-lors les difficultés pour la paix furent bientôt applanies. Les nouveaux Ministres la desiroient presque autant que la France. Une anecdote singuliere le prouve : c'est que le Comte de Viry, l'Ambassadeur de S. M. Sarde à Londres, l'agent des négociations sous la médiation du Roi son maître, se trouve rangé à cette époque parmi les pensionnaires de l'établissement de l'Irlande, avec une très-forte annuité (*).

Le traité ne tarda donc pas à se conclure : les pour-parlers ne durerent pas deux mois; on oublia que la guerre actuelle n'étoit née que pour n'avoir pas assez bien digeré le traité précédent; pour y avoir laissé des points indécis, d'autres ambigus & l'on y apporta de part & d'autre une précipitation que des particuliers n'auroient pas mise dans la discussion de quelque convention un peu épineuse. Eh! combien ne devoit pas l'être celle-ci! Quoi qu'il en soit, Louis XV conservant encore l'ombre de sa grandeur, vit son ennemi signer les articles dans son palais. Ce fut à Fontainebleau (3 *Nov.*) que le Duc de Praslin, Ministre du Roi, le Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne, & le Duc de Bedfort, Ambassadeur plénipotentiaire du Roi d'Angleterre, se réunirent pour ce

---

(*) Ce fait se trouve consigné dans l'*histoire de la guerre de 1756*, écrite en Anglois.

grand objet. L'arrangement fut déclaré commun avec le Portugal, obligé de se conformer au sort que lui feroient les grandes Puissances. Mais l'Angleterre négligea tellement de stipuler les intérêts du Roi de Prusse, que les Ministres de ce Prince protesterent à Londres contre le contenu du traité, en tout ce qui regardoit le Roi leur maître. Cela n'eut pas de suite cependant, & la paix d'Allemagne tarda peu à se conclure après celle-là.

Quelque dur & humiliant que fût le traité de paix pour la France, il ne l'étoit par en proportion de ses revers & de sa foiblesse. Le parti de la minorité en Angleterre le sentit, & la consternation regna parmi le peuple à sa publication, comme s'il eut reçu la loi, ou plutôt il se livra aux plus violens murmures. C'est ce qui consoloit le Duc de Choiseul. Il voyoit déjà dans ce mécontentement le germe des révolutions qu'il se promit bien de fomenter : il ne douta pas de regagner par l'intrigue ce que le sort des armes faisoit perdre à la France. Ses sacrifices étoient immenses, autant que douloureux : elle renonçoit au point d'honneur qui lui coûtoit le plus, à la restitution de ses vaisseaux pris contre le droit des gens, en pleine paix, & le sujet immédiat de la guerre. Elle renonçoit à ses prétentions sur l'Acadie ; elle cédoit en toute propriété au Roi d'Angleterre le Canada, l'isle du Cap Breton & toutes les isles du golfe & fleuve Saint-Laurent ; elle consentoit à ne jouir plus de la pêche de la morue que précairement & comme sous le bon plaisir de S. M. Britannique, qui lui cédoit, pour secher le poisson, les deux petites isles de Saint-Pierre & Miquelon, mais sous la stipulation de n'y point établir des fortifications, & de n'y avoir qu'une garde limitée à cinquante hommes ; elle se laissoit resserrer jusques dans les possessions qui n'avoient pas été entamées, & une ligne tirée au milieu du fleuve de

Miſſiſſipi dans toute ſa longueur, devoit ſervir de borne à la Louiſiane. L'Angleterre faiſoit aux Antilles à l'égard des isles neutres le partage du lion. De quatre elle en gardoit trois, & ne ſe déſiſtoit de Sainte-Lucie, qu'afin qu'elle ſervit de tombeau par ſon air peſtiféré aux habitans qu'on y enverroit. En Afrique, elle ſe réſervoit également la portion la plus avantageuſe dans le Sénégal & donnoit à la France dans l'isle de Gorée la partie la plus ingrate & la plus meurtriere. Elle rendoit, à la côte de Coromandel & d'Orixa, les comptoirs enlevés, mais dans l'état où ils étoient, c'eſt-à-dire démantelés, dévaſtés & abandonnés. Enfin la ville & le port de Dunkerque devoient être remis dans l'état où ils étoient avant, fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle & des Commiſſaires de S. M. Britannique reſter indéfiniment ſur les lieux pour veiller à l'exécution de cet article, leſquels Commiſſaires ſeroient payés par la France. L'Eſpagne, pour s'être mêlée un inſtant dans la querelle, fut obligée de céder à l'Angleterre la Floride & la Baye de Penſacola, de lui permettre la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras & de ſe déſiſter de ſes prétentions à la pêche de Terre-neuve.

Ce ſeroit ici le lieu d'examiner ſi à tant de clauſes irritantes en étoit ajoutée une ſecrete, infiniment plus utile & plus glorieuſe pour la Grande-Bretagne, par laquelle le petit nombre de vaiſſeaux, qu'elle daignoit ſouffrir à la France, auroit été fixé. Le bruit s'en eſt accrédité pendant longtems, & un écrivain (*) ignorant, s'annonçant impudemment depuis peu pour l'organe du gouvernement & le vengeur de la nation, a oſé avan-

---

(*) Le Sr. Caron de Beaumarchais, auteur d'une brochure intitulée : *Obſervations ſur le Mémoire juſtificatif de la cour de Londres, &c.*

ter cette assertion comme un fait positif & indubitable ; mais il s'est trouvé contredit sur le champ par les réclamations du Duc de Nivernois, envoyé à Londres, Ministre plénipotentiaire de la France pour cette paix, & par les Ducs de Choiseul & de Praslin, Ministres alors, & sous la direction desquels elle se négocioit, enfin par un arrêt du conseil, (*) qualifiant son assertion de fausse & absurde. Le Duc de Praslin, dans sa lettre très-noblement écrite, après avoir traité la brochure qui en est l'objet avec le mépris que mérite son auteur, déclare ne s'y arrêter que parce que le ministere ayant toléré l'impression & la publicité de ce pamphlet, semble lui donner auprès des lecteurs un crédit qu'il ne pouvoit avoir par lui-même. Du reste, il fait une réflexion plus convaincante que tout ce qu'on ajouteroit en raisonnement, c'est que depuis cette paix on a sans relâche travaillé au rétablissement de la marine ; que les Anglois le voyoit d'un œil inquiet & jaloux, mais n'en ont jamais porté de plainte, sachant bien qu'ils n'avoint pas le droit de s'y opposer. Certes, le parti de la minorité n'auroit pas eu tant d'humeur si cette stipulation eut été insérée dans le traité. C'étoit la plus essentielle, que n'auroit pas manqué d'exiger Pitt, en ce qu'elle eût enlevé pour jamais à la France la rivalité sur la mer ; rivalité que tôt ou tard elle pouvoit toujours affecter & reprendre. Une autre condition du traité qui l'offensoit & étoit vraiement une faute capitale, dont le ministere Anglois doit s'appercevoir aujourd'hui, c'étoit de rendre la Guadeloupe & la Martinique, deux puissantes colonies qui, par leur population, leur richesse, leur position surtout, pouvoient ranimer encore aisément le com-

(*) En date du 19 Décembre 1779.

merce des François & leur donner une consistance florissantes aux Antilles. Il est constant que si S. M. Britannique en eût exigé la cession, on n'en eût pas moins fait une paix imposée par la nécessité.

Cette guerre & cette paix même, étoient une terrible, mais salutaire leçon pour Louis XV, s'il eût su en profiter. Il auroit compris qu'un royaume, quelque puissant qu'il soit, peut décliner aisément & tomber en peu d'années du faîte de la prospérité dans l'abaissement; que les armées les plus nombreuses, les mieux aguerries, sans discipline & sans subordination ne pourront jamais vaincre une poignée de Spartiates; que le commerce, aliment continuel de la richesse de l'Etat, ne peut se soutenir sans le concours, sans la protection continuelle de la marine royale, & celle-ci ne se former qu'à l'école de l'autre; que les trésors ne deviennent qu'une source de corruption & de ruine, s'ils ne sont bien administrés; qu'enfin point d'empire solide, s'il n'a pour base l'économie; point de grand Roi, s'il ne tient les rênes de son Etat; point de Monarque heureux, sans l'amour de ses sujets.

Hélas! Louis XV savoit tout cela, & n'avoit pas la force de mettre ces maximes en pratique. Le désordre où la guerre avoit jeté toutes les parties de son royaume, l'effraya; il ne chercha qu'à s'étourdir pour ne pas le voir & y songer, & il s'affaissa de plus en plus dans l'inertie & dans la crapule. C'est ce que nous allons remarquer durant la derniere époque de son regne, que nous avons assimilée à celle que les poëtes fabuleux nous présentent sous l'expression énergique & trop vraie de *siecle de fer*.

Si quelque chose avoit pu ramener ce Prince à la vertu & à ses devoirs, ç'auroient été les pertes cruelles & successives qu'il fit; mais elles ne servirent qu'à raffermir & prouver son impassibilité: du

moins ne lui firent-elles que des impressions très-légeres, dont il chercha soudain à se distraire, comme des maux de son Etat.

Madame Infante Duchesse de Parme, venue à Versailles pour y recevoir les caresses de son auguste pere, qui l'avoit toujours beaucoup aimée, fut la premiere qui périt sous ses yeux; (*6 Nov.* 1759.) la petite vérole l'emporta. Sa mort auroit d'autant mieux dû l'affecter, que cette Princesse étoit sa confidente, qu'il versoit dans son sein les amertumes dont son ame étoit abreuvée. C'étoit à elle qu'il écrivoit : „ ils ont tant fait qu'ils m'ont „ forcé à renvoyer Machault, l'homme selon mon „ cœur. Je ne m'en consolerai jamais. (*)" Et cette phrase seule peindroit Louis XV, quand mille autres traits semblables ne le feroient pas.

La Princesse de Condé, (5 *Mars* 1760) que ses graces & sa jeunesse; le Comte de Charolois, (22 *Juillet*) que la vigueur de son tempérament & la vie la plus active ne purent empêcher de descendre au tombeau, suivirent ce premier avertissement; auquel succéda peu après un troisieme, plus éloquent. Le Duc de Bourgogne, fils aîné de M. le Dauphin, ayant langui plus d'un an, succomba à ses souffrances, (22 *Mars* 1761) sans qu'aucun secours de l'art pût l'en garantir. Ce jeune Prince, en jouant avec des enfans de qualité de son âge, fit une chûte, & dans la crainte qu'on ne punît ou réprimandât celui qui en étoit l'auteur, il ne voulut pas prévenir de l'accident & recela longtems son mal : il survint une tumeur. Les médecins en ignorant la cause véritable, l'attribuerent à une cause étrangere : ils ordonnerent une opération

(*) M. le Baron de Houze, Ministre plénipotentiaire du Roi près des Princes & Etats du Cercle de la Basse Saxe, doit avoir lu cette phrase dans la lettre originale.

qu'il ſoutint avec une fermeté & une conſtance infiniment au-deſſus de ſes forces, & par un courage plus admirable encore il perſiſta à ne vouloir jamais nommer le coupable & à lui faire toujours le même accueil.

Helvetius, pour expliquer la tendreſſe qui ne remonte pas & s'accroît au contraire à meſure qu'elle deſcend, dit que les grands-peres n'aiment ſi fort leurs petits-enfans que parce qu'ils voient en eux les ennemis de leurs ennemis. Aſſertion qui révolte priſe littéralement & paroit barbare, mais réduite & modifiée eſt d'un grand ſens & vraiment philoſophique. L'homme répugnant à ſa deſtruction, par un inſtinct ſecret eſt involontairement affligé de voir ceux qui devant le remplacer, lui en rappellent plus immédiatement le ſouvenir. Ses arriere-neveux, au contraire, deſtinés par la nature à jouer un jour le même rôle envers les premiers, le ramenent à une idée de réſignation conſolante par cette loi de la fatalité à laquelle tous les êtres ſont ſoumis ſans exception. C'eſt, ſans doute, de cette maniere que Louis XV, bon pere naturellement, ſe montra plus ſenſible à la mort du Duc de Bourgogne, qu'il ne le fut enſuite à celle de ſon fils unique. Heureuſement il lui reſtoit trois petits-fils, c'eſt-à-dire dans l'acception de l'auteur du livre de *l'Eſprit, trois ennemis de ſon ennemi.* [1764]

Une maladie grave ſurvenue à la Marquiſe de Pompadour, durant un voyage de plaiſir fait à Choiſy, maladie qui la réduiſit bientôt à un état de langueur, dont la mort ſeule devoit être le terme, auroit été un ſpectacle déchirant pour l'amour & même pour la ſeule amitié. Louis XV, qui dès le commencement voulut que la Faculté ne lui diſſimulât rien, reçut ſans émotion le coup fatal qu'elle lui pronoſtiqua. Il faut tout dire, en même tems il ſe conduiſoit avec la favorite comme s'il eût cru le contraire; il lui prodigua non ſeulement les égards,

ses attentions, les assiduités les plus consolantes pour un malade, mais il continua de la consulter sur les affaires publiques. Les ministres, le royaume, tout lui resta soumis, de même qu'auparavant. Elle expira, pour ainsi parler, les rênes de l'Etat encore dans les mains. Peu d'heures avant son dernier souffle le Sr. Janet vint lui rendre compte à son ordinaire du secret de la poste. Chaque matin le Duc de Fleuri, Gentilhomme de la chambre de service, apportoit à S. M. le bulletin des médecins de Madame de Pompadour, & transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilege réservé à la seule famille Royale de rester malade & de payer le tribut à la nature (15 *Mars*.) dans le château, d'où l'on écarte avec tant de soin tout ce qui peut y rappeler les misères & la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejetta son cadavre, renvoyé sur une civiere à son hôtel particulier dans la ville, & l'on observa Louis XV qui de ses fenêtres la vit froidement passer. C'étoit le signe de l'apathie la plus complette. Sans doute, tout sentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du Monarque. Mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans? D'ailleurs, cette séparation le laissoit presque isolé au milieu de sa famille, dont la Marquise travailloit à l'éloigner de plus en plus. Dégoûté de la Reine, redoutant l'austérité de son fils & de Madame la Dauphine; il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale de Mesdames & de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion. Il avoit perdu le cœur de ses sujets depuis longtems, mais du moins il en partageoit la haine avec sa maîtresse, & cette haine alloit se réduire sur lui seul. Enfin son indolence même auroit dû réveiller son engourdissement par le fardeau des affaires, dont Madame de Pompadour l'avoit débarrassé & lui laissoit en mourant tout le poids. Les Ministres,

& furtout le Duc de Choiseul, en devenant plus despotes chacun dans leur partie, lui ôterent cet embarras, le seul qui pût véritablement affecter Sa Majesté.

Du reste, la Marquise, que tout le royaume détestoit avec raison, méritoit vraiment la tendresse ou l'affection de son auguste amant. C'est un point dont la discussion, sans justifier son insensibilité, pourroit la motiver. Bien différente de Madame de Mailly, Madame de Pompadour n'aima jamais le Roi pour lui-même. Eblouie du moins de la splendeur du trône, comme la Duchesse de Châteauroux, dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le Roi à une gloire, dont l'éclat pût réjaillir sur elle & couvrir son déshonneur. Elle avoit de l'esprit, mais petit, & toutes ses passions portoient l'empreinte de cette petitesse. Elle aimoit l'argent, & n'envisagea dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir & de satisfaire son attrait excessif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favorisa les arts, ce fut toujours sous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de son sexe. Elle gouverna, parce qu'elle avoit affaire à un Prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'Etat, afin qu'elles ne tombassent pas en d'autres mains. Le caractere de la favorite la rendoit susceptible d'être asservie à son tour, & ce furent successivement M. de Machault, le Cardinal de Bernis, le Maréchal de Belle-isle, le Duc de Choiseul qui, en la dominant, dirigerent le Royaume. Elle étoit de même dans son intérieur; ses gens en faisoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie elle ne pouvoit en donner à Louis XV, & c'étoit ainsi la maîtresse la plus dangereuse & la plus funeste pour lui & pour son peuple. Delà découlerent avec l'anarchie, le désordre & tous les maux de la France !

Au ſurplus, veut-on avoir une idée préciſe de cette femme ? Ecoutons Voltaire, qui en dix vers en décrit à la fois & la naiſſance & la vie, & la figure & l'eſprit. C'eſt dans la *Pucelle*, où l'on lit le portrait ſuivant, que nous inſérons ici avec d'autant plus d'empreſſement, que ce morceau eſt rare & ſe trouve ſupprimé dans les dernieres éditions.

Telle plutôt cette heureuſe griſette,
Que la nature, ainſi que l'art forma
Pour le b..... ou bien pour l'opéra;
Qu'une maman aviſée & diſcrete,
Au noble lit d'un fermier éleva,
Et que l'amour, d'une main adroite,
Sous un Monarque entre deux draps plaça,
Sa vive allure eſt un vrai port de Reine,
Ses yeux fripons s'arment de majeſté,
Sa voix a pris le ton de Souveraine,
Et ſur ſon rang ſon eſprit s'eſt monté.

D'après ſon caractere donné on ne ſe ſeroit pas attendu que Madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés ſans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit, la tournure d'eſprit du Roi, exigeoient qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de la religion : ce qu'elle fit ſans faſte & ſans puſillanimité. Elle demanda pardon hautement à ſa maiſon & à tous les courtiſans préſens, du ſcandale qu'elle leur avoit donné. Le plus ſingulier de la ſcene c'eſt que les prêtres n'euſſent pas exigé d'elle, en double adultere, ce qu'ils exigent dans le cas de la ſimple fornication; que la concubine quitte le ſéjour de ſon libertinage, & qu'elle fît cette réparation dans ce palais depuis vingt ans le théâtre de ſon péché. Mais il eſt avec les confeſſeurs de cour des accommodemens : il fut décidé qu'elle étoit trop mal pour ſouffrir la tranſlation. Le jour même où elle attendoit ſa derniere heure, le curé de la Madelaine;

laine, paroisse de son hôtel à Paris, vint la voir, &, comme il prenoit congé d'elle ; *un moment*, lui dit-elle, *Monsieur le curé, nous nous en irons ensemble.* Madame du Hausset, sa premiere femme de chambre, lui ferma les yeux. Elle étoit la veuve d'un homme de condition ; le besoin l'avoit fait s'attacher à la favorite : froide, discrete, sans intrigue, dévote même, depuis vingt ans elle la servoit, & s'est retirée avec une fortune très-médiocre. De toutes les épitaphes que l'adulation ou la satyre ont enfantées, nous ne citerons que celle-ci, courte, énergique, & d'une grande vérité :

Ci gît qui fut quinze ans pucelle,
Vingt ans catin, puis huit ans maquerelle ! (*)

En jouant par degrés ces trois rôles, il n'est point de fortune, de dignités, d'honneur, auxquels une femme ne puisse atteindre, elle & tout ce qui l'entoure. Cependant on voit dans la famille de Madame de Pompadour un phénomenè nouveau, un Poisson de Malvoisin, en moins de vingt-cinq ans, devenu, de tambour, Maréchal de camp, encore après avoir été retardé dans sa marche par le refus humiliant que fit le régiment du Roi de l'admettre dans son Corps (**). Du reste, on ne sauroit nom-

---

(*) On en fit une latine, originale, & qui, quoique roulant sur un jeu de mots, contient une vérité qui la rend précieuse :

D. D. Joannis Poisson Epitaphium.
Hic Piscis Regina jacet, quæ Lilia succit
Per nimis ; an mirum si floribus occubat albis ?
Obiit die 15 Aprilis anno 1764.

(**) M. de Poisson de Malvoisin étoit tambour dans le régiment de Piémont. Quand il sut l'élevation de sa cousine, il vint la trouver & la sollicita de l'avancer. Elle y consentit, mais à condition qu'il quitteroit un état où il seroit trop difficile de le faire percer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire; qu'il y vouloit

brer les millions que M. le Marquis de Marigny recueillit de la succession de sa sœur. La seule vente de son mobilier dura un an. C'étoit un spectacle où l'on alloit par curiosité : on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vues nulle part. Il sembloit que toutes les parties du monde se fussent rendues tributaires du luxe de la Marquise. En comparant les richesses, les magnificences de la dépouille de cette maîtresse du Roi, avec la simplicité, la pauvreté de Madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on sent aisément la différence de la trempe de leur ame, ainsi que de la place qu'elles occuperont l'une & l'autre dans le souvenir de la postérité ; on conçoit pourquoi Louis XV, qui ne pouvoit estimer sa favorite, la gardant par nécessité, & cependant desirant de s'en voir débarrassé, l'oublia bientôt.

Hélas ! que n'oublioit pas Louis XV ? Il oublia jusqu'à son fils unique, dont la mort répandit un si grand deuil sur toute la France. La nation avoit fait peu de cas de ce Prince pendant longtems, mais il s'étoit enfin concilié la vénération par l'austérité de ses mœurs, par la sagesse de sa conduite politique, par l'étude constante qu'il faisoit de ses

---

rester, & qu'elle étoit assez puissante pour l'y avancer, comme ailleurs. Le Duc de Biron, alors Colonel du régiment du Roi, étoit un des courtisans les plus assidus de cette favorite. Elle profite de la circonstance & lui témoigne le desir qu'elle auroit de mettre son parent dans son Corps. Il eut la bassesse de l'accepter, & les Officiers eurent le courage de le refuser. Ils accueillirent gracieusement le tambour décrassé, mais en ne lui dissimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient, il succomberoit à la fin, à moins qu'il ne tuât successivement tout le Corps. Il se retira. Madame de Pompadour, dont la vanité étoit furieusement humiliée, vouloit persister & faire punir le Régiment. On étoit en tems de guerre, cela devenoit embarrassant : on l'appaisa ; son parent fut fait Lieutenant de Dragons, puis Capitaine, puis passa au Corps des Carabiniers, &c.

devoirs dans tous les genres pour se mettre en état de régner ; enfin surtout par l'horreur qu'il témoignoit contre le vice, & par son attention soutenue à ne s'entourer que d'hommes essentiels & vertueux, ou qui le trompoient du moins par leur hypocrisie. Ce qui doit surtout rendre sa mémoire à jamais précieuse aux François, c'est un trait d'héroïsme domestique, d'autant plus grand qu'il ne pouvoit tenir qu'à l'excellence de son cœur ; que la seule satisfaction intérieure d'obéir à sa douce impulsion l'y pouvoit exciter & en être la récompense ; que le sacrifice auquel il le portoit, se renouvelloit chaque jour, & devenoit plus grand à mesure qu'il avoit la constance de le perpétuer. Ayant eu le malheur de blesser (*Août* 1757.) par accident à la chasse un de ses écuyers, il en resta inconsolable ; il se promit de se sevrer d'un plaisir qui lui avoit été si funeste, & il ne succomba jamais depuis à l'occasion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de son désespoir, ses Menins essayant de le calmer par la considération que la playe ne seroit peut-être pas mortelle. *Et quoi*, s'écria-t-il, *faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur ?* Quand on n'auroit conservé de sa vie que ce propos seul, il suffiroit pour annoncer combien un Prince qui faisoit autant de cas de l'humanité étoit digne de gouverner.

A peu près dans le tems de la mort de Madame de Pompadour, on s'apperçut que M. le Dauphin, qui jusques-là avoit joui d'une santé florissante, commençoit à dépérir. Il perdit insensiblement son embonpoint ; la fraîcheur de son teint s'altéra, & la pâleur effaça le bel incarnat de ses joues. On ne put se dissimuler qu'une langueur secrete le consumoit : on en chercha la cause & chacun forma ses conjectures. On a prétendu que ce Prince avoit voulu faire passer une dartre, dont l'humeur répercutée sans précaution s'étoit jettée

fur la poitrine. Mais Madame la Dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des Mémoires de la vie de son auguste époux, on doit la regarder comme controuvée. Il est plus vraisemblable, suivant ce qu'elle en fait indiquer par l'historien, que le chagrin des maux de la religion & surtout de la destruction des Jésuites, fut le principe de son mal. Quoi qu'il en soit, après avoir donné une lueur d'espérance par l'usage du raisin, auquel il s'étoit mis pour toute nourriture (1765), ce Prince s'étant trop fatigué à Compiegne aux exercices du camp qu'il aimoit, il lui survint un gros rhume, & l'on ne tarda pas à s'appercevoir que sa poitrine étoit affectée. Il ne voulut rien déranger ni au retour de ce voyage, ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas possible de le ramener. Le Roi se conduisit en son égard comme il avoit fait envers Madame de Pompadour, & ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste & très-mal sain, jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on en calculoit les derniers instans, & il en résulta pour l'auguste moribond un spectacle affreux que la religion seule lui adoucit. Il voyoit de son lit tout ce qui se passoit dans la cour du château, & cela faisoit quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchoit de sa fin, & que le départ étoit fixé à l'instant où il expireroit, chacun s'empressoit de se préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devoit être considérable. Le Prince mourant remarqua les paquets qu'on jettoit par les fenêtres & qu'on chargeoit sur les voitures, il dit à La Breuille son médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment & relever son espoir : *il faut bien mourir ; car j'impatiente trop de monde.*

Le Roi avoit chargé le Grand-Aumônier de ne pas quitter son fils pendant son agonie & de rece-

voir ſon ame. Dès qu'il vit le Prélat reparoître chez lui, il jugea que c'en étoit fait. (20 *Déc.*) Il prend ſur le champ ſon parti, envoye chercher M. le Duc de Berry, l'aîné des enfans de France, & après lui avoir adreſſé un diſcours relatif aux circonſtances, il le conduit chez ſon auguſte mere. En entrant, il dit à l'huiſſier : *annoncez le Roi & Monſieur le Dauphin*. La Princeſſe ſentit ce que ſignifioit ce nouveau cérémonial ; elle ſe jetta aux pieds de S. M. & lui demanda ſes bontés pour elle & ſes enfans.

Suivant les dernieres diſpoſitions de M. le Dauphin, ſon cœur ſeulement fut porté à Saint-Denis, & ſon corps fut conduit à Sens. On célébra ſes obſeques dans toute l'étendue du royaume, avec un zele & un empreſſement dont on ne ſe rappelle point d'exemple, même en faveur du Roi. Entre la foule d'oraiſons funebres enfantées en faveur de ce Prince, point d'auſſi belle que ce diſtique de Voltaire, pour être mis au bas de ſon portrait :

Connu par ſes vertus, plus que par ſes travaux,
Il ſut penſer en ſage, & mourut en héros !

La mort d'un Prince vertueux eſt une calamité univerſelle. Les étrangers le pleurerent auſſi, & voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au Duc de Nivernois le Docteur Maty, homme de lettres diſtingué, à portée de connoître & d'apprécier les ſentimens de ſes compatriotes.

» Permettez à un étranger de mêler ſes larmes » aux vôtres & à celles de toute la France. Germanicus pleuré des Romains, le fut auſſi de ſes » voiſins, des ennemis même de leur empire. Si » Monſieur le Dauphin jette encore les yeux ſur » la terre, il n'y voit plus en ce moment que » des cœurs françois. »

Si Louis XV. ſoutint avec ſon indifférence ordi-

naire la mort de ſon fils unique ; d'un autre côté il ſe conduiſit envers Madame la Dauphine de maniere à la conſoler, s'il eût été poſſible, de la perte irréparable qu'elle venoit de faire. Il ne voulut pas qu'elle s'apperçut de ſon changement de ſort ; il lui fit augmenter le nombre de ſes gardes ; il lui donna un appartement qu'elle parut deſirer au deſſous du ſien, & l'on y pratiqua, par ſes ordres, un eſcalier de communication ; il y mit toutes les recherches de la galanterie, & pour épargner à la Princeſſe la fatigue de l'eſcalier, il ordonna de poſer chez lui une ſonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit. Conſulté ſur le rang qu'elle tiendroit deſormais à la cour, il répondit : » il n'y a que la couronne qui puiſſe » décider abſolument du rang. Le droit naturel » le donne aux meres ſur leurs enfans ; ainſi Ma» dame la Dauphine l'aura ſur ſon fils, juſqu'à ce » qu'il ſoit Roi. »

Tant d'égards, de privileges & de diſtinctions, ne purent produire l'effet que deſiroit ſincerement le Roi, celui d'adoucir le chagrin de Madame la Dauphine & de contribuer au rétabliſſement de ſa ſanté. Le coup fatal étoit porté en couchant avec M. le Dauphin aſſidument, comme elle faiſoit avant qu'il fût au lit de la mort, & depuis ce tems, en le veillant ſouvent, en paſſant des heures entieres ſous ſes rideaux à aſpirer les miaſmes peſtilentiels qui s'exhaloient du moribond, ſa poitrine ſe trouva affectée auſſi, & la douleur dont elle ſe nourriſſoit ſans ceſſe, ſi propre à agraver les plus légeres maladies, rendit bientôt la ſienne incurable. Quinze mois après elle fut rejoindre ſon époux & fut enterrée à ſes côtés, comme elle l'avoit demandé au Roi. (13 *Mars* 1767.) Exemple mémorable d'amour conjugal, ſi rare dans le monde & ſurtout à la cour. Cette Princeſſe ne le fut pas moins d'amour maternel. Elle avoit tou-

jours regardé comme son premier soin ; comme le plus indispensable & le plus sacré, de veiller sur l'éducation de ses enfans. Elle l'avoit toujours partagé avec le Dauphin de son vivant, elle s'en chargea seule après sa mort. Le latin & le françois, l'histoire sacrée & la profane, les devoirs de leur état & ceux de la religion, tout étoit du ressort de cette savante & vertueuse Princesse, & malgré son état de langueur & d'épuisement, elle ne cessa de remplir ce devoir que la veille de sa mort.

Ce triste évenement avoit été précédé d'un autre du même genre, prématuré, quoique dans l'extrême vieillesse, & frappant par ses circonstances. Le Roi Stanislas, que l'amour des Lorrains auroit rendu immortel, si le ciel eût exaucé leurs souhaits, en bonne santé encore, se trouvant seul au coin de son feu, la flamme gagna un pan de sa robe de chambre. Il ne put être secouru à tems & périt d'un si cruel accident. (*Février 1766.*) Enfin, par un concours de fatalités singulieres, la Reine fut atteinte à son tour d'une maladie de langueur inconnue, & que la faculté désigna sous le terme neuf ou rajeuni de *Coma vigil*, voulant exprimer par-là l'état de S. M., dont les facultés de l'ame se trouvoient suspendues, sans que ses sens fussent dans un repos véritable ; ayant éprouvé des alternatives de mieux & de plus mal, qui durerent plusieurs mois, sans aucun espoir de la voir réchapper, elle succomba aussi & rendit le dernier soupir, (25 *Juin* 1768.) après un court intervalle de tems, à peu près égal à celui qui s'étoit écoulé entre la mort du Dauphin & de la Dauphine.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait courir sur la plupart de ces morts successives, toutes extraordinaires, quoique toutes différentes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées à des

époques certaines, déterminées & périodiques en quelque sorte; mais nous les regardons comme le fruit unique de l'imagination exaltée de quelques politiques, avides d'anecdotes romanesques, & croyant les forfaits les plus périlleux, aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces bruits ont pris leur source dans une premiere supposition, que l'assassinat de Louis XV étoit le résultat d'un complot profond. Et comme le crime ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en recueille le fruit, on avoit porté l'horreur jusques à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Malheureusement, ou plutôt heureusement, ce qui commence à mettre en défaut les combinaisons de ces scrutateurs sinistres, c'est que Madame de Pompadour se trouve la premiere dans la chaîne des victimes; c'est qu'on ne peut croire raisonnablement que la même main qui auroit empoisonné cette favorite, eût empoisonné le Dauphin, Madame la Dauphine, la Reine; c'est qu'alors il faut admettre à la cour deux sectes d'empoisonneurs, qui luttant tour-à-tour l'une contre l'autre, se seroient exercées à l'envi à commettre de ces atrocités, & l'auroient fait sans autre fruit que l'impunité, tandis que le Roi, du moins par son silence, autorisant ces exécrables jeux, auroit joui du plaisir barbare de voir immoler autour de lui les personnes les plus cheres. Spectacle qui, par sa longueur & l'effroi qu'il répandoit, à moins de donner à Louis XV le cœur d'un Néron, ou la dissimulation d'un Tibere, auroit été un supplice perpétuel pour lui, un supplice insoutenable même pour le plus affreux scélérat. Telles sont les contradictions, les absurdités, les conséquences abominables qu'entraîneroit l'admission d'un fait, sans lequel cependant les autres sont invraisemblables & s'écroulent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des assassins, ce sont les médecins.

Un acte de tendresse qui échappa au Roi, à la mort de la Reine, donne lieu de croire que c'est celle qui l'affecta davantage. M. de Lassone, le premier médecin de cette Majesté, étant venu, suivant l'usage, apprendre cette funeste nouvelle à son auguste époux ; il le suit ; il entre dans l'appartement ; il approche du lit où étoit le cadavre, & veut embrasser pour la derniere fois ces restes inanimés. Ensuite il se fait raconter par M. de Lassone tout ce qui a rapport aux derniers instans de la Reine. Le Docteur, en rendant compte au Monarque, pâlit, chancele, se trouve mal. S. M. le retient elle-même dans ses bras, le porte sur le fauteuil & donne à la fois un exemple mémorable de tendresse conjugale & d'humanité.

Plus nous avançons dans la vie de ce Prince & plus nous le trouvons indéfinissable. On voit par son testament que, dès 1766., premiere époque où il y songea, il avoit reconnu ses défauts & les vices de son regne. Il avoit supprimé le Parc aux Cerfs (1768),& cherchoit au moins à éviter le scandale d'une vie trop publiquement dissolue, & c'est à la mort de la Reine, qui sembloit devoir le confirmer dans ces bonnes résolutions, qu'il retombe dans les plus grands débordemens, qu'il se livre à toutes ses foiblesses, & souffre que son royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

On en fut d'autant plus consterné, que Louis XV avoit fait dans cet intervalle un acte de vigueur étonnant pour lui, en ce qu'il sembloit annoncer une résolution sincere de mieux vivre, de soustraire aux yeux de son peuple tout ce qui pouvoit rappeller le souvenir de ses égaremens. Entre la foule des beautés offertes à son choix, il avoit distingué une Demoiselle Romans, fille point mal née, assez bien éduquée, ingénue & qui, résistant à ses premieres caresses, n'avoit voulu les

recevoir qu'à condition de ne point entrer dans ce ferail infâme, où étoient indiftinctement confondues fes femblables. S. M. s'y étoit attachée, lui avoit acheté une maifon à Paffy, où la jeune perfonne étoit accouchée d'un fils. Le Roi enchanté, lui avoit permis de le faire baptifer fous fon nom, avec promeffe de le reconnoître en tems & lieu, exigeant fur cela le filence jufqu'à ce qui lui plût manifefter fa volonté. Mlle. Romans avoit nourri elle-même cet illuftre poupon, & le confidérant moins comme fon enfant, que comme celui de Louis XV, elle avoit la puérilité de lui rendre des hommages anticipés; elle ne l'appelloit jamais que *Monfeigneur*; elle le mettoit fur le derriere de fon caroffe & fe tenoit fur le devant comme fa gouvernante; elle exigeoit les mêmes hommages, non feulement de fes domeftiques & de fa famille, mais de tous les étrangers qui venoient chez elle. Longtems le Roi flatté intérieurement de cet enfantillage, l'avoit toleré, parce que circonfcrit dans les bornes de fa maifon, il n'en tranfpiroit rien au dehors. D'ailleurs, cette Sultane fubalterne vivoit dans une retraite profonde, montroit beaucoup de modeftie, édifioit même, autant que le comportoit fon état, fes voifins & fon curé, fe faifoit aimer généralement par fa bienfaifance & fes charités; furtout elle ne fe mêloit en rien des affaires. C'eft ce qui avoit empêché Madame de Pompadour, & depuis les Miniftres, d'en prenpre aucune jaloufie. Mais quels afyles ne viole pas l'intriguant? quel repos ne trouble-t-il pas quand c'eft utile à fes projets? Un certain abbé de Luftrac, homme de condition, voyant la maîtreffe en titre, morte fans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatronifa chez Mlle. de Romans, fous prétexte de concourir à l'éducation de fon fils. Elle a peu d'efprit; il gagna fa confiance; elle fut bien aife de trouver en lui un

conseil, un homme en état d'écrire ses lettres au Roi. Quoiqu'elle ne fût pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par son foible pour son enfant, & lui fit sentir la nécessité de presser S. M. d'effectuer sa parole royale à l'égard de ce gage précieux de son amour. Plus le Monarque éludoit de la remplir, plus il lui faisoit sentir la nécessité de réveiller sa tendresse; il lui fit concevoir que le Roi ne pouvoit donner un état au jeune Prince, sans consolider celui de la mere & le rendre inébranlable. Il flatta tellement son orgueil, qu'elle se répandit plus au dehors; qu'elle affecta des airs de grandeur, & ne dissimula pas les titres sur lesquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer en quelque sorte l'auguste amant à accélérer l'instant desiré. Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, & les Ministres qui se trouvoient très-bien d'être débarrassés du joug d'une maîtresse impérieuse, n'étant pas disposés à en voir renaître une seconde, aigrirent le Monarque. Un beau matin on vint enlever Mlle. de Romans fort durement, on la conduisit dans un couvent par lettre de cachet. On la sépara de son fils, mis dans un college; sans qu'elle sût quel il étoit, & le confident fut resserré étroitement dans un château fort. Ainsi se dissipa ce complot, & le public, qui ignoroit la cause secrete d'un tel événement, l'attribua à la résipiscence du Monarque pécheur. Nous avons vu qu'il en étoit bien quelque chose. Madame Adélaide a même dit depuis (*) sa mort, à l'occasion du testament dont on a fait mention ci-dessus, que son auguste pere étoit sincérement con-

(*) C'est à M. d'Outremont Avocat, appellé à Choisy lors de l'ouverture du testament de Louis XV, que Madame-Adélaïde a tenu le propos rapporté.

verti alors & réſolu à vivre en bon Chrétien ; mais que le Maréchal de Richelieu, ſous prétexte de le diſtraire de ſa douleur, étoit venu le ramener au péché. Ce fut bientôt après que parut Madame Dubarri, qui remplit le dernier épiſode des amours de ce Prince, & qui mit le comble aux infamies dont ſa vie n'étoit déja que trop ſurchargée. Mais nous n'en ſommes point encore à cette époque, à ce récit abominable, dont nous voudrions que nos lecteurs ne nous demandaſſent pas compte. Reculons le du moins : quoique, de quelque côté que nous nous tournions, nous n'enviſagerons plus que des choſes affreuſes à raconter.

Par le cercle des révolutions humaines, du mal le plus extrême, il réſulte preſque toujours un bien. C'eſt ainſi que la guerre, ſource de tant de calamités, appaiſe ordinairement au ſein d'une nation les querelles particulieres, les diviſions inteſtines ; tous les eſprits ſe réuniſſent en un ſeul eſprit de patriotiſme. Si la guerre de 1756 n'éteignit pas tout-à-fait le ſchiſme, elle le refroidit conſidérablement ; elle détourna le public d'y prendre part, & d'autres événemens ayant ſuccédé à la paix, il ne fit plus que tirer à ſa fin. Les Magiſtrats eurent à s'occuper d'objets plus importans, de maux plus réels, dérivant, il eſt vrai, d'une ſource commune. C'étoit toujours les mêmes ennemis à combatre ; au maſque religieux ils avoient ſeulement ſubſtitué le maſque politique.

La Grand'chambre, reſtée en 1757, afin de ſoutenir le rôle de médiatrice & d'interceſſeur dont elle avoit coloré ſa défection, depuis le procès de Damiens jugé, ne ceſſoit de ſolliciter pour prix de ſon zele & de ſes travaux la réunion des autres Chambres. Le Conſeil, qui avoit beſoin du Parlement, le ſeul tribunal ayant la confiance de la nation pour l'enrégiſtrement des impôts, & qui ſe flattoit de le trouver plus docile après ſa nouvelle

disgrace, ne demandoit pas mieux. (*1 Sept. 1757.*) Ainsi les démissions furent rendues : cette Cour fut rétablie dans la plénitude de ses fonctions, & obtint toutes les interprétations & modifications relatives aux loix qui la choquoient, ainsi que toutes les graces pour le rappel des exilés qu'elle exigea. M. de Maupeou, son Premier Président, autrefois l'idole de la Compagnie, lui étoit devenu suspect dans cette circonstance ; on le regardoit comme un traître. Il fut forcé de se démettre, & remplacé par M. Molé, nom qu'on ne peut prononcer sans concevoir en même tems des idées de grandeur & de patriotisme. Enfin on récompensa les deux Conseillers d'Etat qui avoient travaillé au rétablissement des choses, en les introduisant au Conseil des dépêches. (*Octob.*1757.) C'étoient Mrs. Gilbert de Voisins & Berryer. Le premier avoit été utile par ses lumieres & son esprit de conciliation ; le second par ses intrigues auprès de la Marquise, dont il avoit l'intimité en qualité de Lieutenant de police. Cette innovation fut fondée sur ce que ce Conseil, où se rapportent les affaires concernant l'administration intérieure, n'étant presque composé que de membres ignorant les loix, les formes judiciaires, les droits, jurisdictions & usages des différens tribunaux du royaume, avoit déjà fait faire au Roi, deux fois de suite, de fausses démarches vis-à-vis de son Parlement. On flattoit ainsi indirectement celui-ci, & l'on vouloit lui persuader qu'il n'avoit plus de semblable injustice à craindre, & ceux qui n'étoient pas au fait de la maniere dont les plus grands événemens s'opéroient alors, applaudirent à un arrangement formé en apparence pour le bien de l'Etat.

Par une suite du génie de pacification qui avoit fait foiblir le Roi, dont le grand systême étoit de ne jamais trouver de coupables, les Prélats

exilés furent aussi rappellés. On en déplaça quelques-uns, mais pour les mieux traiter. Cela ne pouvoit plaire au Parlement. Heureusement l'Archevêque de Paris lui fournit bientôt une jouissance nouvelle. Dans son entêtement toujours le même, n'ayant pas voulu lever l'interdiction des religieuses hospitalieres du fauxbourg Saint-Marceaux, (4. *Janv.* 1758.) il fut exilé au château de son frere en Périgord, endroit fort désagréable & mal-sain, où il fut obligé de se rendre incontinent, après avoir nommé quatre Grands Vicaires pour gouverner son diocese. La connoissance des affaires de l'hôpital général, principe du schisme en 1751, (17 *Mars*) qu'on avoit alors attribuée au Grand-conseil, fut aussi rendue aux magistrats, qui par essence en devoient connoître. Enfin le Parlement eut la satisfaction de n'être point troublé dans son zele à extirper les restes du schisme. Il condamna, sans que le gouvernement s'arrêtât en rien, (17 *Janv.* 1759.) par contumace, au bannissement le curé de Saint-Nicolas des Champs, & quatre ecclésiastiques de la paroisse, pour refus de sacremens.

Mais l'évenement le plus heureux & le plus flatteur pour le Parlement, ce fut de voir les Jésuites humiliés à ses pieds, de savourer lentement le plaisir de la vengeance, de tenir leurs destins dans ses mains, & par une suite de combinaisons qu'il n'auroit osé espérer, d'avoir la gloire de renverser de fond en comble une Société qui, forte de l'opinion publique, sembloit inexpugnable, & inspiroit une sorte de terreur aux Potentats les plus puissans.

Une étincelle produisit ce grand incendie. Le sujet que les Jésuites regardoient comme le plus rare, comme le plus propre à étendre leur richesse & leur crédit, les plongea dans l'abîme. Le Pere de la Valette, Procureur de la maison

de St.. Pierre de la Martinique, exerçoit depuis 1747 un commerce très-lucratif. Par ses spéculations ingénieuses & hardies, il l'avoit accru au point d'exciter la jalousie des négocians & habitans de la colonie, qui voyoient avec regret un religieux emmagasiner toutes les denrées, faire verser dans sa caisse toutes les especes, & intercepter de toutes parts la circulation pour s'en rendre le maître & le dispensateur exclusif. On en porta des plaintes jusques au trône. Il fallut rappeller ce membre, qui méritoit des récompenses de son Ordre, & qui en reçut en même tems le grade honorifique de *Supérieur général des Isles du Vent*. Le crédit des siens calma les allarmes données au gouvernement. Le Pere de la Valette eut la liberté de retourner à la Martinique, décoré de la qualité de Visiteur général, Préfet Apostolique des Missions dans cette partie du monde. Il reprit bientôt le cours des affaires. Il forma des établissemens jusques dans les isles voisines. Il eut des comptoirs à la Dominique, à Marie Galante, à la Grenade, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent. Il tira des lettres de change sur Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon, Paris, Cadix, Livourne, Amsterdam, & l'on ne peut calculer jusqu'où se seroit étendue son ambition, sans la catastrophe imprévue qui vint renverser tous ses projets.

Ses navires chargés de richesses parcouroient les mers avec sécurité, lorsque les Anglois se livrerent à ces hostilités générales, funestes à tant de spéculateurs & surtout aux freres Lionay & Gouffre, négocians de Marseille, qui, dans l'attente de deux millions de marchandises, avoient accepté pour un million & demi de lettres de change tirées par ce Jésuite. A peine sont-ils instruits du coup funeste, qu'ils ont recours au Pere de Sacy, Procureur général des missions : celui-ci en réfere à ses Supérieurs. Par une fatalité qui sembloit com-

courir alors à la chûte de la Société, la mort de son Général avoit suspendu l'activité de son régime. Il y eut des délais inévitables ; ils ne peuvent recevoir les secours qu'ils attendoient, les échéances menacent, le désespoir s'empare du cœur des Lionay. Cette maison, dont les opérations rouloient sur trente millions d'affaires par an, cette maison distinguée sur la place de Marseille, se voit réduite à tomber du faîte de l'opulence dans les horreurs d'une faillite déclarée, & elle a la douleur d'envelopper encore dans sa ruine une infinité de malheureux. Ses relations, multipliées à l'infini, portent le contre-coup de sa chûte à toutes les places du commerce de France. Cependant le nouveau Général des Jésuites sentant la nécessité de soutenir le crédit de ces agens, avoit donné l'ordre de leur faire passer des fonds. Le courier, porteur de cette importante nouvelle, arrive aux freres Lionay, le 22 Février 1756, & le 19 ils avoient déposé leur bilan. Alors, on ne sait par quel esprit de vertige, également contraire à celui d'équité, qui devoit animer des religieux, & à la politique, dont on croyoit ceux-ci doués supérieurement, les Jésuites voyant que l'éclat étoit fait, retirerent leur appui. En vain les Lionay écrivent les lettres les plus touchantes au Pere de Sacy : il n'a plus que des larmes & des prieres à leur accorder ; il offre pour eux le saint sacrifice de la messe. (*)

L'inconséquence de la Société fut extrême dans cette affaire, car malgré son insensibilité aux malheurs de ses agens, elle n'en reconnut pas moins d'abord comme valables les dettes du Pere de la

(*) Ces phrases dérisoires sont citées dans le plaidoyer de Me. Legouvé en faveur des freres Lionay, comme extraites des Lettres originales du Pere de Sacy.

Valette, & en fit même acquitter une partie par un autre correſpondant. Enfin, ſoit qu'elle ſe laſsât d'être juſte, ſoit qu'elle ſe trouvât dans l'impoſſibilité de ſatisfaire à toutes, ſoit qu'une puiſſance ennemie & inviſible la pouſsât elle-même à ſa deſtruction, les canaux qui portoient des fonds périodiques aux mains du négociant deſtiné à remplacer les Lionay, furent fermés, tous les payemens ceſſerent. Il s'éleva une nuée de créanciers, & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. Les Jéſuites (17 *Août* 1760) eurent encore le crédit d'obtenir des lettres-patentes, attributives à la Grand'chambre du Parlement de Paris de toutes ces conteſtations. Ce fut le dernier. Leur objet avoit été de faire appointer le procès & de le rendre ainſi indéterminable, du moins de le conduire dans les ténebres, où ils auroient pu manœuvrer plus à l'aiſe : il y eut arrêt qui ordonna que la cauſe ſeroit plaidée, & la joie univerſelle qu'en manifeſta le public à l'audience, auroit dû les avertir du danger de ſe donner ainſi en ſpectacle. Ils furent ſourds à cette voix ſalutaire, & coururent à leur perte.

A la faute capitale de ſe commettre aux mains de la juſtice, les Jéſuites joignirent pluſieurs gaucheries dans leurs défenſes. Ils varierent deux ou trois fois. Ils prétendirent d'abord que les négociations du Pere de la Valette ne devoient intéreſſer que la maiſon de la Martinique, & le Pere de Sacy répondit au nom de la Société au Sr. Gouffre, qui le ſollicitoit de tenir les engagemens qu'il avoit contractés : *périſſez, périſſez tous, nous ne pouvons rien pour vous.* On a vu qu'enſuite ce même Procureur général des Miſſions avoit nommé un correſpondant pour acquitter les lettres de change tirées par la maiſon de la Martinique ; leur Avocat ſe retrancha bientôt à prétendre qu'il n'y avoit ni ſolidité de droit, ni ſolidité de fait dans l'affaire du Pere de la Valette. Enfin ils eurent recours à un

subterfuge singulier : ils dirent que le commerce étant défendu par les canons de l'église & les loix de leur état aux religieux, c'étoit une contravention formelle de la part du Pere de la Valette, un délit dans l'ordre de la religion, qui ne pouvoit se réfléchir contre la Société entiere, parce que *les délits sont personnels, & qu'en crime il n'y a point de garants.* Mais le comble de la mal-adresse, ce fut de donner dans le piege que leur avoient tendu leurs adversaires. Ceux-ci, pour prouver que le gouvernement des Jésuites étoit despotique ; que tout étoit soumis au pouvoir du Général ; qu'il étoit le seul propriétaire & dispensateur des biens au nom de la Compagnie ; que le Pere de la Valette n'étoit & ne pouvoit être que l'agent de la Société & le préposé du chef, invoquerent & citerent les constitutions de la Société, dont ils paroissoient s'être parfaitement pénétrés. Les Jésuites, au contraire, partirent de ces mêmes constitutions, pour établir que la Société n'étoit propriétaire de rien ; & que les biens appartenoient à chaque college ou maison. C'étoit où le Ministere public les attendoit ; il requit le dépôt du livre fatal, d'où devoit sortir non-seulement la perte du procès, mais l'extinction de l'Ordre entier. Le Parlement (17 *Avril* 1761) en conséquence ordonne l'apport des constitutions au greffe de la Cour. Ce ne fut plus qu'une chaîne d'arrêts foudroyans, qui se succéderent avec rapidité.

(*Arrêt du* 8 *Mai* 1761.) Le Général, & en sa personne la Société des Jésuites, furent condamnés à acquitter les lettres de change, aux dépens, dommages & intérêts, &, sur les conclusions du Ministere public, il fut défendu au Pere de la Valette & à tous autres, sous telles peines qu'il appartiendroit, de s'immiscer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux personnes ecclésiastiques, par les saints Canons reçus dans le

royaume, Ordonnances du Roi, Arrêts & Réglemens de la Cour. Ce jugement étoit terrible ; mais les Jésuites s'appercevant enfin que le seul parti qui leur restât, étoit de s'y soumettre, prirent des arrangemens pour payer leurs créanciers. Le Frere Gatin, devenu Procureur général des Missions de l'Amérique, trouva dans l'espace de huit à neuf mois le moyen de payer près de 1,300,000 livres, & il est probable qu'il se fût ménagé des ressources pour les satisfaire tous dans un petit nombre d'années, même en ne vendant rien des effets de la Société, sans le nouveau coup que leur porta le Parlement, coup également funeste & aux débiteurs & aux poursuivans.

De l'examen des constitutions des Jésuites, il en résulta un tableau admirable tout à la fois & effrayant de cet Ordre, dont tous les membres unis ensemble par la conformité de la morale, par la ressemblance de la doctrine & des mœurs, unis avec leur chef par les liens d'une soumission aveugle & d'une obéissance ardente & prompte, étoient ainsi constamment pénétrés du même esprit, gouvernés par une seule ame, & formoient dans l'Etat un corps absolument distinct, ne recevant de loix que celles d'un étranger, son Général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur & sur l'Institut même.

De l'examen des titres de la fondation de l'Ordre & de son établissement dans le royaume, il résulta une autre vérité non moins frappante : savoir, qu'il en avoit été exclu formellement comme Ordre religieux, comme Société de Jésus, comme Jésuites, c'est-à-dire comme étant ce qu'il étoit ; que s'il y avoit été admis par forme de College, c'est-à-dire pour ce qu'il n'étoit pas, ce n'avoit été que provisoirement, qu'à titre d'essai, que relativement à des conditions qu'il n'avoit jamais rem-

plies, & auxquelles son Général avoit refusé de souscrire avec opiniâtreté : ensorte que le contrat ne s'étoit pas formé entre l'Etat & ces religieux ; que leur existence en France étoit l'effet d'une tolérance seule, & non pas le fruit d'une adoption.

Cette double découverte enchanta les Magistrats ; ils entrevirent jusqu'où elle pourroit les conduire, & ils se flatterent de rendre à la Société toutes les disgraces qu'ils avoient éprouvées depuis dix ans : disgraces dont ils la regardoient comme l'artisan secret. L'Abbé Chauvelin vivoit encore : cet individu, que sa conformité monstrueuse vouoit à des souffrances habituelles, en avoit les humeurs aigries à tel point qu'elles étoient dégénérées en un fiel toujours prêt à s'épancher. Il en avoit acquis un caractere sombre, ardent, satyrique, impropre à tous les plaisirs. Il avoit un desir extrême de la célébrité, & cette passion si impérieuse sur les ames susceptibles de son énergie, lui tenoit lieu des autres jouissances. Tourmenté du besoin de dominer, il s'étoit mis à la tête du parti Janséniste, quoiqu'il s'en moquât intérieurement. En cette qualité il avoit été distingué lors de l'exil de 1754 : il se souvenoit du Mont Saint-Michel, & ce souvenir le soutint dans un travail immense, sous lequel on auroit cru que son frêle physique auroit dû succomber. Il entreprit la visite, l'examen & la discussion de tous les titres, de cet amas indigeste de papiers déposés par les Jésuites ; il en forma le tableau de la naissance, des progrès & de l'état actuel de la Société ; il la représenta comme un Colosse redoutable, qui de ses deux bras embrassoit les deux mondes & affectoit l'empire de l'univers. Il entraîna tellement les chambres assemblées par l'éloquence mordante de son compte rendu, que le Parlement frappa la statue aux pieds d'argile, & à l'instant cette masse énorme, qui effrayoit par sa puissance, n'effraya que par ses débris.

On fit alors ce diſtique, dont les images futiles, mais rapprochées du vrai, contraſtoient plaiſamment avec les idées giganteſques de l'orateur enthouſiaſte :

Que fragile eſt ton ſort, Société perverſe !
Un boiteux t'a fondée, un boſſu te renverſe !

Il faut tout dire cependant. L'Abbé Chauvelin ne ſeroit jamais venu à bout de ſon vaſte deſſein, s'il n'eût eu derriere lui le Duc de Choiſeul, qui encourageoit ſes efforts & donnoit du poids à ſes diſcours. Ce Miniſtre remuant & audacieux, cherchant à opérer des révolutions, non-ſeulement dans les cours, dans les états, mais dans l'eſprit des peuples, ayant une façon de penſer libre & dégagée de préjugés, avoit été reconnu par les Philoſophes modernes, dont la ſecte commençoit à prendre une grande conſiſtance; digne d'être leur protecteur, & il répondoit à leur choix par ſon zele pour la propagation de leur doctrine. Un de leurs principes étoit d'extirper les moines, de détruire les couvens, repaires de l'ignorance & de la bigoterie. Le Duc de Choiſeul comprit qu'il n'y pourroit réuſſir tant que les Jéſuites ſubſiſteroient; quoiqu'ils mépriſaſſent les moines, entre leſquels ils ne vouloient pas être compris; ils les regardoient comme la milice de l'Egliſe & ſentoient de quel danger il étoit de la laiſſer ſupprimer, même raccourcir. Il falloit donc commencer par eux. D'ailleurs, ce Seigneur ne les aimoit pas perſonnellement & en étoit craint. Il avoit eu occaſion, pendant ſon Ambaſſade à Rome, de découvrir leurs intrigues & leur eſpionnage. Enfin ce qui ſe paſſoit en Eſpagne & ſurtout en Portugal, rendoit la circonſtance auſſi favorable qu'il pouvoit la déſirer pour l'exécution de ſon projet. Ils étoient accuſés de s'être conſtitués Rois ſur les Indiens dans le Paraguai, d'y avoir entretenu la diviſion entre les

sujets respectifs des deux couronnes ; d'y avoir excité une guerre & d'avoir tenu tête aux armées combinées de ces Souverains, de s'être *portés aux attentats les plus étranges & les plus inouïs.* En conséquence S. M. Très-Fidelle les regardant comme fauteurs & instigateurs de l'assassinat commis en sa personne (3 *Sept.* 1758), publia une espece de manifeste contr'eux, les déclara rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis & agresseurs, tant par le passé qu'encore à présent, de sa royale personne, de ses Etats, de la paix publique de ses Royaumes & Seigneuries, & du bien commun de ses fideles sujets (*) ; les déclara *dénaturalisés, proscrits, exterminés* ; ordonna qu'ils fussent *chassés* de ses Etats, & en effet les fit transporter incontinent dans ceux du Pape, pour qu'il en fît ce qu'il voudroit. L'Espagne ne s'étoit pas encore portée à cette extrêmité ; mais son Ministere le desiroit, & l'exemple de la France pouvoit avoir une grande influence sur elle. Le Duc de Choiseul qui formoit son pacte de famille avec cette cour, voulut, en satisfaisant son ressentiment particulier, lui faire quelque chose d'agréable. Louis XV avoit été aussi frappé, & dès qu'il y avoit un Roi d'assassiné, ce devoient être les Jésuites. Un préjugé si général coloroit déjà leur expulsion aux yeux de la prévention. Pour y mieux conduire, on rédigea ce volume monstrueux des assertions prétendues de leurs casuistes & autres écrivains, & l'on en inféra qu'ils enseignoient une doctrine meurtriere & abominable, non-seulement contre la sureté de la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des Souverains. L'orage étoit violent, & cependant les Jésuites y auroient échappé, si leur conduite eût été aussi versatile qu'on la représentoit ; si par

(*) Expressions traduites de l'édit d'expulsion des Jésuites de Portugal, du 3 Septembre 1759.

une dissimulation contraire à la simplicité religieuse, mais prescrite par cette prudence mondaine qu'ils possédoient, disoit-on, à un degré si supérieur, ils eussent voulu se conformer aux tems, aux lieux, aux circonstances, aux personnes; si leur Général n'avoit montré une inflexibilité qui ne devroit jamais être que le caractere de l'homme juste, mais du moins l'attribut d'une ame grande & héroïque.

Les Jésuites n'avoient guere d'ennemis ouverts & déclarés contre eux à la cour, que le Duc de Choiseul & la Marquise de Pompadour qu'il avoit subjuguée. Peut-être même, en se rapprochant adroitement de celle-ci dans un tems convenable, l'auroient-ils ramenée. Mais ils ne l'auroient pu sans déplaire à la Reine, à M. le Dauphin, à Madame la Dauphine & à toute la famille royale qui étoit leur protectrice. Le Roi convaincu parfaitement de leur innocence à l'égard de l'attentat commis contre sa personne, étoit à l'ordinaire le plus indifférent dans la querelle. Il se laissa donc aller aux sollicitations des intercesseurs chéris en faveur de la Société, qui l'entouroient, & le Duc de Choiseul, trop fin pour heurter de front ces augustes personnages, ne s'y opposa pas. On fit entendre à S. M. que le Parlement alloit bien vîte; & qu'il ne falloit pas laisser les accusés entierement à la discretion des Magistrats, dont l'animosité ne pouvoit s'ignorer. Il fut donc ordonné (*Déclaration du 2 Août 1761.*) que pendant un an il ne seroit rien statué définitivement ou provisoirement sur tout ce qui pourroit concerner l'institut, les constitutions & établissemens des maisons de la Société, & il fut nommé un Commissaire des membres du Conseil pour vérifier les pieces de ce grand procès. Sans doute, elles n'étoient pas aussi décisives, puisque ces Messieurs avant de prononcer établirent ces quatre questions,

» 1°. De quelle utilité font les Jésuites en Fran-
» ce, relativement aux différentes fonctions aux-
» quelles ils font employés ? »

» 2°. Quel est leur enseignement sur les points
» de doctrine contestés, le régicide, les opinions
» ultramontaines, les libertés de l'Eglise Gallica-
» ne & les quatre articles du Clergé ? »

» 3°. Quelle est leur conduite dans l'intérieur
» de leurs maisons & quel usage ils font de leurs
» privileges vis-à-vis des Evêques & des Cu-
» rés ? »

» 4°. Comment peut-on remédier aux incon-
» véniens de l'autorité excessive, que leur Gé-
» néral exerce sur ceux qui composent la So-
» ciété ? »

Les Commissaires desirerent avoir les avis du Clergé sur ces différens points. Douze Prélats furent nommés pour répondre, & de la réunion de ces avis il résulta la nécessité, non d'éteindre, mais de modifier l'existence des Jésuites en France. Il fut dressé un plan d'accommodement, envoyé au Pape & au Général. Celui-ci n'en voulut accepter aucun, & répondit avec hauteur : *Sint ut sunt, aut non sint*. L'Arrêt de proscription suivit à l'instant. (*6 Août 1762*). Le Parlement y juge l'appel comme d'abus des Bulles, Brefs, Constitutions & autres Réglemens de la Société dite de Jésus ; déclare qu'il y a abus ; dissout cette Société ; fait défenses aux Jésuites d'en porter l'habit, de vivre sous l'obéissance du Général & autres Supérieurs de ladite Société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ni indirectement ; leur enjoint de vuider les maisons qui en dépendent & leur fait défenses de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, & leur interdisant de pouvoir posséder aucuns canonicats, bénéfices, chaires ou autres emplois à charges d'ames ou municipaux,

municipaux ; qu'en prêtant préalablement le ferment porté audit Arrêt.

Les ci-devant soi-disant Jésuites, c'est la dénomination burlesque dont on les qualifia désormais, s'éleverent avec force contre cet arrêt de mort, qu'ils représenterent comme un ouvrage d'iniquité monstrueux. Ils s'écrierent, car notre impartialité nous oblige de rapporter également les Mémoires des deux partis ; ils s'écrierent qu'on avoit omis dans leur condamnation cent formalités, dont une seule oubliée auroit annulé le jugement contre le moindre particulier. La plus essentielle faute, sans doute, c'étoit de ne les avoir pas entendus, de ne les avoir pas appellés : & dans quel cas ? lorsqu'il s'agissoit de l'état, de la vie, de l'honneur de quatre mille individus, lorsqu'on les accusoit d'être des assassins, des empoisonneurs, des régicides ! Sur quels titres les condamnoit-on ? Sur un institut exalté dans les Bulles de vingt souverains Pontifes ; sur des Constitutions, chef-d'œuvres de régime, dont l'empire au surplus ne regardoit jamais que le for intérieur, & ne pouvoit ôter aux loix civiles leur autorité coercitive sur ces religieux comme sujets ; enfin sur un amas d'assertions, dont les unes n'étoient que la défense & le développement du droit naturel, droit gravé dans le cœur de l'homme, d'ailleurs conformes à mille autres pareilles qu'on auroit pu extraire des remontrances mêmes des Magistrats ; dont les autres n'étoient que les maximes erronnées de la superstition & du fanatisme, communes dans les tems de trouble & d'ignorance à tous les Ordres religieux, à tout le Clergé & presqu'à l'Eglise entiere ; dont l'assemblage enfin étoit formé sans vérification, sans contradiction des accusés, avec une mauvaise foi, une précipitation, une négligence, qui sautoient aux yeux de quiconque voudroit prendre la peine

de s'occuper d'un examen vétillard, ennuyeux & qui par-là même exigeoit le plus grand sang-froid, la circonspection la plus délicate. Il pouffoient plus vigoureusement leurs ennemis : ils demandoient où étoit le corps de leur délit constaté ? quels étoient leurs accusateurs ; les preuves, les témoins ? En Portugal le Roi étoit assassiné ; les Jésuites Alexandre, Mathos & Malagrida étoient arrêtés, détenus, condamnés ; mais pour tous les crimes, excepté celui qui faisoit le grief essentiel de l'expulsion de l'Ordre entier. En France, Damiens ne les avoit inculpé en rien lors de l'assassinat de Louis XV. Il sembloit, au contraire, tout dévoué aux Magistrats, qu'il avoit osé solliciter le Roi de rappeller. Il avoit maudit l'Archevêque & son entêtement ; sur lequel il avoit déclaré vouloir ouvrir les yeux à S. M. ; son premier mot avoit été de dire : *sauvez M. le Dauphin !* comme si les jours de ce Prince eussent été en danger, tandis que c'étoit celui que les Jésuites avoient le plus d'intérêt de porter au trône, pour lequel ils auroient fait commettre cet horrible régicide. Si Damiens dans ses interrogatoires particuliers avoit révélé quelque chose de relatif à ce complot, comment les juges auroient-ils été cinq ans dans une sécurité coupable ? comment détruisant l'Ordre entier sur un énoncé vague & chimérique, avoient-ils craint de venger leur Souverain de l'attentat de quelques particuliers, qu'ils ne pouvoient laisser respirer sans devenir leurs complices & responsables de tous les malheurs qui pouvoient arriver encore ? Ce qu'ils regardoient surtout comme le dernier excès de la tyrannie, c'étoit de mettre leur subsistance au prix de l'infamie, & les forcer à mentir à leur propre conscience, en détestant par serment un Institut qu'ils avoient embrassé comme saint & qu'ils regardoient encore comme tel.

Ce serment étoit d'autant plus sottement imaginé, que d'après la morale de la Société établie dans le livre des assertions, c'étoit de ses membres qui auroient la lâcheté de le prêter, qu'il falloit se défier davantage, ne devant être que des traîtres, des parjures, des hypocrites. En effet, quel fond faire sur des hommes qu'on représentoit comme des Prothées, toujours essentiellement les mêmes, sous quelque forme qu'ils se travestissent, comme des pervers, qu'aucune correction ne pouvoit changer, dont la resipiscence ne pouvoit se manifester par aucun signe certain? Il n'y avoit d'autre parti à prendre envers eux, que de les expulser sans condition, sans restriction, ainsi qu'avoit fait le Roi de Portugal, en cela du moins beaucoup plus conséquent.

Les Parlemens de Rouen & de Rennes avoient été les premiers à suivre les erremens du Parlement de Paris. Quelques-uns étoient plus tardifs: celui de Flandre ne pouvoit se résoudre à un acte qu'il regardoit comme injuste envers des Religieux dont il étoit édifié. Pour faire cesser cette bigarrure, le Duc de Choiseul fit enfin rendre un Edit par S. M. (*Nov.* 1764.), qui ordonnoit que la Société des Jésuites n'auroit plus lieu dans le Royaume, permettant néanmoins à ceux qui la composoient de vivre en particuliers dans les Etats du Roi, sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du royaume.

L'adoucissement dont étoit tempérée cette loi de rigueur, prouvoit bien que la politique seule, ou plutôt la foiblesse, dirigeoit les démarches de la cour, surtout qu'elle ne redoutoit rien de ces *assassins*, de ces *empoisonneurs*, de ces *régicides*. Elle fourmilloit de Jésuites; ils étoient toujours restés Confesseurs du Roi, du Dauphin, de la Reine, de la famille Royale. Il est peu de courtisans qui n'en eussent retiré chez eux, & c'étoit

la mode d'avoir son Jésuite. M. de Voltaire singe des grands Seigneurs, en avoit aussi un. Il est vrai que c'étoit pour en faire le jouet de ses caprices, pour le tourmenter & le renvoyer cruellement au bout de quelques années, lorsqu'il ne le trouveroit plus bon à rien.

La suite la plus remarquable de l'expulsion de la Société, & que ses dévots ne manquerent pas de regarder comme une punition de Dieu, c'est que ses créanciers, qui avoient provoqué cette catastrophe, en furent les premieres victimes. Ils avoient été bien payés depuis que le frere Gatin avoit commencé d'entrer en arrangement avec eux, jusqu'au moment où désespérant enfin de conjurer l'orage qui les menaçoit, les Jésuites cesserent de tenir les engagemens qu'ils avoient pris pour ne s'occuper que de leur intérêt personnel. Sans doute, il auroit été plus héroïque de recevoir le coup avec résignation, s'en rapportant à la Providence, & sans prendre aucune de ces précautions que la violation de toutes les loix à leur égard sembloit autoriser, mais que défend l'abnégation religieuse. Ils ne firent pas de même, & il faut avouer qu'entre ceux qui les condamnerent, il en est peu sans doute qui ne les eussent imités. Ils se laisserent aller à l'instinct naturel, qui prescrit à l'homme de veiller à sa propre conservation, à quelque prix & péril que ce soit, ensorte qu'il ne resta plus que les murs à inventorier.

A cette premiere perte il faut joindre une foule de lettres de change frauduleusement tirées, à ce qu'on prétendit, (*) par les Jésuites étrangers, qui se rendant ainsi créanciers d'eux-mêmes, diminuerent d'autant le gage des véritables, en sorte

(*) Voyez *Sixieme Lettre à un Provincial.*

que les créances de la Société, qui ſe montoient dans le principe à une maſſe de trois millions, s'accrurent bientôt juſques à neuf. Ce fut une hydre de procédures effrayantes, un labyrinthe de chicanes, où s'égaroient les plus habiles routiers. En un mot, ce devint une direction, c'eſt-à-dire une récolte abondante pour les procureurs, les avocats, les juges, tous les ſuppôts de juſtice employés, qui s'y enrichirent, & une ſource de perdition pour les créanciers, qui mangerent leurs principaux en frais, & maudirent cent fois plus le Parlement que les Jéſuites.

Les Magiſtrats eux-mêmes eurent lieu, ſinon de ſe repentir, au moins de ne pas s'applaudir infiniment de leur victoire. Ils éprouverent que s'il n'eſt point de petit ennemi, il n'en eſt pas de plus redoutable qu'un ennemi pouſſé à bout & réduit à l'excès du déſeſpoir. Nous verrons par la ſuite des faits que jamais les Jéſuites à leur plus haut point de puiſſance & de ſplendeur, ne leur cauſerent autant de mal que dans leur abjection & leur anéantiſſement. Il n'eſt pas juſques aux Janſéniſtes, ſi glorieux de leur chûte, qui s'appercevant trop tard qu'ils ne tenoient leur conſiſtance que de celle de leurs rivaux, ſemblerent s'efforcer de les ſuppoſer de tems en tems reſſuſcités, & en combattant des phantômes, de reprendre une conſidération qu'ils avoient perdue.

En général, la plus grande & la plus ſaine partie du royaume regretta les Jéſuites. A ce ſentiment de pitié qu'excitent ordinairement les malheureux, ſe joignoit un ſentiment de reconnoiſſance. Preſque toute la génération d'alors avoit été éduquée par eux. Il eſt rare qu'on ne conſerve pas pour ſes maîtres quelque reſte de l'attachement, de la vénération qu'ils ont inſpirés. Les Jéſuites poſſédoient mieux que d'autres inſtituteurs le talent de les faire naître, & parmi leurs juges, à

certains boute-feux près, ils comptoient beaucoup de partisans, forcés de les estimer & de leur rendre intérieurement justice. Car enfin, si cette grande cause avoit été plaidée avec tout l'appareil, toute l'importance qu'elle méritoit : » avant » de nous condamner : ô, vous tous dont nous » avons formé le cœur & l'esprit, répondez », auroient pu dire les Jésuites aux Magistrats : » nous » nous en rapportons au jugement que vous avez » dû porter de nous à cet âge, dont la candeur & » l'innocence valent bien pour décider sainement » en pareille affaire toutes les lumieres que vous » avez acquises depuis. Répondez : avons-nous » jamais tenté dans nos écoles, dans nos dis- » cours, au tribunal de la pénitence, de vous in- » culquer aucune de ces maximes abominables » qu'on nous reproche ? Nous les avez-vous en- » tendu débiter ; les avez-vous lues dans les li- » vres que nous avons mis entre vos mains ? Avez- » vous vu dans notre conduite domestique quel- » que chose qui approchât d'une pareille façon de » penser ? Est-ce sur des ouvrages ensevelis dans » la poussiere des bibliotheques, est-ce sur des » morts que vous avez à prononcer, ou sur notre » doctrine vivante & avouée, sur nous, naguére » vos maîtres, remplissant encore les colleges, » les chaires, les confessionnaux, sous l'approba- » tion des deux autorités, avec les éloges des » Prélats & les récompenses du Souverain ? »

Hélas ! les magistrats éleves de Louis le grand se disoient à eux-mêmes toutes ces choses ; ils en convenoient dans leur intimité, & dès qu'ils étoient sur les fleurs-de-lis, ils les oublioient, entrainés par les fanatiques, leurs confreres. Quelques-uns seulement oserent donner asyle à leurs anciens préfets, & par cet acte d'humanité crurent réparer leur foiblesse. Une observation à l'occasion de ces Jésuites réfugiés, saillante à tous

ceux qui voulurent la faire, c'est qu'avec leur robe ils semblerent perdre presque tout leur mérite. Ce n'étoit plus les mêmes personnages, soit que cette souquenille fût une espece de talisman dont le prestige imposât, qui agrandit leur être aux yeux du vulgaire, & relevât merveilleusement leurs talens, soit que leur nudité trahît leur impuissance & qu'ils n'eussent réellement pas le génie, les ressources & la vigueur qu'on leur supposoit. Les La Tour, les Neuville, les Montigny, les Geoffroy, les Berthier ne montrerent que pusillanimité; on les voyoit pleurer comme des femmes. Mais encore un coup, ils retrouverent toute leur énergie quand il s'agit de se venger.

Au milieu de tant d'amertumes dont on les abreuvoit, la premiere douceur que goûterent les Jésuites, ce fut d'entendre les clameurs des provinces, où l'on se plaignoit que depuis leur expulsion, les colleges étoient abandonnés dans plusieurs endroits, négligés dans le plus grand nombre, & nulle part si bien tenus que par ces instituteurs. Les philosophes même, qui n'envisageant dans cet événement que le bien de l'humanité & le progrès des lumieres, s'étoient flattés qu'on profiteroit de la circonstance pour perfectionner & changer l'éducation de la jeunesse, contre laquelle ils se recrioient depuis longtems, reconnurent que les Parlemens se bornant à satisfaire leur animosité personnelle, n'avoient jamais eu en vue un but si louable & si patriotique. Habiles à détruire, ils ne surent pas réédifier: on n'améliora pas la marche lente, routiniere & stérile des classes: les maîtres, sans considération, ne furent, comme autrefois pour la plupart, que des pédans, des cuistres, des mercénaires, & les écoliers continuerent à passer dans le dégoût, dans les larmes & l'ennui les plus beaux jours de leur âge,

La crise où ne tarderent pas à se trouver les Cours de Magistrature par des murmures d'un autre genre & plus généraux, en donnant lieu aux Jésuites d'intriguer efficacement, augmenta davantage leur espoir. A M. de Silhouette avoit succédé M. Bertin pour le contrôle général (21 *Nov.* 1759.) & la joie d'être débarrassé du premier, ayant pourtant infiniment plus de connoissances & de théorie que le second, le rendit un instant agreable à la nation. C'étoit un homme doux, ami des palliatifs, sans prèvoir les maux beaucoup plus grands & plus incurables qui en pouvoient résulter, il retira les actes de législation de son prédécesseur qui avoient le plus fait crier, (3 *Mars* 1760.) & quoiqu'il y substituât un troisieme Vingtieme, un doublement & un triplement de Capitation, ainsi qu'un sols pour livre d'augmentation sur les droits des Fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de subvention qui avoit tant allarmé, on lui sut gré d'une moindre tyrannie. D'ailleurs on imputa tout à M. de Silhouette, qui par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique avoit rendu ces ressources nécessaires. Les Magistrats, plus de sang-froid que le peuple transporté d'un delire d'allégresse passagere, auroient dû dans leurs assemblées peser l'énorme fardeau de ces impôts qu'on ne connoissoit pas encore. Tout occupés de leur querelle propre, ils négligerent de stipuler les intérêts de la nation & enrégistrerent sans difficulté. Ils enrégistrerent ainsi des emprunts multipliés, & n'examinerent en rien leur emploi : ils n'examinerent pas qui payeroit les intérêts, comment on les payeroit, s'ils seroient même payés. Il se trouva des dupes qui porterent leur argent & cela suffit. On laissoit le Parlement tourmenter tranquillement les Jésuites, & pour le récompenser de sa complaisance on satisfaisoit un moment sa gloriole.

Le Parlement de Besançon ayant plus de nerf que celui de Paris, & surtout plus de patriotisme, travaillé d'un schisme intestin à l'occasion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enrégistrer, étoit exilé dans sa portion la plus saine & la plus nombreuse. Trente de ses membres s'étoient détachés de leur chef, qui, par un abus monstrueux, réunissoit à la fois en sa personne les fonctions incompatibles de Premier Président & de Commissaire départi dans la province, c'est-à-dire d'Intendant. Ce Chef, qui étoit M. de Boynes, avoit en même tems une tache indélébile aux yeux de la Magistrature, ayant été Procureur général de la Chambre Royale. Tous les Parlemens prirent donc fait & cause pour celui de Besançon, & quand le Roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangere, il mit en avant un systême qui, s'il n'étoit ancien, avoit au moins quelque chose de spécieux, & eût merveilleusement relevé la Magistrature, s'il eût pu le faire valoir. Il répondit que l'affaire lui étoit très-personnelle, puisque tous les Parlemens n'en composoient qu'un seul, divisé en différentes classes. Ceux de province ne manquerent pas de recevoir avec avidité un plan d'unité qui les rehaussoit & les assimiloit à la Cour des Pairs. Huit seconderent les instances de cette derniere. Le Conseil n'avoit garde d'adopter cette prétention : il la combattit par des écrits, & cependant mollissant bientôt, fournit occasion aux Magistrats de l'augmenter. Le Roi rappella les Officiers du Parlement de Franche-Comté qui étoient exilés, (*Avril* 1761.) & leur donna satisfaction en retirant M. de Boynes & de cette Cour & de la Province, pour le nommer Conseiller d'Etat.

Ce triomphe éphémere de la Magistrature fut suivi, ainsi que le présumoient les gens clair-voyans, d'un nouveau sacrifice de l'intérêt national;

Dans un Lit de justice en faisant manquer le Roi aux paroles les plus solemnelles, (31 *Mars* 1763.) on prorogeoit pendant six ans le second Vingtieme qui devoit finir à l'instant de la cessation des hostilités ; on substituoit à la suppression du troisieme d'autres charges, dont il résultoit que les sujets payeroient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre, d'autant mieux que les impôts substitués devoient courir à l'instant, tandis que les supprimés continueroient à se percevoir encore plus de six mois. Enfin on se jouoit du peuple en annonçant des vues sinceres de réduire toutes les impositions à une contribution juste, constante & proportionnée à la valeur & au produit des biens : opération vague, phantôme vain, destiné à l'abuser par la trompeuse perspective de changemens avantageux dans l'avenir, à dessein de lui faire par-là supporter avec moins d'impatience le poids énorme des impositions conservées. Les gens les mieux portés à bien juger des intentions du gouvernement, ne pouvoient s'empêcher de penser ainsi en lisant les dispositions captieuses de l'édit, dans lequel, bien loin de réformer les abus dont les Cours se plaignoient depuis si longtems, on ne cherchoit qu'à les pallier, qu'à les perpétuer par le désordre, la confusion, l'arbitraire & la clandestinité.

Si le Parlement eût été véritablement animé du zele patriotique dont il se paroit, s'il eût mis dans les affaires de la nation la même chaleur que dans celle intéressant sa dignité ou les passions particulieres de quelques-uns de ses membres, c'étoit le moment, sans doute, de se refuser à tout enrégistrement, de s'en déclarer incapable, de solliciter sans relâche la convocation des Etats généraux & de s'opposer jusques-là, en se renfermant dans ses véritables fonctions, à la perception d'impôts aussi étranges qu'odieux. La Cour des

Aides remplie de vues plus rares, qui en auroit dû recevoir l'exemple, le lui donnoit, (*) mais inutilement ; le Parlement se laissa séduire encore par des graces que la cour versa très-à-propos sur quelques-uns de ses membres qu'elle parut admettre dans le secret de l'administration, par le choix d'un Contrôleur-général pris dans son sein & par la confirmation recente d'une distinction dont il s'enorgueillit de plus en plus.

La pusillanimité de M. Bertin, qui ne lui avoit pas permis de refuser le rôle qu'on lui faisoit jouer en le rendant l'instrument de l'oppression de la France, lorsqu'il auroit dû lui faire goûter les douceurs de la paix, le fit trembler en même tems au bruit des clameurs qui s'éleverent de toutes parts. Il crut les calmer d'un côté, en montrant que, dans un tems où l'on étoit inondé de projets de réforme & d'améliorations, il s'en occupoit réellement ; & de l'autre, en semblant avoir égard aux réclamations des Magistrats, & tempérant les loix rigoureuses contre lesquelles ils s'élevoient. En conséquence, il fit porter au Parlement (1 *Décembre* 1763) une Déclaration du Roi, donnée sur les représentations des Cours, en interprétation des Edits du mois de Mai précédent, par laquelle, en s'étendant avec complaisance sur le cadastre général dont on leurroit toujours les peuples, on annonçoit que le Roi supprimoit le centieme denier établi lors du dernier Lit de justice sur les immeubles fictifs, diminuoit la durée des Vingtiemes & des Octrois des villes, & prenoit des arrangemens pour le remboursement des dettes de l'Etat.

Le même jour l'on enrégistra des lettres patentes, portant établissement d'une commission composée

(*) Dans les articles de ses Remontrances, arrêtés le 6 Juin 1763.

de Magiſtrats pour examiner les moyens de parvenir à une meilleure adminiſtration des finances.

Le déchaînement étoit trop violent pour que le public fût ſatisfait de promeſſes trompeuſes. Les cris de la nation continuant, le Duc de Choiſeul qui n'étoit pas fâché de ſe concilier le Parlement, ouvrit l'avis de faire remplacer M. Bertin par un Conſeiller de cette cour. Madame de Pompadour l'adopta, & l'on fut bien étonné quand on apprit dans Paris que M. de Laverdy, Janſéniſte fougueux, un des plus ardens adverſaires des Jéſuites, étoit Contrôleur général. Ce n'étoit point une diſgrace pour ſon prédéceſſeur : c'étoit même une retraite honorable que la cour lui ménageoit. On rétablit la quatrieme charge de Secrétaire d'Etat qui avoit été ſupprimée, & l'on lui forma un département de toutes les minuties des autres : petit miniſtere très-analogue à ſon petit génie.

Le choix du Roi ouvrit la carriere à l'ambition de tous Meſſieurs, & il n'eſt pas de jeune Conſeiller des Enquêtes qui ne ſe flattât de pouvoir un jour gouverner l'Etat. Ce délire tourna les têtes du Parlement au point de lui faire oublier le ſyſtême favori qu'il avoit imaginé, & de méconnoître tout-à-coup ſes intérêts bien entendus. Ceux de province s'étoient infiniment mieux conduits dans l'affaire des impôts. Ils avoient oppoſé une réſiſtance courageuſe aux tranſcriptions illégales, & bravé les menaces & la barbarie de pluſieurs commandans à la tête de ces expéditions militaires. Entre ceux-ci le Duc de Fitzjames s'étoit ſurtout ſignalé en Languedoc, & avoit pouſſé l'excès du deſpotiſme juſqu'à mettre aux arrêts dans leurs maiſons les membres du Parlement de Toulouſe. Ce fut à cette occaſion que ſon fils ayant rencontré le Marquis de Royan qui venoit de dîner d'une maiſon où il y en avoit pluſieurs, lui demanda ſi depuis que ces Meſſieurs étoient en mue il les avoit

trouvés plus gras ? *Non*, répondit - il séchement ; *mais ils m'ont paru bien grands.* Propos vigoureux qui occasionna une rixe entre ces deux Seigneurs, où le premier fut blessé. Quoi qu'il en soit, on ne pouvoit tenir éternellement en chartre privée cette Compagnie ; il fallut la rendre à ses fonctions, & son premier soin avoit eté de décréter de prise de corps son tyran. Mais comme il s'agissoit d'un Pair, qui avoit le droit d'être jugé par ses Pairs, que la convocation naturelle & plus aisée devoit s'en faire auprès de la personne du Roi, le Parlement de Toulouse envoya toute la procédure à celui de Paris, pour *le procès être continué, fait & parfait au Duc de Fitz-james.* On ne pouvoit se conduire avec plus de modération & d'égards. Cependant les Ministres jugeant l'occasion favorable de jetter la pomme de discorde entre la Magistrature, conseillerent à S. M. de permettre aux Princes, aux Ducs & Pairs de se rendre au palais, de reconnoître le Parlement de la capitale pour être éminemment & uniquement la Cour essentielle des Pairs, & de lui faire entendre en conséquence que les Magistrats de Toulouse avoient empiété sur ses droits. L'amour-propre des Conseillers de Paris, séduit ou enivré par les paroles douces du Monarque, ils se prévalurent d'un aveu aussi précieux de sa part. Sans égard pour le systême d'unité qu'ils avoient tout récemment enfanté, ils casserent la procédure du Parlement de Toulouse, & le déclarerent incompétent pour connoître d'une affaire concernant un membre de la Pairie. Puis par une effusion de leur reconnoissance pour le bienfait de la cour, ils eurent la complaisance de ne donner aucune suite au procès & de laisser jouir le Duc de Fitz-james de son triomphe, sans même l'entacher, comme ils firent quelques années après à l'égard du Duc d'Aiguillon. Cet attentat contre le droit des autres classes, réveilla leur zele : elles firent

presque toutes des Arrêtés, contenant des protestations contre la prétention du Parlement de Paris. Celui-ci même, revenu de son premier enthousiasme, essaya de corriger ce que sa décision avoit d'allarmant, en reconnoissant que sa dignité de seule & unique Cour des Pairs ne devoit point rompre la confraternité entre des membres faisant tous un même corps. Les gens sensés rirent du replâtrage, & plusieurs classes s'en indignerent au point de renoncer à une association, qui ne leur en procuroit que les charges, sans jouir des honneurs.

La Magistrature ayant perdu par ce défaut de cohérence une partie de la force qu'elle avoit acquise depuis dix ou douze ans, ses ennemis redoublerent d'efforts contr'elle. Ils exagererent aux yeux de la Cour les empiétemens, les usurpations qu'elle faisoit chaque jour sur l'autorité : ils la représenterent aux yeux des peuples comme ne songeant qu'à sa propre grandeur, & abandonnant les droits & les intérêts de la nation, toutes les fois que sa résistance pouvoit compromettre ou sa liberté ou ses prérogatives. Enfin ils chercherent à augmenter de plus en plus la désunion entre les divers Parlemens, bien certains que le seul moyen de les détruire étoit de les attaquer successivement. Ils y parvinrent ainsi, mais après bien de la persévérance, des intrigues, des travaux & des secousses : avant ce grand événement il s'écoula encore plusieurs années, toutes fécondes en faits dignes de l'attention du lecteur.

Entre les fruits funestes de la malheureuse guerre qui venoit de se terminer, il faut compter deux procès, qu'on pourroit appeller nationaux, qui occuperent longtems l'attention du public. Celui des Canadiens commença le premier. Sur la fin de la guerre le gouvernement excédé des murmures & des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occasionnée

par tant de désastres, de pertes & de fautes, se résolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur source & punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'eussent pas des entours trop puissans & cependant susceptibles de faire sensation par leur place, par leur nombre & par la nature de leurs forfaits. M. Berryer qui agissoit avec les mêmes précautions, & naturellement dur & malfaisant, étoit souvent retenu par la crainte de se nuire à lui-même, trouva toutes les conditions requises dans les Chefs & Administrateurs du Canada.

Avant la perte de cette colonie, il lui étoit souvent revenu des mémoires du déplorable état où elle se trouvoit : ,, Tout le pays, lui écrivoit-on, ,, est prêt à déposer des malversations qui s'y sont ,, commises & s'y commettent journellement. Ju- ,, gez-en par les secours considérables que vous ,, avez envoyés & par la misere dont nous sommes ,, accablés. Jugez-en par les fortunes rapides ,, qu'elles ont occasionnées ; c'est aux dépens du ,, Roi qu'elles se sont faites : il épuisoit ses coffres ,, pour nous nourrir & nous donner la force de ,, combattre à son service ; la faim nous consume ,, & c'est de notre substance qu'on s'est engraissé,,. Ce Ministre déjà furieux de l'énormité des sommes que ses prédécesseurs avoient fournies, & de celles qu'il étoit obligé d'y faire passer lui même malgré tout son plan d'économie, mais plus encore des dettes qui restoient à payer, même après la perte du Canada ; instruit d'ailleurs de l'excès des désordres à ne pouvoir en douter, puisque les chefs & les subalternes l'en avoient également prévenu, dans l'espoir de s'en décharger respectivement, & de faire tomber le blâme & le reproche sur d'autres ; commença par s'en prendre directement à l'Intendant. C'étoit un M. Bigot, très-bien né, fils d'un Conseiller, mort Sous-Doyen du Parlement de

Bordeaux & petit-fils d'un Greffier en chef de cette même compagnie, parent assez proche du Comte de Marville. Ce Ministre l'avoit fait entrer dans le Corps de l'administration de la marine, qu'on appelloit alors la plume, & il avoit mis son cadet dans l'épée. Après avoir parcouru dans cette carriere les premiers emplois, cet aîné fut nommé par le Comte de Maurepas Commissaire Ordonnateur à Louisbourg. Il y étoit en 1745, lorsque la forteresse tomba au pouvoir de l'ennemi, & fut accusé dès-lors d'avoir contribué au soulevement de la garnison, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit de ses sueurs, en la frustrant de la paye que lui accordoit le Roi pour la construction & réparation des fortifications. Cependant, comme les plaintes portoient également contre le Gouverneur & les Officiers subalternes qu'il auroit fallu impliquer dans le procès; comme le Ministre étoit un homme doux, ennemi de l'éclat & croyant le mal difficilement; comme d'ailleurs il y auroit eu beaucoup de difficulté, & peut-être d'impossibilité à acquérir les preuves d'un fait où tous les chefs se trouvoient ligués contre les soldats; comme enfin la gloire dont se couvroit alors la France effaçoit jusqu'à ses disgraces, l'accusation n'eut pas de suites, & M. Bigot n'en fut pas moins nommé à la paix Intendant de la Nouvelle France. Malheureusement impuni, il n'en acquit que plus d'audace à malverser dans une colonie, où, par l'éloignement de la métropole, avec laquelle on est huit mois sans communication, un chef a nécessairement une autorité très-illimitée; l'éloignement des postes multipliés dont elle est composée en grand nombre & à des distances considérables, ne favorise pas moins ses manœuvres ténébreuses & la nature de sa gestion; un génie mercantile qu'exigent ses fonctions, doivent nécessairement exciter ou faire naître la cupidité dans un cœur susceptible de

cette paſſion. La traite de certaines marchandiſes d'Europe contre les pelleteries & autres marchandiſes du pays, les préſens à faire aux Sauvages, la ſubſiſtance des troupes & de la colonie, dont eſt preſque chargé en entier l'Intendant, avec des approviſionnemens qu'on lui envoye d'Europe ; tant de détails compliqués, dont on ne peut ſe tirer que par une ſagacité rare, offrent en même tems à la fraude les reviremens les plus adroits & les plus avantageux. M. Bigot en avoit profité avec tant de ſuccès, qu'il étoit devenu fort riche, & beaucoup d'autres avec lui, parce que cette manutention ne peut ſe faire que par l'entremiſe de coopérateurs, d'agens & de ſubalternes, qui tous s'évertuent dans la même proportion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur & d'activité. Mais c'eſt toujours ſur le chef que ſe portent ordinairement les regards, c'eſt contre lui que s'élevent les réclamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins aſſez ſon opulence, & au milieu de la miſere publique de tenir l'état le plus ſplendide & le plus énorme. Dans le tems de la plus grande diſette, il avoit une table de vingt couverts, & cette table auroit ſuffi à nourrir deux cens habitans. M. Berryer, inſtruit du luxe & des profuſions de l'Intendant, lui avoit écrit : „ Je vous prie „ de faire de très-ſérieuſes réflexions ſur la façon „ dont l'adminiſtration qui vous eſt confiée a été „ conduite juſqu'à préſent ; cela eſt plus important „ que vous ne penſez „. Il n'en tint compte : ayant échappé à Louisbourg à un danger plus inſtant, puiſqu'il avoit pour accuſateurs directs toutes les troupes de la colonie, il ſe flatta de ſe tirer encore mieux d'affaire dans un tems où le changement continuel de Miniſtre le débarraſſeroit bientôt de cet Argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de juſtification plus ſurs & plus puiſſans auprès d'une

tour corrompue, & la confusion générale des affaires devoit laisser un voile si épais sur ses malversations, qu'il regardoit comme impossible que personne pût le livrer. Rassuré par tant de ressources qu'il envisage, il part du Canada, & malgré les lettres menaçantes du Ministre il arrive à Versailles; il se présente à lui, il lui demande le payement de lettres de change dont il est porteur; il les annonce comme d'autant plus sacrées que c'est le résultat de ses propres appointemens, qu'il a sacrifiés pour acheter du bled & faire vivre la colonie. Le silence du Ministre ne l'épouvante point; il n'en produit pas moins une partie de sa fortune au dehors; il place ses fonds, il achete des terres, il étale sa magnificence jusques aux portes de Versailles. C'est au milieu de cette sécurité apparente, car la détention de Cadet (17 *Nov.* 1761), le munitionnaire général des vivres du Canada, l'intriguoit, que chargé par cet accusé il est arrêté lui-même (17 *Déc.*) & conduit à la Bastille. Un mois après il se publie des Lettres-patentes, dont le préambule dit „ que le Roi est informé que dans „ ses Colonies de l'Amérique Septentrionale, & „ particuliérement dans celle du Canada, il a été „ commis des monopoles, abus, vexations & pré- „ varications, qui ont porté un préjudice considé- „ rable auxdites Colonies, ont causé la ruine de „ plusieurs habitans, & sont d'autant plus punissa- „ bles que quelques-uns de ceux qui en sont soup- „ çonnés, ont abusé du nom & de l'autorité de „ S. M. „. Après cet exposé, le Roi ordonne qu'une Commission du Châtelet instruise le procès des auteurs, complices, fauteurs & adhérens desdits crimes; ce qui impliquoit plus de cinquante accusés de tout état, parmi lesquels étoient le Gouverneur, l'Intendant, dix-sept Commandans de postes, deux Commissaires de la marine, un Conseiller au Conseil supérieur de Quebec, &c.

En général, les Commissions sont odieuses; cependant elles le sont moins lorsque les membres en sont choisis entre les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un procès aussi long & aussi compliqué que celui-ci, il falloit nécessairement chercher à abréger les formalités judiciaires, & il n'étoit pas possible de gêner tout le cours de la justice pour une instruction qui pouvoit prendre des années. Le Président de cette Commission devoit être M. de Sartine, alors Lieutenant de police, qui, par la nature de sa place, par l'esprit d'astuce dont il étoit naturellement doué & qu'il y avoit merveilleusement développé, par les divers interrogatoires qu'il avoit déja fait subir aux principaux accusés, sembloit celui des chefs du Châtelet le plus propre à cette fonction. M. Dupont, Conseiller au Châtelet, étoit le Rapporteur, & il auroit été difficile de trouver un Magistrat plus éclairé dans de semblables matieres, plus integre, plus formaliste, mieux pourvu de l'esprit d'ordre, de minutie & de chicane nécessaire à son rôle, & surtout doué d'une patience plus infatigable. On ne goûtoit pas également le Procureur du Roi, rempli d'esprit, mais dont la probité déjà trop suspecte sembloit devoir céder à une épreuve difficile à subir, même pour lui plus intacte; on l'avoit nommé Procureur-général de la commission. L'instruction de ce procès, sur lequel la France, toute l'Europe & même le Nouveau Monde avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans (10 *Déc.* 1763). Le jugement ne répondit pas à l'intérêt public. Il fut ordonné en tout environ douze millions de restitution envers le Roi. Le Marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accusation, & il le méritoit personnellement; mais sa foiblesse, soit envers l'Intendant, son collegue, dont il ne pouvoit ignorer les concussions, soit surtout envers les Officiers particuliérement soumis à ses ordres, étoit très-répréhensible. Les

Sieurs Bigot, l'Intendant ; Varin, Commissaire ordonnateur à Montréal, & Bréard, Contrôleur de la marine à Quebec, convaincus pendant le tems de leur administration d'avoir toléré, favorisé & commis eux-mêmes les abus, malversations, prévarications & infidélités dans la partie des finances mentionnés au procès, ne furent punis que du bannissement : quelques Officiers furent seulement admonestés, quoique censés avoir connoissance des vols faits au Roi & y avoir participé. Mais le plus étonnant, ce fut le Sr. Péan, le Major des troupes, qui condamné à 600,000 livres de restitution envers le Roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les Commissaires excuserent la douceur de leur jugement sur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autorisât à prononcer la peine de mort en pareil cas. Cependant on pouvoit tout au moins assimiler le crime des Canadiens au vol domestique, & l'on sait qu'une malheureuse servante, pour avoir dérobé une serviette à sa maîtresse, est pendue. Quant aux douze millions de restitutions ordonnées, on se doute bien qu'il n'en entra gueres dans les coffres du Roi. Cadet, le Munitionnaire général, devoit pour son compte regorger six millions; mais il en redemandoit dix ou onze. Pour être quitte, on le réhabilita, & M. Gerbier son Avocat fut celui qui tira le plus de tout cela : il eut 300,000 livres d'honoraires. Pennisseault, son commis, avoit eu la précaution de se pourvoir d'une jolie femme, qui avoit eu le bonheur de plaire au Duc de Choiseul ; elle fit avoir des lettres de justification à son mari, qui le rendirent blanc comme neige & lui conserverent les gains frauduleux qu'il avoit été forcé de rendre. Un fils de Bréard épousa depuis une parente de ce Ministre. Le seul Intendant, sur qui l'on tenoit les yeux trop ouverts, qui, vieux garçon, n'avoit ni femme ni fille à prostituer, a subi son châtiment sans pouvoir rentrer en France.

Le procès de M. de Lally, que nous avons déjà annoncé, commença plus tard & fut plus long. L'accusé étoit d'une toute autre considération, & il avoit pour accusateurs non-seulement le Ministere public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit que l'organe. La base fut une requête présentée au Roi (3 *Août* 1762) par le Gouverneur & le Conseil supérieur de Pondichery à leur retour, où se plaignant d'avoir été offensés jusques à l'excès dans leur honneur & dans leur réputation par les imputations du Sr. de Lally, ils demandent justice à S. M. & un tribunal pour la leur faire rendre.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver „ que le Conseil & la malheu-„ reuse Colonie de l'Inde avoient été écrasés de-„ puis le commencement jusqu'à la fin sous l'au-„ torité d'un maître despotique, qui n'avoit jamais „ connu les regles de la prudence, de l'honneur, „ ni même de l'humanité ; que le Comte de Lally „ étoit seul comptable de toute la régie & admi-„ nistration, tant de l'intérieur que de l'extérieur „ de la Compagnie, ainsi que de tous les revenus „ des terres & dépendances qu'elle possédoit.... „ Qu'il étoit comptable de la perte de Pondichery, „ puisque la ville n'avoit été rendue que faute de „ vivres & que lui seul avoit en main les moyens „ qui pouvoient en procurer, savoir l'argent pour „ les acheter, le fruit des terres, le produit des „ récoltes & les troupes pour les protéger „. Enfin on articuloit dans ce mémoire neuf articles capitaux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally instruit que ces plaintes ont produit sensation à la Cour, se rend à Fontaineblau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille ; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit (*Nov.* 1762) au Duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au Roi sa tête & son



innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé, & si Madame de Pompadour ne fût pas morte, peut-être seroit-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison.

Par un incident bizarre, l'affaire fut d'abord mise en Justice réglée. Un Jésuite, car il s'en trouvoit de mêlés partout, nommé le Pere Lavaur, étant mort dans le tems de la déroute de la Société, à la Compagnie des Indes, où il avoit obtenu un logement comme Missionnaire autrefois au service de cette Compagnie, le Parlement fit mettre les scellés chez lui. On trouva dans les papiers de cet Apôtre d'une nouvelle espece, pour près de 1,200,000 livres d'effets & un mémoire contre M. de Lally; une anecdote assez curieuse à ce sujet est rapportée dans les *Factums* du Comte, & mérite quelque créance, appuyée du témoignage d'un témoin oculaire de la candeur la plus respectable. (*) L'enfant d'Ignace, homme de précaution, ignorant ce qui se passeroit en Europe à l'arrivée du Général, qui par son crédit pouvoit intimider ou confondre ses accusateurs, avoit composé deux écrits, dont il devoit produire l'un ou l'autre suivant les circonstances. Quoi qu'il ne fût rien moins que porté en sa faveur, le premier contenoit de grands éloges du Comte de Lally, & c'est celui qu'a vu le militaire cité. Le second étoit le revers de la médaille. Dès que le Jésuite fut assuré du progrès & du succès du complot formé contre le prisonnier, il brûla vraisemblablement son apologie & ne conserva que le libelle. Il fut remis aux mains du Procureur-général, qui rendit plainte contre le Comte de Lally, de concussions, de véxations, d'abus d'autorité, même de haute trahi-

(*) M. le Marquis de Montmorency, officier des Gardes-du-corps aujourd'hui, & ayant servi autrefois dans l'Inde.



fon. Il intervint arrêt (*6 Juillet* 1763), qui renvoya l'inftance de l'affaire au Châtelet, fauf l'appel en la cour. Alors le Roi, très-indécis à fon ordinaire fur le parti qu'il devoit prendre & qui fe laiffoit entraîner par les circonftances, fit expédier de premieres lettres-patentes (12 *Janvier* 1764) motivées fur la néceffité de remonter à la fource des malheurs de l'Inde. S. M. difoit dans le préambule : „ Comme dans un grand nombre de mé„ moires on nous auroit expofé que ces pertes fi „ multipliées & en même tems fi funeftes, au„ roient été occafionnées par des déprédations, „ des concuffions, des divertiffemens de deniers, „ il eft de notre juftice que ces délits foient ap„ profondis par une procédure juridique „. Ainfi, aux termes de ces lettres, l'inftruction tendoit uniquement à découvrir le crime partout où il pouvoit exifter. Elle n'étoit dirigée fpécialement contre aucun accufé ; elle devoit comprendre en général *tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'adminiftration & au commerce de la Compagnie, foit avant, foit depuis l'envoi des troupes fous la conduite du Comte de Lally ;* & la Grand'chambre affemblée étoit le tribunal défigné pour en connoître. On découvroit encore dans ces premieres lettres la main protectrice qui foutenoit le Comte de Lally : on ne la retrouve plus dans les fecondes, (*en Avril* 1764) parce qu'elle n'exiftoit plus en effet. (*) Il y eft défigné & nommé comme le feul, ou du moins comme le principal coupable ; les autres à reconnoître ne font que fes complices & adhérens. C'étoit un point bien effentiel gagné

(*) Madame de Pompadour n'eft morte réellement que le 15 Avril, mais elle languiffoit depuis fix femaines, & ne mettoit plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre tems.

par ſes ennemis, qui faiſoient ainſi tomber les dénonciations d'abus faites par le Général, & d'accuſés devenoient accuſateurs ; c'eſt qu'ils étoient libres ; c'eſt que connoiſſant mieux que lui l'utile emploi à faire des ſommes énormes qu'ils avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profuſion, c'eſt qu'en un mot, liés entre eux par l'intérêt puiſſant de leur défenſe perſonnelle, ils formoient une confédération indeſtructible. On ne peut expliquer autrement que dans la foule de ces ſerviteurs infideles de la Compagnie des Indes, preſque tout revenus immenſément riches, lorſqu'elle s'eſt trouvée ruinée, preſque tous déſignés au Comte de Lally à ſon départ par l'adminiſtration d'Europe comme des prévaricateurs, dans un mémoire contenant des notes intéreſſantes ſur le caractere & les qualités des différens ſujets, avec ce refrein fréquent au bout de chaque article : *il ne s'y oublie pas* ; preſque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce Chef & dénoncés à cette même Compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquiſes ; que dans cette foule, encore un coup, il ne s'en ſoit pas trouvé un ſeul de puni, & que le glaive de la Juſtice ne ſe ſoit appéſanti que ſur la tête de celui, avant l'arrivée duquel elles exiſtoient, & envoyé pour les découvrir & les venger.

Quoi qu'il en ſoit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le Rapporteur fit ſon expoſé, chef-d'œuvre au gré des Magiſtrats qui l'entendirent, mais ſans doute contenant bien des balourdiſes aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liroient. Ce Rapporteur étoit M. Paſquier, le même qui avoit fait le rapport de l'affaire de Damiens. Très-expert dans le labyrinthe de la chicane & des loix, très-adroit, très-ſubtil, c'étoit en même tems un vieillard ſujet aux préventions, entêté, fougueux, colere & d'un ca-

ractere bien opposé au caractere flegmatique & impassible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts. De-là des scenes vives entre ces deux personnages dans les interrogatoires. Chez de pareils hommes il en résulte souvent un levain qui fermente sourdement & les rend très-dangereux quand ils sont Juges ; à plus forte raison quand, chargés du développement d'une affaire aussi compliquée, leur rapport n'est pas dirigé par l'exacte impartialité. C'est ce qu'on reproche à M. Pasquier. (*) Ce Conseiller cependant ne put articuler aucun crime assez décisif, surtout dans le fait de haute trahison, pour mériter à l'accusé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'Ordonnance. Mais il fit envisager aux Juges que dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la justice, qui ne devoit pas être de leur compétence, il falloit s'élever au dessus de la loi, entrer dans l'esprit du législateur, & prononçant d'après les grandes vues d'administration, faire un exemple éclatant sur un coupable illustre. Ses confreres, enflammés par son discours, devinrent sanguinaires, & le Comte de Lally fut condamné à avoir la tête tranchée. (*6 Mai 1766.*) La maniere dont il avoit été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de sa grand'-croix, de son cordon, mis sur la sellette, il s'ensuivoit que les décisions du parquet tendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infâme ; couvert de quatorze cicatrices, quelle destinée de tomber aux mains du bourreau ! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne se possédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre & le

(*) Voyez les mémoires manuscrits du Comte de Tollendal, fils naturel du Comte de Lally.

ciel, contre ſes juges & ſurtout contre ſon rapporteur. Puis prenant, en apparence, des ſentimens de réſignation, il demanda à faire ſa priere, & dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avoit cachée dans ſa redingote, il voulut ſe percer le cœur. On l'arrêta & on lui ôta les moyens d'exécuter ſon projet, qui au ſurplus n'étoit ſans doute pas bien formé, car il s'y ſeroit pris d'une maniere plus efficace. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage eſt qu'au moment où un criminel a entendu ſon arrêt, il reſte dès-lors en la poſſeſſion de l'exécuteur qui en répond perſonnellement.

Le Roi prévenu d'avance du ſort du Comte de Lally, avoit fait dire au Premier Préſident que le Parlement pouvoit aller ſon train; qu'il n'étoit diſpoſé à aucune grace, & qu'afin de ſe garantir de toute ſollicitation, il alloit ſe renfermer à Choiſy, dont l'accès ſeroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en ſatisfaiſant à la juſtice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter ſon ſupplice. En conſéquence il avoit été convenu que M. de Lally, demeuré ſous la garde du concierge, monteroit à la nuit dans ſon caroſſe, avec le confeſſeur, un exempt en habit bourgeois & ſon valet de chambre; que l'exécuteur ſe trouveroit ſeulement à l'échaffaud pour y remplir ſon miniſtere. M. Paſquier s'étoit oppoſé de toutes ſes forces à cet adouciſſement; il avoit objecté que dans pareil cas la mort n'eſt rien; c'eſt l'appareil infâme qui l'accompagne qui doit en faire toute l'horreur; les fers, le tombereau, le bourreau. Il renouvella ſon avis à l'occaſion du deſſein du Comte de Lally de ſe ſouſtraire à l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courier à Choiſy, & la réponſe fut que les juges feroient ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc poſſeſſion de ſa proie, lui garotta les mains, & ſous prétexte que les Negres avoient

l'adresse de s'étrangler avec leur propre langue ; que M. de Lally, dans ses voyages, auroit bien pu l'apprendre, il proposa, pour l'en empêcher, de lui mettre un bâillon ; ce que le rapporteur adopta avidemment, d'autant que cela lui épargneroit d'entendre bien des injures que le Comte forcené voudroit en vain exhaler contre lui.

Ce fut dans cet appareil & sur la voiture usitée pour les plus vils scélérats que M. de Lally fut conduit à la Greve, à travers une foule immense, non-seulement de peuple & de bourgeois, mais de tous les militaires & de toute la cour. Au pied de l'échaffaud on lui ôta son bâillon. Bien des gens s'attendoient à l'entendre haranguer : il reprit sa fermeté, monta tranquillement, & sans proférer une parole reçut le coup fatal.

Le public, toujours difficile, toujours mécontent, dont, quelque bien que l'on fasse, il faut s'attendre à être critiqué, si avide d'exécutions & si susceptible de commisération aveugle, qui avoit trouvé le jugement des Canadiens trop doux, trouva bientôt celui du Comte de Lally trop cruel. C'est qu'il ne lut dans l'Arrêt que ces mots : *pour les cas résultans du procès*. Enoncé vague, dont les Cours prétendent avoir le droit d'user, & qui peut couvrir bien des âneries, des abus, des injustices & des horreurs ; formule qui ne devroit point être admise de la part d'un ministere terrible, dont les moindres actes doivent être déte[illegible]és par la loi seule, & sous laquelle il peut s'exercer également contre le crime & l'innocence. Quoi qu'il en soit, au moment même du supplice du Comte de Lally, dans la poussiere des classes, il s'élevoit déja un vengeur de sa mémoire. Son fils naturel, depuis connu sous le nom du Comte de Tollendal, résolut dès-lors de justifier son pere. Depuis ce tems il n'a pas passé un seul instant sans s'en occuper. Doué de tous les talens de la nature & de l'art,

au lieu de se livrer aux frivoles amusemens de son âge, il a étudié les divers codes criminels de l'Europe; il ne s'en est pas tenu à ces préparatifs immenses, il s'est frayé un accès jusqu'auprès du trône, & le feu Roi qui avoit été inexorable pour le pere, s'est laissé attendrir par le fils, & outre les bienfaits pécuniaires dont il l'avoit comblé, lui avoit fourni les moyens de combattre avec avantage au conseil, en lui fournissant des pieces secretes qu'il n'auroit pu avoir autrement. Avec ces secours & une protection encore plus forte qu'il a trouvée auprès du Monarque regnant & surtout de son auguste compagne, il est venu à bout de faire casser l'Arrêt du Parlement, & la connoissance du fond est renvoyée au Parlement de Rouen.

Nous ignorons ce que prononcera cette cour, dont l'arrêt pourroit, comme tant d'autres, être le fruit d'une obsession continue & de la faveur éclatante dont est couvert le Comte de Tollendal. Mais après avoir exposé tout ce qui s'est dit contre le rapporteur & les juges, notre impartialité nous oblige d'avouer qu'il est bien difficile qu'un homme de ce rang, condamné unanimément par quarante magistrats, (*) ne fût pas coupable; que l'accusé persistant à recuser tous les témoins comme fripons ou intéressés à l'inculper, M. Pasquier lui avoit offert d'en administrer de sa part, soit nationaux, soit étrangers; qu'il l'avoit assuré que le

(*) Un seul, M. Meyneaud, fut d'un avis différent, mais plus grave. Il dit que d'après le rapport de M. Pasquier il voyoit clairement que le Comte de Lally, durant trente-deux mois qu'il avoit passé dans l'Inde, n'avoit usé de son autorité que pour faire souffrir tous ceux qui avoient été sous ses ordres, ou sous sa protection; qu'il voudroit en conséquence un supplice qui durât aussi longtems; mais que, comme il n'y en avoit pas, il opinoit pour le plus long, qui étoit la roue.

gouvernement les feroit venir de quelque endroit où ils fussent, & que M. de Lally s'étoit constamment refusé à cette liste, sous prétexte qu'il n'en connoissoit point, qu'il n'avoit vu dans l'Inde que des coquins, des scélérats à rouer; que loin qu'on eût égorgé M. de Lally sans l'entendre, il avoit subi un interrogatoire à différentes reprises, qui ne devant prendre que trente heures, en avoit consommé cent quinze, pendant lequel tems il avoit eu tout le loisir de rédiger ses réponses, au point qu'il en est telle qui avoit duré trois heures; qu'enfin le rapport fait sous trois aspects différens, avoit d'abord été celui d'un historien racontant seulement les faits; qu'ensuite les reprenant, M. Pasquier y avoit lié les dépositions relatives; & que les résumant encore pour la troisieme fois, il en avoit formé l'ensemble, d'où devoit résulter la conviction ou la décharge de l'accusé, & que pendant les nombreuses séances que ce rapport avoit tenues, il avoit été fait si nettement, que M. Pasquier ne s'étoit pas entendu interrompre une seule fois; que sa conclusion avoit été, qu'en supposant M. de Lally un homme d'esprit, tel que l'avoient toujours jugé ceux qui l'avoient connu, sa conduite devenoit parfaitement éclairée; il demeuroit convaincu du moment où il étoit parti jusqu'à la reddition de Pondichery, d'avoir formé & exécuté son plan d'assouvir son ambition, son avarice, sa vengeance, à quelque prix que ce fût, même en trahissant les intérêts du Roi, de l'Etat & de la Compagnie: qu'autrement il faudroit le croire le plus imbécille des hommes; mais noir, méchant, atroce & coupable cependant d'une infinité d'horreurs isolées, dont la moindre mériteroit toujours l'animadversion de la justice.

La seule objection plausible au premier coup d'œil qui se présente, c'est qu'un procès de cette espece étoit le fait d'un conseil de guerre. D'abord

ce seroit au gouvernement qu'il faudroit adresser le reproche, puisque le Parlement n'a jugé le Comte de Lally que comme commission. Mais ce reproche même seroit-il bien fondé? Tout ce qu'on pourroit dire de mieux, c'est qu'il auroit fallu un tribunal mixte, puisque les chefs d'accusation, en présentant des délits qui sembloient militaires, en offroient encore plus de la compétence des juges ordinaires, puisque M de Lally avoit à la fois les trois pouvoirs dans l'Inde, en présidant à la guerre, à la justice & à la finance. En un mot, que dit le prononcé? Il le déclare duement atteint & convaincu d'avoir trahi les intérêts du Roi, de son Etat & de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité, de vexations & exactions envers les sujets du Roi & étrangers, habitans de Pondichery. Il faut avouer que les Magistrats ont du moins eu la précaution de le présenter sous un aspect, par lequel ils ne paroissent point avoir passé la limite de leur jurisdiction. Le dirons-nous? L'homme qui a jugé le plus rigoureusement M. de Lally, c'est celui qui a osé le défendre le premier en public & par écrit; c'est ce Voltaire dont on cite avec tant de complaisance le bon mot: *c'est un homme*, disoit-il, *sur lequel tout le monde avoit droit de mettre la main, excepté le bourreau.* Bon mot plus spécieux que solide. En effet, signifie-t-il que M. de Lally fût coupable de toutes les horreurs, excepté les crimes que punit la loi? Ce ne seroit qu'une satyre de notre législation trop outrée, trop ridicule, pour mériter quelque créance & faire impression. Il faut donc s'en tenir au sens vrai & naturel. Mais comme en France & dans tout Etat policé, personne n'a droit de se faire justice, c'est donc, en derniere analyse, sous la main du bourreau, & du bourreau seul, que devoit tomber la tête du Comte de Lally.

Tandis que le procès des Canadiens & celui-ci

matieres des converſations, perpétuoient trop longtems le ſouvenir d'une guerre déſaſtreuſe, le Duc de Choiſeul cherchoit à l'effacer par les avantages de la paix. Sans avoir le titre de Premier Miniſtre, il en exerçoit, comme le Cardinal de Fleuri, toute l'autorité, puiſqu'il géroit lui ſeul les trois départemens les plus importans; car nous avons obſervé que le Duc de Praslin (*) n'étoit, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, qu'un mannequin politique, que ſon couſin plaçoit, remuoit & déplaçoit à ſon gré. Juſques à la mort de Madame de Pompadour, le Duc de Choiſeul n'avoit gouverné le Roi qu'en ſecond; mais alors il le ſubjugua tout-à-fait. Son premier ſoin avoit été de gagner la confiance du Souverain, en écartant de S. M. toute appréhenſion d'une rupture prochaine, que les murmures de la nation angloiſe mécontente du traité pouvoient occaſionner. C'eſt ſurtout ce que redoutoit Louis XV qui, fatigué à l'excès de la guerre, auroit ſacrifié la moitié de ſon royaume pour ne plus en entendre parler. Afin d'y parvenir & de mieux tranquilliſer le Monarque, le Miniſtre uſa de toutes les reſſources de ſon génie, tourné à l'intrigue, ou plutôt à la tracaſſerie. Dès qu'il connoiſſoit un ſujet propre à ſes deſſeins, il lui donnoit un grade & l'envoyoit, ſoit à Londres, ſoit dans l'Amérique, & juſques aux Indes Angloiſes. Ces artiſans de fourbes, dirigés par ſon impulſion, fomentoient d'une part les diviſions excitées par Wilkes, de l'autre les querelles des colonies avec la métropole, enfin ſoulevoient en Aſie aux rivaux de la France un ennemi formidable en la perſonne de Hyder-Ali-

(*) Le Comte de Choiſeul avoit été déclaré par le Roi, Duc de Praslin, le 1 Novembre 1762. Il fut reçu au Parlement Duc & Pair le 20 Décembre ſuivant.

Kan. En même tems il resserroit l'union du pacte de famille entre l'Espagne & les diverses branches de la maison de Bourbon. Il consoloit S. M. Catholique par l'espoir d'une revanche, & d'autant plus sûre qu'elle seroit plus lente & mieux combinée. Il se concilioit en conséquence avec le Comte d'Aranda, ce célebre Président du Conseil de Castille, le Choiseul de Madrid: il l'excitoit à éclairer sa nation, à briser le joug de la superstition & du fanatisme, à expulser les Jésuites, à abolir l'exécrable tribunal de l'Inquisition, à rétablir la marine, à faire fleurir le commerce en le dégageant de ses entraves, à adoucir, à polir les mœurs des Espagnols par les arts & les lettres.

En même tems il ne perdoit pas de vue une autre alliance, moins recente, mais plus difficile à conserver, celle de la maison d'Autriche. Son attachement pour elle, & la confiance de cette auguste maison en lui, applanirent bien des obstacles sans cesse renaissans. La perspective, quoiqu'éloignée, d'une Archiduchesse assise au trône de France, fut le charme dont il usa pour faire prendre un autre cours à la politique du cabinet de Vienne. Par la crainte de cette union il enchaînoit l'activité du Roi de Prusse, cet allié si utile à l'Angleterre pour ses diversions efficaces. Il ne se flattoit pas de pouvoir rompre l'amitié établie entre les cours de Londres & de Petersbourg; mais il cherchoit à rendre inutile à la premiere celle-ci, occupée à calmer la Pologne, dont il favorisoit sourdement les troubles, & menacée d'une guerre avec la Turquie, autre fruit des insinuations artificieuses qu'il faisoit donner au Divan par l'Ambassadeur de France. La Czarine ne fut point dupe de ces intrigues, ni même d'une concession formelle & gracieuse qu'elle avoit fort à cœur, suivant laquelle ayant fait une déclaration en forme de reversale, que le titre Impérial n'apporteroit

aucun changement au cérémonial usité entre les cours de France & de Russie, le Roi accordoit publiquement à cette Princesse le titre Impérial & le reconnoissoit en elle comme attaché à son trône. Elle avoit une antipatie naturelle contre ce Ministre & le détestoit encore plus, depuis qu'elle savoit qu'il avoit fait dresser par un de ces émissaires, (*) dont il inondoit les cours étrangeres, une relation circonstanciée de la révolution qui l'avoit portée au Trône Impérial; relation dont elle redoutoit la publicité. Au reste, dans l'impossibilité de détruire tout-à-fait une trame aussi bien ourdie, elle se contentoit de tâcher d'imprimer du ridicule aux vastes prétentions de ce turbulent négociateur; elle l'appelloit *le souffleur de Mustapha, le cocher de l'Europe.*

En assurant au dehors la tranquillité de la France par les affaires qu'il suscitoit aux autres royaumes, le Duc de Choiseul essaya de la dédommager de ses pertes, en améliorant ou faisant d'autres acquisitions; il travailloit aussi dans l'intérieur à la mettre en état de recommencer la guerre plus avantageusement, lorsque les circonstances l'exigeroient ou le permettroient. Il déploya là-dessus un esprit systématique peu propre au succès de son projet, mais très-utile pour lui faire des créatures. Après avoir opéré dans le département de cette partie une premiere réforme indispensable à la paix, (*26 Nov.* 1762.) tant afin de ne pas allarmer les Puissances voisines par des armées plus nombreuses que ne le comportoit cet Etat, qu'afin de remplir une économie dans les dépenses qu'il n'étoit pas possible de soutenir sur le même pied, il rendit sa grande ordonnance, (10 *Déc.* 1762.)

(*) M. de Rulhieres.

ſi critiquée, & qui fut comme le ſignal de tous les bouleverſemens cauſés depuis dans les troupes.

Par cette ordonnance, le Roi réduiſoit ſon infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons & ſix d'un bataillon. Il vouloit que tous les régimens portaſſent à l'avenir des noms de province, pour mieux conſerver la mémoire de leurs actions. Il ſe réſervoit de nommer déſormais les Lieutenans-colonels & les Majors; il créoit une caiſſe & un tréſorier pour chaque régiment; il fixoit l'engagement des ſoldats à huit années, au lieu de ſix; il établiſſoit une demi-ſolde & un habillement pour ceux qui ne ſe retireroient qu'après avoir ſervi le tems de deux engagemens, & une ſolde entiere pour ceux qui en auroient ſervi trois, avec la permiſſion de ſe porter chez eux ou d'être reçus aux invalides. Il augmentoit les appointemens des officiers, ſurtout en tems de guerre; il ſe chargeoit des recrues & des armemens, auxquels les capitaines étoient autrefois obligés, & enfin ordonnoit que tous les régimens d'infanterie françoiſe feroient vêtus de blanc, excepté celui des Gardes Lorraines.

L'eſprit de cette ordonnance étoit d'avoir de vieux ſoldats & de jeunes officiers. Les uns comme plus ſouples à la diſcipline & les autres comme plus ardens à la maintenir. Mais l'inconvénient étoit d'augmenter d'une part les déſertions & de charger l'État d'une dépenſe qu'il ne pouvoit ſupporter, de l'autre d'éteindre l'émulation; de décourager les anciens officiers, & d'ouvrir la porte à la faveur, déjà ſi active, ſous le gouvernement françois. Quant aux recrues, la nouvelle forme prévenoit beaucoup d'abus & de friponneries; elle maintenoit le complet autant que l'on vouloit, mais elle fomentoit la négligence du Capitaine & conſtituoit le Roi en des frais énormes.

Cette ordonnance fut ſuivie d'autres, dont les

plus essentielles étoient celles par lesquelles la cavalerie étoit réduite à trente régimens, non compris celui des carabiniers ; les dragons à onze, & les troupes légeres à quatre légions, savoir : la Légion Royale, les Légions de Flandre, de Hainault & de Conflans ; outre les régimens des volontaires de Clermont & de Soubise. (*Mars 1766.*) Ces deux corps furent depuis érigés en légions.

Le corps des Grenadiers de France, composé des Compagnies de Grenadiers réformées, loin d'éprouver aucune diminution, reçut plus de lustre, (21. *Dec.* 1762.) parce qu'il étoit commandé par M. le Comte de Stainville, frere du Ministre. Il fut établi sur le pied de quatre brigades, chaque brigade de douze compagnies, portées de quarante-cinq hommes chacune à cinquante-deux.

Comme c'étoit surtout contre les Anglois que la France sembloit devoir se disposer à combattre désormais, c'est-à-dire à des guerres d'outre-mer, le Duc de Choiseul avoit senti la nécessité d'habituer les troupes à ces transmigrations. En conséquence (5 *Nov.* 1761), en supprimant les cent compagnies franches de la marine, il les avoit incorporées dans des régimens destinés à servir également sur terre & dans les colonies, & depuis il en augmenta le nombre dans la même idée. Son département de la marine fut celui dont il s'occupa le plus. Pour éteindre, s'il étoit possible, la génération des militaires de ce corps, qui s'étoit si mal conduit dans la derniere guerre, il y avoit fait une réforme considérable (20 *Janvier* 1762). Phénomene qui l'épouvanta, & dont il n'y avoit pas d'exemple. Il conserva les meilleurs, les plus jeunes, ou ceux qui donnoient le plus d'espérance, & les avança en grades. Afin de détruire le génie mercantile, invétéré depuis trop longtems en eux,

il augmenta leurs appointemens, dans l'espoir de les mettre en état de se soutenir convenablement, sans être entraînés en faisant leur service par des vues d'intérêt. Et, quoique le corps de la plume fût le plus nécessaire en tems de paix, & surtout à cette époque où le Conseil cherchoit à faire prendre une nouvelle vigueur aux travaux des ports, il fit paroître peu de jours après une pareille réforme dans celui-ci, pour augmenter du produit de cette économie les appointemens des Officiers d'épée.

Nous avons vu comment le Duc de Choiseul en excitant le zele des différens Corps, & même de particuliers riches, avoit reçu des souscriptions qui, effectuées, devoient former une marine puissante. Tout récemment il venoit d'obtenir un million du Clergé pour le même objet. Il ne s'agissoit plus que de pourvoir les départemens de matériaux propres aux constructions. Il y a beaucoup de bois en France de cette espece, mais dont on ne pouvoit se servir alors faute de débouchés. Les forêts de la vallée de Gaspe en Béarn étoient de ce nombre; fécondes en arbres droits & de la plus belle venue, le Ministre les fit mettre en coupe & rendre navigable le Gaspe dans un cours de 24 lieues, nécessaire pour le transport. Un premier convoi de mâtures arriva à Bayonne sur cette riviere, conduit par M. d'Etigny, Intendant de la province, sous la direction duquel tous les obstacles, que l'on avoit cru jusques-là invincibles, avoient été surmontés. Ce convoi fut reçu dans la ville au bruit du canon & aux acclamations du peuple : c'étoit un véritable triomphe pour le Commissaire départi, un des plus habiles qu'il y ait eu sous le regne de Louis XV, un véritable homme de génie & de tête.

En regarnissant les ports de vaisseaux, en remplissant les magasins d'agrès, d'apparaux, de mu-

nitions navales, le Duc de Choiseul sentoit bien qu'il ne travailleroit que pour le profit des ennemis de la France, s'il ne refondoit la constitution de la marine militaire, constitution radicalement vicieuse, le principe de toutes les défaites multipliées & continues en ce genre durant la derniere guerre, qui avoient forcé de demander la paix & d'en recevoir les conditions humiliantes. Il s'en étoit occupé; il avoit médité, consulté, & il avoit vu que le seul remede étoit la suppression entiere du corps de l'épée, & sa recréation sur un pied différent. Déjà il y travailloit; il songeoit à ouvrir la porte au mérite, à le composer indistinctement de tous les marins qui auroient acquis quelque gloire durant la derniere guerre; ce qui l'auroit rendu plus nombreux en officiers bleus, en officiers corsaires, en officiers marchands même, qu'en membres conservés de la marine royale. Il ne croyoit pas devoir garder le secret sur une opération avantageuse à l'Etat & glorieuse pour le Monarque. Il se trompa; il fut bientôt assailli de toute la haute noblesse, allarmée de l'opprobre qui alloit réjaillir sur elle par la dégradation de tant d'individus tirés de son sein, lorsque l'honneur bien entendu l'auroit dû exciter à solliciter elle-même la radiation d'officiers indignes de lui appartenir. Toute la Cour fut en rumeur, & ce Ministre, tout-puissant pour faire le mal, ne le fut pas assez pour réussir dans le bien. Il se dépita, il abandonna un département qui ne lui donnoit que du chagrin & des dégoûts: il le remit à son cousin le Duc de Praslin, & reprit les affaires étrangeres.

Le mauvais succès qu'avoient eu les desseins de ce Ministre pour la restauration des anciennes colonies & la formation de nouvelles, ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti. Les troupes de terre étoient très-mécontentes de leur transmigration continuelle dans des climats funestes, où elles

périssoient en foule. Les habitans détestoient les gouverneurs qu'on leur avoit donnés, qui, suivant le nouveau systême, pris dans les officiers de terre aussi, n'entendoient rien à l'administration qui leur étoit confiée, & n'y apportoient qu'un despotisme révoltant partout, mais davantage dans ces pays, se ressentant encore de l'attrait pour la liberté que respiroient les premiers habitans, & non encore façonnés à l'esclavage des peuples de l'Europe. M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolivos à la Guadeloupe, & le Comte d'Estaing à Saint-Domingue, étoient autant de petits tyrans, qui faisoient regretter aux uns la domination des Anglois, dont ils avoient goûté la douceur, & la faisoient desirer aux autres. Le dernier principalement, quoiqu'avec de grands talens, par l'injustice de ses demandes, par la bisarrerie de ses projets, par sa dureté dans leur exécution, occasionna la plus grande fermentation dans l'isle, & fut à la veille de la voir se révolter (*).

Le Duc de Choiseul n'avoit pas été plus heureux à créer les nouveaux établissemens dont il prétendoit remplacer ceux que la France avoit perdus, ou plutôt il manqua de l'intelligence nécessaire à l'exécution de semblables entreprises. On ne peut lui refuser du talent, mais il n'avoit pas celui d'un fondateur. Son génie bouillant & actif étoit trop opposé aux combinaisons lentes & réfléchies, à la patience nécessaire à celui-ci. Audacieux pour vaincre les obstacles, il s'en rebutoit aisément, lorsque la résistance devenoit trop longue. C'est ainsi qu'au lieu de laisser l'isle de Sainte-Lucie se peupler avec le tems des émigrations de la Marti-

(*) A l'occasion du rétablissement des milices qu'il tenta, il avoit fait imprimer le Code *Théodat*, piece curieuse de sa composition.

nique, trop surchargée d'habitans, il voulut tout-à-coup y établir des cultures; il y fit passer à grands frais & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, sept ou huit cens hommes, dont la fatale destinée inspira plus de pitié que de surprise aux habiles spéculateurs. Tout périt bientôt dans un lieu inculte & mal sain, où l'on n'avoit pris aucune précaution pour y admettre, avec les soins convenables, la peuplade moderne. On n'avoit pas manqué d'y envoyer un Gouverneur & un Intendant, les deux êtres les plus inutiles & souvent les deux fléaux les plus funestes aux colonies naissantes. Après un court essai, non moins dispendieux en argent qu'en hommes, il fallut renoncer au projet. On fit revenir les chefs, quand il n'y eut plus de société à régir, & le gouvernement de Sainte-Lucie, ainsi que l'intendance, fut réuni à celui de la Martinique.

La fondation de la Guyanne, décorée du superbe nom de *France Equinoxiale*, entreprise dans le même tems, fut une opération encore plus folle & plus désastreuse. On vouloit, en faisant oublier à la nation ses calamités, lui faire perdre de vue les fautes qui les avoient amenées, & l'on la plongeoit dans d'autres malheurs par d'autres fautes. L'isle de Cayenne, habitée depuis un siecle, étoit constamment dans un état de misere & d'enfance, dont il auroit fallu la tirer uniquement, lorsque le Duc de Choiseul, plus occupé de la gloire que du bien du royaume, adopta à cet égard le plan d'hommes ambitieux, qu'égaroit leur présomption, & se laissa séduire par sa magnificence. On lui représenta qu'en établissant dans le vaste continent de la Guyanne une population nationale & libre, capable de résister dans la suite par elle-même aux attaques étrangeres, & propre à voler au secours des Colonies à sucre, lorsque les circonstances pourroient l'exiger, il se procuroit des racines de po-

pulation & de vigueur capables de réparer la perte du Canada. C'est donc, pour ainsi parler, une succursale à la mere-patrie qu'il se ménageoit, une pépiniere d'hommes & non une mine de richesses. Les vues étoient bonnes, mais le tems, les circonstances & le local mal choisis. Les mesures furent plus mal prises encore : on fit venir à grands frais des familles Alsaciennes, dont quelques-unes penserent mourir de faim en France avant d'être embarquées ; fâcheux pronostic de la destinée qui les attendoit. Douze mille hommes furent débarqués à la fois après une longue navigation sur des plages désertes & impraticables dans la saison des pluies. Le Gouvernement devoit les loger & les nourrir dans les commencemens. Un mauvais hangard fut le seul hospice qu'on leur fournit, & les subsistances altérées par la chaleur, l'humidité & le transport, y causerent l'épidémie & la mortalité. Les inondations acheverent de détruire ceux qu'avoit épargnés la maladie.

Le Chevalier Turgot, auteur du projet, nommé Gouverneur de la Guyanne avec cent mille livres d'appointemens, dont il avoit joui paisiblement ici pendant dix-huit mois sous prétexte d'aider le Ministre de ses conseils, fut enfin obligé de partir pour remédier à tant de désastres. Sur les plaintes générales que porterent les colons contre M. de Chanvallon, l'Intendant, il crut devoir s'assurer de sa personne ; il le fit arrêter & l'envoya pieds & poings liés en France. Il revint après cette expédition rendre compte de la colonie, c'est-à-dire apprendre ce que répandoit déja la rumeur publique, qu'il n'y avoit plus de colonie. Il en a résulté une querelle entre les deux chefs, s'inculpant réciproquement. C'étoit un troisieme procès d'administration, dont le jugement étoit attendu avec impatience. Mais le gouvernement, pour en éviter la censure, voyant d'ail-

leurs le peu de ſuccès des deux premiers, a pris le parti de s'en réſerver la connoiſſance : il a été traité dans l'intérieur du cabinet des Miniſtres, & il n'y a même proprement jamais eu de déciſion, du moins légale. Le Chevalier Turgot & M. de Chanvallon ſe ſont vus diſgraciés tour à tour; le dernier cependant condamné à une priſon perpétuelle, mais ſans aucune expiation pour le ſang verſé dans ces contrées éloignées, criant inutilement vengeance.

Les propos critiques du public qu'on vouloit éviter, n'ont pas moins eu lieu & plus amérement. Le Parlement a même pris parti dans cette cauſe & rendu arrêt, faute de comparoir, contre M. Chardon, Maître des requêtes, le rapporteur du procès au Conſeil. Il s'en eſt ſuivi une affaire majeure avec la cour, qui, à force d'incidens, s'eſt perdue dans l'immenſité des autres, & a traîné juſqu'à la révolution. M. de Chanvallon s'eſt depuis trouvé libre & même innocent, auſſi incognito qu'il avoit été jugé, avec la défenſe biſarre de publier ſon jugement. Le ſeul M. Chardon, eſt reſté entaché, & s'en eſt moqué, n'en a pas été moins nommé Intendant de Corſe & à différentes places dont il étoit ſuſceptible.

Une anecdote trop curieuſe pour être omiſe, arrivée à l'occaſion de la cataſtrophe de la Guyanne, peint mieux le Duc de Choiſeul & la nature de ſon projet que tout ce qu'on en pourroit dire. L'auteur de l'*Année littéraire* ayant inſéré dans ſes feuilles une lettre qui lui étoit adreſſée, au ſujet d'un trait d'humanité exercé envers une famille étrangere, à la veille de périr de miſere en route, en allant s'embarquer à Rochefort pour ce pays de malédiction; le Miniſtre entend parler à table de cette avanture : *le gueux de Freron*, s'écrie-t-il, *s'aviſe de parler de la Guyanne ! qu'on m'apporte le Numéro*. On lui lit l'endroit touchant, & qui ne

sentoit en rien le détracteur : *il couchera ce soir au Fort l'Evêque*, continua-t-il. Ce qui eut lieu. Il est vrai que le Ministre revint bientôt à des sentimens plus généreux. Le Journaliste lui écrivit, se plaignit du traitement qu'il éprouvoit & fut élargi. C'est ainsi que le Duc de Choiseul ayant l'esprit léger & le cœur bon, commettoit & réparoit une injustice avec la même facilité.

Les moyens pris pour rétablir le commerce de la Compagnie des Indes semblerent d'abord plus satisfaisans aux actionnaires, & leur firent espérer pendant quelques années un sort heureux & brillant ; mais cette régénération portoit en elle-même un vice radical, un principe de destruction, dont tôt ou tard devoient éclater les effets. Quoiqu'il en soit, ayant osé dire au gouvernement que c'étoit à lui à s'imputer les malheurs & les fautes de la Compagnie, puisqu'ils n'avoient géré durant la guerre leurs affaires que sous son influence, ou plutôt, qu'à le bien dire, ils n'y avoient pris réellement aucune part ; celui-ci sensible en apparence à leurs reproches, les autorisa à délibérer sur leur position, & tous consentirent à se laisser diriger par un Négociant qui, marchant à grands pas vers la fortune, étoit dévoré d'une ambition sourde dont on ne se défioit pas. Il ouvrit un plan si lumineux, si sage & si utile qu'il entraîna les divers partis. M. Necker, c'est son nom, fut regardé comme le restaurateur de la Compagnie. Dans la premiere assemblée décisive on rétrocéda au Roi le port de l'Orient, les côtes d'Afrique, les isles de France & de Bourbon. De sa part, S. M. remit les douze mille actions & les billets d'emprunt dont elle étoit en possession & laissa la faculté de prendre au gré des votans & sans l'assistance d'aucuns commissaires royaux, les arrangemens & les moyens les plus convenables pour le rétablissement du commerce. En consé-

quence, dans ce premier moment de liberté on nomma des Syndics, des Directeurs, qui ne devoient être que les adjoints & les coopérateurs du héros du jour, dans le systême d'administration qu'il avoit proposé. Il savoit comment se produit l'enthousiasme, & il avoit poussé l'audace jusques à assigner le terme où les actions commenceroient à bénéficier. Chacun entrevoyoit déja d'avance cette époque de prospérité, & à peine dégagée des entraves du gouvernement, la Compagnie se remit ainsi aveuglement à la discrétion d'un particulier.

Cette restauration, quoique faite avant que le Duc de Choiseul quittât la marine, ne le regardoit directement pas, puisque la Compagnie des Indes étoit dans le département du Contrôleur général : mais celui-ci n'étant en quelque sorte que son premier commis, elle doit être réputée comme son ouvrage, d'autant mieux que depuis, par les rétrocessions faites au Roi, l'autorité se trouvoit mêlangée, & que le Duc, homme à se l'attribuer où il ne l'avoit pas, étoit très-disposé à se l'attirer toute entiere, pour peu que son influence pût agir.

D'autres projets lui rouloient dans la tête encore. Il voulut s'immortaliser en bâtissant une ville. Il y avoit une lande appartenante à la France, qui donnoit sur le lac de Geneve. On nomme cet endroit Versoi, & il est peu distant du territoire & de la ville qui domine le lac de son nom. On étoit mécontent de cette république, tourmentée de troubles intestins. Il imagina que le moyen de la punir étoit de lui donner une rivale, en construisant un port dans ce lieu érigé en cité, & que l'adulation ne tarda pas d'appeller *Choiseul la ville* : son dessein étoit de rendre ce port libre, ainsi que la ville, d'y admettre & recevoir pour citoyens les étrangers de toute religion, avec faculté de l'y

exercer en liberté. C'étoit le moyen de la pourvoir bientôt d'habitans & de la rendre florissante, vu son heureuse position qui la mettoit à portée de faire le plus grand commerce, de partager & peut-être d'enlever celui de ses voisins. Les travaux commencerent ; ils se suivoient avec ardeur : M. de Voltaire les avoit déja chantés, lorsque la disgrace du Ministre fit interrompre & oublier son plan.

Mettrons-nous au rang des acquisitions faites à la France par le Duc de Choiseul (11 *Juin.*) la ville d'Avignon & le Comtat Venaissin, dont on s'empara sans coup férir ? Si la chose n'eut dépendu que de ce Ministre, il y a sans doute à parier que ce beau pays ne seroit jamais retourné sous la domination du Souverain Pontife ; mais il connoissoit trop bien la pusillanimité de son maître, pour se flatter de le déterminer à maintenir irrévocablement le coup de vigueur auquel il s'étoit porté. Louis XIV, plus absolu que son petit-fils, avoit fait trois fois cette manœuvre & restitué trois fois les mêmes Etats. Il est vrai qu'alors la philosophie n'avoit pas autant éclairé les Souverains qu'elle l'a fait depuis. Mais Louis XV n'étoit rien moins que philosophe. Il s'étoit permis cette agression contre le Pape pour l'honneur de la maison de Bourbon, insultée en la personne du duc de Parme par les anathêmes de sa Sainteté. C'étoit une simple correction dont il vouloit user, & non une scission absolue, trop éloignée de son caractere. On en peut juger par la maniere respectueuse dont s'exécuta l'invasion, par l'ambiguité même des lettres patentes où l'on n'osoit articuler le vrai grief du Souverain Pontife, & où l'on parloit simplement d'une réunion opérée en vertu de l'inaliénabilité des domaines de la couronne ; enfin par l'enrégistrement du Parlement de Provence qui, suivant les insinuations de la cour, ordonnoit seu-

lement que les armes de notre Saint Pere le Pape seront ôtées avec *respect & décence* des lieux où elles se trouveroient, &, à leur place, remises celles du Roi. En conséquence on se présenta devant Avignon avec deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de dragons, & canons & mortiers.

Le Vice-Légat parut plus grand que le Général françois en cette occasion. Il dit à M. de Rochechouart, qui lui notifia les intentions de S. M.; qu'il avoit ordre de sa Sainteté de n'opposer nulle résistance, mais en même tems de lui déclarer; *qu'une telle conduite mettoit ceux qui la tenoient dans le cas des peines ecclésiastiques, portées par la Bulle in Cœna Domini.* L'intention du Duc de Choiseul, qui avoit à cœur l'extinction absolue des Jésuites dans la Chrétienté, & qui dans cette querelle voyoit toujours le doigt de Loyola, (*) étoit du moins décidé de ne remettre à Rezzonico cette portion de son Etat, non seulement qu'après qu'il auroit donné satisfaction à l'Infant de Parme, mais encore anéanti l'Ordre que poursuivoit sa vengeance implacable. Le Pape eut le courage de s'y refuser, & mourut sans avoir satisfait à aucun de ces deux points, qu'on n'obtint que sous son successeur Ganganelli.

Les premiers bruits répandus sur l'invasion prochaine d'Avignon, firent éclorre à la connoissance du public un pari assez bizarre. M. le Marquis de Poyanne, lors du traité de paix en 1763, avoit remis à M. de Brancas une somme de 18000 liv., dont le dernier rendroit à l'autre douze livres par

(*) Nous renvoyons aux Pieces pour servir à cette histoire, une Lettre manuscrite de Rome, qui courut dans le tems, & nous paroît traiter à fond la matiere, quoique la politique de l'auteur se soit trouvée en défaut. N. I.

jour juſqu'à la premiere hoſtilité entre la France & quelque autre Puiſſance, auquel cas M. de Brancas devoit garder le reſtant du pari, à la charge, au contraire, qu'il payeroit l excédent ſur le même pied, tant que la paix dureroit. On demanda ſi cette invaſion étoit une hoſtilité ? Point d'oppoſition ni de défenſe, aucun coup de fuſil de tiré; les Miniſtres reſtoient reſpectivement dans les Cours où ils réſidoient. On ne ſait pas comment fut décidé la queſtion, qui dut, au ſurplus, ne pas tarder à être réſolue par la guerre de Corſe.

Cette iſle étoit ſoulevée depuis quarante ans contre la République de Genes : celle-ci perſiſtoit à s'en attribuer la ſuzeraineté ; après avoir dépenſé des ſommes énormes, avoir épuiſé ſes forces ſans ſuccès, elle avoit été obligée de recourir à la France qui, au lieu de ſubſides, s'étoit chargée des frais de ſouveraineté & de contenir avec ſes troupes les prétendus rebelles de ce royaume. Mais les ſubſides étant éteints à la paix, & les Genois toujours dans l'impuiſſance de ſubjuguer par les armes, ou de ramener par la douceur, un peuple que leurs cruautés leur avoient aliéné, les Corſes, dès que les François ſe ſeroient retirés, étoient à la veille de jouir de cette liberté qu'ils réclamoient comme originaire, & dont ils n'avoient jamais été privés, même ſous les Romains, ces vainqueurs de la terre, que par la force & pour un tems. Il y avoit, malheureuſement pour eux, un Choiſeul dans le Miniſtere de Verſailles. Il fit entendre au Conſeil, qu'il ſeroit aiſé d'obtenir de la République de Genes la ceſſion d'une iſle qui ne lui étoit qu'onéreuſe, & qu'elle étoit obligée d'abandonner de fait : il la repréſenta comme une des meilleures acquiſitions qu'on pût faire, comme une colonie fertile, excellente, comme très-propre à dédommager d'une partie des autres, ſurtout du Canada; puiſqu'aux pelleteries près on pouvoit y retrouver

tout ce qui venoit de ce pays, principalement des bois de construction & des munitions de différente espece pour la marine (*); que la conservation n'en seroit pas difficile, vu la proximité; qu'en un mot, ce projet auroit le double avantage & de se ménager un point d'appui pour le commerce de la Méditerranée & de l'ôter à la Grande-Bretagne, qu'il prétendit y songer. On ne manqua pas d'applaudir aux vues politiques du Ministre : le Roi seul en fut allarmé, par la crainte de la jalousie des Anglois. M. de Choiseul étoit trop bon courtisan pour ne pas rassurer S. M. à cet égard, & lui promettre que l'achat & la conquête s'en feroient sans qu'ils en témoignassent par aucune rupture leur mécontentement. Sans doute, il y eut des membres assez sages pour envisager aussi les dépenses auxquelles cette expédition devoit entraîner; mais on n'y fit pas grande attention, ou l'on s'aveugla sur le montant auquel elles pourroient aller. Il fut résolu de consommer l'acquisition. Une chose qu'on n'examina pas, & qui en valoit pourtant bien la peine, c'étoit la question si les droits de la République de Genes sur la Corse étoient bien valides? si la réclamation constante d'un peuple entier, qui depuis près d'un demi-siecle s'étoit affranchi de son joug tyrannique, n'étoit pas beaucoup plus légitime? Enfin, en supposant la justice de ces prétendus droits, s'il étoit permis à cet Etat de transporter à la France sa souveraineté, sans le consentement exprès ou tacite de la nation?

Sans agiter ces grands points de diplomatique réservés à la discussion des spéculateurs oisifs, & bons tout au plus dans les vains traités du droit de

---

(*) Tous ces avantages sont détaillés dans une *Lettre d'un Philosophe voyageant en Corse*, manuscrite, & que nos Lecteurs liront avec plaisir, N°. II.

la nature & des gens, le Ministere de Versailles fit valoir la seule loi des Souverains, la Loi du plus Fort. Le Marquis de Chauvelin, nommé Général des troupes du Roi, à son arrivée, sans autre formalité préalable, manifeste un édit de son maître, par lequel S. M. s'annonçoit comme Roi de Corse, & par une ordonnance particuliere il déclara rebelle quiconque ne se soumettroit pas & tenteroit, suivant le principe du droit naturel, de repousser la force par la force. (27 *Août.*) Enfin il étoit enjoint aux bâtimens Corses de prendre le pavillon françois, sinon ils étoient déclarés pirates, & l'on invitoit toutes les Puissances à leur courre sus. De premieres hostilités exercées avec succès enflerent l'orgueil du Duc de Choiseul, qui les fit insérer dans la gazette de France avec un faste puérile & des expressions indécentes. Il eut lieu de s'en repentir, & le récit des humiliations qu'éprouverent bientôt les troupes françoises, fut rendu soudain par les gazettes étrangeres avec une complaisance qui lui apprit de quel œil d'indignation toute l'Europe voyoit cette invasion. Un manifeste modéré, mais ferme, au nom du Général & du suprême Conseil d'Etat du royaume de Corse, (28 *Août.*) ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce peuple si fier s'y plaignoit que S. M. Très-Chrétienne, après l'avoir spécialement reconnu pour libre & indépendant, après avoir traité sur ce pied d'un accommodement entre la nation & la République de Genes pendant quatre années consécutives, parlât de se substituer à de prétendus droits de cet Etat, dont elle avoit avoué l'impuissance. Il y établissoit qu'en admettant même la souveraineté de Genes, elle n'avoit pu s'opérer que par un contrat raisonné entre les deux parties, résolu nécessairement dès que l'une d'elle s'en départoit par une cession dont l'autre non seulement n'étoit pas consentante, mais à laquelle

elle

culations les matieres agraires & la partie d'administration qui y est relative, en un mot, l'économie intérieure du royaume: de-là leur surnom d'Economistes. L'homme le plus profond dans cette science, étoit M. Quesnay, médecin de Madame de Pompadour. Louis XV, qui n'étoit point assez enthousiaste du mérite pour aller au devant de lui, avoit trop d'esprit pour ne pas l'aimer, lorsqu'il tomboit, pour ainsi parler, sous sa main. Il goûta M. Quesnay; il conversoit volontiers avec lui; il l'appelloit son *Penseur*, & lui donna pour armes trois fleurs de pensée. Ce Docteur initia S. M. aux mysteres des principes économiques, ou plutôt lui en apprit les élémens très-simples; car cette science n'est devenue compliquée & abstruse que par le charlatanisme de ses maîtres. Le Marquis de Mirabeau, auteur de *l'Ami des Hommes*, n'y avoit pas peu contribué, en publiant cet ouvrage rempli d'excellentes vues, mais obscurcies par le galimathias des pensées, le néologisme barbare du style, des tournures, & surtout par un pédantisme emphatique, bien capable d'en dégoûter. Son livre produisit cependant tout le contraire: il excita l'attention sur une matiere aussi importante que l'agriculture & la population; toutes les idées se tournerent vers cette partie, & des écrivains plus lumineux l'ayant bien discutée, il se fit une heureuse révolution à cet égard, qui auroit rendu la France beaucoup plus florissante, si elle n'eût eu à sa tête des Ministres plus attentifs à tourner cette amélioration au profit du fisc public, qu'à l'avantage & au bonheur des sujets. On ne parla plus que de défrichemens & de labours, d'économie rurale. Toutes les sciences de spéculation & d'utilité relatives avoient des académies en France; elles y étoient étudiées & approfondies avec soin; les parties seules de l'agriculture & du commerce qui sont de nécessité & d'utilité premiere,

les plus intéressantes de toutes pour le soutien & la puissance d'un grand empire, étoient négligées. On en rougit; on institua dans les diverses provinces du royaume des compagnies occupées de porter ces sciences au degré de perfection dont elles sont susceptibles, & de procurer au royaume toutes les ressources qu'il est à portée de faire valoir, d'un côté par la fertilité de son sol, de l'autre par son heureuse position sur les deux mers. La Bretagne donna l'exemple: (20 *Mars* 1767.) il s'y forma, de l'agrément du Roi, une société d'agriculture, de commerce & des arts. Cet exemple fut bientôt suivi à Paris & ailleurs.

On commença à faire cas des travaux de la campagne; on tenta des expériences; de grands Seigneurs ne jugerent point indigne d'eux de s'en occuper. La classe des paysans, jusqu'alors si méprisée, si vexée, acquit une sorte de consistance, fut plus ménagée. On les encouragea; on sentit l'absurdité de laisser mourir de faim une province, lorsque celle limitrophe regorgeoit de bleds; d'empêcher les cultivateurs de profiter de leurs récoltes abondantes, en procurant aux étrangers une subsistance dont ils manqueroient, & l'on fit les loix sages dont nous avons parlé.

Une déclaration du Roi (14 *Juin* 1764.) portant exemption de tailles & autres impositions pour les marais qui seront desséchés, & celle portant exemption (13 *Juillet*) pendant trois ans des privileges des commensaux de la maison du Roi, & que les officiers de judicature ne jouiront d'aucune exemption de taille qu'en faisant résidence dans le lieu de l'établissement de leurs offices, continuerent de faire honneur à M. de Laverdy, parce qu'on s'imagina qu'elles venoient de lui, & qu'il s'occupoit à adoucir le sort des villageois. L'aveuglement ne fut pas long. On reconnut bientôt que ce Contrôleur général n'aimoit ni les philosophes ni la

philosophie ; que croyant receler en lui seul toutes les lumieres il n'en vouloit pas recevoir d'ailleurs. Il fit une déclaration défendant de rien écrire, imprimer, ni publier sur la réforme ou l'administration des finances : on y trouve l'empreinte d'un génie petit, étroit, minutieux, & tendant au despotisme. Enfin son édit (17 *Déc.* 1764.) pour la libération des dettes de l'Etat trahit son ineptie. Cet édit, monument de honte éternelle & pour le Ministre qui l'enfanta & pour le Parlement qui l'enrégistra, non-seulement ne soulageoit en rien l'Etat, mais le grevoit encore de nouveaux impôts & donnoit plus d'extension aux anciens. Le prétexte étoit l'établissement de deux caisses, dont l'une pour le paiement des rentes & effets dûs par le Roi ; l'autre pour le remboursement & amortissement des capitaux. Pour y mieux parvenir & embrasser d'un coup-d'œil la totalité des dettes, on obligeoit tous les porteurs de contrats de les faire renouveller & viser, & les porteurs d'effets de les faire liquider & réduire en contrats : formalités longues, gênantes, & non moins dispendieuses pour les particuliers & pour le Roi. Mais au moyen de ce convertissement, il n'y avoit plus rien d'exigible. S. M. goûta fort cet arrangement qui la mettoit à l'aise. Ayant rencontré le Duc de Bouillon, abîmé de dettes, elle lui demanda comment alloient ses affaires? „ Fort mal, SIRE », lui répondit-il, s'imaginant peut-être toucher la bienfaisance du Monarque : „ fort mal, mes créanciers „ me tourmentent toujours beaucoup ". Mais pour toute consolation : „ *que ne faites-vous comme* „ *moi*, lui repliqua-t-il, *Laverdy vient de me* „ *mettre à jour.* „

Cette libération, dont le fond étoit un surcroît de charge, car, pour se donner un air d'équité plus sévere, le Contrôleur général, bien différent de ses semblables, qui comptent pour rien les

injustices de leurs prédécesseurs, & ne se prétendent point obligés de les réparer, rétablit les rentes réduites sur le pied des anciens capitaux, mais pour le remboursement seulement. C'étoit une leurre qu'il avoit donné à ses confreres du Parlement, ayant beaucoup de rentes de cette espece, dont ils se flatterent d'être remboursés les premiers, quoique, suivant l'édit, ce ne dût être que par la voie du sort. On prétend que le grand banc même le fut sur le champ, ce qui facilita beaucoup l'enrégistrement.

Le Conseil sut gré à M. de Laverdy de cette tournure; qui fit valider ainsi légalement la perception des deux Vingtiemes & autres impôts, qui ne s'exerçoit que par un enrégistrement fait en Lit de justice, toujours odieux. Le Parlement anéantissoit par-là toutes ses remontrances & toutes celles des autres; il sembloit venir à résipiscence, s'avouer coupable d'une résistance déraisonnable, & reconnoître implicitement la justice des coups d'autorité frappés avec tant de rigueur sur les classes de province. Aussi la Cour des Aides, plus attentive à éviter cette inconséquence & à conserver l'honneur de la Magistrature, après diverses modifications ajouta ces paroles remarquables :

„ Sera supplié en outre ledit Seigneur Roi de „ rendre au Corps entier de la Magistrature la jus- „ tice qui lui est due pour les violences inouies „ exercées envers plusieurs Cours de son royaume, „ & de rassurer ses peuples qui, témoins des excès „ auxquels on s'est porté contre les Magistrats, „ n'ont que trop appris ce qu'ils avoient à crain- „ dre, si de pareils abus de l'autorité militaire n'é- „ toient réprimés par la punition la plus févere. „ Ordonne que copies collationnées de la présente „ déclaration, ensemble du présent arrêt, seront „ envoyées ès sieges des Elections, &c. „

Une autre disposition de cet édit, qui avoit

singuliérement flatté le Parlement, & peut-être en avoit imposé à un certain point à la nation, c'étoit l'etablissement d'une chambre composée de membres de cette compagnie, pour veiller à son exécution, en conduire toutes les opérations & décider toutes les questions & contestations qui pourroient s'élever à leur occasion. Mais cette chambre ne fut qu'une charge de plus pour le royaume, par les honoraires de ses membres. Du reste, elle n'arrêta point la diversion des deniers; elle ne procura point l'exactitude des paiemens; les remboursemens des capitaux n'eurent lieu qu'une ou deux fois, autant qu'il falloit pour satisfaire aux engagemens pris avec les membres les plus accrédités de cette compagnie, & le désordre des finances, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Il falloit d'une part satisfaire aux dépenses du Roi, qui n'ayant plus de maîtresse en titre, avoit beaucoup de fantaisies & étoit entouré de courtisans & de favoris avides profitant de sa facilité; de l'autre, aux prodigalités du Duc de Choiseul, qui n'économisant pas plus le trésor de l'Etat que le sien, tranchoit du petit Souverain dans son genre, & avoit encore plus de créatures à satisfaire que son maître.

M. de Laverdy qui, sous un air cafard & modeste, nourrissoit une ambition démesurée, ne pouvant rester en place qu'en subvenant aux continuelles demandes & de Louis XV & de son Ministre, étoit sans relâche occupé à chercher de nouvelles ressources, & comme il n'en avoit aucune dans le genre des finances, où il n'entendoit rien, il étoit obligé de recevoir toutes les idées que lui suggéroient de cupides subalternes. A chaque besoin d'argent, c'étoit quelque nouvelle invention fiscale qui provoquoit les remontrances des cours, car il ne pouvoit pas toujours corrompre, & quelquefois le patriotisme l'emportoit ou l'hu-

meur. Rien de plus révoltant que les réponſes qu'il ſuggéroit au Roi, où joignant la baſſeſſe du menſonge à une commiſération dériſoire, il faiſoit ſans ceſſe aſſurer par S. M. qu'elle portoit ſes ſujets dans ſon cœur; que c'étoit malgré elle qu'elle augmentoit le fardeau des impoſitions; qu'elle eſpéroit être bientôt en état de les ſoulager par les réformes, par l'économie, par la bonne adminiſtration, par l'amélioration des finances; tandis que tout ce qui ſe paſſoit ſous les yeux de la nation étoit une contradiction manifeſte de ces diſcours hypocrites.

Ce fut ce Miniſtre qui contribua merveilleuſement à accroître les troubles de Bretagne, en attentant aux droits des Etats, en leur écrivant des lettres inſolentes, en faiſant enſuite le rôle d'auteur & d'hiſtorien, & répandant des pamphlets, où il ergotoit avec leurs écrivains pour détruire leurs privileges, & établir le deſpotiſme du Roi ſur les ruines de leur droit public. On ſe rappelle encore avec quel mépris il fut chanſonné dans cette province. Le ridicule fut la ſeule arme qu'on employa contre lui & elle devint efficace. On en fit bientôt autant à Paris, & ce qui le déſola ſurtout, ce fut une carricature, où l'on le repréſentoit ſous la figure d'un homme portant une hotte ſur les épaules, une canne à bec de corbin dans les mains (l'attribut du Contrôleur général) cherchant dans tous les ruiſſeaux & dans tous les tas d'ordures. Du bout de ſon bâton ſortoient des rouleaux de papier, intitulés: *Arrêts du Conſeil.* Il avoit des lunettes ſur le nez, & ſembloit pourvu d'une vue fort courte: défaut au phyſique & au moral de ce perſonnage. Enfin au bas étoit écrit: *au grand chiffonnier de France.* Parodiant Veſpaſien qui avoit mis un impôt ſur les urines, on pouſſa la dériſion juſqu'à lui adreſſer un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans

des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit ; projet peu dispendieux, & qui devoit rendre beaucoup au gouvernement. Il fallut renvoyer un Ministre, qui, la fable de la cour & de la ville, commençoit à exciter des murmures & des soulevemens. La liberté accordée au commerce des bleds, soit dans l'intérieur du royaume, soit avec l'étranger, bien loin d'opérer les salutaires effets qu'on s'en promettoit, formoit une époque cruelle par la cherté énorme de cette denrée ; cherté soutenue & qui, sauf de légers rallentissemens par intervalles, dura jusqu'à la mort du Roi. Les partisans de la routine, les gens à préjugés, ceux qui profitoient des gênes & des entraves, attribuerent cette calamité au systême des novateurs. Les Economistes, au contraire, la rejetterent sur les mauvaises récoltes, mais plus encore sur la maniere dont on modifioit leur plan. Ils prétendirent qu'une demi-liberté étoit plus pernicieuse qu'une contrainte absolue. Ils se défendirent ainsi, n'osant découvrir la cause véritable tenant à des manœuvres puissantes & secretes, qui prenoient leur source jusqu'au trône, & dont les Ministres, agens intermédiaires, faisoient mouvoir des subalternes, qui ne craignant ni l'infâmie ni la haine publique, s'engraissoient de la plus pure substance des peuples. On ne fut pas fâché de détourner les recherches, en fixant l'attention sur un Ministre disgracié, qui, chargé spécialement de la partie des bleds, sembloit responsable de tous les maux de la disette. Telle étoit la politique de la fin du regne de Louis XV. Quand la mesure de l'iniquité étoit comblée, on en renvoyoit l'auteur, mais son ouvrage subsistoit.

M. de Laverdy, qui en entrant au contrôle général avoit voulu conserver sa maison particuliere, pour s'y retirer quand il seroit rendu à la vie privée ; qui avoit donné un état de sa fortune

médiocre ; ne voulant pas qu'elle fût augmentée durant sa gestion des finances; qui, gendre d'un marchand de drap, fils d'un avocat & bourgeois lui-même, desiroit ne quitter jamais cette classe, & s'étoit fait prier jusqu'à trois fois pour entrer au Ministere, en sortit un homme tout différent. On lui fit une généalogie, par laquelle il justifioit une longue possession de noblesse de race très-ancienne & devenoit susceptible de tous les honneurs. Il voulut être Conseiller d'honneur du Parlement, membre honoraire de l'Académie des Belles-Lettres, & sa vanité souffrit beaucoup de n'avoir pas eu le tems d'être décoré du cordon bleu. Quelqu'un, pour lui faire sa cour, lui ayant offert un prix exorbitant de sa petite maison de la rue des Blancs-manteaux, il la vendit & se fit donner par le Roi & rebâtir le petit hôtel de Conti, pour l'embellissement duquel on étrangla même l'hôtel de la Monnoie dans sa partie contigue. Il fit faire à son beau-pere, fort riche & retiré du commerce, une seconde fortune plus considérable que la premiere. Il la fit faire à ses beaux-freres, à toute sa famille, & lui-même, possesseur de deux cent mille livres de rentes, eut raison d'écrire à ses filles, en leur annonçant sa retraite, *qu'il n'étoit plus dans la finance*. C'est l'expression dont il se servoit & qui caractérisoit à merveille la maniere dont il avoit géré sa place pour son propre compte.

Le Duc de Choiseul lui fit nommer pour successeur M. Maynon d'Invau. (27 *Sept.*) Sa reconnoissance envers ce Conseiller d'Etat, la sagacité qu'il croyoit lui avoir reconnue dans ses rapports au conseil, enfin son caractere doux & modéré, le rendirent à ses yeux digne de cette confiance, & il se laissa aveugler par l'amitié. D'ailleurs, comme le Contrôleur-général n'étoit plus qu'un premis Commis plus distingué sous le *Chef du Conseil des finances*, dont le Duc de Choiseul avoit fait

rétablir la dignité pour le Duc de Praslin qui, lui-même content d'en recevoir les riches émolumens, n'exerçoit que sous l'influence de son cousin. Celui-ci se flatta d'aider de ses conseils, & de diriger son protégé, mais il ne trouva pas en lui l'homme qu'il espéroit. M. d'Invau, d'une santé foible, peu laborieux, étoit incapable de soutenir le fardeau par lui-même & d'obéir à la violente impulsion de son conducteur; il manquoit également d'énergie & pour le bien & pour le mal. Il ne fit que passer. La seule chose qu'on ait à lui reprocher, c'est, par une complaisance aveugle envers les deux Ministres & autres gens de la cour qui avoient formé des spéculations de fortune sur la suspension du privilege de la Compagnie des Indes, d'avoir osé porter le premier la main à cet édifice, que son antiquité, sa magnificence & le nom de son auteur auroient dû lui rendre plus respectable. Il paroît que cette tache n'a point fait de tort à sa réputation; qu'il doit peut-être moins à lui-même qu'à son prédécesseur & à son successeur. Quoi qu'il en soit, on lui sut gré du courage qu'il eut d'envoyer sa démission après un Conseil, où ses projets ne furent pas goûtés, & plus encore d'avoir supplié le Roi de lui permettre de ne point accepter la pension d'usage, & s'il n'avoit point été utile à l'Etat durant son ministere, de lui être pas au moins à charge dans l'oisiveté de sa retraite. Il fut remplacé par le fameux Abbé Terrai, qui va bientôt figurer dans le cercle des Ministres coopérateurs du bouleversement de la constitution de l'Etat & de la derniere ruine des finances & du crédit du Roi. Celui des Choiseuls commençoit à tomber. Le nouveau Contrôleur général fut l'ouvrage de M. le Chancelier de Maupeou, qui, méditant de son côté une grande révolution dans la Magistrature, avoit besoin d'un pareil second.

Les Parlemens étoient dans une fermentation plus violente que jamais. La pomme de discorde jettée entre eux par la prééminence accordée à celui de Paris, n'avoit produit qu'une sciffion momentanée. Un intérêt plus pressant les força de se réunir. Si par le rappel des Commandans qui les avoient molestés, ils avoient repris *le haut du pavé*, suivant l'expression d'un célébre Procureur général (*), ce n'avoit pas été pour longtems. Le silence que leur avoit imposé la cour sur cet objet, & les graces d'un autre genre dont ces courtisans avoient été comblés, ne pouvoient leur faire espérer un calme sincere. L'orage recommença bientôt & plus violemment. La destruction du Parlement de Pau, (*Juin* 1765.) à laquelle les autres classes ne s'opposerent pas assez fortement, & reconstruit au gré du ministere, encouragea celui-ci à des entreprises plus hardies, & les deux Procureurs généraux de Rennes, ainsi que plusieurs Conseillers de cette cour à la veille de perdre la tête, firent sentir aux Magistrats des autres la nécessité de redoubler d'efforts pour sauver ces confreres & réclamer leur privilege *d'être jugés par leurs Pairs.* Ce procès est ce qu'on appelle l'*affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épisodes du regne de Louis XV.

Elle prit sa source dans les arrêts donnés contre les Jésuites (**) & dans les comptes rendus à ce sujet. M. de la Chalotais, l'auteur de ces écrits, leur parut leur plus redoutable adversaire en Bretagne, & n'ayant pu se soustraire à leur destruc-

---

(*) M. de la Chalotais, dans une lettre à son fils, imprimée au procès.

(**) Tout cet historique est pris en partie d'un Mémoire manuscrit de M. de la Chalotais, qui se trouve dans la bibliotheque de M. le Duc de Rohan.

tion, ils ſongerent à profiter du parti puiſſant qu'ils avoient dans cette province, afin d'y exciter des troubles & en former le foyer de leurs intrigues pour leur rétabliſſement, ou du moins pour ſe venger. Les Etats de 1762 leur fournirent occaſion de commencer. Les Evêques, celui de Rennes, Deſnos, à leur tête, étoient pour eux. Preſque tout l'Ordre Eccléſiaſtique, quelques membres de la Nobleſſe compoſoient un nombre aſſez conſidérable, ſoutenu & protégé par le Commandant, qui d'ailleurs diſpoſoit du Tiers.

Leur objet étoit de faire invalider les Arrêts qui avoient diſſous la Société en Bretagne, comme rendus contre les droits des Etats, d'oppoſer ceux-ci au Parlement & la nation à la nation. Leurs partiſans furent très-animés ; des gentilshommes qualifiés ſe firent, ſur le Théâtre, (*) des menaces, & le Duc d'Aiguillon, qui auroit dû arrêter ces excès, les autoriſoit indirectement par ſon ſilence. On revint trois fois à la charge, on liſoit & l'on faiſoit lire clandeſtinement des lettres, vraies ou fauſſes, du feu Dauphin, pour émouvoir les eſprits en faveur des Jéſuites ; & ſi l'on eût laiſſé le cours à ces mouvemens, ils euſſent probablement excité dans la province une guerre civile, qui, bientôt après, ſe fût communiquée dans tout le royaume.

M. de la Chalotais, autant intéreſſé par amour-propre, par ſureté de ſa perſonne, que par patriotiſme, à maintenir un ouvrage dont il étoit le principal inſtigateur, détourna les troubles que le Commandant, tour-à-tour protégé & protecteur des Jéſuites, cherchoit à exciter en leur faveur. Il prévint le Duc de Choiſeul de leurs manœuvres combinées, qui, découvertes, perdirent toute leur

(*) On appelle ainſi le lieu de l'aſſemblée générale des trois ordres.

activité aux Etats. Mais la Société crut cependant avoir obtenu un grand succès en rendant leur querelle personnelle au Duc d'Aiguillon ; devenu l'implacable ennemi du leur. Fiers de ce chef, ils formerent le dessein de réussir d'une autre maniere.

Il y avoit en Bretagne des plaintes générales contre l'administration du Commandant, concernant les grands chemins. Le Parlement les avoit prises en considération, & comme les Magistrats dénonciateurs des plaintes étoient les mêmes qui avoient paru opposés aux Jésuites, ceux-ci & le Duc d'Aiguillon se réunirent dans le dessein de les perdre. Par une adresse digne des premiers, en aigrissant l'amour-propre du Contrôleur général Laverdy, ils firent concourir indirectement à leur projet ce personnage vain, Janséniste outré, & qui avoit été dans la compagnie un de leurs plus infatigables ennemis. Furieux d'être le jouet de la province ; il seconda le Duc d'Aiguillon pour multiplier les coups d'autorité contr'elle & contre le Parlement. Il se trouva tellement emporté hors de ses mesures, que, par une suite de démarches incompréhensibles, dont plusieurs étoient préparées si artificieusement, qu'il étoit impossible d'éviter le piege : on parvint à précipiter les Magistrats dans le parti des démissions, que presqu'aucun d'eux ne desiroit.

Les Jésuites & leurs partisans, ainsi restés maîtres du champ de bataille, tinrent toutes les assemblées, tous les conventicules qu'ils jugerent à propos, & le résultat fut de consommer leur ouvrage dans la province, en perdant M. de la Chalotais, auquel ils ne pouvoient pardonner ses *Comptes rendus*, où il avoit dévoilé si éloquemment le vice des constitutions & du régime de l'Ordre, & qui, pendant les Etats, s'étoit opposé de tout son pouvoir à leurs manœuvres. [1769] Par suite, son fils & quelques Magistrats les plus ardens con-

tr'eux, devoient être victimes du complot : toutes les circonstances étoient favorables à la réussite ; ils avoient pour eux le Commandant de la province & son oncle le Comte de Saint-Florentin, ayant la Bretagne dans son département, qui, par sa place, organe des volontés du Souverain, se trouvoit ainsi juge & partie, & avoit eu l'infamie de ne pas se recuser en pareil cas. Ils avoient quelques autres membres du Parlement, les seuls restés & prêts à former un tribunal qui leur seroit dévoué totalement. Enfin ils avoient le Roi, tellement indigné & courroucé contre les Bretons, qu'il étoit décidé à ne leur accorder aucune grace en aucun genre ; il en avoit prévenu les Ministres & même celui dépositaire des graces ecclésiastiques (*).

La désolation répandue dans la province par la dispersion du Parlement, occasionnoit des murmures, des plaintes, des pamphlets, des actes de désespoir, dont ils tirerent même avantage. Il y a grande apparence qu'à la faveur de cette fermentation générale, ils se porterent à fabriquer des pieces propres à leur dessein & censées enfantées par les mécontens. Déjà il y avoit une procédure commencée à Paris concernant diverses intrigues pratiquées pour exciter du trouble, divers libelles diffamatoires, tant en vers qu'en prose, tendant à attaquer l'honneur & la réputation de certains Magistrats ou autres sujets zélés, dévoués au Gouvernement, diverses lettres anonymes injurieuses à l'autorité royale, adressées à des Ministres. La connoissance de ces délits avoit été attribuée au

---

(*) Cette anecdote se trouve dans une Lettre de M. Piquet de Montreuil, Conseiller de Grand' Chambre du Parlement de Bretagne, datée de Versailles le 28 Décembre 1764, consignée au Procès.

Parlement de la capitale. Pendant qu'il s'en occupoit, il se passoit de nouvelles horreurs.

La nuit du 10 au 11 Novembre 1765, Mrs. de la Chalotais pere & fils, & trois Conseillers du Parlement démis, furent enlevés à main armée avec l'appareil le plus scandaleux. On sut ensuite par un acte de la Majesté Royale, où l'on rendoit le Monarque accusateur lui-même, que ces Magistrats lui avoient été représentés comme également ennemis de son autorité & de la tranquillité publique. On y disoit (*Lettres-patentes du 16 Nov. 1765*) qu'ils étoient justement soupçonnés d'avoir cherché depuis quelque tems à exciter & fomenter en Bretagne une fermentation dangereuse; que, pour y parvenir, ils avoient fait entr'eux des assemblées illicites, formé des associations criminelles & entretenu des correspondances suspectes, que non contens de diffamer par différens libelles ceux qui avoient marqué de l'attachement au service du Souverain, ils avoient entrepris de répandre des écrits composés dans l'esprit d'indépendance, qui leur avoit fait tenir en public les discours les plus séditieux; qu'enfin ils avoient porté l'audace jusques à faire parvenir à la Cour des billets anonymes, injurieux à la personne du Monarque & attentatoires à la Majesté Royale.

C'est sur ces accusations vagues que commença une procédure monstrueuse, dont il n'existe aucun exemple dans les fastes de la justice. Pour sauver les apparences de la régularité, pour mieux tromper le Roi, on offrit au Parlement de Bretagne rassemblé, de lui rendre ses démissions & de lui laisser juger ses membres arrêtés. On cherchoit à faire croire par-là que l'on étoit bien certain de leur crime; qu'on ne les inculpoit du moins que de bonne foi & avec la plus entiere impartialité, puisqu'on ne vouloit point d'autre tribunal que celui-même que leur donnoit la loi; mais en même

tems on mettoit à cette offre une condition impossible à remplir pour les Magistrats, celle, en reprenant leurs fonctions, de trahir leur honneur, leur serment & leur patrie. Ce qu'on avoit prévu arriva. Le Parlement, délibérant sur les ordres du Roi, arrêta que les motifs déterminans de l'acte des démissions subsistoient dans toute leur force, & y persisterent. (12 *Nov.* 1765) Quelques-uns même des non-démettans y accéderent cette fois. C'est ce qu'on desiroit. Alors, encouragé par l'exemple du Parlement de Pau, on résolut de reconstruire celui de Rennes sur le même pied, & provisoirement on le fit tenir par le Conseil. On lui adressa, dès son ouverture (26 *Nov.*), des Lettres-patentes pour procéder à l'instruction du procès des Magistrats accusés. Puis ayant recruté (16 *Janvier* 1766) quelques officiers démis & rétabli le corps, on parut un instant leur renvoyer la connoissance de l'affaire. Cette manœuvre étoit concertée avec eux qui, non moins ennemis de ces illustres prisonniers, dont la fermeté étoit un reproche continuel de leur lâcheté, n'oserent cependant rendre le jugement que desiroit la Cour, & se déporterent d'un droit dont ils pouvoient refuser de jouir, mais dont ils ne pouvoient priver les accusés. Ce fut un prétexte d'ordonner aux Commissaires de continuer l'instruction, & à cet effet nouvelles Lettres-patentes (24 *Janv.* 1766) portant établissement d'une Commission du Conseil de S. M. pour tenir une Chambre Royale à Saint-Malo.

C'est dans cette ville que se reproduisit ce *Tribunal postiche* (*), disparu de Rennes. C'est-là, qu'après avoir éprouvé toutes les révolutions, tou-

---

(*) Expression des *Remontrances du Parlement* séant à Rouen, adressées au Roi en 1766.

tes les modifications, tous les changemens de lieux, de marches que vouloit le Commandant de la province, instigateur secret de cette machination, ce qui faisoit subir à la procédure autant de variations; c'est-là qu'avec des formes nouvelles, créées pour l'affaire, des loix multipliées pour elle seule, fabriquées par l'accusateur, dérogeant successivement l'une à l'autre, & proportionnées aux jours, aux momens, aux difficultés naissantes, fut enfanté un *Code* exprès pour noircir les accusés & opérer leur condamnation. Déjà tout étoit prêt pour l'exécution d'un jugement minuté à Versailles avant le départ des Commissaires, & si l'on en croit une tradition constante, le bourreau étoit parti avec tous les instrumens du supplice qui devoit se brusquer dans la citadelle de Saint-Malo, lorsque les vigoureuses remontrances du Parlement de Paris jetterent dans le cœur du Monarque un remords salutaire. Le Duc de Choiseul vint trouver en ce moment le Roi tourmenté d'anxiétés cruelles; il acheva de l'émouvoir, & lui fit révoquer l'arrêt de sang déjà signé.

L'affaire prit un autre cours: les pouvoirs de la Commission cesserent; la continuation du procès revint (17 *Février* 1766) pardevant les juges naturels qu'avoient constamment réclamés les prisonniers. Mais ces juges naturels n'étant que des Magistrats en petit nombre, gagnés par faveur ou intimidés par crainte, ne pouvoient former le véritable Parlement qui résidoit dans la personne des exilés. M. de la Chalotais & ses co-accusés déclinerent ce tribunal dans l'état où il étoit, attendu qu'il ne pouvoit connoître d'un procès concernant de simples particuliers, encore moins d'un concernant des membres d'une Cour, ayant le droit d'être jugés toutes les Chambres assemblées, & ils demanderent à être renvoyés pardevant le Par-

lement de Bordeaux. (*) L'instruction n'en continua pas moins à la poursuite de M. Geoffroy de la Ville-Blanche, Conseiller, nommé Procureur général à cet effet, quoiqu'il eût déclaré pour moyen de récusation son inimitié capitale envers M. de Caradeuc. Tout étoit mêlé de bisarreries, d'irrégularités, de despotisme dans ce procès, où l'on ne sembloit revenir de tems en tems à l'ordre que pour s'en écarter plus étrangement ensuite. Par un arrêt du Conseil (12 *Mars* 1766) il fut ordonné que les procédures faites au Parlement de Paris concernant les premiers troubles de la Bretagne, seroient envoyées au greffe du Parlement de cette province, pour y être jointes au procès criminel qui s'y poursuivoit, & en conséquence dans la vacance de Pâques, on vint enlever militairement ces pieces chez le rapporteur, tellement étourdi de cet acte extrajudiciaire, qu'il eut la foiblesse de les livrer.

Après cette réunion (9 *Juillet* 1766), il y eut encore disjonction, enfin évocation du tout au Conseil & translation (22 *Nov.* 1766) des prisonniers à la Bastille : nouvelles réclamations de ceux-ci, persistant à demander pour tribunal celui que désignoit la loi. Ce fut alors que dans une assemblée solemnelle du Conseil des parties, où assista le Roi, après un historique que fit M. le Noir, Rapporteur, qui termina sa péroraison par l'inviter à la clémence, S. M. dit (22 *Déc.*) qu'elle n'avoit pas besoin d'en savoir davantage & qu'elle ne vouloit pas qu'il intervînt de jugement. Elle ordonna en même tems l'extinction de tous délits & accu-

---

(*) Ce Parlement est désigné par l'Ordonnance de 1737 pour être subrogé à celui de Rennes, dans le cas où celui-ci n'est point en état de connoître des affaires qui lui sont portées.

fations à cet égard. Ce qui eut lieu par des Lettres du ſceau (24 *Déc.*).

Par une contradiction manifeſte, tandis qu'on exaltoit la ſageſſe, la modération, la bonté du Souverain, on lui faiſoit exercer la tyrannie la plus criante. Les Magiſtrats ſortis de la Baſtille, non-ſeulement ne rentrerent pas dans leurs fonctions; mais on fit déclarer à S. M. qu'elle ne rendroit jamais la confiance ni ſes bonnes graces à ſes Procureurs généraux. Tous furent exilés avec une exceſſive dureté : ils ne purent pas même voir en partant leurs amis & leurs proches. Le Parlement de Paris inſiſtant ſur cette inconſéquence, ſur une punition capable de laiſſer encore des ſoupçons contre les accuſés, le Roi (22 *Janvier* 1767) déclara *que leur honneur n'étoit pas compromis*. C'eſt ainſi que, par de miſérables ſubterfuges ſuggérés à la vengeance particuliere de Louis XV, leurs ennemis aſſouviſſoient encore la leur. Ils avoient piqué l'amour-propre du Roi par des lettres interceptées, où les Magiſtrats, ſans offenſer la Majeſté, traitoient l'homme avec une vérité à laquelle il n'étoit pas fait.

Ils languirent encore pluſieurs années, ſans que leurs mémoires multipliés, ſans que les inſtances des cours puſſent rien faire en leur faveur. En un mot, reconnus innocens des maux & des opprobres qu'on leur avoit fait ſouffrir, ils ne purent obtenir aucun moyen de juſtification légale ; ils étoient conſtamment les victimes, & leurs oppreſſeurs triomphoient : genre d'iniquité propre à l'horrible époque du ſiecle dont nous nous occupons.

Bien loin qu'une pareille conduite rétablît le calme dans la province de Bretagne, comme l'on en avoit flatté le Roi, elle fut en feu plus que jamais. La cabale jéſuitique continuoit d'y ſouffler la diſcorde partout. Le Parlement, vain ſimulacre, déchu de ſon ancienne ſplendeur, n'étoit plus le

sanctuaire de la justice, mais un repaire d'iniquités, un tribunal dérisoire appellé *le Bailliage d'Aiguillon.* Les Etats divisés voyoient les coups d'autorité multipliés contre leur liberté expirante. L'Ordre de la Noblesse luttoit encore contre les deux autres entiérement subjugués, mais étoit travaillé lui-même d'un schisme élevé par les intrigues du Commandant. Celui-ci, despote absolu, entouré d'espions, de délateurs, de suppôts de ses fureurs, maître des lettres de cachet que décernoit à son gré son oncle Ministre, dépeuploit la province de ses défenseurs, à force d'exils & de proscriptions. (*) Enfin il avoit entrepris de consommer la destruction totale des constitutions de la Bretagne, en faisant enrégistrer par ordre un réglement terrible de deux cent trente-un articles, dont les dispositions insidieuses tendoient pour la plus grande partie à ériger en loi toutes les innovations qu'il avoit introduites, tous les abus d'autorité qu'il s'étoit permis, toutes les violences qu'il avoit tentées, en un mot, entiérement contraire au droit & aux usages anciens, tant au fond que dans la forme.

Heureusement pour les Bretons, ce fut le terme de l'administration du Commandant. La mesure de ses iniquités étoit comblée, & la nation au désespoir pouvoit se porter aux plus cruelles extrêmités : du moins c'est sous ce point de vue que le Duc de Choiseul, ennemi personnel du Duc d'Aiguillon, dont il redoutoit l'ambition excessive, représenta les choses au Monarque pour l'effrayer. Après lui avoit fait naître des inquiétudes sur le réglement, lui avoir fait envisager les troubles qu'il devoit occasionner nécessairement dans la pro-

(*) Voyez la *Réponse des Etats au Mémoire du Duc d'Aiguillon*, où ils comptent 134 lettres closes décernées pendant le cours d'environ trois années.

chaine tenue des Etats, il lui suggéra d'en convoquer une extraordinaire, où il seroit adopté plus librement. Ce Ministre savoit comment il falloit prendre le Roi, qui se seroit refusé à détruire tout à coup un ouvrage odieux, mais exécuté sous ses ordres. Il ne parla que d'adoucissemens, de modifications, qui ne compromettroient point son autorité, & en conservant les dispositions nécessaires pour contenir les mouvemens trop tumultueux des Etats, enchaîneroient plus surement la Noblesse, lorsqu'elle auroit concouru elle-même à forger ses fers. Afin de mieux séduire son maître, il lui proposa de charger de cette commission le Président Ogier, personnellement agréable à S. M., dont elle aimoit l'esprit de douceur & de conciliation, en qui elle avoit une confiance particuliere. D'ailleurs homme de loi, très-instruit des formes, & qui, dépouillé de tout l'appareil militaire du Commandant, n'auroit que l'air d'un pacificateur. Louis XV se rendit ou plutôt se laissa entraîner, & le Commissaire fut nommé.

Le Duc d'Aiguillon, qui sentoit où le coup devoit porter, dissimula son ressentiment; mais par ses émissaires il tâcha de l'écarter, en fomentant l'esprit de faction qu'il avoit intérêt de ne pas laisser rallentir en ce moment. Ayant mis en œuvre ses écrivains à gages, il fit imprimer & distribuer presqu'à la veille de l'assemblée extraordinaire de 1768, un écrit intitulé: *Entretiens*; (*Février 1768.*) dans lequel deux ou trois interlocuteurs jouoient les imbécilles, pour inculper tout l'Ordre de la Noblesse & entretenir la désunion (*). Les Bretons avoient trop à cœur de faire voir le calme succéder à l'orage, dès que le Président Ogier

(*) Voyez la *Réponse des Etats*, &c.

Ogier paroîtroit. Jamais plus de concert ne regna dans les assemblées, jamais plus d'union entre les Ordres. Ce que le Duc de Choiseul avoit prévu pour rendre docile l'amour-propre du Monarque arriva. L'avis de se borner à supplier S. M. de vouloir bien retirer le code de législation monstrueuse dont se plaignoient les Etats, de les dispenser même de le discuter, parce que, suivant le droit & la possession ancienne, à eux appartient de faire leurs réglemens sous son bon plaisir; cet avis, que soutenoient fortement les partisans du Commandant, affectant en ce moment la défense des intérêts de la province qu'ils avoient violés tant de fois, fut rejetté. On se contenta, après une protestation respectueuse, de l'examiner article par article, & l'autorité, qui empiete toujours, conserva toute son influence. Le Président fut obligé de faire l'éloge des Bretons à la cour, & il fut décidé que ce seroit le Duc de Duras qui tiendroit les grands Etats.

Tous ces changemens devoient amener nécessairement le retour du Parlement, qui s'effectua en effet un an après, auquel furent réunis même les quatre Magistrats (*) impliqués dans le procès des Procureurs généraux, les seuls sur lesquels on ne put jamais faire revenir le Roi, se retranchant toujours à les déclarer innocens, mais prétendant toujours avoir des raisons secretes de les retenir en exil. Ceux-ci se prévalurent de cette rigueur pour recourir de nouveau à leur Corps & demander une justification qu'ils avoient sollicitée vainement à tous les tribunaux; ce qui amena l'étrange procès instruit devant la Cour des Pairs. Evéne-

(*) Mrs. Charette de la Gascherie, Piquet de Montreuil, Charette de la Coliniere, arrêtés les premiers, & de Kersalaun, arrêté depuis.

ment ſingulier, au deſſus de tous ceux qui l'avoient amené, terminé par un dénouement plus ſingulier encore, avant-coureur de la deſtruction abſolue de tout ordre, de la Magiſtrature & des Loix.

M. Lamoignon de Blanc-Meſnil avoit de douloureux reproches à ſe faire ſur ſa trop grande complaiſance à ſe prêter au deſpotiſme de la cour. Chef de la juſtice, il avoit vu pendant dix ans des orages perſévérans s'élever ſous ſon influence contre les miniſtres; il avoit fait infliger des exils conſécutifs, des mandats, des empriſonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Beſançon, à Grenoble, à Toulouſe; il avoit livré des attaques générales ou particulieres aux cours de Magiſtrature, tantôt par l'établiſſement d'une Chambre Royale, tantôt en ſuſcitant les gens du Grand Conſeil contre toutes les Claſſes du Parlement, tantôt en jettant des ſemences de diviſion entre les Etats & le Parlement d'une même province. Mais il avoit reconnu l'abîme qu'il creuſoit inſenſiblement ſous les fondemens de l'Etat ébranlé; il en avoit été effrayé, & dans ſes remords s'étoit refuſé à laiſſer gagner le principe de diſſolution qu'il avoit trop fait valoir, le commandement ſubſtitué à la loi. Il s'étoit également refuſé à donner ſa démiſſion, & dans une inaction moins honteuſe que toutes ſes œuvres, dans un exil plus doux que ſes jours de proſpérité, il gémiſſoit des maux dont il devoit ſe regarder pourtant comme le principal auteur.

On lui avoit ſubſtitué M. de Maupeou, qui attendoit depuis pluſieurs années la récompenſe de ſa défection; & ne pouvant par aucune inſinuation déterminer M. de Blanc-Meſnil à le recevoir pour ſucceſſeur, en obtenant les ſceaux (4 *Octob.* 1763.) s'étoit fait nommer Vice-Chancelier; dignité biſarre, dont il ne jouit que dans l'almanach. Le Parlement

ne voulut pas le reconnoître, & les Magistrats, en jouant sur son nom le qualifioient énergiquement; ils ne l'appelloient que le *Vice* (*). C'étoit un beau parleur, fort ignorant, fort souple, & sous qui se passerent toutes les horreurs que nous venons de décrire.

C'est sous lui que se tint au Parlement la fameuse séance du Roi, le 3 Mars 1766, appellée *la flagellation*, parce qu'elle ressembloit assez à celle de Louis XIV, lorsqu'il y vint le fouet à la main. Louis XV y proscrivit solemnellement toutes les innovations prétendues des Cours, sur tout ce mot de *Classe*, qui choquoit fort l'oreille des Ministres, & y avança l'étrange assertion qu'*il ne tenoit sa couronne que de Dieu*. Non content de l'avoir ainsi promulguée dans la capitale, il fit apporter aux Parlemens de province leurs régistres, pour y voir inscrire en cérémonie & en corps la même réponse. C'est alors qu'on vit bien ce que l'autorité courroucée pouvoit en un seul jour contre quinze ans d'agrandissement de la Magistrature. Ces diverses compagnies retournerent tristement chez elles, faire des arrêtés sourds, dans lesquels elles n'oserent pas même combattre la fausseté de la proposition révoltante énoncée ci-dessus. Elles furent tellement étourdies du coup, que le mot de *Classe* n'a pas reparu depuis dans aucun de leurs écrits.

Si cette démarche vigoureuse du Roi eût été soutenue, c'en étoit fait, le despotisme triomphoit dès ce moment. Par bonheur la dissention étoit entre les Ministres, & tous ménageoient séparément la Magistrature pour leurs vues particulieres. Le Contrôleur général avoit des édits à faire passer; le Vice-Chancelier desiroit toujours être Chancelier en pied; le Duc de Choiseul sur-tout ne vouloit

---

(*) Voyez les diverses Lettres insérées au procès imprimé de M. de la Chalotais.

pas laiſſer réuſſir le Duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Il excitoit ſous main les Procureurs généraux à ſe prévaloir de leurs premiers avantages, & les Magiſtrats à les appuyer. Par la retraite de M. Molé, qui avoit vu échapper les ſceaux qu'il croyoit dus à ſon nom & à ſon zele, d'ailleurs fatigué du rôle difficile de ſe maintenir avec la cour ſans trahir ſa compagnie, le Parlement avoit à ſa tête le fils du Vice-Chancelier, plus intriguant, plus adroit, plus ſcélérat que ſon pere; car il joignoit à tous ſes défauts l'hypocriſie: il ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévoroit déjà ſon ambition, & ce n'étoit pour lui qu'un rival à ſupplanter quand il en ſeroit tems. Il s'étoit attaché au Duc de Choiſeul, comme au Tout-puiſſant d'alors; il lui faiſoit baſſement ſa cour, & en recevoit l'impulſion qu'il rendoit à ſa compagnie. Celle-ci enhardie, malgré les défenſes du Monarque, inſiſta de nouveau dans le procès de Mrs. de la Chalotais, à meſure que l'impéritie du Vice-chancelier lui faiſoit faire quelque fauſſe démarche, & les Parlemens de province, ſinges de celui de Paris, reprirent les mêmes erremens. Le Monarque incapable de garder par lui-même une aſſiette fixe, balotté entre ſes Miniſtres, gauchit bientôt dans l'eſpoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arriere, qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre. C'eſt du ſein de ces contradictions perpétuelles que le Premier Préſident de Maupeou eſpéroit voir bientôt ſortir ſa grandeur. Il ſavoit que ſon pere, embarraſſé de deux Parlemens détruits, du Grand Conſeil démis & à rétablir, après avoir plongé le Roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables, n'auroit jamais aſſez de reſſources dans l'eſprit pour en retirer S. M. C'eſt ce moment qu'il attendoit, comme celui où le Prince trop heureux

de lui abandonner le fil des affaires, seroit forcé de le prendre pour son conseil unique, de se livrer aveuglément à sa direction & de le laisser frapper tous les coups que lui inspireroit sa vengeance.

Les affaires de la religion n'étoient pas plus fixes que celles de la Magistrature. Depuis la mort du Cardinal de la Rochefoucault, (*6 Juin* 1757.) elles étoient entre les mains de M. de Jarente, Evêque de Digne & puis d'Orléans. C'étoit un *Roué* dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la favorite, tant qu'elle vécut, étoit passé à ceux du Duc de Choiseul, menant la vie la plus dissolue, vendant sans pudeur les bénéfices, souvent le salaire du métier le plus infâme. On conçoit que ce Prélat, marchant en tout sur les traces du Cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, ne faisoit pas plus de cas des Jansénistes que des Molinistes. Il n'avoit ni la force ni le ton propre à en imposer à l'un ou à l'autre parti. Egalement méprisé du Clergé & de la Magistrature, il se laissoit aller au torrent, suivant que souffloit le vent de la cour.

Les *Zelanti*, entre les Evêques, voulurent profiter de l'assemblée décennale de 1765, pour consommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & asseoir une opinion certaine sur cette bulle *Unigenitus* qui, née depuis plus d'un demi-siecle, sans opérer aucun bien, avoit produit tant de maux. Ils parvinrent à former un corps de doctrine à cet égard, sous le titre d'*Actes du Clergé de* 1765, & se doutant bien de la suppression qui en seroit ordonnée par le Parlement, en se séparant, en firent une distribution publique & gratuite à tous les fideles, qui, prévenus, ou par hasard, se rencontrant aux grands Augustins, recueillirent cette manne spirituelle. Les Magistrats ne tarderent pas à févir contre un nouveau monument de

fanatisme, où ils étoient personnellement offensés; & lui donnerent ainsi une consistance qu'il n'auroit pas eue par lui-même. Cet ouvrage, où il s'agissoit de faire parler Dieu en éclairant les peuples sur les objets de leur foi, étoit non-seulement indigne de l'inspiration de l'Esprit Saint, mais très-médiocre comme production humaine. Celle-ci avoit été enfantée avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dérision des impies, le scandale des foibles & excita l'indignation du clergé savant. Sans l'éclat qu'avoit fait le Parlement à son sujet, elle n'auroit causé aucune sensation, aucun bruit : peu de gens l'auroient lue. Ses Arrêts la firent connoître; ils occasionnerent la résistance de quelques curés ardens, qui publierent ces Actes à leur prône & furent décrétés. La cour, plus incapable que jamais de décisions vigoureuses, cherchoit seulement à se maintenir entre les deux partis, sans les laisser trop empiéter. Elle rendit un Arrêt du Conseil en explication de ces Actes, pour ce qui intéressoit l'autorité du Roi, que les Magistrats prétendoient compromise, & en même tems pour assurer à la Puissance Ecclésiastique les droits essentiels qu'elle tient du ciel & que les Evêques réclamoient sans relâche. Personne ne fut content. Représentations des Prélats, sur ce qu'en déterminant les limites des deux Puissances, S. M. laissoit de l'ambiguïte à l'égard de la leur, dont on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses: Remontrances du Parlement, sur ce que cet Arrêt regardoit la bulle *Unigenitus* comme loi de l'Eglise & de l'Etat, soutenoit ainsi le schisme, sur la cassation de ses décrets, sur de nouveaux refus de sacremens, sur des interdictions nouvelles prononcées par l'Archevêque de Paris. On ne savoit auquel entendre & la confusion regnoit plus que jamais dans cette partie de l'administration. Quel-

quefois on laissoit aller le Parlement, & l'on croyoit qu'il avoit gain de cause ; puis on lui enlevoit ses victimes par des lettres de cachet. On n'osoit rétablir les prêtres décrétés, mais on leur donnoit des pensions, de meilleurs bénéfices. Vouloit-il s'en prendre aux supérieurs majeurs les plus coupables, on l'arrêtoit tout court, on allongeoit l'affaire, on la faisoit dégénérer en objet de contestation & de forme, on l'éternisoit par les délais. La cour fut six mois à faire aux célebres remontrances sur les actes sa réponse fort longue & ne statuant définitivement sur rien. Le singulier, si quelque chose avoit pu le paroître alors, c'est que le conseil des dépêches, où s'agitoient ces matieres, étoit présidé par M. le Vice-Chancelier de Maupeou, qui présidoit le Parlement pendant les grands mouvemens & avoit établi contre le schisme les principes les plus lumineux & les plus irrésistibles ; c'est que M. de Laverdy, sorti de cette compagnie, un des plus fougueux Jansénistes qu'elle eût, peroroit à ce conseil & entraînoit souvent les suffrages ; c'est qu'enfin il étoit mu par le Duc de Choiseul, ennemi du Clergé, cherchant à capter la Magistrature & d'un caractere altier & tranchant, si jamais il en fut.

Tout cela s'explique par le caractere irrésolu du maître qui, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faisoit prendre, avoit renoncé à toutes vues du bien. Il l'avoit cherché d'abord ; son jugement exquis le lui avoit fait entrevoir ; il n'avoit pas eu le courage de l'exécuter de son propre mouvement. Entraîné par une foule de conseillers pervers, il ne sçavoit plus comment y revenir & en étoit à ce dégré d'insouciance, où il ne désiroit que s'étourdir sur la situation de son royaume, que gagner du tems en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans son repos.

On auroit cru que cette façon de penser eût dû le conduire à avoir un Premier Ministre, mais son amour-propre répugnoit à cet acte de foiblesse de la part d'un Prince sur le trône depuis un demi-siecle ; il n'avoit pas le courage de l'exécuter. Le Duc de Choiseul l'étoit bien à quelques égards. Louis XV goûtoit sa façon de travailler leste, qui lui épargnoit toute contention d'esprit ; mais il n'aimoit pas son caractere extrême & décidé ; & dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire sur lui, il lui opposoit quelquefois d'autres ministres ou courtisans, qui se prévalant de ce moment de faveur, prouvoient au Duc que la sienne n'étoit pas inébranlable. Il est vrai qu'il reprenoit bientôt le dessus, quoique toujours sous la main du maître, qui ne pouvant le contenir par lui-même lui opposoit un autre rival. Mais malgré ce manege, & quoique tout se fît en son nom, son état étoit ce qui l'occupoit le moins : chaque opération portoit l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en étoit rapporté. Et comme il varioit souvent dans le choix de sa confiance, ou plutôt qu'il la donnoit à celui qui savoit la surprendre dans le moment, le gouvernement se ressentoit de cette instabilité.

C'est ce parti que Louis XV avoit pris de s'isoler en quelque sorte de son royaume, de distinguer en lui deux hommes presque toujours opposés, le Monarque & le Particulier, qui donne également la clef de plusieurs autres traits de sa vie. On a vu qu'il continuoit d'accorder son intimité & sa familiarité à ceux qu'il avoit disgraciés comme Roi, aux Maillebois, aux Clermont, aux Richelieu. De même il en éloignoit ceux qu'il ne pouvoit s'empêcher d'estimer pour leurs services rendus à l'Etat, pour leur patriotisme ; le Prince de Conti, M. de la Chalotais, tous ces Magistrats qui soutenoient les droits de sa couronne & qu'il détestoit. C'est

ainsi que, tandis qu'il laissoit le Parlement humilier, tourmenter, vexer les Prélats, il approchoit de sa personne les plus fanatiques, il les admettoit à sa table. A la cérémonie de la dédicace de la paroisse de Choisi-le-Roi, (21 *Septemb.* 1760.) l'Archevêque de Paris qui la faisoit en présence de S. M., assisté des Archevêques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Toulouse & d'Albi, & des Evêques de Grenoble, de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz & d'Autun, tous les Prélats consécrateurs, ceux qui avoient assisté à ce pieux spectacle & les deux Agens généraux du Clergé eurent l'honneur de manger avec elle. C'est ainsi que, tandis qu'il signoit l'Arrêt de proscription des Jésuites, il les conservoit à sa cour. Mais l'anecdote la plus incroyable en ce genre, c'en est une constatée depuis sa mort, & contribuant à développer merveilleusement le caractere incompréhensible de ce Prince.

On se rappelle l'étrange procès (1763.) qui s'éleva après la paix entre le Comte de Guerchy, Ambassadeur de France en Angleterre, & le Chevalier d'Eon, qui avoit été Ministre Plénipotentiaire dans l'*interim*. On fut fort étonné alors de voir l'audace avec laquelle le dernier insultoit & baffouoit le Comte, & plus encore de l'impunité dans laquelle il continua de vivre à Londres & de répandre les pamphlets les plus outrageans contre son ennemi. L'*in-quarto* intitulé : *Lettres, Mémoires & Négociations particulieres, &c.* étoit non-seulement déshonorant pour celui-ci, mais compromettoit les personnages les plus puissans de ce tems-là, le Duc de Choiseul, le Duc de Praslin, le Duc de Nivernois, la Marquise de Pompadour même. Leur petitesse d'esprit s'y déceloit par leurs propres dépêches, & l'on sent combien l'amour-propre est irrascible en pareil cas ! On a appris depuis qu'en effet il avoit été question de faire enle-

F v

ver le Chevalier d'Eon, qu'on avoit eu l'agrément du Roi, & qu'en même tems S. M. ayant voulu savoir la maniere dont s'exécuteroit le projet, depuis longtems en correspondance ignorée avec ce confident, lui donnoit avis de tout ce qui se passoit, & les moyens de se tenir sur ses gardes pour déconcerter les ravisseurs. Bien plus; quelque tems après (1 *Avril* 1766.) Louis XV lui accorda une pension secrete de douze mille livres, dont la formule conçue dans les termes suivans, est signée & écrite en entier de sa main.

„ En conséquence des services que le Sieur „ d'Eon m'a rendus, tant en Russie que dans „ mes armées, & d'autres commissions que je lui „ ai données, je veux bien lui assurer un traite- „ ment annuel de douze mille livres, que je lui „ ferai payer exactement tous les six mois, dans „ quelque pays qu'il soit (hormis en tems de „ guerre chez mes ennemis), & ce jusqu'à ce „ que je juge à propos de lui donner quelque „ poste, dont les appointemens soient plus consi- „ dérables que le présent traitement. A Versailles, „ le 1 Avril 1766. (*Signé* LOUIS.) „

Il paroît que depuis ce Chevalier, toujours resté à Londres jusqu'à la mort du Roi, lui servoit d'espion, moins des Anglois que de son Ambassadeur: circonstance qu'un autre auroit mieux fait concourir aux grandes vues de la politique, & dont il ne tira parti que pour s'amuser, que pour rire aux dépens de ses Ministres.

Ce Chevalier d'Eon, qu'on a travesti depuis en femme, & qui vraisemblablement participe aux deux sexes, mérite d'être connu plus particulierement. Voici comme il raconte son histoire. Née à Tonnerre; Mlle. d'Eon, fille suivant son aveu, se trouva douée dès l'âge le plus tendre d'une prudence capable de seconder les vues politiques de ses parens, qui la faisoient passer pour garçon. Elle

fut envoyée à Paris & mise au College Mazarin, où l'on sent tout ce qu'il dut lui en coûter de dégoûts, de travail & d'efforts pour y suivre les divers exercices d'esprit & de corps, sans trahir le secret de son sexe qu'on ne soupçonna jamais. A l'étude des belles-lettres succéda celle des loix. Elle fut reçue Docteur en droit civil, en droit canon, puis Avocat. Connue déjà par plusieurs ouvrages, elle eut occasion de se dévoiler au Prince de Conti, qui honoroit sa famille d'une bienveillance particuliere. La Russie étoit alors brouillée avec la France. Il étoit essentiel de rapprocher les deux cours : on vouloit un agent mystérieux, sans caractere, & cependant capable de s'insinuer & de remplir la mission délicate dont il seroit chargé. Le Prince de Conti crut avoir trouvé en Mlle. d'Eon toutes les qualités requises, & la proposa à Louis XV, qui aimoit fort ces sortes de mysteres. Il adopta volontiers le négociateur femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de son vrai sexe, & réussit si bien dans son rôle, que S. M. se plut à le renvoyer une seconde fois en Russie avec le Chevalier de Douglas. Alors elle avoit repris les habits d'homme, & joua ce second personnage avec plus de finesse encore, puisqu'on assure qu'elle ne fut pas même reconnue de l'Impératrice. Le fruit de leurs négociations fut de déterminer la Russie à s'allier aux cours de Vienne & de Versailles, plutôt qu'avec la Prusse. Quand le traité fut signé, Mlle. d'Eon fut chargée d'en porter la nouvelle au Roi. Elle se cassa la jambe en route. Cet accident ne l'arrêta point, & son arrivée à Versailles précéda de trente-six heures celle d'un courier dépêché par la cour de Vienne au moment où elle en étoit partie. Le Roi enchanté ordonna à son chirurgien de prendre un soin particulier de Mlle. d'Eon, & lui accorda une Lieutenance de Dragons qu'elle desiroit. Elle servit

dans les dernieres campagnes, puis rentra dans la carriere de la politique, & fut envoyée Secrétaire d'Ambassade à Londres, où elle se rendit si agréable à cette cour, que S. M. Britannique, contre l'usage, la choisit pour porter à Versailles & à M. le Duc de Bedford, son Ambassadeur à Paris, la ratification du traité de paix conclu entre les deux nations. Ce fut à cette occasion que le Roi lui accorda la croix de Saint-Louis. Elle en avoit déjà deux pensions. Au reste, il faut avouer que c'est l'être le plus extraordinaire du siecle. On a vu plusieurs fois des filles se travestir en homme & en remplir les fonctions à la guerre; mais on n'en connoît aucune qui ait réuni autant de talens militaires, politiques & littéraires.

L'anecdote que nous a également revelée M. le Comte de Broglio, prouve plus que jamais ce que nous avons dit du caractere du feu Roi. Il rapporte (*) que ce Monarque lui fit remettre en 1752, à sa nomination à l'Ambassade de Pologne, par feu M. le Prince de Conti un ordre de la main de S. M., de correspondre secrétement avec elle, & de préférer ceux qu'elle lui feroit passer par ce Prince, à ceux qui lui viendroient directement de son Conseil. Il ajoute qu'en 1757, lorsque cette Altesse eut perdu les bonnes graces de Louis XV, le Roi lui confia directement cette correspondance, & qu'elle a continué telle jusqu'à sa mort. Sa dissimulation alla jusqu'à punir deux fois ce Seigneur, en lui donnant une attestation intime que ces deux exils étoient non mérités, & il montre aujourd'hui cet écrit. Il exigea sur-tout dans l'affaire de la Bastille (**) que le Comte de Broglio inculpé, laissât

(*) Dans un Mémoire produit en justice & imprimé en 1779, ayant pour titre: *Exposé des motifs qui ont nécessité la plainte du Comte de Broglio.*

(**) En 1773. Nous reviendrons sur cette anecdote.

comprométtre, ſans ſe juſtifier, ſans ſe plaindre; ſa liberté, ſon honneur, qu'il vît accumuler ſur ſa tête les plus graves accuſations, & ſe ſouffrît dénoncer à la patrie, aux cours étrangeres, comme un incendiaire politique, comme un artiſan d'intrigues & de manœuvres abominables.

Nous ignorons dans quel tems ſe forma l'intimité ſecrete du feu Roi avec le Duc d'Aiguillon; mais il eſt certain qu'elle s'accrut & commença à être publique préciſément dans le tems où ce Commandant devenoit plus odieux en Bretagne; qu'obligé de le retirer pour ſatisfaire la nation, il l'approcha de ſa perſonne en l'agréant pour Commandant des Chevaux-légers de ſa garde; qu'enfin en reconnoiſſant ſolemnellement l'innocence de M. de la Chalotais indignement calomnié, il receloit en quelque ſorte alors dans ſon palais le calomniateur, & s'obſtinoit à le ſouſtraire à toutes pourſuites.

Après ces exemples frappans de la maniere dont Louis XV diſtinguoit en lui-même le particulier du chef de l'Etat, on ne ſera pas ſurpris qu'il en ſéparât auſſi ſes intérêts. Il avoit une caiſſe à lui tout-à-fait différente de la caiſſe publique, dont il laiſſoit la diſpenſation & les reviremens au Contrôleur général, & il s'étoit choiſi pour la ſienne un homme de confiance, un Miniſtre *ad hoc*: c'étoit M. Bertin. Non-ſeulement il n'auroit pas ſouffert qu'on eût rien tiré de ſon pécule pour le fiſc de l'Etat, mais même quand il pouvoit augmenter le ſien aux dépens de celui-ci, il regardoit cela comme une ſpéculation heureuſe. Il avoit toutes ſortes de papier, & il n'arrêtoit pas au Conſeil le diſcrédit de quelques-uns, qu'il ne donnât ordre ſur le champ à ſon agent de mettre ſur la place ceux de cette claſſe, & de s'en défaire avant que la baiſſe eût lieu. Lorſque le Roi de Suede d'aujourd'hui, alors Prince Royal, vint en France pour arranger

l'affaire des subsides dus à son pere, le trésor royal étant à sec Louis XV eut beaucoup de peine à avancer cette somme de ses propres fonds, & ce ne fut qu'à condition qu'elle lui seroit bientôt remplacée.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un enfantillage risible se tourna, à l'époque de la vie de Louis XV où nous sommes parvenus, en une dureté de cœur incroyable. Les pervers qui l'entouroient, aiguillonnant sa cupidité, l'éblouirent par des spéculations d'un bénéfice immense sur le monopole des bleds, qu'ils pouvoient d'autant mieux exercer sous S. M., que le systême de liberté prétendue le favorisoit davantage. On lui persuada de construire des magasins pour le Roi, sous prétexte de pourvoir aux besoins des peuples ; ce qui occasionnant la rareté de la denrée, la soutint à un prix de cherté continue, augmentée encore par des récoltes peu favorables. Nous n'entrerons point dans le détail des manœuvres pratiquées par les acapareurs subalternes, dépeintes d'une façon lumineuse dans une foule d'écrits des Economistes. Nous observerons seulement que Louis XV s'occupoit si sérieusement de cette spéculation, que ceux admis dans ses petits cabinets, voyoient sur son Secrétaire des casernets exacts du prix des bleds, jour par jour, dans les différens marchés du royaume. Voilà pourquoi les cours, autorisées en apparence à remonter à la source des abus, étoient arrêtées dès qu'elles auroient pu en découvrir le fil, & sur-tout lorsqu'elles vouloient sévir contre les auteurs. C'est ce qui rendit illusoire la fameuse assemblée des notables, tenue à Paris en 1768, (28. *Nov.* 1768.) sous le nom *d'assemblée de la police générale*, qui auroit pu devenir très-importante si le Parlement eût eu quelque nerf, ou n'eût pas été présidé par un chef absolument vendu à la cour. Nous voyons par le récit que le Président

Choart, de la cour des Aides, fit à ſa compagnie en ſortant de l'invitation pour aviſer au parti qu'il convenoit de prendre ſous le bon plaiſir du Roi, relativement à la cherté exceſſive des grains & du pain, qu'il eſt obligé de convenir n'avoir rempli qu'imparfaitement ſa miſſion. Il nous apprend que l'objet de l'invitation & de la délibération n'a été connu que quelques momens avant l'aſſemblée, quoiqu'on eût à opiner ſur les plus grandes queſtions; qu'il ne put jamais obtenir que l'aſſemblée fût remiſe à un autre jour, ni qu'on lui donnât un délai ſuffiſant pour prendre & porter le vœu de ſa compagnie. Il finit par marquer à ſes confreres ſa douleur d'avoir été forcé de ſe déterminer trop promptement ſur des objets ſi dignes des plus profondes réflexions, dans une aſſemblée imprévue & dont beaucoup de membres étoient vraiſemblablement dans le même cas que lui. (*) Il s'enſuit que cette aſſemblée étoit une vraie dériſion, un leurre pour tromper le peuple & lui perſuader que le Roi s'occupoit de ſes maux, lorſqu'il y coopéroit lui-même. Enfin les curieux conſervent avec ſoin l'*Almanach Royal* de 1774, où l'ont eut l'impudence de placer au rang des officiers de finance chargés des deniers royaux, le Sr. Mirlavaud, *Tréſorier des grains au compte de Sa Majeſté.*

On a dit ſur la fin du regne de Louis XV; qu'excédé des troubles & des malheurs de ſon royaume, il avoit eu quelque velleïté d'abdiquer. Incapable d'exercer ſon autorité, il en étoit en même tems trop jaloux pour remettre ſon droit à quelque autre. Sans doute ſi, en renvoyant à ſon ſucceſſeur le fardeau entier du gouvernement, il

---

(*) Voyez *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du droit public de la France en matiere d'Impôts.*

eût pu en conſerver tout l'honorifique ; tout ce qui pouvoit contribuer à ſa ſureté, à ſon bien-être perſonnel, il l'auroit fait volontiers. Mais on voit par ce que nous venons de raconter, qu'il avoit abdiqué de fait depuis longtems, en ce qu'il regardoit ſon peuple & même les ſiens, comme lui étant étrangers pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'Etat. Outre ce qu'on vient de de lire, nous choiſirons un trait entre mille autres, pour dernier coup de pinceau à cette apathie raiſonnée de Louis XV.

Le Curé de Saint-Louis de Verſailles, paroiſſe du château, vint un jour à ſon lever, ſuivant le privilege qu'il en a. S. M. toujours humaine à l'extérieur, s'informe de la ſituation des ouailles de ce paſteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres ?* A cette derniere queſtion le curé pouſſe un grand ſoupir, répond qu'*il y en a beaucoup.* —— *Mais*, repliqua-t-il avec intérêt, *les aumônes ne ſont-elles pas abondantes, n'y ſuffiſent-elles pas ; le nombre des malheureux eſt-il augmenté ?* —— *Ah ! oui, Sire.* —— *Comment cela ſe fait-il ?* ſe récrie le Monarque ; *d'où viennent-ils ?* —— *Sire, c'eſt qu'il y a juſqu'à des valets de pied de votre maiſon qui me demandent la charité.* —— *Je le crois bien, on ne les paye pas*, dit le Roi avec humeur. Il fait une pirouette & rompt la converſation, comme fâché d'apprendre des maux qu'il ne pouvoit ſoulager. Quelqu'un qui, ſans ſavoir la queſtion, auroit entendu la réponſe, auroit cru que le Roi parloit des gens du Grand Seigneur, ou de l'Empereur de la Chine.

C'eſt à ce période d'inſenſibilité que le trouva parvenu le Roi de Dannemarc lorſqu'il vint à Paris. La premiere entrevue des deux Majeſtés ſe fit à Fontainebleau. Le Roi revenoit de la chaſſe ; (21 *Octobr.* 1768.) il fit attendre un quart-d'heure

ſon frere pour s'habiller, & lui en demanda excuſe, en lui diſant qu'à ſon âge on avoit beſoin d'un peu de toilette. Il en impoſa d'abord à ce Prince par une réponſe qui ne partoit malheureuſement que des levres. L'étranger, après avoir fait ſa viſite aux Enfans de France & aux Princeſſes, en rentrant chez le Monarque lui témoigna ſa ſatisfaction des auguſtes perſonnages qu'il venoit de voir; il le félicita d'être auſſi bien entouré. Ce qui donna occaſion à Louis XV de rappeller les pertes qu'il avoit faites récemment, & ſur ce que S. M. Danoiſe obſervoit que la nombreuſe famille qui lui reſtoit, en étoit un dédommagement bien précieux; il s'écria en ſoupirant: *j'en ai une infiniment plus nombreuſe, dont le bonheur feroit vraiment le mien.* Phraſe de ſenſibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune Monarque; mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorſque dans les routes il vit ſon carroſſe entouré de gens de la campagne qui lui demanderent du pain; quand il reçut des placets où l'on le prioit d'apprendre au Roi la triſte ſituation de ſon royaume; lorſqu'il ſut enfin que ces ſcenes ſe renouvelloient ſouvent autour du carroſſe de Louis XV, & toujours avec auſſi peu de ſuccès.

Dans le ſouper qui eut lieu ce ſoir-là entre les deux Rois & les courtiſans, on convint que tout l'eſprit, toutes les ſallies étoient partis du côté de l'étranger. En parlant de la diſproportion d'âge qui étoit entr'eux, Louis XV lui dit: *je ſerois vôtre grand-pere. C'eſt ce qui manque à mon bonheur*, repliqua avec effuſion S. M. Danoiſe.

Une autre réponſe non moins ingénieuſe fut celle qu'il fit encore au Roi qui, remarquant qu'il ſe plaiſoit beaucoup avec Madame de Flavacourt, auprès de laquelle il étoit, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant étoit auſſi éloignée de ſon ame que l'oppoſé:

croiriez-vous que cette Dame aimable avec qui vous causez, a plus de cinquante ans ? — C'est une marque, Sire, qu'on ne vieillit point à votre cour.

En preuve de notre assertion que Louis XV en disant des méchancetés, ne les avoit pas plus dans le cœur que les choses tendres qu'il proféroit, ce qui formoit une autre singularité de son caractere, nous ne pouvons omettre l'anecdote de l'Abbé de Broglio, une des plus convaincantes que nous puissions rapporter.

Un jour de grand couvert, le Roi ayant demandé des nouvelles d'un de ses commensaux, on lui répondit qu'il étoit mort. *Je lui avoit bien annoncé*, dit-il. Puis envisageant le cercle de courtisans qui l'entouroient & fixant cet Abbé, il l'apostropha de ces mots : *à vôtre tour* ! Ce Seigneur hargneux, dur & colere, a peine à se contenir ; il repliqua : *Sire, Votre Majesté est allée hier à la chasse, il est venu un orage, elle a été mouillée comme les autres ;* & puis sortit bouillant de rage. *Voilà comme est cet Abbé de Broglio*, s'écria le Roi ; *il se fâche toujours*. Et il n'en fut pas autre chose.

Au reste, si Louis XV ne se piqua pas de montrer en société avec S. M. Danoise cette amabilité qu'il sembloit réserver plus spécialement pour ses familiers ; si, sur le trône, il ne déploya pas à ses yeux les qualités vraiment royales de l'administration, il le reçut avec une magnificence digne de l'un & de l'autre. Le Duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, étoit chargé d'accompagner partout le Prince étranger. Il le fit combler de riches présens ; il voulut que tous les Princes de son sang le traitassent successivement, & les fêtes auxquelles sa venue donna lieu, tirerent un peu la cour de la tristesse & de son ennui. Au fond, le Roi desiroit fort d'être débarrassé de ce

ſpectateur incommode, pour ſe livrer librement à une nouvelle paſſion qu'il avoit conçue, & dont ſentant lui-même la turpitude, il n'oſoit en avouer l'objet à ſes yeux.

Depuis la mort de la Marquiſe & la diſgrace de Mlle. Romans, Louis XV n'avoit point eu de maîtreſſe en titre, ni même de connue. C'étoient continuellement de nouvelles paſſades, ſoit de femmes de la cour, ſoit de bourgeoiſes, ſoit de griſettes; on lui en choiſiſſoit dans les divers ordres de l'Etat, car ſa luxure inſatiable trouvoit tout bon, mais ſe dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche, dont il avoit eu un inſtant la velléité de ſe retirer, de lui procurer ſans ceſſe des jouiſſances propres à l'aſſouvir. Entre ceux-là étoit le Sr. *Le Bel*, premier valet de chambre de S. M. ſpécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain Comte Dubarri, faiſant les mêmes fonctions pour pluſieurs Seigneurs de la cour : il lui témoigne ſon embarras. " N'eſt-ce que cela „ lui répond celui-ci. „ N'allez pas plus loin, j'ai votre affaire, „ un véritable morceau de Roi; vous l'allez voir „. Il le meme chez lui, & montre à ſon ami une Demoiſelle L'Ange, autrefois ſa maîtreſſe, & dont il faiſoit alors part aux autres. Par ſpéculation de fortune il aſſure le Sr. Le Bel, que lorſque le Monarque en aura tâté, il ſe tiendra pour longtems à celle-ci. La créature plut tellement au Bonneau moderne, qu'il convint de l'introduire au lit du Monarque. Nous ne fouillerons pas plus avant dans les myſteres ténébreux de l'entrevue. Nous obſerverons ſeulement que S. M. en fut ſi enchantée, qu'elle en témoigna ſa ſatisfaction au Duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaiſirs qu'elle ignoroit encore. „ Sire „ lui répondit ce courtiſan, avec une franchiſe que bien d'autres n'au-

roient pas eue ; „ c'eſt que vous n'avez jamais été „ au b.... „ Ce mot auroit dû ouvrir les yeux de ſon maître, s'il eût été ſuſceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme étoit trop puiſſant, il ne put plus ſe paſſer de cette dévergondée ; il fallut la conduire ſecrétement à Compiegne, ainſi qu'à Fontainebleau, & l'excès de ſon ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât pour qu'elle eût un nom & fût ſuſceptible d'être préſentée. Le Comte Dubarri avoit un frere très-propre à jouer ce rôle, & Mlle. L'Ange ne fut plus connue que ſous le nom de Comteſſe Dubarri. Nous ne nous arrêterons pas à diſcuter qui elle étoit, de quelle origine, bâtarde ou légitime : tout cela nous paroît aſſez bien éclairci dans les *Anecdotes* (*) de cette beauté. Il ſuffit que née dans une condition très-obſcure, vouée au libertinage dès ſa tendre jeuneſſe, autant par goût que par état, elle ne pût offrir à ſon auguſte amant, malgré la fleur de ſa jeuneſſe & les brillans appas dont elle étoit encore pourvue, que les reſtes de la plus vile canaille, de la proſtitution ; qu'il ne fut gueres poſſible qu'il l'ignorât & qu'il en vint au point de crapule & d'abandon de l'aſſimiler à ſa famille, de forcer ſes enfans à la voir, de l'aſſeoir preſque ſur le trône avec lui, de prodiguer le tréſor public pour lui faire étaler un luxe de Reine, de multiplier les impôts pour ſatisfaire ſes fantaiſies puériles, & de faire dépendre le deſtin de ſes ſujets des caprices de cette folle.

L'élévation de Madame Dubarri n'eut pas lieu cependant ſans occaſionner bien des tracaſſeries à la cour ; mais les contradictions ne ſervirent qu'à rendre la paſſion de Louis XV plus opiniâtre. C'eſt peut-être la ſeule occaſion où, ſe roidiſſant contre

(*) Voyez *Anecdotes ſur Madame la Comteſſe Dubarri.*


MADAME LA COMTESSE
DU BARRY.

les difficultés, il ait témoigné une fermeté persévérante, dont il manquoit dans les choses les plus importantes.

Le premier obstacle vint de la part d'une femme jalouse, non du cœur du Roi, mais de son sceptre qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la Duchesse de Grammont, sœur du Duc de Choiseul. Altiere, impérieuse, avide du pouvoir à l'excès, elle avoit déjà tellement subjugué son frere, que ce Ministre, si fier, si absolu, s'en laissoit gouverner à son gré. Ne sachant à quoi attribuer ce singulier ascendant, la malignité des courtisans leur en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux personnages, d'ailleurs trop au-dessus des préjugés l'un & l'autre pour se laisser arrêter par ceux de religion ou d'honnêteté publique. Quoiqu'il en soit, cette anecdote fort accréditée à la cour, où l'on croit tout, parce qu'on s'y sent capable de tout, avoit été consignée d'une maniere très-adroite & très-ingénieuse dans les quatre vers suivans, relatifs aux principaux événemens d'alors, l'expulsion des Jésuites & la mort de la Marquise :

> Après avoir détruit l'autel de Ganimede,
> Vénus a quitté l'horison :
> A tes malheurs encor, France, il faut un remede ;
> Chasse Jupiter & Junon.

La Duchesse de Grammont, sans doute de concert avec son frere, pour consolider mieux, & perpétuer le pouvoir dans leur famille, avoit imaginé de devenir maîtresse du Roi. Quoiqu'elle ne fût ni jolie ni jeune, la connoissance que tous deux avoient du passé & du caractere du Prince, les autorisoit à espérer le succès du projet. L'exemple de Madame de Mailly, n'ayant ni plus de char-

mes ni plus de fraîcheur, qui avoit réussi cependant, graces à sa hardiesse & à son impudence, étoit un grand encouragement, & la Duchesse se regardoit comme victorieuse, lorsqu'elle se vit expulsée par une nouvelle venue. Elle en fut d'autant plus furieuse, qu'elle ne tarda pas à être instruite qu'elle espece de femme lui étoit préférée. Elle fit passer sa rage dans le cœur de son frere, dont l'ame élevée le faisoit repugner naturellement aux avances de ce parti, car les Dubarri n'osant lutter d'emblée contre ce Ministre tout-puissant, chercherent d'abord à se le concilier. On assure même que la Comtesse lui fit des agaceries, qui auroient pu aller plus loin s'il en eût voulu profiter. Sa hauteur envers eux, les progrès incroyables de la favorite dans le cœur du Monarque, & les rivaux des Choiseuls qui se rangerent de leur côté, les pousserent à une guerre ouverte qui devoit aboutir à une disgrace, dont le Duc endormi par dix années de prospérité se jugeoit bien éloigné. Ce fut donc moins dans cette crainte que pour satisfaire le ressentiment de sa sœur, qu'il résolut d'ouvrir les yeux de son maître sur l'infamie dont son choix l'alloit couvrir, non directement, il en connoissoit trop le danger, mais indirectement & par les voies les plus détournées. Il mit d'abord en mouvement ses espions pour constater la filiation scandaleuse des aventures de la Comtesse ; il les fit consigner dans des vaudevilles, dans des nouvelles manuscrites, dans de petites historiettes, dont on amusoit les cercles. La police à ses ordres, loin de jetter officieusement le voile sur les turpitudes du Souverain, contribua la premiere à les divulguer par ces *Pont-neufs* dont elle amuse la populace de la capitale ; *Pont-neufs* allégoriques, il est vrai, mais dont chacun eut bientôt la clef. On en imbut la cour, & l'histoire

de la *Bourbonnoise* (*) parvint jusqu'à Mesdames; ce qui les rendit difficiles sur la présentation. Louis XV, qui connoissoit bien sa sottise, ne vouloit pas lui donner plus d'éclat en brusquant l'événement, avant d'avoir préparé les esprits de la famille royale. Ce fut donc une négociation longue, qui tint la cour en suspens durant quelques mois & donna lieu aux paris pour ou contre. Les Choiseuls excitoient sous main les Princesses à tenir ferme, & cependant redoubloient d'efforts pour éclairer S. M.; lui dessiller les yeux & la faire rougir de son goût. On prétend même que le Sr. Le Bel envisageant les suites que pouvoit avoir l'imposture dont il avoit usé en cette occasion envers son maître, & craignant son ressentiment, essaya sans succès de le prévenir; qu'effrayé de l'inutilité de sa démarche dont il auguroit une meilleure issue, dans son désespoir il périt subitement d'une façon sinistre, soit volontaire, soit forcée.

Quoi qu'il en soit, les agens mis en œuvre sous les auspices de leur auguste pere, ne purent déterminer Mesdames qu'en leur faisant craindre pour sa santé, qu'altéroit le chagrin causé par leur contradiction. Elles se rendirent à ce motif irrésistible. Ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui se chargeât du cérémonial. On fut obligé de rechercher une Madame de Béarn (22 *Avril*), vieille plaideuse, à qui l'on donna cent mille livres pour sa peine & pour tenir compagnie à la nouvelle présentée dans les commencemens, où aucune autre ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une cour. Le Roi soupoit tous les soirs chez sa maîtresse; elle invitoit; & pour que les Grands ne pussent

(*) Nom sous lequel on désignoit Madame Dubarri dans les Chansons.

s'y refuser, elle ajoutoit au bas de l'invitation : *S. M. m'honorera de sa présence.* Quelques Dames s'y firent insensiblement ; la Comtesse de l'Hôpital, Madame de Valentinois, la Maréchale de Mirépoix donnerent l'exemple, & l'on vit le Comte de la Marche grossir la foule de ses adorateurs. Le Prince de Condé ayant obtenu du Roi la grace de le posséder à Chantilly, en témoigna sa reconnoissance à S. M. en y recevant la Comtesse.

Le Duc de Choiseul commença de s'appercevoir qu'il n'avoit pas été assez politique à l'égard de la favorite ; mais trop aveuglé par le ressentiment de sa sœur, il s'étoit porté à un éclat dont il ne pouvoit plus revenir. Il courut les risques de l'orage qui se préparoit, & l'envisageant avec fermeté, se disposa à lui tenir tête. Il vit son parti diminuer, & les créatures qu'il se croyoit les plus attachées se tourner contre lui. Entre celles-là, la premiere à l'abandonner fut celle qui lui avoit le plus d'obligation, qui lui avoit avoué en apparence le plus inviolable dévouement. C'étoit le Chancelier, tout court, car en ce moment il y en avoit trois en France. La fourberie formoit son caractere dominant, & il s'en servit merveilleusement pour satisfaire son ambition. Son patelinage auprès du Ministre lui en avoit obtenu une singuliere bienveillance. Son adresse à tourner sa compagnie à son gré, à lui donner, suivant la volonté du Duc, de l'activité, ou à la ralentir, fit croire à celui-ci qu'il lui seroit encore plus utile à la tête de la Magistrature, dont il vouloit écarter M. Bertin, qui, par la confiance particuliere dont l'honoroit le Monarque, y avoit des prétentions, & ne lui convenoit pas, à cause de son attachement connu aux Jésuites. En conséquence il fit négocier auprès de M. de Blancmesnil & mit en œuvre M. de Malesherbes, le fils de ce vieillard, non moins dupe que le Duc de Choiseul. L'adresse de

M.


René Nicolas Chr Augustin
De Maupeou Chancelier
De France en 1768.

M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de sa fortune ce qui devoit la renverser. Comme Premier Président, c'étoit lui qui comptoit les voix. Dans une assemblée il fut accusé d'avoir abusé de sa place pour en imposer & faire passer l'avis le plus favorable à la cour, quoique le plus foible en suffrages. C'étoit, heureusement pour lui, aux approches des vacances : on remit à la Saint-Martin à le *mercurialiser*, & il profita de ce délai & intrigua si artificieusement que le Chancelier donna sa démission en faveur du Vice-Chancelier, qui, suivant la convention, satisfait de cet instant de jouissance réelle & paisible, remit le lendemain la place à son fils.

Les membres du Parlement, (*Sept.* 1768.) qui connoissoient bien ce caméléon, prédirent au Duc de Choiseul qu'il venoit de se donner le plus dangereux ennemi. Il ne leva pas d'abord tout-à-fait le masque. Encore incertain de la tournure que prendroit la faveur des Dubarri, il se ménagea entre les deux partis. Mais lorsque la présentation eût consolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier : il poussa le rafinement de son adulation jusqu'à se trouver parent, & il n'appelloit la Comtesse que sa *Cousine*. La souplesse de son génie le faisoit s'asservir à toutes les extravagances de cette femme, sans pudeur, comme sans raison. Il se permettoit, pour lui plaire, de déroger à la dignité de sa place, de devenir son jouet & même celui de son Negre, & il n'est sorte de métamorphose qu'il ne subît dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un seul instant. Malgré tant de bassesse & d'avilissement, il ne put jamais obtenir qu'une confiance subalterne dans cette cour, où il avoit été dévancé par un Seigneur plus aimable, non moins rempli d'esprit, non moins fin & en tout plus propre à réussir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du Duc d'Aiguillon qui, par ce canal,

fortit d'un très-mauvais pas où l'avoit jetté M. de Maupeou, sous prétexte de lui rendre service, & peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà & de supplanter ce concurrent dont le crédit éclipsoit le sien. Cependant il est à croire qu'il étoit de bonne-foi en ce moment, parce que son intérêt même le portoit à se liguer avec cet ennemi des Choiseuls, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés qu'il sentit la nécessité de les culbuter.

Tandis que Louis XV, par cette contradiction soutenue durant toute sa vie, mais encore plus à la fin de son regne, parce que sa foiblesse augmentoit, punissoit de l'exil les Procureurs généraux du Parlement de Bretagne, qu'il avoit déclarés innocens, il combloit d'une faveur plus éclatante le Duc d'Aiguillon, auquel il n'avoit pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette province, sur le compte que lui avoit rendu le Président Ogier, des vexations qu'il y avoit exercées & de l'exécration générale où il y étoit. C'est à la favorite nouvelle que le Duc dut, sans doute, d'être agréé pour Commandant des Chevaux-légers de la garde de S. M.; ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons, & à inspirer plus d'activité aux Magistrats pour le poursuivre. L'affaire avoit pris une nouvelle tournure. Le Parlement de Rennes, sous prétexte de troubles causés dans son ressort par les ci-devant soi disant Jésuites, qui avoient profité de sa dispersion & de l'accueil qu'ils y recevoient, pour s'y réfugier en foule, pour s'y rassembler, y tenir des conventicules secrets, y intriguer & en former le foyer & l'arsenal de leurs vengeances, avoit ordonné au ministere public de veiller sur eux, dont il étoit résulté une immense instruction faite dans toutes les villes de la province, & un arrêt foudroyant qui leur ordonnoit d'en sortir, à moins qu'ils ne prêtassent le serment exigé. Durant le cours de la

procédure on avoit trouvé que le Duc d'Aiguillon étoit prévenu d'avoir sollicité, par lui-même & par des agens subalternes, des témoins pour déposer contre les Magistrats accusés. On découvroit dans les dépositions des indices d'une vexation inouïe, d'un abus énorme de pouvoir, *du crime le plus atroce* (expression même de la lettre du Parlement de Bretagne à M. le Chancelier, sous laquelle il déguisoit le soupçon d'empoisonnement prémédité des Procureurs généraux.) Le Parlement, sur cette connoissance, ne pouvoit se dispenser d'ordonner une nouvelle information : elle se continue ; un grand nombre de témoins sont entendus, d'autres sont indiqués ; le ministere public est chargé de conclure, & au moment où la procédure va subir l'examen impartial de ses juges naturels, un arrêt du Conseil notifié dans la forme la plus illégale, défend à la partie publique, aux Commissaires du Parlement, au Parlement même d'achever l'instruction & de prononcer un jugement. C'étoit encore le fruit du crédit du Duc d'Aiguillon auprès de la favorite, qui avoit exigé cette complaisance du Chancelier. Mais c'étoit le sujet de nouvelles plaintes, de nouvelles réclamations, & l'affaire que Louis XV se flattoit de voir assoupie, renaissoit avec d'autres branches qui, en la compliquant davantage, ne pouvoient que lui donner plus d'éclat, surtout par l'art qu'on avoit eu d'y faire paroître pour accusé un Duc & Pair, ce qui alloit mettre en mouvement le Parlement de Paris comme cour des Pairs.

Dans ces entrefaites la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne, toujours subsistante durant l'intervalle de leurs sessions, ne crut pas devoir rester seule à garder le silence sur l'affaire de Mrs. de la Chalotais, & adressa des Représentations à S. M. en forme de Mémoire, si vigou-

reuses qu'elles ne laissoient aucun doute de l'agitation où seroient les Etats cette année. On y appuyoit principalement sur l'incroyable contradiction des discours & de la conduite du Roi à leur égard. » Nous ne pouvons pas dissimuler à V. M., écrivoit-on „ la désolation universelle qu'a causé „ sa réponse. Le témoignage même, si glorieux „ pour les Procureurs généraux, & si satisfaisant „ pour nous, que vous rendez à leur innocence, „ devient une source de terreur pour tous les citoyens. Quoi, Sire, ils sont innocens, & „ vous les punissez ! . . . .
„ . . . .
„ Nous n'avons pu voir sans une surprise mêlée „ d'effroi des faits & des mécontentemens particuliers donnés pour motifs d'une punition publique. Tout magistrat, tout citoyen, tout „ homme qui est puni, doit être jugé coupable, „ & l'on ne peut le juger sans lui laisser la faculté de se défendre. S'il est accusé, il faut „ qu'il sache par qui & pourquoi. S'il est condamné, il faut d'abord qu'il ait été convaincu !

„ Nous avons la propriété de notre honneur, „ de notre vie & de notre liberté, comme vous „ avez la propriété de votre couronne. Nous verserions notre sang pour conserver vos droits; „ mais conservez-nous les nôtres. Il ne s'agit pas „ ici de simples privileges. . . . . C'est dans le pur „ droit naturel que nous trouvons aujourd'hui „ celui qui fait l'objet de notre réclamation.

„ Dieu même, dont vous êtes la vivante image, ne peut punir l'innocent, & le coupable „ qu'il châtie ne doit pas douter de son crime. „ Oui, la déclaration de l'innocence & l'infliction d'une peine sont impossibles à la fois, au „ Tout-puissant même, & ce seroit un blasphême „ que de lui attribuer une si odieuse contradiction.

» Nous ne concevrons jamais que ceux dont

» l'honneur n'eft pas compromis ; & dont V. M.
» daigne même, par des déclarations réiterées,
» raffurer la délicateffe, ne foient pas parfaite-
» ment innocens, & nous concevrons encore
» moins comment ceux dont l'innocence eft par-
» faite, peuvent éprouver le fort réfervé au cri-
» me & aux vrais coupables ?

» A quoi doivent s'attendre les fimples citoyens,
» fi les premiers magiftrats ne font pas à l'abri
» d'une fi funefte oppreffion ? Sire, la province à
» vos genoux reclame votre juftice. Il n'y en a
» plus, fi l'on peut nous enlever dans nos mai-
» fons, nous jetter dans les fers, nous retenir dans
» un exil fans fin, fous prétexte de délits fecrets,
» appuyés fur des délations obfcures, dont nous
» ne pourrons nous défendre, & qu'on ne nous
» fera connoître que par la rigueur de la peine.

» . . . . Daignez, Sire, vous rap-
» peller la longue chaîne des calamités de ceux
» dont vous reconnoiffez & atteftez l'innocence.
» Ils ont été arrachés à leurs fonctions & à leurs
» familles ; ils ont été traînés comme de vils cri-
» minels de prifon en prifon ; ils ont été annon-
» cés à toute la France comme des prévaricateurs
» & des traîtres ; ils ont effuyé l'horreur d'une
» procédure criminelle, dont la violence égaloit
» l'injuftice ; ils ont vu les apprêts de leur fup-
» plice, & ils n'ont échappé à une mort ignomi-
» nieufe (fi la vertu pouvoit craindre l'ignominie)
» que pour refter dans un long exil, dont le terme
» n'eft pas fixé. . . . . L'accufation pour-
» fuivie avec tant d'éclat eft abandonnée, mais la
» vengeance fubfifte. Des faits & des mécontente-
» mens qu'on n'articule point, afin de n'avoir rien
» à prouver, prennent la place d'une inftruction
» prouvée calomnieufe, & l'on fubftitue à des
» procédures vexatoires une vexation fans procé-
» dure ».

Il faudroit copier en entier ce superbe morceau, si nous voulions en faire connoître toutes les beautés à nos Lecteurs. Son éloquence a cela de particulier, que l'antithese, figure souvent puérile, surtout lorsqu'elle est trop répétée dans un discours, quoique revenant fréquemment ici, lui donne plus de force & d'énergie, parce qu'elle a pour base une logique concise, serrée, pressante, lumineuse, parce qu'elle est l'image naturelle & vraie de la conduite perpétuelle de la cour dans le procès dont il s'agit.

Les Ministres craignirent si fort la sensation qu'éprouveroit à la lecture de cet écrit le Roi, pourvu de trop d'esprit pour ne pas ouvrir les yeux sur le rôle tyrannique, & ce qui pouvoit encore plus blesser son amour-propre, tranchons le mot, sur le rôle imbécille qu'on lui faisoit jouer depuis cinq ans, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui en parler. Ils renvoyerent ces représentations aux Commissaires, en se faisant un mérite auprès d'eux de ce silence, sous prétexte qu'elles auroient surement provoqué l'indignation de S. M. Les auteurs n'en penserent pas de même; il transpira bientôt des copies de leur mémoire. Il fit la plus grande fortune dans le public; on le regarda comme un chef-d'œuvre, traité de droit public, renfermant en chef tous les principes qui constituent le véritable état monarchique; principes dont on s'étoit si fort écarté depuis quelque tems, qu'ils étoient devenus un problême pour bien des gens. Les patriotes étoient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation; ils s'arrachoient cet ouvrage, ils le transcrivoient & le multiplioient à l'infini.

Dans l'embarras du Conseil de se tirer de la crise orageuse où il se trouvoit retombé plus que jamais, on imagina de négocier avec M. de la Chalotais, de le tenter par les offres les plus séduisantes & d'obtenir de lui un désistement. On regarda cette

tournure comme seule capable d'assoupir l'affaire, de l'éteindre & d'en effacer le plus léger vestige. Il y avoit dans Paris un Breton, membre de l'Académie Françoise, fort lié avec les Procureurs-généraux, fort chaud pour leurs intérêts, mais peu fin, bavard, brusque, étourdi, qualités assez incompatibles avec celles d'un négociateur. Cependant la difficulté d'en trouver un autre fit choisir celui-ci. C'étoit Duclos. Il fut envoyé avec une autorisation verbale, seulement comme un homme sans conséquence & qu'on pouvoit désavouer en cas de refus. Ce cas, après le caractere connu de M. de la Chalotais, étoit inévitable. Prévenu de l'arrivée de l'agent secret, dès le premier instant il lui demanda s'il venoit à Xaintes comme son ami, ou comme son séducteur; qu'en la premiere qualité il seroit bien reçu & pouvoit rester; qu'en la seconde, il n'avoit qu'à repartir : ce qu'il fit. Son message ne fut pas long. Il fallut avoir recours à quelque autre expédient. Cela devenoit d'autant plus urgent que S. M. commençoit à se lasser, & que plus on lui déguisoit de choses, plus il devenoit nécessaire de lui en dérober l'entiere connoissance. Le Chancelier, qui sentoit l'importance pour lui de signaler son avénement à la tête de la Magistrature, par quelque acte imposant qui lui donnât l'entiere confiance de son maître, l'assura qu'il ne connoissoit pas d'autre moyen que de laisser un libre cours à l'affaire, d'en saisir la cour des Pairs, & de laver le Duc d'Aiguillon par un Arrêt solemnel. Soit qu'en effet il n'eût rien vu dans la procédure envoyée par le Parlement de Bretagne qui pût inculper sérieusement ce Commandant, soit qu'il ne l'eût pas assez étudiée, soit qu'il ne fût pas fâché de se rendre nécessaire à celui-ci à mesure qu'il se trouveroit compromis; soit enfin, ce qui est le plus vraisemblable, qu'il se flattât de pouvoir influer plus efficacement dans la Cour des Pairs, dont

il connoissoit les membres divers, que dans un Parlement étranger & éloigné. Au reste, qui pourroit sonder tous les replis d'un cœur aussi faux ! Le Parlement de Bretagne, prévenu des Lettres patentes, avoit, sous les réserves expresses & nécessaires pour que cette démarche ne pût préjudicier en rien à son essence, de son propre mouvement envoyé toute la procédure au Parlement de Paris. Il évitoit ainsi le conflit qui en auroit pu résulter, & empêchoit que la contestation qui n'auroit pas manqué de s'élever entre les deux cours, ne fit perdre de vue le fond pour la forme, & par cette adresse nécessitoit en quelque sorte la cour des Pairs d'intervenir. Dans la perplexité que causoit la nouvelle tournure que l'affaire prenoit, le premier avis devoit être de se laisser aller aux circonstances & de se ménager le tems de prendre les délibérations ultérieures qu'elles suggéreroient. (1770). C'est ce qui avoit déterminé l'évocation. Le Roi se réservant par-là la liberté de la suspendre ou la faire cesser quand bon lui sembleroit, il fut convenu que S. M. assisteroit elle-même aux séances, ce qui en devoit aussi modérer l'effervescence, & qu'elles auroient lieu à Versailles, pour contenir davantage les Magistrats trop ardens.

Le Parlement, quant au premier article, arrêta (30 *Mars.*) qu'il n'avoit aucun besoin de Lettres-patentes pour prendre connoissance de l'affaire d'un Pair & lui faire son procès, étant la seule, unique & essentielle Cour où ce procès aille de droit. A l'égard du second, il en étoit trop flatté pour s'opposer à cet acte de la Majesté Royale. Il fit seulement un arrêté, qui chargeoit le Premier Président de représenter l'irrégularité de la translation, tant en elle-même que par les inconvéniens qui pouvoient en résulter. Quelques Pairs ayant voulu élever une prétention ancienne, & toujours rejettée, de former, & sans le concours

des Légiſtes, à eux ſeuls, préſidés par le Roi, la Cour des Pairs, on l'anéantit de nouveau; on leur prouva que les Magiſtrats actuellement n'étoient pas plus ce qu'on nommoit anciennement les Légiſtes, que les Pairs d'aujourd'hui n'étoient les Pairs du royaume d'autrefois; que ceux-ci n'étoient que des gentilshommes conſtitués par S. M. en dignité plus éminente, & rien par eux-mêmes; qu'ainſi ils ne pouvoient s'aſſimiler à ces grands feudataires de la couronne, autant de ſouverains, & ſans le concours deſquels le Monarque ne pouvoit rien faire. Le Prince de Conti, zélé Parlementaire, appuya beaucoup là-deſſus & applaudit à la diſtinction infinie qu'il devoit y avoir entre les Princes & les Pairs; il parla du ſyſtême de ces derniers en le couvrant d'une ſorte de ridicule, mais il convint qu'heureuſement ce ſyſtême, de fraîche date, n'étoit pas celui d'un grand nombre.

La premiere ſéance de la Cour des Pairs à Verſailles eût lieu le 4 Avril. Le Roi entra ſeul avec les Princes: toute ſa garde ſe retira, & les huiſſiers de la cour s'emparerent des portes.

M. le Chancelier, radieux de gloire, ouvrit l'aſſemblée par un diſcours très-bien fait ſur ſon objet. Il annonça, de la part du Roi, que l'intention de S. M. étoit que la liberté des ſuffrages & des opinions fût entiere, & que l'on jugeât l'affaire avec la derniere rigueur, pour abſoudre ou condamner les accuſés.

Le Premier Préſident répondit par un autre diſcours, où il inſéra les repréſentations dont il avoit été chargé.

On lut enſuite les informations priſes par le Parlement de Bretagne. Il fut ordonné de les dépoſer au greffe, & que le Procureur général en prendroit communication pour donner ſes concluſions, le tout ſans préjudice des droits reſpectifs de la Cour des Pairs & de tous ceux qui y ont

féance, & fans qu'on puiffe induire que toute autre Cour foit autorifée à continuer aucunes informations ou procédures, dans lefquelles un Pair fe trouve nommé.

On finit par arrêter que le Roi feroit très-humblement remercié d'avoir bien voulu qu'en fa préfence & avec fon approbation folemnelle, les vrais & anciens principes de la Pairie fuffent de nouveau confacrés & confervés.

Le Roi parut prêter très-attentivement l'oreille à toutes les informations que lifoit le Premier Préfident, & comme cette lecture longue fatiguoit ce Magiftrat, dont la voix baiffoit infenfiblement, on obferva que S. M. fe penchoit pour mieux entendre & n'en rien perdre.

Le Parlement revint très-fatisfait de la féance, où il avoit reçu un nouvel éclat par la confirmation authentique que le Souverain lui accordoit, ainfi que de fon effence intégrante avec la Pairie pour former la Cour des Pairs, comme auffi de l'être uniquement & exclufivement à tous les autres Parlemens. Quelques membres étoient particulierement enchantés d'avoir été remarqués par le Monarque, entre autres M. Pafquier, le fameux Rapporteur de Damiens & du Comte de Lally, que le Chancelier défigna d'un gefte au Roi, defirant le confidérer de plus près, lorfqu'il paffa fous les yeux de Sa Majefté.

La feconde féance, du 7 Avril, ne fut pas moins agréable au Parlement. Le Procureur général y rendit plainte contre le Duc d'Aiguillon & le nommé Audouard, Major des milices de Nantes, qui paroiffoit être dans cette affaire l'agent du Duc. En conféquence on annulla toute la procédure faite en Bretagne; comme illégalement dreffée, puifqu'il y étoit queftion d'un Pair. On ordonna une autre inftruction; d'autres informations, &c.

Dans le cours des inſtructions, M. Michau de Montblin ſe diſtingua par ſon éloquence, au point que le Roi lui déclara être de l'avis de M. Michau, en témoignant toutefois ſa répugnance pour les monitoires, voie uſitée dans toutes les procédures. Mais par déférence pour S. M. on revint par un *Omnes* (*) à l'avis de S. M., qu'on regarda comme un ordre; & l'on peut inférer de-là quelle étoit la ſorte de liberté qui regnoit dans cette aſſemblée.

Quoi qu'il en ſoit, tout alloit à merveille juſques-là, & S. M. ſembloit prendre tellement goût à préſider ſa Cour des Pairs, qu'elle donna l'ordre de conſtruire inceſſamment, dans l'ancienne ſalle de comédie, une grand' chambre, un parquet, des cabinets, des buvettes, des piſſotieres, en un mot tout ce qui étoit néceſſaire pour former un palais. Les deux dernieres ſéances s'étoient tenues dans l'anti-chambre de la Reine, où ſe tiennent les lits de juſtice: ce qui en effet étoit peu décent. Malheureuſement le Roi perdit bientôt cette fantaiſie paſſagere, à laquelle vinrent d'abord faire diverſion le mariage de M. le Dauphin & les fêtes données en réjouiſſance de cet événement.

C'eſt, ſans doute, un des plus importans du regne en lui-même, & par l'alliance qu'il reſſerroit avec la Maiſon d'Autriche, & par les circonſtances qui l'accompagnerent & le ſuivirent. On le dut aux ſoins du Duc de Choiſeul, qui vraiſemblablement enviſageant autant ſa grandeur que le bonheur de la France, applanit toutes les difficultés, & parvint à conclure heureuſement cet hymen. Il ſe formoit, on ne peut plus à propos pour lui, qui ayant dédaigné de s'étayer par de petites intrigues, alloit avoir pour ſupport Madame la Dauphine même. On n'auroit pas cru qu'il eût pu

(*) C'eſt-à-dire, l'avis général & unanime.

se soutenir jusqu'à cette époque ; mais quand on la vit arriver, ses partisans conçurent un meilleur espoir, surtout par le rôle distingué qu'il joua dans cette occurrence. Il eut la permission du Roi de se rendre à Compiegne au passage de cette Princesse & de lui offrir, le premier des Ministres, son hommage. Madame la Dauphine l'y accueillit singuliérement bien ; elle lui accorda un entretien particulier, où, après lui avoir témoigné tout le desir qu'elle avoit de le voir, elle le remercia de ses soins à contribuer à son bonheur ; elle ajouta qu'elle comptoit sur leur continuation, pour aider de ses conseils sa jeunesse & son inexpérience.

Il n'étoit guere possible que les préparatifs, la pompe & les réjouissances du mariage de l'héritier présomptif de la couronne, malgré la détresse où se trouvoit le royaume, n'entraînassent beaucoup de dépense ; mais elle devint excessive sous un maître prodigue, ne s'occupant que de lui, laissant tout aller comme on vouloit, & fermant les yeux sur les déprédations, auxquelles ces frais extraordinaires ouvroient une carriere immense. Pour en donner une idée, on calculoit que trente mille chevaux devoient être employés au voyage. On parloit d'un détachement de tapissiers, courant en poste de ville en ville, afin d'orner les divers lieux où devoit séjourner la Princesse ; de soixante chaises toutes neuves formant une partie du cortege qui étoit allé la prendre à Strasbourg.

Ce n'étoit que le prélude. L'œil n'avoit encore rien vu de semblable aux habillemens du Roi & des Princes, que le public couroit en foule admirer chez le brodeur & le tailleur. Celui de S. M. en étoit un, qui lui avoit été présenté déjà aux noces du Duc de Chartres ; que sur la demande qu'elle fit, si l'on pouvoit en imaginer un plus beau, & sur la réponse négative elle avoit ordonné de réserver pour le mariage de son petit-fils.

On en comptoit six de ce luxe précieux ; & ceux des Enfans de France y répondoient. Ils devoient être en outre parsemés d'une infinité de pierreries. Les carrosses de parade ne formoient pas un objet de curiosité moins grand : ils joignoient la richesse à l'élégance, & l'on en sera pas étonné quand on saura qu'ils avoient été commandés par le Duc de Choiseul.

Quant aux spectacles, les fêtes de Louis XIV, si renommées dans l'Europe & dans l'histoire, ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le bouquet seul du feu d'artifice devoit être composé de trente mille fusées, qui, à un écu piece, formoient un objet de quatre mille louis, & l'on sait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'espace d'un clin-d'œil.

Les apprêts de ces prodigalités contrastoient d'une façon criante avec les révoltes occasionnées par la disette du pain, qui continuoit & augmentoit en même tems dans quelques provinces. Il y en eut à Besançon & à Tours. Dans cette derniere ville, elle fut telle qu'elle obligea l'Intendant de s'enfuir par une porte de derriere, & que l'Archevêque crut devoir venir en cour déployer sa sollicitude pastorale. On comptoit dans la Marche & le Limousin plus de quatre mille personnes mortes de faim, & beaucoup plus auroient péri dans la premiere sans les charités de M. de Persan, Maître des requêtes, qui, Seigneur d'une partie de la province, fit passer de puissans secours à ses vassaux.

Ces malheurs firent naître un petit pamphlet intitulé : *Idée singuliere d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris & à la cour, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.* Après avoir fait l'énumération des fraix, des repas, des spectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, portés au plus haut point de

magnificence, & dont la récapitulation montoit à un capital de vingt millions, l'auteur terminoit ainsi sa feuille vraiment originale :

„ Je propose de ne rien faire de tout cela ; „ mais de remettre ces vingt millions sur les im- „ pôts de l'année, & surtout sur la taille. C'est „ ainsi qu'au lieu d'amuser les oisifs de la cour & „ de la capitale par des divertissemens vains & „ momentanés, on répandra la joie dans l'âme du „ cultivateur ; on fera participer la nation entiere „ à cet heureux événement, & l'on s'écriera jus- „ qu'aux extrêmités les plus reculées du royaume : „ *Vive Louis le bien-aimé !* Un genre de fêtes aussi „ nouveau couvriroit le Roi d'une gloire plus vraie „ & plus durable, que toute la pompe & tout le „ faste des fêtes Asiatiques, & l'histoire consacre- „ roit ce trait à la postérité avec plus de complai- „ sance que les détails frivoles d'une magnificence „ onéreuse au peuple, & bien éloignée de la „ grandeur véritable d'un Monarque, pere de ses „ sujets „.

Il y avoit trop de gens accrédités, intéressés à ce que cette idée ne réussît pas, pour qu'on y fit attention ; ils s'efforcerent seulement d'empêcher que les cris des malheureux ne parvinssent jusqu'au trône, & surtout jusques à la Princesse, dont le cœur jeune, sensible & tendre auroit été surement ému. On affecta de faire insérer dans la Gazette de France (*) qu'il y avoit à Nantes beaucoup de bled, dont les mauvais tems, le débordement des rivieres & autres contrariétés avoient jusques-là empêché la circulation.

Ce fut sous ces funestes auspices que Madame la Dauphine arriva à Compiegne. Le Roi étoit très-empressé de la voir, de savoir si elle étoit jolie.

(*) Voyez la Gazette de France, du lundi 14 Mai 1770.



On raconte que lorsque le Prince de Poix vint lui apprendre la nouvelle de l'arrivée de l'Archiduchesse à Strasbourg, le Sr. Bouret, Secrétaire du cabinet, lui présenta en même tems le contrat d'échange fait sur la frontiere, S. M. très-familiere avec ce serviteur, lui demanda comment il trouvoit Madame la Dauphine, si elle avoit de la gorge? Il répondit que Madame la Dauphine étoit charmante de figure, qu'elle avoit de très-beaux yeux, &c. » Ce n'est pas cela dont je parle » reprit S. M. en gaîté : » je vous demande si elle a » de la gorge? -- Sire, je n'ai pas pris la liberté „ de porter mes regards jusques-là „ repliqua l'adroit courtisan. -- „ Vous êtes un nigaud „ continua le Monarque en riant „ *c'est la premiere chose qu'on regarde aux femmes* „.

On peut juger par cette historiette de l'avidité avec laquelle Louis XV parcourut sa bru en approchant d'elle. Il fut au devant jusqu'au terme prescrit, où cette Princesse, conformément au cérémonial, descendit de carrosse, se jetta aux genoux de S. M., qui la releva avec bonté & l'embrassa. Ils coucherent à Compiegne, & le lendemain en passant à Saint-Denis, furent voir Madame Louise, une des Dames de France, qui depuis peu avoit pris le voile aux Carmélites de cette ville. Tout Paris s'étoit cantonné sur la route, & c'étoit une double haie de carrosses depuis Saint-Denis jusques à la porte Maillot. La famille royale soupa au château de la Muette, où Louis XV ne rougit point de présenter lui-même la Comtesse Dubarri à Madame la Dauphine & de la faire manger avec cette Princesse.

Madame la Dauphine avoit ignoré jusques à ce moment le rôle de Madame Dubarri, dont elle entendoit parler souvent à sa cour. Un jour impatiente d'entendre répéter continuellement ce nom à ses oreilles, elle demanda ce que faisoit cette

femme qui caufoit tant de bruit ? On lui répondit qu'elle amufoit le Roi. „ *Cela étant*, „ s'écria ingénûment la jeune Archiducheffe , „ *je me déclare* „ *fa rivale*. „ Elle n'étoit plus tentée de la devenir en ce moment , qu'on l'avoit à coup fûr mieux inftruite ; mais attentive à flatter le goût du Monarque , S. M. lui ayant demandé comment elle trouvoit cette Dame , elle répondit , *charmante* ; ce qui combla le royal amant. Il eft certain qu'elle étoit alors la femme la plus remarquable à la cour par fa figure fans apprêt , & par fes graces naturelles. On la pouvoit dire belle de fa propre beauté , & par une fingularité encore plus merveilleufe , elle étoit à l'extérieur la plus décente dans fon maintien & dans fon propos.

Le Roi , M. le Dauphin & la famille royale revinrent de la Muette coucher à Verfailles. Madadame la Dauphine y refta feule , pour obéir aux loix de l'églife de ne pas habiter fous le même toît que fon futur époux. Elle ne fe rendit que le lendemain au château , où , après s'être revêtue de fes habits de cérémonie , elle fut à la chapelle recevoir la bénédiction nuptiale. L'on y admira la Princeffe qui , au milieu d'un monde inconnu & dans l'étonnement naturel de tant de chofes nouvelles , ne parut point embarraffée , & remplit le cérémonial avec beaucoup d'aifance & avec des graces uniques.

L'après-midi un monde immenfe s'étoit répandu dans les jardins , où étoient les difpofitions du feu & de l'illumination qui devoient s'exécuter le foir. On vit avec peine au milieu de tant de préparatifs d'une fête fuperbe , que ces lieux étoient en fort mauvais ordre , & reffembloient en certains endroits aux jardins d'un château en décret. D'abord les eaux , partie effentielle en pareil jour , ne jouoient pas & n'étoient pas en état de jouer ; plufieurs baffins étoient à fec , le canal même étoit

mal-propre & plein de fange. Des statues mutilées & éparses à terre annonçoient la négligence qu'on avoit eue de les relever ou d'en soustraire aux yeux les débris. Il n'y avoit pas jusqu'aux marches des escaliers qui ne fussent horriblement dégradées : point de violons, point de danses, point de victuailles pour le peuple, qui n'étoit pas dans cette gaîté, premier caractere d'une fête publique. Quelques bâteleurs se disposoient seulement à jouer des farces pour le soir. Le ciel en outre fut peu d'accord avec la terre, & deux orages effroyables obligerent les curieux de s'en aller, sans voir le feu & l'illumination, remis à un tems plus favorable. Par une autre négligence indigne de la majesté du lieu, les cours, à neuf heures du soir, n'étoient pas même éclairées comme celle d'un particulier. Les coridors, les passages étoient restés dans une profonde obscurité. Pas un lampion, pas une lanterne à la façade intérieure, ni à la façade extérieure du palais. La ville de Versailles ne parut participer en rien à ce grand événement, & Paris reçut le reproche d'avoir fait les choses avec la plus grande mesquinerie. On vit avec indignation les pauvres qui demandoient l'aumône ce jour-là, comme les autres : ni cervelats, ni pain, ni vin pour eux. Les grands Seigneurs ne se distinguerent pas davantage, & le magnifique palais du Ministre de Paris, du Comte de Saint-Florentin, n'étoit éclairé que par deux ifs de lampions, peu élevés de terre.

Du reste, tous ceux qui entrerent aux appartemens le jour du mariage, & surtout ceux qui assisterent au festin royal, convinrent qu'ils n'avoient jamais vu de coup d'œil aussi miraculeux : ils prétendirent que toutes les descriptions qu'ils en feroient, seroient au dessous de la vérité, & que celles qu'on lit dans les romans de féerie, ne peuvent en donner qu'une idée très-imparfaite. La

richesse & le luxe des habits, l'éclat des diamans; la magnificence du local, éblouissoient les spectateurs & les empêchoient de rien détailler. Madame la Dauphine étoit la personne sur qui les yeux se portoient le plus avidemment, & retirés par respect y revenoient sans cesse. Voici le portrait qu'on en traça dans le tems : » cette Princesse, » d'une taille grande pour son âge, est maigre » sans être décharnée, & telle qu'une jeune per- » sonne non encore formée. Elle est tres-bien » faite, bien proportionnée dans tous ses mem- » bres. Ses cheveux sont d'un beau blond. On » juge qu'ils seront par la suite d'un châtain cen- » dré; ils sont admirablement plantés. Déjà la » majesté réside sur son front; la forme de son » visage est d'un bel ovale, mais un peu allongé. » Elle a les sourcils aussi bien fournis qu'une blonde » peut les avoir. Ses yeux sont bleus, sans être » fades, & jouent avec une vivacité pleine d'es- » prit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. » Madame la Dauphine a la bouche petite, quoi- » qu'ayant les levres épaisses, surtout l'inférieure, » qu'on sait être la *levre Autrichienne* : l'éclat de » son teint est éblouissant, & elle a des couleurs » naturelles, qui pourroient la dispenser de re- » courir au rouge. Son port est celui d'une Archi- » duchesse; mais sa dignité est tempérée par la » douceur, & il est difficile, en contemplant cette » Princesse, de se refuser à un respect mêlé de » tendresse. »

Le bal paré, la partie des fêtes la plus ennuyeuse, parce que tout y est d'étiquette, occasionna aussi beaucoup de tracasseries. S. M. en avoit fixé d'avance le cérémonial. Elle étoit convenue, d'après les instances de l'Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, qu'elle marqueroit quelque distinction à Mlle. de Lorraine, qui avoit l'honneur d'être de leur auguste maison; en con-

séquence qu'elle la nommeroit pour danser avant toutes les Duchesses, immédiatement après les Princesses du sang ; comme M. le Prince de Lambesc immédiatement après les Princes. Cela fit une affaire sérieuse. Les Ducs & Pairs s'assemblerent chez M. de Broglio, Evêque & Comte de Noyon, comme le plus ancien des Pairs pour-lors à Paris. Et malgré l'horreur de l'Eglise pour la danse, on y discuta, rédigea & lut un mémoire, que le Prélat fut chargé de présenter au Roi. Pour le rendre plus solemnel, ils requirent en cette occasion l'adhésion de la haute Noblesse, dont un grand nombre donna sa signature. Le Roi, fort embarrassé à son ordinaire, éluda de décider, & se rejetta sur ce que la danse au bal étoit la seule chose qui ne pouvoit tirer à conséquence, sur ce que le choix des danseurs & danseuses ne dépendoit que de sa volonté. (*) Elle invoqua leur fidélité, attachement, soumission & même amitié. Cette réponse, peu digne d'un grand Monarque, ne fit que prêter au ridicule, & il n'assista à la cérémonie que ceux qui ne purent s'en dispenser.

(*) Ces expressions sont tirées de la singuliere *Lettre du Roi aux Ducs*, que voici en entier. Elle est du 17 Mai 1770.

„ L'Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-„ Reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a de-„ mandé de la part de son maître (& je suis obligé d'a-„ jouter foi a tout ce qu'il dit) de vouloir marquer quel-„ que distinction à Mademoiselle de Lorraine, à l'occa-„ sion présente du mariage de mon petit-fils avec l'Ar-„ chiduchesse Antoinette. La danse au bal étant la seule „ chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix „ des danseurs & des danseuses ne dépend que de ma vo-„ lonté, sans distinction des places, ou rangs, ou digni-„ tés, exceptant les Princes & Princesses de mon sang, „ qui ne peut être comparé ni mis en rang avec aucun „ autre François, & ne voulant d'ailleurs rien innover

On ne finiroit pas de détailler les fêtes ; spectacles & réjouissances qui se succéderent pendant plus d'un mois. Mais comment passer sous silence l'effroyable catastrophe du 30 Mai, de cette nuit désastreuse, où, au sein d'une joie tumultueuse, il périt plus de monde qu'il n'en périt souvent dans une action sanglante! C'étoit le jour où la ville avoit fait exécuter son feu d'artifice. Le local étoit on ne peut mieux choisi, autour de la statue de Louis XV, dans ce vaste emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu devoit succéder une illumination sur les boulevards, ce qui déterminoit la foule à déboucher par une rue fort large, aboutissante au rempart. C'est cependant dans cette rue que se passa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonstances concoururent à l'augmenter. 1°. Un complot formé par les filoux de causer un engorgement, une presse, un tumulte considérable, afin de pouvoir, au milieu du désordre, faire leurs coups de main & voler impunément. Plusieurs cadavres de ces scélérats reconnus, attesterent leur crime. 2°. La négligence de l'architecte de la ville à faire applanir le terrein, par où devoient s'écouler environ six cens mille spectateurs, à combler des fossés qui se trouvoient dans les passages, & à écarter les divers

O

„ ce qui se pratique à ma cour, je compte que les Grands „ & la Noblesse de mon Royaume, en vertu de la fi„ délité, soumission, attachement & même amitié qu'ils „ m'ont toujours marqués & à mes prédécesseurs, n'oc„ casionneront jamais rien qui puisse me déplaire, sur„ tout dans cette occurence-ci, où je desire marquer à „ l'Impératrice ma reconnoissance du présent qu'elle me „ fait, qui, j'espere ainsi que vous, fera le bonheur „ du reste de mes jours. „

Bon pour copie.

SAINT-FLORENTIN.

obstacles qui pouvoient resserrer ou gêner la circulation. 3°. L'insuffisance de la garde & la lesinerie du bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder au régiment des Gardes-Françoises une gratification de mille écus, comme l'exigeoit le Maréchal Duc de Biron, pour les mettre sur pied ce jour-là & suppléer à la foiblesse & à l'incapacité des archers de la garde bourgeoise.

Quoi qu'il en soit, on enleva sur le champ cent trente-trois cadavres restés sur la place, qu'on déposa au cimetierre de la paroisse de la Magdelaine de la ville-l'évêque pour être reconnus & auxquels on fit ensuite un service solemnel par ordonnance du Lieutenant-criminel, rendue sur le requisitoire du Procureur du Roi. A ce nombre, en joignant les blessés, les estropiés & suffoqués, conduits dans les maisons voisines ou dans des hôpitaux & morts peu après, tous ceux qui croyant d'abord en être quittes & crachant le sang, par suite, sont dans le cours de six semaines devenus victimes de leur curiosité, on calcula que l'on pouvoit en compter onze à douze cens. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le Prévôt des marchands, qu'on en regardoit comme le principal auteur, se montrant en public dans sa loge à l'opéra.

Au contraire, M. le Dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur. Il envoya au Lieutenant de police son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la Dauphine, *Mesdames*, les Princes du sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imiterent aussi. Le Parlement, dont un des membres avoit failli être du nombre des morts, voulut prendre connoissance du fait & remonter aux causes. On citoit un exemple de cette espece, quoique de beaucoup moins grave, arrivé sous Louis XII, suivant lequel le

Prévôt des Marchands & les deux premiers Echevins avoient été mis à l'amende pour n'avoir pas assez veillé à un pont qui avoit manqué ; ce qui occasionna la mort de quatre ou cinq citoyens. Il y avoit de quoi effrayer M. Bignon. Mais l'Avocat-général Seguier, dans son compte rendu, le disculpa : il attribua le tout à la fatalité, & les magistrats se trouvant d'ailleurs distraits par d'autres objets qui les touchoient davantage, il en fut quitte pour la peur & pour un réglement qui restreignit la jurisdiction de la ville en pareil cas.

Quand on eut épuisé cette triste matiere, qu'on fut las d'en parler, & qu'on eût vomi toutes les malédictions contre le Prévôt des marchands, on en revint à des objets plus agréables : on ne s'entretenoit que de Madame la Dauphine ; on applaudissoit à ses vivacités, à ses gentillesses, à la franchise avec laquelle elle s'étoit soustraite aux gens qui l'entouroient. Elle n'avoit fait rien cependant que de l'agrément du Roi. Elle appelloit *Madame l'Etiquette* la Comtesse de Noailles, sa Dame d'honneur, très-grave, très-austere, qui lui représentoit à chaque instant qu'elle dérogeoit aux usages de son rang, & n'en suivoit pas moins ses fantaisies, sur-tout dans les choses con ra res à la gaieté de son caractere, ou à sa santé. Elle marchoit seule, sans écuyer ; elle sortoit quand & comme elle vouloit ; elle se promenoit à pied ; elle formoit ainsi ses facultés physiques, & faisoit valoir les forces que l'âge développoit chez elle. Elle invitoit à dîner, à souper, quand l'idée lui en venoit, ses freres, ses sœurs, ses tantes, & elle alloit manger chez eux avec la même liberté : en un mot, elle rappelloit autant qu'elle pouvoit la familiarité intime avec laquelle vit dans son intérieur la cour de Vienne qui, très-jalouse du cérémonial en public, est pleine d'aisance & de bonhommie au dedans.

Cette façon de vivre, analogue au fond du caractere de Louis XV, lui auroit infiniment convenu dans ces tems heureux, où il avoit la même innocence que sa petite-bru. Mais à un certain âge l'on ne se réforme point. D'ailleurs, ses ministres, ses favoris, sa maîtresse avoient intérêt qu'il ne se livrât pas trop à sa famille, & si son amitié, sa bonté pour Madame la Dauphine ne lui permirent pas de la contraindre autant qu'ils l'auroient desiré, du moins parvinrent-ils à l'éloigner d'elle, au lieu de l'en rapprocher, à quoi l'auroit nécessairement conduit le ton facile qu'elle avoit pris avec Sa Majesté.

Après tous les spectacles dont la galanterie françoise avoit amusé Madame la Dauphine, le Roi lui en fournit un plus majestueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, & dont le coup-d'œil imposant auroit pu donner à la Princesse une idée de la grandeur du trône, où elle étoit destinée à s'asseoir un jour, s'il n'eût été en même tems accompagné de la consternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de justice du 27 Juin. Dans son origine & selon sa vraie nature, un lit de justice est une séance solemnelle du Roi au Parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de son Etat. C'est la continuation de ces anciennes assemblées générales, qui se tenoient autrefois, & qu'on connoissoit sous le nom de *Champ de Mars* ou *de Mai*, nommées ensuite *Placités généraux*, *Cours Plenieres*, *Plein Parlement*, *Grand Conseil*.

Les Rois y siégeoient alors sur un trône d'or. Depuis que ces assemblées se sont formées dans l'intérieur d'un palais, on y a substitué un dais & des coussins. De-là le nom de Lit de justice, parce que dans le langage antique un siege couvert d'un dais s'appelloit un lit. Cinq coussins forment le siege de ce lit. Le Monarque est assis sur l'un, un autre

tient lieu de dossier, deux servent comme de bras & soutiennent les coudes de S. M. Le cinquieme est sous ses pieds. Charles V. renouvella cet ornement. Louis XII dans la suite l'a refait à neuf; il subsistoit encore sous le regne de Louis XV, qui en a si souvent usé qu'il ne seroit pas surprenant qu'il en fallût aujourd'hui un nouveau.

Les Rois réunissoient dans ces assemblées générales tous ceux qui avoient droit de suffrage, les Princes, les Pairs, les Barons, les Sénateurs ou Gens de loi. Le Souverain y faisoit proposer, & souvent proposoit lui même le sujet de la délibération. Celle-ci étoit véritable & sérieuse; chacun opinoit tout haut, afin que le Roi pût entendre les avis & les peser. A présent, au contraire, c'est le Chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas, ou ne parle pas. Le Prince n'entend rien de cette scene muette, où, par une étrange interversion de la nature des choses, il se trouve hors d'état d'en profiter & persiste dans une résolution prise, sans que l'objet de la séance qui, dans l'institution, étoit de l'éclairer, de l'y confirmer, ou de l'en détourner suivant le bien ou le mal qu'on y découvriroit, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des Lits de justice, on ne pouvoit trop desirer de ces assemblées, dont il résultoit de la lumiere & des connoissances pour le Souverain, des biens infinis pour les peuples, des avantages inestimables pour le royaume. Les maux publics y étoient exposés, les surprises dévoilées, la vérité parloit & brilloit dans tout son jour (*).

Un Lit de justice aujourd'hui n'est qu'un simulacre

(*) On peut voir là-dessus une *Lettre sur les Lits de justice*, datée du 28 Août 1756.

lacre des anciens : le Roi ne fait qu'y répéter ce qu'il avoit décidé dans son Conseil. Tout y passe sans examen préalable, sans délibération véritable. C'est un acte de puissance absolue, qui n'a lieu communément que pour des loix rejettées par les cours, & conséquemment pour des loix mauvaises & désastreuses : c'est un jour de deuil pour la nation.

Tel fut celui où assista Madame la Dauphine dans une lanterne. Il se tint avec le cérémonial ordinaire à Versailles. Le Chancelier ayant pris les ordres du Roi, y prononça un discours, dont le résumé étoit que S. M. n'avoit d'abord pas voulu admettre la requête de demande en justification par devant la Cour des Pairs, que lui avoit présentée le Duc d'Aiguillon au mois de Janvier 1769, persistant dans son intention d'éteindre les troubles de la Bretagne, & de ne permettre rien qui pût les réveiller ; que depuis S. M. ayant vu que ledit Commandant de Bretagne se trouvoit compromis par des informations faites dans cette province, & voulant connoître par elle-même quelle étoit la nature de ces accusations, elle avoit rendu des lettres patentes pour cette instruction ; que l'accès du trône avoit été ouvert, les formes avoient été suivies, les témoins entendus, tout l'appareil exécuté ; mais que S. M. avoit reconnu avec indignation dans le cours de la procédure : 1°. qu'on se permettoit de s'ingérer de l'examen & de la discussion d'ordres émanés du trône, & qui liés continuellement avec l'administration devoient rester dans le secret du ministere ; qu'on avoit poussé la témérité jusques à annexer des arrêts du Conseil aux dépositions : 2°. qu'il regnoit dans toute cette affaire une animosité révoltante, une partialité marquée ; que plus on la sondoit, plus on y trouvoit un mystere d'horeurs & d'iniquités, dont S. M. vouloit détourner les yeux ;

qu'en conséquence il lui plaisoit de ne plus entendre parler de ce procès, arrêter par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, & imposer un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques.

Ce discours fut suivi de l'enrégistrement des lettres patentes nouvelles, qui annulloient tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, tant contre le Duc d'Aiguillon, que contre les Srs. de la Chalotais & de Caradeuc; qui ordonnoient que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non avenu, défendant à qui que ce soit de la réveiller, & imposant respectivement le silence le plus absolu.

Nos lecteurs déjà soulevés d'indignation au récit de ce fait, nous dispensent d'aucune réflexion sur la démarche humiliante où l'on avoit amené le Monarque dans cette affaire, qui pour la troisieme fois se terminoit ainsi. Il sembloit qu'on ne l'eût porté à lui donner à celle-ci le plus grand éclat, que pour le rendre plus solemnellement la dérision de la France & de l'Europe entiere. Lui seul peut-être de son royaume n'en rougit pas. Dès le soir même il nomma le Duc d'Aiguillon du voyage de Marly & l'admit à l'honneur de souper avec lui.

Le Parlement revint furieux. Déja prévoyant le coup d'autorité qui pourroit se frapper dans cette séance irréguliere, il avoit fait passer un arrêté en présence des Princes & des Pairs, où il déclaroit qu'il ne regarderoit jamais comme justifié tout accusé qui le seroit dans un Lit de justice, & notamment le Sr. Duc d'Aiguillon. Pour empêcher la suite de cet arrêté, le Roi, en sortant de l'assemblée, intima aux Princes & Pairs qui le reconduisoient, suivant l'étiquette, des défenses de se rendre le lendemain au palais, ainsi que de prendre aucune part à la délibération commencée

concernant l'Ex-commandant de Bretagne ; leur donna ordre dans le cas où se trouvant en la cour à l'occasion de quelque autre affaire, on voudroit agiter celle-là, de se retirer sur le champ.

Le Chancelier, toujours rusé, se flattoit par cet incident de donner le change au Parlement ; mais celui-ci ne perdit pas de vue son objet principal, & rendit un arrêt à jamais mémorable, (2 *Juill.*) où déclarant que le Duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé & prévenu de soupçons, même de faits, qui entachoient son honneur, il suspendoit ce Pair des fonctions de la Pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la Cour des Pairs, dans les formes & avec les solemnités prescrites par les loix & ordonnances du royaume, que rien ne peut suppléer, il se fût pleinement purgé, &c.

Des Commissaires du Parlement se transporterent sur le champ par ordre de la cour chez l'imprimeur, pour faire imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré dix mille exemplaires & fait signification dans l'heure au Duc d'Aiguillon qui se trouva chez lui, & les chambres ne se séparerent qu'après qu'il leur eût été rendu compte de l'exécution entiere de l'Arrêt.

M. de Maupeou, pris pour dupe à son tour par cette tournure, à laquelle il ne s'attendoit pas, éprouva toute l'humeur qu'il avoit donnée au Parlement, quand on lui présenta cet Arrêt & le déchira de dépit. Il falloit recourir de nouveau au Roi & essuyer les reproches de S. M. Il falloit casser cet Arrêt & très-incessament : il falloit couper court aux suites que cela ne manqueroit pas d'avoir ; arrêter la fermentation qui en alloit résulter dans les autres cours, surtout à Rennes & aux Etats de Bretagne, qui devoient s'ouvrir cette année. C'étoit une hydre de tracasseries ; cent remontrances pour une qui alloient naître ;

peut-être des suspensions de service, des cessations, des démissions. S'il eût été seul à diriger son maître, tout cela ne l'eût pas effrayé: il connoissoit son corps; il avoit calculé le genre de résistance que chaque membre pouvoit opposer, & il savoit comment s'y prendre pour gagner les uns, pour intimider les autres, pour le subjuguer ainsi avec le tems & en détail; mais il étoit contrebalancé par l'ascendant que le Duc de Choiseul conservoit encore sur l'esprit du Roi. Ce Ministre l'avoit démasqué; il n'y avoit aucun espoir de le regagner, & il n'ignoroit pas qu'au contraire le Duc intriguoit sourdement pour exciter & soutenir les Parlemens dans leurs entreprises. La vengeance, cette passion si active dans certaines ames, lui fit concevoir l'espoir de vaincre les difficultés, de surmonter les obstacles & de renverser jusques au bienfaiteur auquel il devoit son élévation; extrêmité où il le forçoit de se porter, puisqu'il étoit devenu son ennemi. Il fallut pour cela se lier plus étroitement au Duc d'Aiguillon, le favori de la favorite.

Dès le lendemain de l'Arrêt, le Chef de la justice en fit rendre un par le Roi dans son Conseil, qui le cassoit & enjoignoit à l'accusé de continuer ses fonctions de Pair de France. Il le fit signifier au Parlement d'une maniere insolite & méprisante. Cela fournit matiere à de nouvelles remontrances, & il y avoit bien de quoi; car indépendamment de toutes les formes violées, quoi de plus bizarre que dans une instance contenant des délits aussi graves, concernant les troubles d'une grande province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis la liberté d'une infinité de citoyens, de trouver tour-à-tour innocens les accusés & les accusateurs; qu'après avoir déclaré tels les Procureurs généraux, de déclarer aussi tel

le Commandant qui les avoit inculpés ? Quoi de plus contradictoire, qu'après être convenu solemnellement de la nécessité de laver la Pairie, des crimes d'un Pair, ou le Pair des crimes qu'on lui imputoit (*) ; qu'après avoir fait dire au Roi qu'il vouloit que la liberté des opinions fût entiere ; que les coupables fussent punis, s'il y en avoit, avec la plus grande sévérité, de lui faire ensuite prononcer aveuglément qu'il n'y en a point ? Quoi de plus absurde, que de prétexter que c'est pour appaiser & ensevelir à jamais dans l'oubli les dissensions, lors qu'ayant tenté vainement cette voie à différentes reprises, l'on a éprouvé que c'est le moyen, au contraire, de les faire renaître, de les augmenter & les perpétuer.

La maniere dont s'étoit conduit M. de la Chalotais en pareil cas, & celle dont se conduisit le Duc d'Aiguillon, décident seules quel étoit le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de se plaindre, comme le premier, qu'on empêchât par une tournure aussi despotique son innocence d'éclater, bien loin d'insister auprès du Roi pour qu'il voulût bien lui permettre de se justifier juridiquement & laisser un libre cours à la justice, eut la maladresse de manifester publiquement sa joie, & dès le soir du jour où l'Arrêt de cassation fut rendu, de donner un souper splendide à ses partisans & à ses créatures. Le Duc de Brissac n'en pensa pas de même. Ce Seigneur, d'un génie romanesque, & dont les expressions portent toujours l'empreinte de son imagination vive, originale & pittoresque, s'écria énergiquement, *que l'accusé avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit tordu le cou.* Comme c'étoit à la Comtesse que le Duc d'Aiguillon devoit

(*) Expressions du discours du Chancelier à l'ouverture de la séance du 4 Avril.

l'acte d'autorité du Roi, on ne manqua pas de consigner le fait dans ce malin vaudeville :

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu,
Avec des lettres de grace
On ne peut être pendu :
Je triomphe de l'envie ;
Je jouis de la faveur ;
Graces aux soins d'une amie ;
J'en suis quitte pour la peur.

Cependant les Remontrances du Parlement furent portées au Roi, & une phrase qui s'y trouva dirigée spécialement contre le Chancelier, où en parlant des dernieres lettres patentes, on s'écrioit : *est-ce impéritie, est-ce mauvaise foi de la part du rédacteur ?* acheva de l'aliéner. Il jura que les auteurs l'effaceroient de leurs larmes, & dès-lors il vouloit faire décerner par S. M. quatre lettres de cachet contre eux ; mais elle ne se rendit pas pour le moment à sa suggestion, dans la crainte d'une fermentation qu'elle conservoit encore l'espoir de calmer. Elle le perdit bientôt. Non-seulement le Parlement de Paris persista à s'occuper des suites de l'affaire, mais plusieurs classes de province firent des arrêtés contre le Duc d'Aiguillon. Celui de Bordeaux surtout se signala par un, qui valut au jeune Magistrat, (*) son auteur, & la captivité & l'illustration. Deux Magistrats (**) du Parlement de Rennes, plus intéressés que tout

(*) M. Dupaty, Avocat-général de cette cour ; ce qui rendit l'accusation plus grave, en ce qu'étant l'homme du Roi, il étoit dispensé de se mêler de la délibération, bien loin de la suggérer.

(**) Mrs. de la Noue & de Laiac.

autre à ne pas souscrire au despotisme du Souverain, furent arrêtés à Compiegne en sortant de l'audience du Roi. Le Monarque ne sachant plus comment se tirer du labyrinthe où il s'étoit jetté, las d'errer à l'aventure & de tomber de piege en piege, résolut de s'en confier absolument au Chancelier & d'éprouver si, en lui remettant son autorité, il en sortiroit à son honneur. Il se réduisit au rôle de simple spectateur, bien décidé à le siffler, comme ses courtisans, s'il ne tenoit pas parole & échouoit : ce que son bon sens lui faisoit prévoir, & cependant il lui remit ses destins. C'étoit ce que vouloit M. de Maupeou ; non qu'il eût aucun plan fixe, mais il connoissoit trop les hommes pour ne pas calculer jusqu'où l'on peut les mener par la crainte des châtimens ou l'appas des récompenses.

Il commença par un coup d'autorité, digne de lui & de tout ce qui avoit précédé. Il mena le Roi au Parlement, surpris & à peine ayant eu le tems de se rassembler. Il fit enlever du greffe toutes les minutes de la procédure concernant le Duc d'Aiguillon. Il fit intimer par S. M. des défenses de délibérer, d'agiter même cette matiere. Il fit en quelque sorte chasser de la Grand'Chambre Mrs. des Enquêtes & des Requêtes, qui eurent ordre du Roi de sortir & de se rendre à leurs chambres, & par plusieurs petites ruses de forme, il gagna les vacances, & se donna le tems de méditer d'autres entreprises plus décisives.

M. de Maupeou concevoit parfaitement qu'il ne réussiroit jamais, s'il ne se débarrassoit du Ministre qui l'offusquoit. C'est à quoi il travailla, de concert avec le Duc d'Aiguillon, qui n'y étoit pas moins intéressé, & la Comtesse Dubarri qui le détestoit de plus en plus, & ne pouvoit lui pardonner ses mépris. Celle-ci, plus franche que les deux autres, ne se cachoit pas de son antipathie ; &

ce qui la rendoit plus dangereuſe auprès du maître, c'eſt qu'elle y donnoit une tournure puérile & folâtre, très-agréable à Louis XV. Quelquefois elle prenoit une orange dans chacune de ſes mains, & les lançoit en l'air alternativement en s'écriant : *ſaute, Choiſeul ! ſaute, Praſlin !* Une autre fois ayant renvoyé un cuiſinier qui reſſembloit au Duc ſon ennemi, elle dit au Roi : *j'ai chaſſé aujourd'hui mon Choiſeul, quand chaſſerez-vous le vôtre ?*

Qui le croiroit ? Celle qui contribua le plus à l'événement, fut la Ducheſſe de Grammont, ſa ſœur. On eût dit que non contente d'avoir été la premiere cauſe de ſon diſcrédit, elle n'avoit point de ceſſe qu'elle ne l'eût fait abſolument expulſer de la Cour, tant elle s'y prit gauchement pour ſe venger & ſupplanter ſa rivale. Au lieu de tenir ferme à Verſailles & de miner ſourdement à la maniere des courtiſans, elle ne put renfermer ſa rage, elle s'exila elle-même, ſous prétexte de voyager. Elle fut aux eaux, & ayant paſſé par différentes villes de Parlement, elle fournit matiere à une inculpation grave, odieuſe & plus propre que toute autre à irriter le Roi. On lui fit entendre qu'elle avoit eu des conférences avec eux & les avoit excités à la réſiſtance, en les aſſurant de la protection de ſon frere. Cette accuſation produiſit un tel effet ſur l'eſprit de S. M., que dès-lors elle ſe refroidit ſenſiblement envers ſon Miniſtre, elle ne l'honora pas d'un mot de converſation, quoiqu'elle continuât encore de travailler avec lui & de l'admettre à ſes ſoupers.

Louis XV avoit fort à cœur de ſe voir débarraſſé des tracaſſeries de ſes Parlemens, mais peut-être n'auroit-il jamais pris un parti violent contre le Duc de Choiſeul, ſi à ce grief on n'en eût joint un autre, celui de chercher à allumer la guerre avec les Anglois, comme le moyen de ſe rendre néceſſaire & de reprendre toute ſon influence.

Cette accusation, assez vraisemblable ; conforme au génie de ce Ministre, suggérée par les circonstances, étoit cependant difficile à prouver, & le Roi hésitoit toujours. En vain sa charmante maîtresse, dans ces orgies où le Prince brûlant d'amour, & la tête échauffée des vins exquis qu'elle lui versoit, se prêtoit à tous ses desirs, lui avoit fait déjà signer plusieurs fois le renvoi du Duc de Choiseul ; le matin, revenu à lui, il jettoit au feu cet arrêt de proscription. Le Chancelier eut recours au moyen extrême qu'il méditoit depuis longtems. Il fit porter au Parlement un édit contenant dans son préambule les inculpations les plus graves contre les Magistrats ; ensorte qu'ils ne pouvoient l'enrégistrer sans se déshonorer. Ses émissaires furent à réclamer contre. Lit de justice (*7 Déc.*) en conséquence, où, malgré leur arrêt, ils eurent la mortification de voir siéger le Duc d'Aiguillon parmi les Pairs. Protestations de leur part, représentations, suspension du service dans leur douleur profonde, qui ne leur laisse pas l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie & de l'honneur des sujets. Enfin commence ce combat étrange, dans lequel le Roi s'obstine à ne pas écouter son Parlement qu'il n'ait repris ses fonctions, & le Parlement à ne pas reprendre ses fonctions que le Roi ne l'ait écouté. Depuis quinze jours duroit le spectacle incroyable d'un Monarque s'annonçant comme absolu, exigeant que sa volonté fasse loi, & d'un corps de Magistrats résistant quatre fois à ses ordres, donnés soit par écrit de sa main royale, soit de sa bouche, soit par des Lettres de jussion les plus précises & les plus caractérisées, sans que depuis ce tems le Prince eût déployé la puissance despotique qu'il s'approprioit & qu'il déclaroit résider dans son essence. Paris étoit dans l'attente, & cet événement faisoit la matiere de la discussion de tous les politiques & des diverses classes de ci-

toyens. Les grands, les militaires qui sont pour une obéissance absolument passive, pour que le Roi fasse tout ce qu'il veut, dans l'espoir de jouir à leur tour du même privilege, à raison du droit du plus fort, blâmoient hautement le Parlement & le jugeoient coupable d'une révolte très-criminelle. Le Clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours opposé à ses prétentions, qui l'empêchoit d'étendre son pouvoir, & de subjuguer l'autorité même en subjuguant les consciences, animé de l'esprit de charité qui le dévore, dévouoit la Magistrature aux derniers supplices. Le Peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, sans la moindre résistance de la part de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder jusques-là comme ses peres & ses défenseurs, voyoit la querelle assez indifféremment : il ne s'intéressoit pas à un corps qui le trahissoit lâchement & ne s'échauffoit que sur ce qui lui étoit personnel. Les Philosophes seuls, les vrais François, un peu plus profonds raisonneurs, saisissant les conséquences intermédiaires de la châte du Parlement, gémissoient de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthousiasme patriotique il pouvoit mieux employer ; au lieu que par sa châte s'établissoit le despotisme le plus formidable. Dans cette crise violente les Magistrats qui s'attendoient chaque nuit à se voir enlever par Lettre de cachet, étoient surpris de se trouver encore libres chaque matin. Mais le moment n'étoit pas arrivé, & il en résulta seulement ce que desiroit la cabale conjurée contre le Duc de Choiseul. Madame Dubarri, soufflée par le Duc d'Aiguillon & le Chancelier, disoit au Roi, à mesure qu'excédé de cette lutte pénible il versoit dans son sein ses perplexités & sa douleur, que rien ne finiroit tant que le Parlement se sentiroit appuyé à la cour par un Ministre qu'il regardoit comme

capable d'arrêter les coups qu'on voudroit lui porter, comme plus puissant que S. M. même, tant qu'il existeroit une correspondance entre eux. C'étoit prendre par son foible Louis XV, qui consentit décidément à l'expulsion de M. de Choiseul. Le Duc de la Vrilliere, nouvelle dignité qu'avoit acquise le Comte de Saint-Florentin pour ses bons & loyaux services en Bretagne, vint lui porter la fatale Lettre de cachet conçue en ces termes :

Mon Cousin,

„ Le mécontentement que me causent vos ser-
„ vices, me force à vous exiler à Chanteloup,
„ où vous vous rendrez dans vingt-quatre heu-
„ res. Je vous aurois envoyé beaucoup plus loin,
„ si ce n'étoit l'estime particuliere que j'ai pour
„ Madame la Duchesse de Choiseul, dont la san-
„ té m'est fort intéressante. Prenez garde que
„ votre conduite ne me fasse prendre un autre
„ parti. Sur ce, je prie Dieu, mon Cousin,
„ qu'il vous ait en sa sainte garde „.

La présence de son collegue étoit une circonstance humiliante, en ce que ce Ministre, oncle du Duc d'Aiguillon, ne pouvoit qu'être très-satisfait intérieurement de sa commission. Aussi l'exilé ne fut-il pas dupe de son compliment de condoléance & lui répondit : *Monsieur le Duc, je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez à m'apporter une pareille nouvelle.* Du reste, jamais favori ne sortit de place avec plus de gloire. Sa disgrace fut un triomphe. Quoiqu'il lui fût enjoint de ne recevoir personne pendant son séjour à Paris, une foule immense de gens de toute espece se fit inscrire à sa porte, & le Duc de Chartres, son ami particulier, força toutes les barrieres & fut se jetter dans ses bras en l'arrosant de larmes.

Le lendemain, jour de son départ, ceux qui n'avoient pu voir le Duc de Choiseul, furent se mettre sur sa route, & le chemin se trouva bordé

d'une quantité de carrosses formant une double haie.

Il n'y eut que le Maréchal d'Etrées qui ne mêla point ses acclamations à tant d'autres. Il étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi de son ennemi capital, il se ranima : *le B.... est donc est donc parti*, s'écria-t-il, *j'expire satisfait !* Et il passa peu après.

D'où provenoit tout-à-coup cet excès de fanatisme? Le Duc de Choiseul méritoit-il tant de regrets? Son renvoi étoit-il une vraie calamité pour la France? Il est certain qu'on le prônoit beaucoup dans ce tems-là; que ce Ministre, très-critiqué, étoit devenu depuis peu l'idole d'un certain parti & de la multitude aveugle qui juge sur parole & se laisse entraîner par quiconque a l'intérêt ou le desir ardent de diriger son affection. Les membres du Parlement, moins sans doute par admiration de ses talens, que par haine contre leurs ennemis communs, affectoient de dire dans toutes les sociétés que c'étoit le plus grand Ministre qu'eût eu la France; que ce seroit la plus grande perte qu'elle pût faire s'il étoit disgracié, & de cette répétition continuelle d'éloges particuliers il en étoit résulté un concert général de louanges, auquel on souscrivoit, sans que personne eût pu trop assigner le motif de son suffrage. C'est par ses opérations qu'il faut le juger, par la comparaison de la situation où étoient ses départemens lorsqu'il les prit, avec la situation où il les a laissés.

On ne peut raisonnablement lui attribuer les malheurs de la guerre en 1756 : le cours en étoit trop avancé lorsqu'il vint à la tête des affaires, pour pouvoir le changer. Il faut même lui savoir quelque gré de la paix, que nous aurions peut-être faite plus honteuse sans son pacte de famille, dont l'Espagne eut seule à se repentir, quoiqu'elle ne parût pas lui en témoigner de l'humeur,

par l'espoir qu'il lui donna vraisemblablement d'un succès plus heureux par la suite. Il seroit fastidieux de reprendre la récapitulation de ses œuvres, comme Secrétaire d'Etat de la marine, de la guerre, des affaires étrangeres : nous en avons donné le tableau, & l'on peut en juger. Nous n'insisterons que sur un point, sur le ton de dépendance où il avoit monté tous les départemens, ce qui étoit sans exemple ; sur sa prodigalité excessive envers ses créatures : défauts avec lesquels on ne peut jamais être grand Ministre, parce qu'ils tendent nécessairement à faire échouer tout ce que le génie pourroit entreprendre, parce qu'aujourd'hui où tout est calcul, le Monarque le plus redoutable, le plus sûr de vaincre, est celui qui par son économie s'est ménagé assez de facultés pour soutenir le plus longtems les dépenses de la guerre. Sous ce point de vue, toutes ses savantes & artificieuses combinaisons pour travailler de divisions intestines, ou occuper de querelles étrangeres les nations que redoutoit son maître, étoient fausses, en ce qu'il sacrifioit pour cela les trésors du royaume, l'énervoit & le mettoit de plus en plus hors d'état de reprendre sa supériorité. Lorsque M. de Vergennes, Ambassadeur de France à Constantinople, qu'il pressoit de faire déclarer la Porte contre l'Impératrice de *Russie*, lui écrivoit : *je ferai armer les Turcs quand vous voudrez ; mais je vous préviens qu'ils seront battus : que cette guerre tournera contre vos intentions, en rendant la Russie plus glorieuse & plus puissante* : ce négociateur se montroit, sans doute, bien supérieur en politique à M. de Choiseul.

Ce qui prouve encore le plus la profondeur de ses vues, c'est que malgré tant de désavantages, on ne peut guere douter qu'il ne songeât sérieusement à replonger la France dans la guerre, comme l'en accuserent ses ennemis auprès du Roi. Les

ordres qu'il avoit donnés aux officiers passés dans l'Inde à cette époque, étoient absolument hostiles, à ce qu'ils ont déclaré depuis. C'étoit par l'Espagne qu'il comptoit la faire commencer ; & au moyen du pacte de famille son maître s'y trouvoit engagé malgré lui. La foiblesse du caractere de Louis XV lui répondoit qu'il ne résisteroit point aux requisitions de cette alliée, qui nagueres s'étoit sacrifiée pour lui, & que par cette même foiblesse, sentant le besoin qu'il avoit d'un Ministre tenant dans ses mains les fils divers de tant d'intrigues, il n'oseroit le renvoyer.

Le sujet du différend alors étoit une prétention des Espagnols sur les isles Falkland & Malouines, où ils s'étoient emparés du port Egmont, dont ils avoient chassé les Anglois. Ceux-ci se plaignoient hautement d'une entreprise qui n'étoit rien moins, selon eux, qu'une infraction aux traités les plus solemnels, & menaçoient de se porter aux dernieres extrêmités si l'on ne leur donnoit satisfaction. Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & ce qui confirme que l'Espagne n'agissoit que par une impulsion étrangere, c'est qu'à peine le Duc de Choiseul fut-il hors du Ministere, que la face de la négociation changea ; que non seulement S. M. Catholique consentit de désavouer l'entreprise sur le port Egmont & de rendre les isles Falkland ; mais qu'elle accéda même à une acceptation pure & simple de l'évacuation, sans insister sur un examen pacifique de ses droits, dont on étoit d'abord convenu, & auquel se refusa bientôt avec hauteur la cour de Londres. Ce fut donc un bonheur réel que l'expulsion de ce Ministre brouillon & turbulent dans ce moment critique. En vain, ne pouvant trop articuler en détail le bien qu'il avoit produit durant son ministere, ses partisans s'écrioient vaguement qu'il en imposoit aux

Anglois, qu'ils le craignoient; sa retraite, loin d'être le signal de la guerre, fut le sceau de la paix, sans que les ennemis de la France aient osé depuis se prévaloir, jusqu'à la fin du regne, de ses malheurs, de ses divisions, de sa foiblesse & de son anéantissement.

Quoique le Roi n'eût pas contre le Duc de Praslin les mêmes motifs de mécontentement que contre le Duc de Choiseul, sa disgrace étoit une suite nécessaire de la premiere: il reçut le même jour une Lettre de cachet beaucoup plus courte & plus méprisante. Elle portoit: „ je n'ai plus besoin „ de vos services, & je vous exile à Praslin, où „ vous vous rendrez dans vingt quatre heures „. A l'humiliation près, ce Seigneur n'auroit pas été affligé de sa retraite. Il ne conservoit sa place que par complaisance pour son cousin; il ne soupiroit au fond qu'après le repos: c'étoit son vœu secret. Sa disparition du Département de la marine ne fit aucune sensation; & cependant à ne considérer que le méchanisme de ses fonctions, il ne les avoit pas mal remplies, & il donnoit plus d'inquiétude aux rivaux de la France que son cousin, qu'on s'efforçoit de peindre comme leur épouventail. On comptoit en ce moment dans les ports soixante-quatre vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les chantiers, toutes les matieres nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cinquante grosses frégates ou corvettes: (*) c'étoit en cinq ou six ans un rétablissement prodigieux des forces maritimes de la France, qui annonçoient de quoi elle étoit capable avec de l'économie, vertu favorite dont il avoit éprouvé

(*) C'est le compte que rend lui-même, de son administration, M. le Duc de Praslin dans sa Lettre à M. le Comte de Vergennes, dont on a déja parlé.

le succès dans ses propres affaires, & qu'il appliquoit aussi heureusement à celles du Roi. Peut-être lui fit-elle négliger de former des matelots & des officiers par des armemens plus fréquens. Mais la marine marchande pouvoit suppléer au premier objet & même au second, s'il eût eu la force de changer à cet égard la constitution du régime de l'épée.

Ce fut en cela qu'il pécha essentiellement. Au lieu de suivre les ertemens de son prédécesseur, il ne fit qu'étendre les prérogatives, encourager l'insolence, les déprédations & le luxe de ce corps, en rompant l'équilibre de pouvoir qu'avoit établi dans les arsenaux entre le Commandant & l'Intendant l'ordonnance de 1689. Il porta la premiere atteinte à ses réglemens, qui tomberent bientôt en désuétude & furent remplacés par toutes les bisarreries des esprits novateurs qui lui succéderent. Il poussa la complaisance pour ces Messieurs jusqu'à s'occuper de leurs plaisirs en faisant construire des salles de comédie dans les différens ports. Il posa la premiere pierre à celle de Brest, & assista à son ouverture. Si après une instruction très-longue du fameux procès de l'ordonnateur de la Louisiane contre le gouverneur de cette colonie, que le premier, victime de ses chagrins, des persécutions, & peut-être des crimes atroces de son adversaire, n'eut pas le bonheur de voir finir, M. de Kerlerec, Capitaine de vaisseau, le chef militaire dont il s'agit, succomba avec ignominie; c'est que M. de Rochemore, d'un nom distingué, laissa pour venger sa mémoire une femme active, courageuse, qui balança, à force de patience, de sollicitations, de faveur & de crédit, les menaces de son puissant adversaire.

On peut reprocher encore à l'administration de M. de Praslin le despotisme exercé dans les colonies, & surtout à Saint-Domingue, où par une

mauvaiſe foi révoltante, ayant obligé les habitans de ſe racheter de la milice, on rétablit les milices quelque tems après, & les magiſtrats forcés de prendre la défenſe des habitans relativement aux ſuites des déſordres qu'elles occaſionnerent, furent traités avec encore plus d'indignité que ceux de la mere-patrie; troublés dans leurs fonctions, menacés, arrêtés, on les tranſporta en France, & conſtitués priſonniers ils furent remplacés dans leur tribunal de la maniere la plus illégale.

La ceſſion de la Louiſiane à l'Eſpagne, quoiqu'un démembrement de ſon département, fut une faute, ſans doute, à attribuer au Miniſtre des affaires étrangeres, plutôt qu'a lui. Nous n'examinerons pas jusqu'à quel point c'en étoit une en politique d'abandonner un pays, le plus fertile, le plus ſalubre, le plus varié, le plus beau du monde: nous en avons parlé ſuffiſamment. Mais nous gémirons de ſa moleſſe à faire ſtatuer dans le conſeil ſur les plaintes que lui adreſſerent les malheureux habitans de cette colonie, à faire valoir leurs réclamations auprès de S. M., enfin ſur la dureté, ou plutôt ſur la barbarie qu'elles provoquerent, lorſqu'un gouverneur étranger, ſans autre forme de procès, fit fuſiller douze des plus illuſtres chefs de la Nouvelle Orléans, dont le crime prétendu n'étoit qu'un attachement trop aveugle pour un maître qui ne le méritoit pas, & qui d'ailleurs tranſportoit, ſans leur conſentement, à un Souverain étranger, un droit de vie & de mort qu'il n'avoit pas lui-même.

Après l'expulſion des Choiſeuls, il eût été mal adroit de la part du Chancelier de ne pas laiſſer ſe raſſeoir au moins un moment la fermentation du Parlement. Il mit en ſujet le Prince de Condé. Il ſavoit qu'amoureux de la Princeſſe de Monaco, qui plaidoit en ſéparation avec ſon

mari ; il avoit le plus grand desir de voir juger ce procès interrompu avec le cours ordinaire de la justice. M. de Maupeou se servit de cet illustre agent pour faire entendre aux Magistrats, que s'ils vouloient reprendre le service, S. M. étoit disposée à retirer son édit. Tompés par une entremise aussi auguste, ils retournerent à leurs fonctions, ils témoignerent leur reconnoissance à son Altesse, en expédiant promptement & favorablement l'affaire à laquelle elle s'intéressoit. Mais bientôt de nouvelles lettres de jussion plus précises les dissuaderent. Ils furent obligés d'en revenir à rester les chambres assemblées de nouveau, & pour lier un peu les intérêts de la nation aux leurs, ils résolurent, en interrompant l'examen des affaires des particuliers, de s'occuper de tout ce qui intéressoit les affaires publiques, & en conséquence celle des bleds étant une des plus essentielles, ils y vaquerent avec un zele affecté, dont le peuple ne fut pas dupe.

Le Chancelier, maître du champ de bataille, profita de la circonstance pour déclarer au Roi que c'étoit le vrai moment d'assurer à jamais son autorité, & de prévenir l'insurrection de ses Parlemens, en tenant ferme, en déployant toute la sévérité de sa justice & en faisant, s'il le falloit, sauter quelques têtes des plus mutins, afin que les Magistrats reconnussent que ce n'étoit plus un jeu.

Pour entendre ce mot indécent, ce semble, dans la circonstance, mais qui avoit une très-grande signification, il faut savoir que précédemment le Prémier Président ayant porté au Roi les représentations de sa compagnie du 3 Décembre, S. M. les lui demanda & les jetta au feu, puis lui remit un papier qui devoit contenir sa réponse, suivant l'usage : quelle fut la surprise de M. d'Aligre, en l'ouvrant, d'y lire ces mots : *il faut*

que Votre Majesté écoute les représentations avec beaucoup d'humeur ; qu'Elle ait l'air même très en colere, & les jette au feu. Il fut obligé de rentrer & de demander au Chancelier si c'étoient bien là les paroles du Roi, dont il devoit être porteur. Ce qui déconcerta un peu le chef de la justice.

Pour rendre sa conduite plus recommandable auprès du Roi, M. de Maupeou lui fit comprendre que dans tous les cas elle tendoit au même but d'une maniere ou d'autre ; si le Parlement revenant à son devoir & convaincu des volontés du Souverain se conformoit à l'édit, c'étoit une loi dont il ne devoit plus s'écarter sans un crime de désobéissance, & il s'ôtoit à l'avenir les divers prétextes dont il avoit jusques-là coloré ses démarches séditieuses ; s'il persévéroit dans sa résistance, on ne pouvoit avoir une cause plus juste de destituer de leurs offices des Magistrats réfractaires & de les remplacer par d'autres acceptant les conditions qu'on leur prescriroit : il étoit intimement persuadé qu'il lui resteroit toujours un *noyau de Parlement*, c'étoit son expression, comme à Pau, à Rennes, & que c'en étoit assez pour former facilement une autre cour. Il comptoit sur la plus nombreuse partie de la grand'chambre, sur les abbés & sur ses créatures, qui se démasqueroient au besoin. Le corps entier ne pouvant être ébranlé, il crut triompher en attaquant séparément les membres.

Tous (*le 19 au 20 Janvier 1771*), la même nuit, à la même heure, sont éveillés au nom du Roi. Deux mousquetaires entrent dans leur chambre & leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de signer ce mot seul, sans périphrase, sans adoucissement. En effet plusieurs, même des plus fermes, furent intimidés de cette tournure,

partageant l'effroi de leur femme, de leurs enfans, de leur maiſon en pleurs, ils eurent la foibleſſe de ſe rétracter : mais au moment où leur ennemi ſe félicitoit du ſtratagême & en rendoit compte à S. M., ranimés par leurs confreres, & réunis en corps le lendemain, ils déſavouerent leur erreur de la nuit.

On étoit trop avancé de part & d'autre ; il n'y avoit plus moyen de reculer. La nuit ſuivante on réveille encore les Magiſtrats. Un huiſſier de la chaîne notifie à chacun d'eux un arrêt du Conſeil, qui déclare leurs charges confiſquées, qui leur défend de faire déſormais leurs fonctions & de prendre même la qualité de membres du Parlement. A peine il eſt ſorti, que des Mouſquetaires ſurviennent & leur apportent des Lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux différens & très-éloignés les uns des autres.

Toute cette conduite étoit ſi étrange, ſi odieuſe, ſi tyrannique, que le Chancelier fut pris lui-même pour dupe, & abandonné de ſes propres partiſans, n'eut pas ce noyau ſur lequel il comptoit. Pas un Magiſtrat qui ne ſe mît en devoir de ſubir ſa punition, & les ſeuls Gens du Roi lui reſterent. Il étoit homme à reſſources & leva cette premiere difficulté en venant lui-même inſtaller le Conſeil pour tenir lieu de Parlement. Il a depuis avoué que dans le premier moment de la fermentation où étoit Paris alors, il avoit dû s'armer de courage & n'étoit pas tranquille lorſqu'il ſe rendit au palais. Il fut bientôt raſſuré. La ſcene ſe paſſa en préſence d'une foule immenſe de gens les plus qualifiés de la Cour, de militaires & de citoyens de tous les ordres, ſans qu'on témoignât autre choſe que de la conſternation. Quand ce premier ſentiment fut diſſipé, le Pariſien reprit ſa gaieté, & Meſſieurs du Conſeil en furent quittes pour les quolibets, les ſarcaſmes, les épigrammes des per-

sifleurs ; & les huées de la populace & des clercs.

Après avoir érigé ce tribunal fantastique, mais qui lui donnoit le tems de se reconnoître, M. de Maupeou ne craignit plus que deux choses : que le Châtelet ne cessât ses fonctions dans Paris & que les Parlemens de province n'en fissent autant. Il prévint le premier inconvénient en évitant toute collusion entre la Cour supérieure & l'inférieure, jusqu'à ce qu'il en eût corrompu les chefs ; & quant au second, il rusa très-adroitement, il fit répandre le bruit par ses émissaires, que la suspension des affaires particulieres arrêtée par le Parlement de Paris, avoit été la faute la plus capitale que le corps exilé eût commise; que sans elle il n'auroit pu jamais exécuter ses projets de vengeance, & qu'il desiroit fort que les autres classes en fissent autant, afin d'avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos insidieux les effrayerent. Au lieu d'envoyer leurs démissions à la fois, ou de rester les Chambres assemblées, d'intercepter tout le cours de la justice d'un bout du royaume à l'autre, & par cette calamité générale de frapper les peuples d'une frayeur salutaire, d'exciter leurs réclamations respectueuses, d'inviter les Princes, les Pairs & les Grands à les seconder, & d'inspirer au Roi le desir de les entendre & d'instruire sa religion surprise, de lui en faire sentir la nécessité, ces compagnies se réduisirent à des remontrances multipliées que le Monarque ne lut pas, qui ne parurent dans le public que comme des écrits ténébreux & criminels ; elles redoublerent, au contraire, de zele dans l'expédition des procès, & firent dire qu'elles avoient besoin de ce coup de fouet. M. le Chancelier eut ainsi le tems de travailler à l'aise & d'exécuter son plan de la régénération de la Magistrature.

Il commença par créer six Conseils supérieurs, à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon &

Poitiers. Le prétexte spécieux de ces établissemens fut d'accélérer l'expédition des affaires en diminuant l'étendue du ressort du Parlement, & la cause véritable, de se faciliter le moyen d'acquérir assez de sujets pour completter la nouvelle cour, en réduisant ainsi le nombre de ses membres. La première explosion faite, il ne craignit pas de reparoître une seconde fois au palais pour l'enrégistrement de l'édit de création de ces Conseils. Il y prononça un discours, dont le but étoit d'insinuer à la nation qu'il n'y avoit rien de plus heureux pour elle que les arrangemens annoncés; mais qu'il avoit fallu profiter du moment où les Magistrats anciens avoient disparu, pour arrêter le désordre & la grandeur du mal, affranchir la justice de ses entraves, faire éclorre enfin un ordre plus heureux, desiré depuis longtems. Outre ce premier avantage, il annonçoit des réformes non moins salutaires, telles que de supprimer la vénalité des Charges, de rendre gratuite l'administration de la Justice, de simplifier les procédures & de faciliter la punition des crimes.

Ayant ainsi de beaucoup échancré le ressort du Parlement, il s'occupa de trouver des sujets pour le composer; & il les réduisit au nombre de soixante-quinze. Le Grand-conseil avoit plus que jamais à se plaindre de cette compagnie qui, depuis qu'il étoit rentré en fonctions, n'avoit cessé de le tourmenter. M. de Maupeou tourna ses regards vers cette cour, & se flatta d'en trouver la plus grande partie souple à son impulsion, d'autant que ce Tribunal étoit le seul qui fût resté dans un honteux silence sur les outrages faits à la Magistrature & aux Loix. La Chambre des comptes, quoique non moins vexée & méprisée par son rival, étoit en ce moment agitée d'une fermentation patriotique peu durable, mais qui ne lui laissa pas l'espoir d'en tirer parti; & quant à la Cour des aides, il jugea

nécessaire ; au contraire, de la supprimer, afin d'éviter les contradictions qu'il en prévoyoit. Il s'estima trop heureux d'en séduire quelques membres. Il en choisit dans l'Ordre des Avocats, & convaincu de la nécessité de former promptement cet assemblage, il ne se rendit pas difficile sur le surplus. Il fut admirablement bien servi pour les Clercs par l'Archevêque de Paris, qui lui donna son propre neveu. Il ramassa de la sorte les deux tiers de ses Conseillers. Le grand banc, qui ne devoit être composé que de cinq Présidens, le premier compris, fut ce qui donna le plus de peine à ce créateur. Ce n'est pas qu'il manquât de gens aspirans aux honneurs du mortier : c'est que personne n'osoit rompre la glace. Il fut obligé de prendre des gens de nom, mais tarés, & pour Chef il leur donna un Conseiller d'Etat qui ne les valoit pas ; c'étoit l'Intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, homme très-borné, & de la docilité duquel il étoit assuré, riche d'ailleurs. Comme c'étoit sa femme qui le conduisoit ; il aiguillonna l'amour-propre de celle-ci & son ambition. Elle détermina son mari qui, la veille de son installation, rougissant encore du rôle qu'il avoit pris, n'avoit osé se déclarer & poussoit de gros soupirs chez Madame Berryer, sans qu'on pût deviner la cause de sa douleur, dont personne ne se doutoit.

Le Parquet n'étoit pas aisé à bien composer. Malgré la foiblesse de ce corps & ses caresses, M. de Maupeou ne put le déterminer à s'agréger au nouveau Tribunal. Il ne trouva que le jeune Fleuri, roué dans toute la force du terme, abîmé de dettes, esclave d'une femme avare, qui à force d'argent le décida à rester seul de tout son corps & à accepter la place de Procureur général, qu'elle envisagea moins du côté de l'honorifique, que du côté du lucre immense qu'elle se proposoit d'en retirer. Quant aux Avocats généraux réduits

à deux, il crut un moment pouvoir les tirer du Conseil. Pour le premier, il avoit jetté les yeux sur M. de Tolozan, fils d'un commerçant de Lyon, & trop heureux de s'illustrer ainsi tout-à-coup par une des premieres places de la magistrature. Il sortoit de la Cour des monnoies de cette capitale; il y avoit exercé en petit ces fonctions. Quoique dénué des premieres notions de la jurisprudence; quoiqu'il eût l'élocution pésante & la figure peu spirituelle, il avoit un fond d'amour-propre qui suppléoit à tout; il se regardoit comme l'aigle du Conseil, & par sa constance au travail il réparoit ce qui lui manquoit du côté de la facilité. M. de Tolozan, trop dévoué au Chancelier pour oser lui résister en face, n'avoit qu'une inquiétude; c'étoit que le personnage brillant qu'on lui offroit ne durât pas. Il avoit heureusement pour ami M. Le Gourée, Avocat de mérite, qu'il consulta. Celui-ci le dissuada; il en exigea de retirer sa parole, & de peur que M. de Maupeou par son langage séducteur ne le rengageât une seconde fois, il le conduisit à sa campagne, où ce Maître des requêtes fit le malade jusqu'à ce que la persécution fût passée par la nomination d'autres Avocats généraux. M. Giac, homme de rien, comme son confrere, étoit l'autre sur qui comptoit le Chancelier. Il s'autorisa de l'exemple de son ancien pour s'excuser, & M. de Maupeou fut obligé de nommer deux sujets entre les Magistrats pris dans les Cours.

Ce grand œuvre du Chancelier ne put s'effectuer que dans l'espace de plusieurs mois, encore imparfaitement. Quand il eut assez de sujets pour l'érection de son simulacre de Parlement, il fit tenir un Lit de justice (13 *Avril.*), où il n'assista de Princes que les Enfans de France & le Comte de la Marche; ce qui fit dire au Roi à ce dernier, quand il le vit: *Soyez le bien-venu, nous n'aurons pas nos parens.* Le Comte de la Marche le savoit
avant

avant S. M. Les autres Princes du sang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une protestation contre tout ce qui devoit s'y passer, & envoyé encore chez S. A. à minuit la presser d'y adhérer. Dans ce Lit de justice, le dernier & le plus mémorable, c'est-à-dire le plus désastreux du regne de Louis XV, furent lus trois Edits. Le premier de cassation de l'ancien Parlement : le second de cassation de la Cour des Aides ; & le dernier de transfusion du Grand Conseil en nouveau Parlement. Le Roi termina la séance par ce petit discours :

„ Vous venez d'entendre mes intentions, je „ veux qu'on s'y conforme ; je vous ordonne de „ commencer vos fonctions lundi : mon Chance- „ lier ira vous installer. Je défends toute délibéra- „ tion contraire à mes volontés, & toutes représen- „ tations en faveur de mon ancien Parlement, car „ je ne changerai jamais „.

S. M. prononça ces dernieres paroles, & surtout le mot *jamais*, avec une énergie qui inspira la terreur dans toute l'assemblée. C'étoit une astuce du Chancelier, qui connoissant le peu de fonds à faire sur les résolutions de son maître, voulut le lier solemnellement par cette assurance authentique. Aussi beaucoup de gens n'y crurent-ils pas ; entre autres un Pair, le Duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette infraction aux loix constitutives de la Monarchie, & adhérens à la protestation des Princes. Madame Dubarri l'ayant rencontré peu après le lit de justice l'arrêta & lui dit : *Monsieur le Duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition, car vous l'avez entendu, le Roi a dit qu'il ne changeroit* jamais. — *Oui, Madame*, répondit-il finement, *mais il vous regardoit.*

Dès le soir M. le Chancelier vint pour la troisieme fois au palais installer le nouveau Parlement.

Tout Paris étoit ſur la route de Verſailles, empreſſé de voir ces Magiſtrats, dont l'ignominie ſembloit caractériſer le ſacerdoce naiſſant. Le ſeul M. Lambert, Doyen du Grand Conſeil, en revenant de Verſailles, où il avoit appris pour la premiere fois le rôle auquel on le deſtinoit, eut le courage de ſe ſouſtraire au joug & de ſe rendre chez lui, au lieu de ſe rendre à la ſéance, & depuis ayant eu une lettre de cachet portant ordre de ſe joindre à ſes confreres, il ne monta ſur les fleurs de lys que pour proteſter plus authentiquément contre ſa préſence, & reprocher aux autres leur lâcheté ; ce qui en entraîna pluſieurs, mais le plus grand nombre eut le front de reſter, & cela ſuffit pour le moment. Ce tribunal étoit très-précaire : abandonné preſque de tous les ſuppôts de l'ancien, il n'avoit ni Avocats, ni Procureurs, ni Plaideurs. En bute aux bons mots, à la dériſion, aux facéties, aux pamphlets, il étoit encore foudroyé par les Parlemens, qui accumuloient ſur ſes membres des Arrêts mépriſans, des qualifications d'*intrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur ſerment (*), qui déclaroient d'avance nuls tous actes émanés d'eux. Tant de contradictions ne purent ébranler M. de Maupeou. Il ſavoit que l'autorité qui perſévere, qui ſait employer à propos les careſſes & les menaces, les récompenſes & les châtimens, eſt ſûre de triompher dans un pays dont il connoiſſoit la baſſeſſe, l'aviliſſement & la corruption. Il s'attacha ſeulement à maintenir Louis XV dans les diſpoſitions où il l'avoit mis, à ſe conſerver le pouvoir que S. M. lui avoit confié, à lui faire frapper promptement tous les coups dont il auroit beſoin pour parvenir à ſon but. A cet effet il ſe tint

(*) Expreſſions de l'*Arrêt du Parlement de Rouen*, du 15 Avril 1771.

étroitement lié au Duc d'Aiguillon & à la Comtesse Dubarri, & c'étoit dans les soupers que celle-ci donnoit à son auguste amant, qu'elle continuoit à lui faire signer les divers ordres dont on avoit besoin, & auxquels son ame débonnaire ou pusillanime se fût peut-être refusée, s'il eût été de sang froid. Quelquefois on l'intimidoit par l'éxemple de Charles I, dont la favorite avoit acheté le portrait. Elle le conduisoit au pied de ce tableau : » voyez ce Monarque infortuné, lui disoit-elle ; vos Parlemens auroient peut-être fini » par vous traiter comme il le fut par le Parlement » d'Angleterre, si vous n'aviez eu un Ministre assez intrépide pour s'opposer à leurs entreprises » & braver leurs menaces ».

C'est par ces moyens, ou de semblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés aux personnes, aux lieux, aux tems, aux circonstances, que le Chancelier parvint à s'arroger la portion la plus dangereuse du pouvoir souverain, & fut assimilé aux anciens Maires du palais. (*) Les lettres de cachet se décernoient, les prisons s'ouvroient, les militaires, les commandans de province marchoient à sa volonté, & si le sang ne coula pas sur les échaffauds, c'est qu'il ne se trouva aucun patriote assez ferme pour les mériter. Tous les individus dans la Magistrature subalterne, qui ne fléchissoient pas assez promptement aux ordres de M. de Maupeou, étoient vexés, destitués ; tous ceux qui écrivoient contre ses opérations, ou qui les blâmoient publiquement, étoient enfermés. Les gazettes étrangeres prenoient-elles cette liberté, il en faisoit défendre l'introduction. Au contraire, il se faisoit prôner par les autres, qu'il soudoyoit fort cher.

(*) Voyez une brochure du tems, intitulée : *Le Maire du palais.*

Celle-même de France, si renommée pour sa véracité, étoit devenue l'organe du mensonge & de la calomnie. Du moins par ses notices artificieuses, mêlées de vrais & de faux, il répandoit avec rapidité les nouvelles qu'il vouloit accréditer, & soutenoit le moment d'illusion qu'il avoit intérêt de produire, pour déterminer tant d'hommes qui ne se conduisent que d'après l'exemple, & parvenir à ses fins.

Le reste de l'année se passa en des destructions de corps qu'il supprimoit & recréoit au besoin, en ne les composant que de gens dont il fût sûr. C'est ainsi que les divers Parlemens de province, après avoir lutté quelque tems contre celui qu'on vouloit leur assimiler, furent successivement anéantis & recréés. Alors on vit remonter sur ces mêmes fleurs-de-lis des Magistrats qui, nagueres, avoient couvert d'une flétrissure indélébile ceux qui oseroient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un corps entier d'entr'eux, oubliant sa morgue, de cour souveraine qu'il étoit avant, consentit à n'être plus qu'une cour subalterne, & toute la Magistrature du royaume, renouvellée à la Saint-Martin, ne fut désormais composée que d'intrus ou de schismatiques.

M. de Maupeou, en cette circonstance, opéra plus que n'avoit osé se promettre en pareil cas M. le Régent, qui convenoit avoir le pouvoir *de faire taire les Avocats, mais non celui de les faire parler*. Il en vint à bout. Son nouveau tribunal se trouva bientôt garni d'un Barreau considérable, d'orateurs diserts & de causes curieuses & intéressantes, qui attirerent un auditoire aussi nombreux qu'aux jours les plus brillans de l'ancien palais.

La machine générale de la justice ainsi remontée, Louis XV sentit, pour la premiere fois, la douceur d'être le maître, de faire toutes ses volontés sans opposition, sans réclamation, sans re-

montrances ; de ne plus se voir obsédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient sans interruption. M. de Maupeou lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour sa maîtresse, pour ses favoris, pour ces courtisans voraces, qui plus que jamais assailloient le trône. Ce fut de faire enrégistrer tous les édits bursaux, que pût enfanter le génie fiscal, de les accroître & les étendre à volonté. Le Chancelier dans son operation avoit oberé le fisc public de quatorze ou quinze millions, dont il avoit disposé pour séduire & corrompre, surtout pour payer cette armée de délateurs & d'espions qu'il avoit à ses gages. Il avoit chargé l'Etat d'environ cent millions de remboursemens à faire, ou de cinq millions de rentes. Il falloit subvenir à cet accroissement de dépenses ; il falloit soudoyer tous ces suppôts affamés dont il avoit composé ses tribunaux d'institution nouvelle. Pour rendre la justice gratuite on força les tailles dans toutes les provinces, qui acheterent ainsi fort chérement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme sur les rentes perpétuelles, un quinzieme sur les viageres : on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or ; on créa un centieme denier sur les offices ; on fit payer une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avoient acquise ; on étendit les sols pour livre jusqu'à huit. Après dix ans de paix on prorogea indéfiniment le premier Vingtieme & pour dix ans le second, tous deux sur nouvelles déclarations ; ce qui ouvroit un libre cours aux vexations des préposés, vexations du moins que le Parlement avoit arrêtées jusques-là par ses enrégistremens, & qui faisoient équivaloir ces deux Vingtiemes à trois & peut-être à quatre. Enfin il suffisoit qu'on proposât au Ministre des finances quelque moyen de pressurer la nation, pour qu'il fût adopté. On porta dans un jour jusqu'à onze édits bursaux au palais ; ce

qui fit dire à juſte titre dans un écrit du tems ; que Louis XV avoit mis à lui ſeul plus d'impôts que ſes ſoixante-cinq prédéceſſeurs enſemble (*).

Il n'y avoit plus rien de ſacré : non-ſeulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées, mais on pilloit impunément les dépôts publics. Les capitulations des provinces étoient violées. La Normandie, réduite à deux Conſeils ſupérieurs, s'étoit vu ravir ſans aucune commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un Parlement dans la province. On menaçoit les Etats de Bretagne de les ſupprimer, s'ils ne ſe rendoient pas dociles aux volontés de la cour, & ils devenoient ſouples. La liberté des citoyens n'étoit pas reſpectée davantage : près de ſept cens Magiſtrats exilés, les priſons regorgeant de captifs, les Princes du ſang diſgraciés & tenus loin de la Cour. Tel étoit l'état du royaume, que l'inſenſibilité générale rendoit plus déſeſpéré, en ne laiſſant entrevoir aucun remede. Sans doute, la France s'étoit trouvée dans des criſes infiniment plus cruelles, mais jamais dans cette léthargie profonde & ſtupide. Nulle énergie dans les individus ; tous les corps étoient réduits au ſilence. La Nobleſſe d'une province frontiere ayant voulu s'aſſembler pour réclamer contre l'infraction de ſes privileges, un Commiſſaire, aſſiſté d'un Exempt de police, avoit eu la hardieſſe d'en ſéparer les membres, d'en enlever pluſieurs, & ils étoient revenus ſains & ſaufs à Paris avec leurs victimes. Les chefs de la nation ſe laiſſoient braver impunément par l'auteur de la révolution, & l'on voyoit le premier Prince du ſang inſulté juſques dans ſon palais par un Miniſtre, qui n'en étoit reſſorti que plus audacieux & plus impudent. On s'en tenoit à des écrits, à des pamphlets remplis d'excellentes choſes, mais qui n'é-

(*) Voyez les *Correſpondances.*

tant avoués ni signés de personne ; ne portoient aucune authenticité, & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre sentiment dans leurs auteurs. Deux seuls d'entr'eux, (encore l'un composoit-il en pays étranger) oserent mettre leur nom, & la patrie ne doit pas oublier ces défenseurs distingués, plus encore par leur zele que par leur haute naissance, le Comte de Lauraguais & le Vicomte d'Aubusson.

Mais il ne suffisoit pas au Chancelier d'avoir arrêté toutes les réclamations, d'avoir étouffé jusques aux gémissemens & aux soupirs, d'endormir la nation sur le bord du précipice ; il falloit aussi que le Roi ne fût circonvenu que de gens qui le retinssent dans la funeste sécurité où il l'avoit mis, qui calmassent ses anxiétés & ses remords toujours prêts à renaître. C'est à quoi il avoit travaillé en faisant composer le Conseil de membres intéressés à maintenir & consolider la révolution. Depuis l'expulsion du Duc de Praslin la marine étoit restée vacante ; le Duc d'Aiguillon y avoit été nommé un instant, mais on lui avoit fait entendre que ce n'étoit pas le moment d'entrer en place, précisément lorsque traduit sur la scene dans des mémoires diffamans des États de Bretagne qui duroient encore, il en alloit accroître la fermentation & les troubles ; qu'il devoit attendre que, lavé de nouveau par le Roi, on se fût habitué à l'envisager dans un état d'innocence, où il n'avoit pas été depuis longtems. L'abbé Terrai avoit eu l'*interim* de ce département & auroit fort desiré le conserver. On avoit trop besoin de lui au timon des finances, où l'on le laissa, & l'on nomma au Département de la Marine (*9 Avril.*) le Sr. de Boynes. C'étoit une récompense que M. de Maupeou lui faisoit donner des services qu'il lui avoit rendus dans son opération : c'étoit surtout un détracteur violent des Parlemens, très-propre à

pérorer dans le Conseil & à renverser les raisonnemens de quiconque oseroit parler en leur faveur.

Deux mois après (*6 Juin.*) le Duc d'Aiguillon fut déclaré Ministre des Affaires Etrangeres ; c'étoit encore une excellente acquisition pour le parti anti-parlementaire, & il n'y avoit aucun retour à craindre de la part d'un ennemi aussi implacable. Le Département de la Guerre avoit été refusé du Comte de Muy, qui ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, trouvoit la cour trop corrompue, & surtout le ministere trop vil, pour y figurer ; trop vertueux pour gouverner sous un Prince entouré de tous les vices ; en un mot, sembloit par inspiration se réserver à une époque plus heureuse. Au défaut de ce personnage qui, malgré toute son austérité, convenoit fort à certains égards au systême par ses vues religieuses & ses liaisons avec le clergé, si ardent pour l'œuvre du Chancelier, on admit (4 *Janv.*) en la personne du Marquis de Monteynard, un homme foible, médiocre dans son métier & fort ignorant sur le reste, qui du moins n'auroit ni le talent ni le courage de contrarier. On étoit sûr du Duc de la Vrilliere qui, à tant de titres, devoit redouter les *Revenans* (*), & même de M. Bertin, personnage sournois, dont la conduite, étant Contrôleur général, avoit annoncé le goût pour le despotisme. Enfin l'Abbé Terrai par-dessus tout devoit s'opposer invinciblement à un rappel qui ne pouvoit gueres lui être moins fatal qu'à M. de Maupeou.

Rassuré du côté du Ministere, M. de Maupeou s'occupa de déterminer peu à peu les Magistrats supprimés, en se faisant liquider, à pa-

(*) Expression dont on se servoit alors pour les Parlemens, comme on s'en étoit servi auparavant pour les Jésuites.

roître acquiescer à son ouvrage. Il se douta bien que la longueur de l'exil ; que l'incommodité des lieux, que la crainte de perdre la finance de leurs offices en ébranleroient beaucoup ; il savoit que plusieurs n'attendoient qu'un exemple ; il le fit donner par le Chef de la compagnie. M. d'Aligre, qui auroit dû rester le dernier, fut le premier à signer sa démission, à recevoir le remboursement de son brevet de retenue, & à se montrer chez le Chancelier. La crainte d'un château-fort ; dont celui-ci le menaça, l'avarice & le desir de retrouver les plaisirs de Paris, furent les puissans mobiles qui le déterminerent. Le Grand-banc le suivit bientôt & les Conseillers ne tarderent pas à les imiter ; ce qui entraîna naturellement tous les Parlemens de province. Une chose flatta surtout le moderne réformateur de la justice ; ce fut de voir le Maréchal de Brissac, ce paladin à tête romanesque, digne des tems de l'ancienne chevalerie, devenu bas & vil à force d'ambition, prêter le serment comme Gouverneur de Paris entre les mains du Sr. de Sauvigny, & comparoir sans pudeur devant un tribunal illégal, réprouvé des Princes, d'une partie des Ducs & Pairs, & de la plus nombreuse & la plus saine portion de la nation. Mais la défection des Princes arrivée un an après fut bien un autre triomphe pour M. de Maupeou.

On les connoissoit si mous, si asservis, qu'on avoit lu avec étonnement leur protestation. Ce n'étoit pas qu'on fût content de cet écrit, long, diffus, entortillé, hérissé de phrases du palais, d'un style dur & barbare, qu'on eut moins pris pour le vœu des chefs généreux d'une nation franche & loyale, que pour l'acte de chicane d'un praticien subtil, cherchant à garotter sont client dont il craint la mauvaise foi. (*) On assure que

(*) Voyez l'*Espion Anglois*.

Telle avoit été l'idée des rédacteurs, qui profitant du moment d'énergie de ces augustes personnages, les avoient ainsi enchaînés du mieux qu'ils avoient pu, pour les mettre presque dans l'impossibilité de revenir sur eux-mêmes, en réclamant d'avance contre leur propre présence par cette étrange formule : *si nos corps pouvoient être à ce point contraints ;* autrement ils les auroient laissés aller, ils les auroient même excités à se rendre au Lit de justice & à y parler avec la fermeté qui leur convenoit : démarche plus noble, plus digne de leur rang ; démarche solemnelle, authentique, propre à diriger les différens corps de la nation & à leur servir de centre de ralliement. La crainte des auteurs de la protestation s'étoit justifiée par le peu de suite que les Princes y avoient donnée. Les Parlemens leur ayant même écrit pour savoir si l'imprimé qui se répandoit sous leur nom étoit avoué d'eux, ils tergiverserent & ne firent qu'une réponse vague, embarrassée & sur laquelle les les cours ne pouvoient établir aucune sureté & conséquemment aucune démarche vigoureuse.

M. de Maupeou n'ignoroit pas qu'elle étoit leur caractere ; il étoit bien sûr qu'avec le tems il les détacheroit du parti patriotique ; c'est pourquoi il essaya d'abord de les effrayer, & détermina S. M. à leur marquer son indignation par l'exil. Le mariage de M. le Comte de Provence se célébra même sans eux. Le Comte de Clermont vivoit alors, il étoit malade ; ne pouvant sortir, les conférences s'étoient tenues chez lui, & l'acte y avoit été dressé. On ne l'avoit pas cru jusqu'alors susceptible d'une résistance, d'un courage tels que l'exigeoient la crise où se trouvoit la France & son propre état. Ce fut lui cependant qui, sacrifiant ce qu'il avoit de plus cher, donna l'exemple aux autres, & surtout à son neveu le Prince de Condé, qu'il contint tant qu'il vécut. Le Comte de Clermont

tenoit tout ce qu'il avoit des bienfaits du Roi ; il avoit été élevé avec S. M. ; elle l'honoroit d'une amitié particuliere. Il se vit mourir presque sans secours, privé de cette amitié, sans que Louis XV daignât envoyer savoir de ses nouvelles. Mais s'il perdit les bonnes graces de son maître, il en fut bien dédommagé par la bienveillance de la nation, par les larmes qu'elle répandit sur sa tombe.

Après la mort de l'oncle, M. de Maupeou se flatta de pouvoir séduire plus facilement le neveu. Il le connoissoit ambitieux ; il savoit que le Comte d'Artois, le troisieme Enfant de France à marier, avoit du goût pour *Mademoiselle* ; il lui fit insinuer par des émissaires adroits que c'étoit le cas de se rapprocher de la cour, & de tâcher de mettre à profit la passion de ce jeune Prince, avant qu'on lui eût destiné une Princesse étrangere. Dix-huit mois se passerent encore sans que la négociation réussit ; mais les besoins de finance se faisant sentir, ce fut un autre motif déterminant qu'on mit en avant, & que firent valoir surtout les gens de la maison de S. A., ennuyés de ne recevoir ni argent ni graces. Enfin le Chancelier eut la joie de lire (*Déc.* 1772.) une lettre de soumission au Roi, écrite par le Prince de Condé & le Duc de Bourbon. Ce dernier, quoique marié, étoit encore enfant. La perspective du cordon bleu dont il avoit été frustré à l'âge où les Princes du sang en sont décorés, fut le jouet frivole qui l'attira : ce qui donna lieu au quolibet sur leur premier voyage à Versailles, que *le Pere & le Fils étoient allés chercher le Saint-Esprit*.

Les Ducs d'Orléans & de Chartres ne tarderent pas à suivre. Le premier étoit mu par une femme de qualité, aspirant à l'honneur de remplacer la premiere Princesse du sang. Madame de Montesson ne perdit pas ce projet de vue depuis plusieurs années, & ce fut elle que mit en jeu M. de Mau-

peou, si habile à se servir de tous les moyens de corruption. Il lui fit concevoir que le retour de son amant à la cour par son canal seroit le meilleur moyen de se rendre favorable le Roi, de gagner du moins la Comtesse Dubarri, qui pourroit l'appuyer auprès du Monarque. Le Prince de Conti resta seul inébranlable & n'en fut pas fâché, en ce qu'il fixoit ainsi mieux les regards de la nation & en devenoit l'idole. On prétend que c'est à la cour que furent composés ces couplets abominables, où l'on le peignoit le fouet à la main, châtiant les autres Princes dégradés, avilis, le jouet du Chancelier & les suppôts du despotisme.

Il ne restoit plus que les Pairs protestans, qui, dès le principe, n'avoient gueres épouvanté, puisqu'on n'avoit pas daigné les exiler. La maniere dont ils avoient réclamés par de simples écrits isolés & déposés chez des Notaires, d'où ils pouvoient les retirer à leur gré, annonçoit déjà leur pusillanimité. Aussi étoient-ils toujours restés à la cour, autour du Roi & dans les fonctions de leurs charges. On avoit seulement ôté à quelques-uns leur gouvernement, de crainte qu'ils ne s'acquittassent pas avec assez de zele du ministere qu'on auroit pu leur confier, comme répugnant à leur façon de penser. D'ailleurs, les Pairs ecclésiastiques & le plus grand nombre des autres étoient pour l'opération. On avoit vu l'Archevêque de Paris dire la messe rouge au nouveau Parlement, & nous avons fait mention du Duc de Brissac y paroissant en vassal, sans épée & prêtant le serment. Mais aucun ne s'y étoit encore fait recevoir, n'y avoit siégé; ensorte qu'on lui refusoit toujours la qualité de Cour des Pairs. Le Roi lui-même, avec son inconséquence ordinaire, ne témoignoit pas une grande considération pour ce tribunal, qu'il ne regardoit pas comme le sien, mais comme celui de M. de Maupeou. Ce Ministre s'inquiétoit peu

de cet obſtacle ; il ſentoit qu'il pourroit profiter de la même indifférence pour porter le maître à une démarche qu'il épioit le moment d'amener. Il avoit dans la famille royale encore de puiſſans coopérateurs, & Madame Louiſe étoit ſans doute, la plus active.

Cette Princeſſe, fort aimée de ſon auguſte pere, qui après s'être oppoſé longtems à ſa retraite, y avoit conſenti enfin, ne lui en étoit devenue que plus chere. Laſſe des ennuis de la cour, elle avoit pris le parti violent de renoncer au monde en apparence, pour y briller davantage ; non qu'elle eût formé aucun deſſein à cet égard ; elle croyoit obéir à ſa vocation ſurhumaine, & ne ſuivoit réellement que l'impulſion de ſon ame inquiete, fatiguée, tourmentée de ſon inutilité, & le Roi, qui ne ſe défioit point de cette ambition détournée, ne voyant plus en ſa fille qu'une religieuſe livrée aux attraits d'une vie aſcétique, la viſitoit ſouvent & lui ouvroit ſon cœur. Le Chancelier avoit compris tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette intimité. Par les inſinuations des perſonnages graves qui jouiſſoient de la confiance de la Princeſſe, il avoit mis en jeu ſa paſſion dominante. On lui avoit fait entendre que c'étoit travailler pour l'intérêt du ciel, que de favoriſer l'ouvrage de M. de Maupeou, que de ſe mettre à la tête du parti & de gouverner la religion en France. Un motif auſſi puiſſant l'avoit déterminée à accepter ce rôle ſi conforme à ſon goût ; & ne croyant rien faire de plus agréable à Dieu que de concourir à l'extirpation de l'ancienne Magiſtrature & à la proſpérité de la nouvelle, elle prenoit la conſommation entiere de la révolution auſſi à cœur que ſon auteur. On aſſure que celui-ci, pour mieux en impoſer à la fervente novice, ſur la pureté de ſes vues religieuſes, par une ruſe abominable avoit invoqué les lumieres de l'Eſprit-Saint ſous ſes yeux, en

participant au plus redoutable des mysteres, & de tems en tems renouvelloit cette farce hypocrite. Quoiqu'il en soit, il faisoit ainsi réunir en sa faveur l'enfer & le ciel, le vice & la vertu, la maîtresse du Roi & son auguste fille. Si dans le choc des factions dont étoit agitée la cour de la premiere, la sienne éprouvoit du dessous, il se ménageoit une ressource dans l'appui constant de la seconde, que lui promettoit tout ce qui entouroit Madame Louise, intéressé au maintien de son édifice. Assurément, avec aussi peu de délicatesse sur les moyens, il n'étoit pas possible de mettre plus d'adresse dans sa conduite. Tout rioit au Chancelier; il voyoit son cortege grossir même de ses ennemis. Le conseil se remplissoit de membres liquidés; les patriotes les plus confians commençoient à désespérer de la chose publique, lorsqu'un événement qu'il n'avoit pas lieu de craindre de sitôt, vint renverser son ouvrage & lui-même. Pour mieux en concevoir le bonheur, parcourons ce qui se passoit à cette époque dans les divers Départemens, voyons à quel degré de crapule, d'abandon, de mépris de la part des étrangers & de son peuple, étoit tombé Louis XV.

On ne pouvoit révoquer en doute la capacité du Duc d'Aiguillon pour les affaires étrangeres; cependant il avoit eu peine à y prendre consistance. Les cours de Vienne & de Madrid le voyoient avec répugnance dans une place où leur vœu rappelloit toujours le Duc de Choiseul. Il y a apparence que sous celui-ci l'Empereur ne fut jamais entré dans le partage de la Pologne, non moins honteux pour les Souverains qui l'effectuerent, que pour les Souverains qui en resterent témoins muets & insensibles. Il n'est pas de notre plan de raconter & de discuter cet événement incroyable, mais d'observer combien étoit devenue nulle & dédaignée des autres nations la cour de France,

puisque ne craignant point son ressentiment, les Puissances copartageantes ne commencerent à lui communiquer leur traité qu'après l'exécution.

Depuis long-tems on n'avoit personne à Varsovie, où l'Ambassadeur ayant plus de crédit que le Roi, la France n'auroit joué qu'un rôle subalterne, incompatible avec sa dignité. Ses Ministres dans les cours circonvoisines donnoient bien des avis indirects de ce qui se passoit ; mais le Duc d'Aiguillon y apportoit peu d'attention, soit qu'il ne pût croire à un concert si difficile à réaliser, soit que, convaincu que son maître préférant son repos à sa gloire, seroit bien aise qu'il lui évitât de se mêler d'une négociation qu'il n'étoit possible d'empêcher qu'en montrant une fermeté dont il étoit éloigné plus que jamais. Ce qui le fit accuser de négligence, & le mit mal dans l'esprit de Louis XV, qui se ressouvenant d'avoir été le pacificateur de l'Europe, & comparant ce personnage à celui qu'on lui faisoit faire en ce moment, s'écria douloureusement : *ah ! si Choiseul avoit été ici, cela ne fût pas arrivé.* Cette exclamation n'étoit que l'élan momentané d'une ame qui avoit eu de l'élévation autrefois ; elle retomba bientôt dans son affaissement. Louis XV oublia dans les bras de sa maîtresse toute l'amertume d'une si fatale nouvelle & raccommodé par Madame Dubarri avec son Ministre, il ne lui en fit pas moins bonne mine le lendemain.

La révolution de Stockholm, (19 *Août*) dont le détail n'est pas davantage de notre ressort, mais exécutée sous les auspices de la France, y vint heureusement faire diversion, & prouva que sous un autre Monarque & dans des circonstances moins épineuses, le Duc d'Aiguillon auroit pu soutenir la grandeur du gouvernement.

Le Roi de Suede actuel n'étant que Prince-Royal, étoit venu à Paris précisément dans le

tems des troubles de la Magistrature. Il avoit vu de près la corruption & la bassesse de la cour, ainsi que la déprédation des finances & il avoit connu la nécessité de ne point laisser s'arriérer davantage les subsides dûs au Monarque son pere. Le ministere des affaires étrangeres étant alors vacant, il avoit été obligé de traiter directement avec Louis XV. Il avoit admiré tout à la fois sa sagacité & son goût pour les niaiseries, quoiqu'il se livrât aussi à des amusemens plus relevés. Un jour après avoir parlé politique, ce Prince lui donna une quantité de graines rares qu'il avoit recueillies à Trianon de ses mains royales, & le chargea d'en faire présent au fameux Linnæus, qui vivoit alors, premier médecin du Roi de Suede & le plus grand homme en botanique. Cette attention eût, sans doute, fait concevoir au Prince-Royal une haute idée des exercices de Louis XV & de son attrait pour les sciences, s'il n'eût eu occasion de reconnoître par le peu de cas que S. M. faisoit des Savans de son royaume, qu'elle cherchoit à se distraire & à tuer le tems.

Dans ses conversations le Prince-Royal avoit pressenti le Roi sur une révolution qu'il méditoit en Suede, pour la faire sortir de l'anarchie où elle étoit, pour renverser & terrasser le pouvoir aristocratique, en réhabilitant dans toute sa force l'ancienne liberté des Peuples & du Prince, que le Sénat avoit également asservis. Il avoit fait concevoir à ce Monarque l'intérêt que la France y avoit en fortifiant son allié qui, dans les affaires du Nord, lui seroit utile en proportion de sa puissance. Devenu Roi, ce jeune Prince n'avoit suivi l'exécution de son dessein qu'avec plus d'ardeur; le Duc d'Aiguillon l'avoit adopté; le Comte de Vergennes, Ambassadeur de France en cette cour, y étoit passé comme très-propre par son expérience & ses conseils à diriger le Monarque;

des troupes y devoient arriver avec des munitions & surtout beaucoup d'argent pour débaucher les chefs. La fermeté du jeune Monarque avoit suppléé à tous ces secours, & ayant trouvé le moment favorable, il avoit prévenu l'instant convenu, & en cinquante-quatre heures rompu ses fers & repris les rênes de l'empire, telles que Gustave Adolphe les dirigeoit, & qu'elles ont été conduites jusques en 1680.

Le Duc d'Aiguillon, pour se faire valoir, dès la premiere nouvelle de la révolution anticipée, fit imprimer en diligence au département des affaires étrangeres à Versailles, une relation circonstanciée de tout ce qui étoit arrivé en Suede depuis le 19 jusqu'au 21 Août. On en répandit *gratis* une infinité d'exemplaires & il en reçut les complimens comme s'il en eût été le véritable auteur; ce qui jetta une sorte de lustre sur son administration & lui fit prendre un peu de crédit auprès des Ambassadeurs étrangers, surtout auprès de celui d'Espagne, qui ne vouloit point travailler avec lui. S. M. Catholique, voyant tous ses projets hostiles contre les Anglois déroutés par ce Ministre, ne pouvoit que lui en savoir mauvais gré, ainsi que des humiliations qu'elle éprouvoit de ces rivaux, qui se prévaloient de la certitude des dispositions plus apathiques encore que pacifiques du Monarque françois. Le Duc d'Aiguillon, pour se maintenir en place, sentoit tellement la nécessité d'éloigner toute altercation avec ces insulaires, que, redoutant les menées du Comte de Guignes, Ambassadeur du Roi à Londres, créature du Duc de Choiseul, tout dévoué à son parti, & dès-lors capable d'intriguer, de tracasser pour troubler l'harmonie, il favorisa les accusations de son Secrétaire contre lui, & l'obligea de revenir pour plaider au Conseil contre ce subalterne.

Mais ce qui avoit surtout flatté le Roi & fait augmenter le crédit du Duc d'Aiguillon, c'est la dextérité avec laquelle il avoit déterminé les Princes à visiter la Comtesse Dubarri, lors de leur retour à la cour, & à lui rendre des hommages. Il ne faut pas croire qu'en travaillant à ce rapprochement il eût un but différent du Chancelier, & qu'il songeât à se réunir à eux pour travailler au rétablissement du Parlement. On répandit ces insinuations dans les pamphlets satyriques du tems, qui affectoient de ménager beaucoup le Duc d'Aiguillon; non, que leurs auteurs crussent véritablement à sa conversion; il est vraisemblable que leur politique étoit de chercher à semer la zizanie entre ces deux personnages, à les exciter à se détruire réciproquement. En effet, ils n'étoient point bien ensemble. Le génie insinuant & impérieux de M. de Maupeou ne pouvoit se concilier longtems avec celui de son rival, qui ne tarda pas à le contrarier & à l'écarter de la cour de la favorite, mais uniquement afin de l'empêcher de trop dominer, & non afin de détruire son ouvrage, qui faisoit la sureté & le repos de tous les Ministres.

D'ailleurs, le Duc d'Aiguillon étoit trop implacable ennemi pour opérer le retour des Magistrats, & ce retour pouvoit avoir des suites trop funestes: ç'auroit été le moyen de faire renaître la cabale des Choiseuls, dont il poursuivoit, au contraire, les restes avec acharnement. On attribua à son attachement à ce parti le désagrément que reçut le Baron de Breteuil, nommé à l'Ambassade de Vienne, & qui ne put partir & fut remplacé par le Prince Louis. L'affaire de la Bastille prit aussi sa source dans cet esprit de vengeance. (30 *Août*) La nécessité de punir des factieux qui cherchoient à fomenter en Allemagne des dissentions, germe d'une guerre, servit de

prétexte. Un Sr. Dumourier, jeune officier plein d'esprit & de talens, envoyé autrefois en Pologne par son prédécesseur, fut accusé de continuer à jouer un rôle dont il n'étoit plus chargé. Il fut arrêté à Hambourg & amené à la Bastille, où furent conduits aussi ses correspondans à Paris, & la chaîne remontant jusqu'au Comte de Broglio : le Duc d'Aiguillon fit sentir à S. M. la nécessité de punir de l'exil ce Seigneur nommé Ambassadeur extraordinaire pour aller au devant de Madame la future Comtesse d'Artois. Il avoit demandé l'agrément de pousser jusqu'à Turin. Le Ministre en conclut que le Comte, inquiet & remuant, vouloit intriguer à cette cour contre lui. Une lettre insolente qu'il en reçut, rendit l'affaire plus grave : sa disgrace fut décidée. S. M. ne l'admit pas moins au voyage de Choisi, dont elle l'avoit nommé ; il eut l'honneur de manger avec elle, de faire sa partie au trictrac, & à son retour à Paris il en reçut une lettre, qui lui ordonnoit de se rendre à Ruffec ; ce qui fit dire plaisamment au Duc de Choiseul, qui connoissoit toutes les prétentions de cet ambitieux : *je l'avois toujours connu pour une mauvaise tête, pour un homme qui fait les choses à rebours. Il prend le ministere par la queue !*

Le Duc d'Aiguillon auroit bien voulu profiter de son crédit pour re-vivifier ses bons amis, les Jésuites ; ils eurent une lueur d'espoir ; il reparoissoient impunément ; ils étoient employés par les Evêques dans les travaux apostoliques ; ils infestoient les chaires, les confessionaux, ils se glissoient même dans l'institution de la jeunesse, dont ils avoient été nommément exclus ; il dirigeoient les journaux, les écrits périodiques, qui déterminent pour la multitude la maniere de juger des ouvrages, des opinions, des événemens. Ils étoient en sous-ordre dans le Ministere, & quelques-

ans occupoient des postes jusques dans le corps diplomatique. Un concert général s'étoit rétabli entre eux, ils se correspondoient non-seulement d'un bout du royaume à l'autre, mais des deux bouts de l'univers. Malheureusement les Ministres d'Espagne & de France à Rome ne coopéroient pas à cette tolérance ; ils en poursuivoient infatigablement la dissolution, & profitant contre eux de l'ascendant pris sur le Saint-Pere, ils en extorquerent enfin cette Bulle, que la politique avoit fait promettre à Ganganelli de rendre pour être élevé au Pontificat, & que la politique l'auroit dû empêcher de signer. En marque de sa satisfaction, S. M. lui fit rendre Avignon & le Comtat Venaissin.

Tels sont les principaux événemens qui forment le tableau du ministere du Duc d'Aiguillon, jusqu'à la mort du Roi, tableau assez bien rempli pendant trois ans qu'il l'occupa ; si le revers n'offroit l'ensemble des ressorts honteux qu'il faisoit jouer pour s'y maintenir ; si l'on n'y voyoit sa bassesse servile auprès de Madame Dubarri, bassesse à laquelle il forçoit la Duchesse sa femme de s'associer ; s'il n'eût compromis sa dignité jusqu'à se laisser gourmander par les roués qui entouroient la favorite, par tous ces Dubarris qui lui faisoient perpétuellement sentir les obligations qu'il leur avoit, en exigeoient un retour, une dépendance absolue ; si, continuant d'employer les moyens qu'il avoit mis en œuvre dans son gouvernement, & pouvant les faire valoir plus en grand, il n'eût encouragé l'espionnage, la délation ; si, violant le secret de la poste, dont sa place le rendoit maître, il n'eût poussé l'infamie jusqu'à la révélation, la retention, la soustraction quelquefois absolue des lettres ; si, par une inquisition aussi pénible qu'odieuse jusques dans les presses étrangeres, il n'eût forcé la vérité prête à éclorre d'y rester cap-

tive : en un mot, si, maître du cours des lettres de cachet, il n'eût multiplié à l'infini ces abus d'autorité contre quiconque non-seulement étoit coupable, mais suspect à ses yeux. La chûte du Marquis de Monteynard qu'il fit ménager & accélérer par sa protectrice, afin de s'enrichir de ses dépouilles, & la derniere infamie qu'on reproche au Duc d'Aiguillon, qui, en faisant beaucoup de mal, sentoit aussi la nécessité de faire du bien, & de se ménager ainsi des créatures : son département lui fournissoit peu d'occasions d'accorder des graces ; il couroit à celui de la guerre, comme le plus propre à remplir ses vues.

Si le Marquis de Monteynard qui l'occupoit, n'avoit pas eu le courage du Comte du Muy, refusant de s'associer à des collegues aussi décriés, on ne pouvoit du moins lui reprocher aucune infamie, aucune intrigue. Il ne songeoit à rien moins qu'à son élévation, lorsqu'on vint l'enlever à Grenoble au coin de son feu pour le conduire à Versailles ; soit que cette nouvelle ne lui inspirât aucune joie, soit qu'il se contînt, il la reçut avec si peu d'altération, que personne des spectateurs ne soupçonna l'événement. Il le dut au Prince de Condé, flatté de créer un Ministre, & d'ailleurs ne doutant pas qu'en reconnoissance son protégé n'entrât dans ses vues secrettes pour la place de Grand-maître de l'artillerie qu'il desiroit faire rétablir en sa faveur. La disgrace des Princes, en reculant les espérances de Son Altesse, donna le tems au Marquis de se former au génie de la Cour, & après avoir promis beaucoup à son bienfaicteur ; après l'avoir amusé longtems, il ne put se déterminer à démembrer sa place à ce point, & garda tout.

Le Prince de Condé lui-même avoit derriere lui un instigateur plus adroit, le Comte de Maillebois, qui le premier l'avoit excité à désigner à

S.M. le Commandant du Dauphiné. S'il l'avoit osé, il se seroit bien désigné lui-même ; il s'étoit rapproché depuis quelque tems de la Cour. A cet effet il s'étoit insinué chez la favorite ; il sentoit qu'il ne trouveroit jamais une si belle occasion. L'exemple du Duc d'Aiguillon l'encourageoit merveilleusement, mais il n'étoit pas assez ancré. Le tribunal des Maréchaux de France ; dont il redoutoit la réclamation, étoit plus en crédit alors que le Parlement. Il imagina donc de commencer par tâter ce tribunal, & en faisant nommer un militaire son ami, de se remettre d'abord en activité. S'il pouvoit parvenir à ce premier point, ayant eu la précaution de le choisir inepte, borné, peu ambitieux, il entrevoyoit la possibilité de le supplanter aisément & de parvenir à son but par cette voie détournée, lente, mais plus sure. Effectivement une des premieres opérations du nouveau Secrétaire de la guerre, convaincu des talens du Comte de Maillebois & voulant reconnoître les obligations qu'il avoit au feu Maréchal son pere, fut de lui donner une des trois places de Directeurs généraux de la guerre, qu'il créa pour l'aider à son avénement au Ministere. Cette tentative ne fut pas heureuse. Les Maréchaux de France s'assemblerent (*Février* 1771) à ce sujet, & rédigerent un *Mémoire au Roi*, qui leur attira une réponse peu agréable de S. M. & très-avantageuse pour l'accusé, mais qui eut son effet en ce qu'il ne conserva pas sa place. Il est vrai que peu après le Comte de Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis a bravé hautement & ses juges & le public ; ce qui a toujours été la suite du premier essai, qui ne fit pas honneur au Ministre.

Il se conduisit mieux dans le reste. Un de ses principaux objets fut de réduire les dépenses de son Département, portées à un point excessif sous

son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruits sous le despotisme de l'autre, dont les déplacemens & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie de tous les corps. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui, & peu délicat sur les moyens. La désertion étoit si considérable, que le Duc de Choiseul avoit établi une chaîne sur la frontiere, qui coûtoit un million deux cens mille livres par an. M. de Monteynard la fit retirer, persuadé que les bons traitemens réprimeroient ce mal plus que la contrainte. En outre, il introduisit des récompenses honorifiques, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux, & une augmentation graduelle de la paie qui, à son époque, ne formoit qu'un objet insensible de dépense, mais pouvoit être un jour très-onéreuse; ce qu'il n'avoit pas considéré. Sa conversion des milices en régimens provinciaux & son ordonnance (4 *Août* 1771 *&* 18 *Nov.* 1773) concernant ces régimens, étoient très-bien vues. En rapprochant leur constitution de celle de l'infanterie ancienne, elles augmentoient tout de suite en cas de guerre le nombre des troupes, & dans la levée & le remplacement des hommes, on écartoit les abus introduits; on diminuoit la charge des peuples & conservoit des sujets à l'agriculture. C'est ce que le Marquis de Monteynard fit de bien, soit par lui, soit par ses conseils. Comme il avoit le travail tardif, lourd & minutieux, il n'avançoit pas beaucoup en besogne; ce qui ne contribua pas peu à en dégoûter Louis XV & à donner beau jeu à ses concurrens. Il n'étoit pas en place qu'on parloit déjà de le renvoyer. Cependant ce Prince, qui voyoit en lui le plus honnête de ses Ministres, lutta quelque tems contre la cabale: *Enfin*, dit-il, *il faudra bien que cela ar-*

vive, car il n'y a que moi qui le soutienne. Le Conseil de guerre des Invalides fut ce qui grossit davantage l'orage contre le Marquis de Monteynard. Ses intentions étoient bonnes & pures; il cherchoit dans la sincérité de son cœur à porter un œil scrutateur sur les déprédations énormes & habituelles qui se pratiquoient depuis quelque tems dans l'artillerie. Elles avoient commencé sous le Duc de Choiseul, & s'étoient prodigieusement accrues à la faveur du systême nouveau adopté pour cette partie. Ses ennemis espérant pouvoir trouver une occasion de l'inculper encore mieux & consommer sa perte, exciterent la vigilance & la sévérité de son successeur. Un Officier-général, jaloux du succès de ses rivaux, de voir les principes modernes l'emporter sur la vieille routine, de se trouver réduit à une inaction humiliante, satisfit ses vengeances particulieres, & colora ses délations sourdes de zele pour le service de S. M. & le bien public. De-là ce conseil de guerre si irrégulier, si bizarre, si monstrueux, où présidoient l'ignorance & la prévention, où toutes les formes furent violées, où la partialité se manifestoit à chaque pas, où l'on ôtoit aux accusés la liberté de se défendre, où l'on leur prescrivoit le choix de leurs Avocats, où l'on exiloit ceux qui osoient élever la voix en leur faveur, où intervint, en un mot, ce jugement incroyable, qui condamnoit un officier pour avoir prévariqué dans ses fonctions, pour avoir eu la bassesse de favoriser un vol fait sur le Roi, d'y participer, de s'être allié à l'auteur de ce vol, & ne lui faisoit pas arracher sa marque d'honneur, & lui laissoit la croix de Saint-Louis!

L'entêtement que mit le Marquis de Monteynard à maintenir cet ouvrage d'iniquité, à se refuser à toutes les voies que la vérité prenoit pour se faire entendre de lui, firent perdre beaucoup de sa considération à ce Ministre, non-seulement

auprès

auprès du corps de l'artillerie, mais même auprès de la nation. Ses liaisons avec le Chancelier, dont il avoit adopté le systême conforme aux principes du militaire, sur l'obéissance passive & absolue dûe aux volontés du Souverain, se remarquerent principalement dans ce tems-là, en ce que n'étant point mu, comme ses collegues, d'aucun esprit d'intrigues particulier, il restoit constamment attaché au parti qu'il avoit embrassé, & se trouva seul de celui-ci, dans la fermentation élevée au sein du Ministere contre M. de Maupeou. Econome des graces, il s'étoit d'ailleurs fait peu de créatures; il n'avoit pas eu pour les Dubarri les complaisances serviles qu'ils auroient desirées, il n'est pas étonnant qu'il succombât.

Louis XV, dans le renvoi de ce Secrétaire d'état, le dernier qu'il ait congédié, conserva toute la singularité, toutes les contradictions de son caractere. Il ne pouvoit douter encore un coup de l'intégrité du Marquis de Monteynard, de son attachement à sa personne, de son envie de s'acquitter de son mieux de son devoir; mais dans la bourasque où étoit le royaume, ce Monarque avoit moins besoin de gens honnêtes que d'hommes audacieux, qui tinssent le timon & lui cachassent ce funeste spectacle. D'un autre côté, l'injustice de se défaire du meilleur de ses serviteurs, lorsqu'il auroit dû l'encourager, de le punir, au lieu de le récompenser, l'effrayoit; la vertu de celui-ci balança longtems sa disgrace. Louis XV n'osoit la lui faire notifier, il prit le parti de chercher à le dégoûter par des mortifications. Un jour l'huissier ayant averti ce Secrétaire d'Etat pour le conseil, la seule maniere dont se déclare un Ministre, & le Marquis de Monteynard s'y étant rendu, S. M. le fit sortir honteusement, en imputant la faute au subalterne qui fut cassé: une autre fois, le Marquis de

Monteynard étant venu pour travailler avec le Roi, il lui dit: » que venez-vous faire? me » propoſer le gouvernement de l'école militaire » pour Timbrune, c'eſt fini; deux mille écus de » penſion pour Madame Chauvelin: accordé. » S'il lui déclara de la ſorte les diverſes graces qu'il avoit arrêtées, il ſuppoſa qu'elles étoient toutes dans le porte-feuille de ce Miniſtre, & le congédia, ſans le lui laiſſer ouvrir.

Louis XV comptoit que ſon Miniſtre de la guerre ſentiroit ce que cela voudroit dire, mais ſoit qu'il eût peine à quitter la place, ſoit que n'ayant rien à ſe reprocher, il ne put croire que ſon maître voulût réellement ſe défaire de lui & qu'il ſe flattât de reprendre le deſſus; il n'entendoit point ce langage & reſta trois mois entiers ſans travailler avec le Roi. Tout Paris retentiſſoit de ſa diſgrace prochaine, lui ſeul ſembloit l'ignorer; c'étoit à l'approche des étrennes, les marchands de nouveautés qui dans les frivolités de la nouvelle année, traitent ſouvent allégoriquement l'hiſtoire du jour, imaginerent *des écrans à la Monteynard*, c'eſt-à-dire, qu'au plus léger choc ils tomboient & puis ſe relevoient d'eux-mêmes. Métaphore ingénieuſe des hauts & des bas qu'éprouvoit ce Miniſtre, qu'après avoir culbuté pendant huit jours dans les converſations, l'on rétabliſſoit enſuite, & puis qu'on culbutoit de nouveau. Enfin le Duc d'Aiguillon, impatient de ces alternatives, engagea ſa protectrice à tourmenter ſi bien ſon auguſte amant, qu'elle lui fit ſigner la lettre de cachet que le Duc de la Vrilliere fut à l'inſtant chargé de ſignifier au Marquis de Monteynard. Ses gens mêmes s'attendoient tellement à cette cataſtrophe, que le Suiſſe, dès qu'il vit le petit Saint, (28 *Janv.* 1774.) ne put s'empêcher de lui dire: » Monſeigneur, je crains bien » que vous ne nous apportiez une mauvaiſe nou-

» velle. » A quoi le Duc répondit, sans mystere : » tu as raison. » On n'avoit point eu la cruauté d'exiler le disgracié ; mais le Roi se souvenant de l'apparition du Marquis de Massiac, ne voulut pas se trouver dans le même embarras, & l'ordre portoit défenses à M. de Monteynard de paroître devant S. M. Le Duc d'Aiguillon eut la pudeur de ne se faire donner d'abord que l'*intérim*, assaisonné d'un compliment qui valoit bien la nomination complette. Louis XV en lui remettant le porte-feuille devant les courtisans lui dit : » je vous » le confie, jusqu'à ce que je trouve quelqu'un » plus digne de l'avoir ; mais je vous avoue que » je suis difficile. » Il fut bientôt en titre, & sa premiere audience fut plus brillante, qu'aucunes de celles qu'eût jamais données le Duc de Choiseul, dans les plus beaux jours de sa gloire.

Le Secrétaire d'Etat, chargé du département de la Marine, n'avoit pas, comme le Marquis de Monteynard, l'avantage d'être tiré du corps confié à ses soins. Il étoit même très-ignorant en cette partie, quand S. M. l'y nomma ; mais il se flatta, à l'exemple de ses prédécesseurs, de se mettre promptement au fait de sa matiere & de suppléer, par sa sagacité, à ce qui lui manquoit du côté des connoissances. Il se conduisit d'abord avec assez de circonspection, comme un jeune éleve il prit des maîtres dans les divers élémens de l'art qu'il vouloit diriger, il fit venir un ancien premier commis des nouveaux bureaux auxquels il présidoit, il vainquit la répugnance de ce Mentor & le violenta pour qu'il lui donnât ses conseils. Il est vrai qu'il secouat bientôt ses lisieres. M. de Boisnes avoit un esprit d'innovation peu assorti à celui du personnage qu'il consultoit, & par son âge & par ses principes attaché à l'ordonnance de Louis XIV, il prétendoit qu'il étoit de la vielle marine & le réduisit à l'inspection des fonds. Quant

à ses projets ; il choisit pour le seconder un homme d'une trempe analogue à la sienne. C'étoit un nommé Boux, officier bleu, fils d'un artisan de Rochefort, qui par son mérite avoit percé dans les différens grades & étoit enfin entré dans le grand corps, en qualité de Lieutenant de vaisseau : ce Boux, doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une précision mathématique dans ses idées, parloit avec facilité, quoique sans lettres & sans éducation, quoique ne pouvant rédiger lui-même par écrit ce qui sembloit très-lumineux dans la conversation : il entendoit aussi la construction ; en un mot, il étoit très au fait des différentes parties de la marine. Ce fut avec lui principalement que M. de Boisnes jetta le premier plan de cette ordonnance si bizarre, si destructive de la composition & de l'harmonie de chaque corps, que tous en furent presque également mécontens ; cependant celui de l'administration, quoique le plus maltraité, forcé par son impuissance à y acquiescer, fut le premier à s'y conformer avec résignation ; au contraire, M. de Boisnes passa tout le tems de son ministere à y ployer l'indocilité de l'épée, & il ne fut pas hors de place que son ouvrage fut anéanti.

Ce n'est pas, au reste, qu'il n'y eût des choses excellentes dans cette ordonnance, que l'auteur ne fût parti d'un principe admirable qui pouvoit avoir les suites les plus heureuses, si le Ministre en la laissant mûrir davantage, en balançant le pour & le contre, en prévoyant tous les inconvéniens & y remédiant, n'eût pas trop précipité l'exécution. L'article le mieux vu, & qui blessoit le plus les officiers, parce qu'ils en sentoient le but, c'est la désunion du tout, c'est la distribution qu'on en faisoit en différens régimens qui, indépendamment de la concurrence générale qu'elle étoit, puisqu'on ne devoit avancer que par ordre

l'ancienneté dans son régiment, & non suivant celle de la marine; détruisoit radicalement l'esprit du corps, qui avoit toujours rendu celui-ci si indiscipliné & si intraitable.

M. de Boisnes, par la résistance & les contradictions qu'il éprouva du côté de l'épée, comprit le tort qu'il avoit eu de lui assujettir le corps de l'administration & en l'affoiblissant d'avoir augmenté l'insolence de l'autre, pour rétablir l'équilibre il avoit imaginé de fortifier ce dernier par la réunion des officiers de Port & de ceux du Génie de la marine, & afin de le saper jusques dans ses fondemens d'instituer une école d'éleves, pépiniere générale d'où devoient sortir tous les sujets à placer dans les différentes parties de la marine, proportionnement à leurs talens. Comme il ne falloit aucunes preuves de noblesse pour entrer dans cette école, il eut insensiblement anéanti cette hauteur, cette morgue, dans laquelle s'entretenoient les gardes-marines, qui faisoit l'essence de leur état & étoit la source de toutes les mauvaises qualités qu'ils développoient ensuite.

Trop de précipitation gâta d'aussi bonnes vues; d'ailleurs les circonstances n'étoient pas favorables & ce Ministre n'avoit pas assez de crédit, de consistance pour en imposer; il eût été merveilleux que dans le désordre général du royaume, son département seul en eût été à l'abri & eût reçu une amélioration qui eût exigé dans son auteur la vertu la plus rigide, réunie aux plus grands talens. Tout le tems du Ministere de M. de Boisnes se passa donc en projets, en divisions intestines dans les ports, en essais dispendieux, & négligeant le matériel de la marine, qu'avoit au moins entretenu son prédécesseur, elle se trouva dans le plus mauvais état à sa disgrace.

Au reste, si M. de Boisnes ne pouvoit tirer un grand lustre de son département, il comptoit

mieux réussir dans une autre dignité plus convenable à son génie, à son état, à son goût, à sa capacité; il se flattoit intérieurement de devenir tôt ou tard Chancelier ou Garde des sceaux. Créature de M. de Maupeou, il lui auroit rendu volontiers l'ingratitude dont celui-ci avoit payé son bienfaiteur. Quoique prévenu de ce qui devoit arriver, le chef suprême de la justice s'étoit laissé aveugler par son amour-propre, & avoit commis la même faute que le Duc de Choiseul, ou plutôt cédant au besoin du moment, il avoit été au plus pressé: on prétend que sans un tel second M. de Maupeou n'eût jamais dû sortir du labyrinthe où il s'étoit jetté, & c'étoit sous l'édifice même duquel M. de Boisnes avoit concouru, qu'il espéroit en voir écraser l'auteur dès qu'il ne le soutiendroit plus. Il avoit pris pour prétexte ses nouvelles occupations, qui le demandoient tout entier. Il connoissoit la fougue de M. de Maupeou, son esprit de domination: étourdi, inconsidéré, il prévoyoit qu'il se brouilleroit bientôt avec le Duc d'Aiguillon, avec l'Abbé Terrai, avec la favorite, que le Roi lui-même ne tarderoit pas à perdre le peu de considération qu'il avoit pour lui; mais qu'en voulant s'en débarrasser, on feroit bien aise de conserver son ouvrage s'écroulant de toutes parts, & qu'on croiroit ne pouvoir mieux s'adresser pour le restaurer qu'à son architecte véritable.

A son ambition près & si démesurée qu'il n'est aucun forfait auquel il ne se fût porté pour la satisfaire, M. de Boisnes n'étoit guere propre à la cour corrompue où il se trouvoit: au milieu de la licence la plus effrénée il offroit le spectacle d'un Ministre plein de mœurs; il vivoit bourgeoisement dans sa famille, il étoit religieux & sous le manteau de la dévotion cachoit habillement la passion dont il étoit dévoré. L'austérité de son

caractere ne pouvant se ployer à la futilité des courtisans, il avoit cherché à s'étayer du parti des devots, du clergé, de Madame Louise, qui tous ayant pour objet la destruction des Parlemens & connoissant sa haine invincible pour ces grands corps, avoient la plus grande confiance en lui: ce qui le rendoit surtout très agréable au gouvernement, aux Ministres, à Louis XV, c'est le despotisme qu'il avoit dans la tête & dans le cœur. Il prétendoit que tout devoit céder sous l'autorité royale, que celle-ci s'étant une fois avancée, ne devoit jamais reculer, quand même elle avoit tort; qu'en un mot, il ne falloit qu'un maître & que tout le reste devoit être esclave. Heureusement ses confreres & surtout le Roi, pénétrés des mêmes maximes, n'avoient pas la même roideur pour les soutenir & les réduire en systême constant & invariable; car si tout le Conseil eût été composé d'hommes aussi inflexibles, il y eût eu une crise terrible, ou toute la nation étoit sous le joug. D'ailleurs, les jalousies particulieres traversoient cette unité de systême. Le Chancelier n'ayant plus besoin de ce confrere & craignant sa rivalité, cherchoit à le décrier dans l'esprit du Roi, non ouvertement, mais par des moyens si extraordinaires, qu'ils sembloient ne pouvoir être controuvés & n'être pas fondés sur des faits apparens. Il prétendit que sa tête s'affoiblissoit, qu'il avoit des disparates, qu'il perdoit la mémoire. & il cherchoit à chaque instant à le prendre en défaut dans le Conseil devant S. M. pour justifier ces insinuations.

L'Abbé Terrai, qui ne vivoit plus que politiquement avec M. de Meaupeou, n'étoit pas fâché de voir ces deux hommes occupés de se détruire réciproquement; il espéroit en recueillir le fruit, car il avoit aussi des prétentions à devenir chef suprême de la Justice. C'est dans cet espoir qu'il

soutenoit le fardeau des finances, insupportable pour quiconque auroit eu le moindre sentiment d'humanité ou de patriotisme. Ce scélérat, car la postérité lui confirmera sans doute une qualification si justement acquise de ses contemporains, ce scélérat étoit distingué des autres qui obsédoient le Souverain par une impassibilité unique. Ceux-ci du moins étoient tourmentés de passions violentes, dont on ne sauroit calculer les effets, & dont ne peuvent quelquefois se défendre les hommes les plus vertueux. L'Abbé Terrai étoit indifférent au bien ou au mal; il faisoit l'un sans goût, & l'autre sans remords. Sous Henri IV, il eût peut-être été un Sulli; il fut un monstre sous Louis XV: il avoit toutes les qualités propres à réussir dans les deux extrêmes; malheureusement il ne se trouva dans le cas que de déployer les plus détestables, & il le fit au dernier degré. Intrépide dans le crime, il dédaigna l'hypocrisie du chancelier, il se montroit tel qu'il étoit. Il ne connoissoit point les douceurs de l'amour, mais il avoit du tempérament, & il apportoit dans sa lubricité le même sang froid que dans tout le reste. Dans sa nouvelle maison de la rue Notre-Dame-des-champs, il avoit un lit superbe, dont le fond étoit garni d'un tableau voilé: en levant le rideau, on trouvoit une femme nue, & il disoit aux curieuses: ,, *Mesdames, voilà le costume* ". Jamais aucune de ses maîtresses ne le gouverna. La Baronne de la Garde vendoit assez publiquement les faveurs de ce ministre; il s'y prêtoit, parce qu'il trouvoit commode de la payer ainsi: dès qu'il vit que cela pouvoit lui faire tort, & qu'il en résultoit des murmures trop dangereux, il la fit exiler, & la renvoya de chez lui très-durement. Il couchoit sans scrupule avec Madame Damerval, sa bâtarde: c'étoit un morceau friand qu'il s'étoit réservé; il avoit fait élever exprès cette jeune personne pour


Mr LABBÉ TERRAY

son lit; il s'en détacha quand elle plut à Madame Dubarri, & qu'il fut question de la proposer à Louis XV.

L'Abbé Terrai s'embarrassoit peu des plaintes des mécontens. Il s'opposoit à ce qu'on voulût les étouffer; il disoit qu'il falloit laisser crier ceux qu'on écorchoit. La même bonne foi le faisoit convenir de ce qu'il étoit. Les agens du clergé lui représentant dans une circonstance qui concernoit leur ordre, qu'il commettoit une injustice, il répondit: *qui vous dit que c'est juste? Suis-je fait pour autre chose?* Une autre fois que l'un d'eux violemment piqué s'écria: *mais, Monseigneur, c'est prendre dans les poches;* il repliqua, *où voulez-vous que j'en prenne autrement?* Il se mocquoit des quolibets, des épigrammes, des pamphlets: on l'appelloit à la cour *l'enfant gâté*, parce qu'il touchoit à tout; *le grand houssoir*, parce qu'il atteignoit par-tout: il rioit de ces sobriquets. Un jour en passant dans l'œil de bœuf rempli de courtisans, il suivoit un des Muy, pour lequel la foule s'étoit ouverte avec une sorte de respect; mais ensuite la presse augmentant, on serra violemment les côtés de M. l'abbé, qui demandant humblement qu'on lui fît passage, & qu'on ne l'étouffât pas, entendit une voix lui répondre: *on ne fait place ici qu'aux honnêtes gens*, & quand le physique fut garanti, son ame n'en fut pas moins imperturbable. Son seul souci étoit de trouver de l'argent, afin de n'être pas renvoyé, & comme tous les expédiens lui étoient bons, il avoit peu de peine; en restant en pied, & s'étendant même, (car sans aimer ni les arts ni les sciences, il avoit enlevé au Marquis de Marigny l'Intendance des bâtimens,) il attendoit qu'il se fît un jour favorable à sortir de son département pour quelque chose de mieux; afin même d'accélérer ce moment, il avoit imaginé la tournure de se faire faire Cardinal, & le bruit

couroit qu'il avoit acheté du Prétendant la nomination au chapeau, 500,000 livres. Avec cette dignité on n'auroit pu le laisser au contrôle, il auroit fallu recréer pour lui la charge de Surintendant, & il subordonnoit tous les autres Ministres. Jusqu'à ce brillant avenir, il rendoit sans cesse des édits bursaux, & le jour de la mort de Louis XV, on afficha dans le parc de Versailles une déclaration, portant continuation de nouveaux droits & publiée peu avant, ou même pendant que respiroit encore ce Monarque, avec cette inscription : *c'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux*.

Un des phénomenes les plus extraordinaires du regne de Louis XV, c'est sans doute d'y voir en place pendant plus de cinquante ans le Duc de la Vrilliere, & parmi cette foule de Ministres ses confreres disgraciés tour-à-tour, seul résister à tous les orages; c'est que dans les commencemens il excita peu l'envie & par ses talens & par le genre de son département; c'est que son défaut de génie même fut ce qui plaisoit le plus à son maître, en garde contre ceux qui en ayant trop, pouvoient prendre de la supériorité sur lui. Dans cette idée il se livroit avec confiance à ce Secrétaire d'Etat; il se trouvoit de niveau avec lui, & il en résulta une affection singuliere de la part du Roi, qui, dans le fond, étoit un personnage d'habitude, qui détestoit le changement, & malgré les variations continuelles de son conseil, par sa timidité naturelle dont il ne se défit jamais, redoutoit les nouveaux visages. Du reste, des qualités sublimes étoient peu nécessaires dans la portion d'administration, dont le Duc de la Vrilliere fut chargé pendant longtems; il avoit les plus essentielles, l'esprit d'ordre, d'arrangement, d'expédition; c'étoient aussi celles dont Louis XV faisoit un cas particulier, & le public qui s'en trouvoit bien, aimoit assez ce Secrétaire d'Etat; il ne commença

à devenir l'objet de son mépris & de sa haine, qu'au moment où devenu esclave d'une femme injurieuse & avare, il commit toutes les iniquités qu'elle lui dicta, lorsque sur-tout par la réunion du département de Paris, il put donner un plus libre cours aux lettres de cachet & aux horreurs qu'elles entraînent : enfin, quand son neveu, le Duc d'Aiguillon, ayant besoin de son appui en Bretagne, le fit servir d'organe & d'instrument à ses vengeances, jusqu'à dire aux députés de la province en 1772 : „ Sa Majesté ne veut point de ré„ sistance ; si les Etats s'occupent du Parlement, „ ils seront cassés dans trois jours „.

Il étoit trop tard alors pour que le Monarque pût rompre les liens qui l'attachoient à ce Ministre ; il lui donna des marques plus spéciales de bienveillance & d'amitié : quand le Duc de la Vrilliere eut une main emportée à la chasse, Louis XV lui écrivit de la sienne une lettre très-affectueuse, & lui dit en le renvoyant, *tu n'as perdu qu'une main, & tu en trouveras toujours deux en moi à ton service.* Dans les derniers tems, où la malignité des courtisans, éveillée sur le compte de ce Ministre, semoit sourdement le bruit de sa disgrace ou de sa retraite, son maître le rassura en ajoutant : *il ne faut pas que vous me quittiez ; vous avez trop besoin de moi, & moi de vous* (*).

Ces bruits s'étoient accrédités lors de l'exil du Chevalier d'Arc, favori de la Marquise de Langeac, maîtresse du Duc, dans l'intimité duquel elle avoit fait mettre cet intriguant : sous ses auspices il commettoit toutes sortes de concussions té-

(*) Ces anecdotes sont tirées de l'*Eloge du Duc de la Vrilliere*, prononcé à l'Académie des Belles-Lettres, lors de sa séance publique de la rentrée de la St. Martin, le 14 Novembre 1777.

nébreuses qui avoient enfin éclaté ; mais le Duc en fut quitte pour le sacrifier, en expédiant contre lui une lettre de cachet, que la jalousie seule auroit dû lui faire donner beaucoup plutôt, & qu'il signa en pleurant, convaincu du coup sensible qu'il portoit à son infidele.

Le foible de ce Ministre pour cette femme étoit tel, que malgré la maladie de Louis XV, il donna dans son hôtel une fête pour le mariage de sa fille avec le Marquis de Champbonas ; indécénce si étrange, que M. le Dauphin ne pouvant le croire, voulut s'en convaincre sécrétement par ses yeux, & l'on conçoit aisément que s'il n'avoit suivi que son mépris pour le Duc de la Vrilliere, ç'auroit été celui qu'il auroit chassé le premier à son avenement au trône.

Après le Duc de la Vrilliere, M. Bertin étoit le Ministre le plus goûté du Roi, toujours par la même raison, de l'analogie de son esprit avec celui de S. M. Elle se trouvoit à l'aise avec ce personnage, qui ne déployoit pas trop de lumieres, qui ne lui en imposoit pas, pour ainsi dire, par une politique trop profonde & trop rafinée ; en un mot, qui avoit de l'uni, de la bonhommie dans ses idées & ses discours au conseil, car Louis XV avoit appris à l'école du Cardinal de Fleuri à faire plus de cas du bon sens que du génie. C'est ce qui mit M. Bertin dans l'intimité de Louis XV, qui, comme nous l'avons dit, lui confia son porte-feuille & la manutention de ses effets, il étoit aussi chargé de prendre soin d'une quantité de filles naturelles du Roi, élevées à la Présentation, & que S. M. comptoit marier à mesure qu'elles auroient atteint l'âge de l'être. Cette confiance de l'auguste amant sur toutes sortes de détails intérieurs, lui donnoit également beaucoup de liaison avec la Comtesse Dubarri ; ce qui ne l'autorisoit pas moins que M. de Boisnes & l'abbé Terrai, à former des préten-

tions aux dépouilles du Chancelier; car les objets de son administration publique étoient misérables; & il ne pouvoit s'y signaler, ni par de grandes fautes, ni par des entreprises glorieuses.

La France lui aura cependant l'obligation de l'institution de l'école vétérinaire : c'est une école d'anatomie pour connoître la structure du cheval, les maladies auxquelles il peut être sujet, la nature des accidens que comportent & son espece dans la classe des animaux & son genre de service. On doit le regarder comme le fondateur du chef-lieu de cet établissement, au château d'Alfort près Paris. Il avoit mis à la tête des études un M. Bourgelat, Ecuyer de Lyon, très-renommé pour ses connoissances; on y reçoit nombre d'éleves pensionnaires des diverses provinces du royaume, & même des pays étrangers, moyennant une modique somme. Les particuliers qui ont des chevaux malades ou estropiés, peuvent les y envoyer à très-bon compte aussi jusqu'à leur entiere guérison. Les progrès des expériences qu'on fait dans cette école depuis son origine, s'étendent, se multiplient & se perfectionnent sans relâche. Il est commun aujourd'hui d'y remettre à ces animaux une jambe cassée, sorte d'accident auquel on ne savoit pas remédier autrefois; on les trépane : en un mot, on les soumet à presque toutes les opérations chirurgicales pratiquées envers l'homme. On sent qu'il doit sortir d'excellens maréchaux formés par de semblables études, & l'importance dont est cette classe depuis l'usage si fréquent & si nécessaire des chevaux, doit donner une idée proportionnée de l'institution.

M. Bertin avoit en outre dans son district des provinces considérables, telles que la Guyenne & la Normandie, qui le mirent à portée de jouer un rôle lors de la revolution de la Magistrature; derniere époque si importante dans la fin du regne de

Louis XV, & qui, depuis quatre ans, absorboit presque toute l'attention du ministre & du public.

Quoique son caractére ne sympathisât guere avec celui de M. de Maupeou, cependant il en avoit propagé l'œuvre de son mieux, non-seulement par les vues générales de ses confreres, mais par des vues particulieres qu'il auroit bien desiré faire réussir. Créateur des Jésuites, il leur étoit toujours attaché, & il ne tint pas à lui qu'ils ne profitassent mieux des circonstances; mais son amitié se ressentoit de son caractere mou, & il n'étoit capable d'être ni chaud partisan, ni redoutable ennemi.

Il se conduisit dans le reste avec cette pusillanimité: convaincu du mal qu'il faisoit, il ne se prêta pas moins à tout celui qu'exigeoit sa place, & tâcha seulement de l'adoucir le plus qu'il pût sans se compromettre; dans ces tems d'horreurs & d'abominations, on lui sut gré de n'avoir pas été aussi méchant que les autres: ce qui ne le disculpera pas aux yeux de la postérité plus sévere.

Tous ces membres de l'administration n'étoient à proprement parler que les dispensateurs des graces, les exécuteurs des volontés de la Favorite: en peu de tems elle avoit pris un ascendant, tel que n'en avoit jamais eu celles qui l'avoient précédée, & le sceptre de Louis XV, jusques là tour-à tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint entre les mains de la Comtesse la marotte de la folie. Quoi de plus extravagant, en effet, que tout ce qui se passoit alors à la cour, que les scenes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puisque des témoins indiscrets les relevoient! En entendant raconter cette foule d'anecdotes dont Paris égayoit ses soupers, on croyoit, sous un costume différent, voir reproduire les délices de l'empire de Caligula. Une fois c'étoit Madame Dubarri qui, en présence du Roi & d'un Notaire, sortoit nue de son lit, se

faisoit donner une de ses pantoufles par le Nonce du Pape, & la seconde par le Grand-aumônier, & les deux Prélats s'estimant trop dédommagés de ce vil & ridicule emploi, en jettant un coup-d'œil fugitif sur les charmes secrets d'une pareille beauté. Une autrefois c'étoit la Marquise de Roses, Dame pour accompagner Madame la Comtesse de Provence, fouettée par les femmes de chambre de la favorite, sous ses yeux, sous prétexte que le Roi l'excusant sur sa jeunesse à l'égard de quelque manquement envers elle, avoit dit en riant: *bon! c'est un enfant, propre à recevoir le fouet*; & ces deux folles s'embrassant ensuite, & se liant plus étroitement que jamais. C'étoit par une adulation plus méprisable, le Duc de Tresmes ne trouvant pas la favorite chez elle, & écrivant à sa porte: *le Sapajou de Madame la Comtesse Dubarri est venu pour lui rendre ses hommages, & la faire rire*, parce qu'elle s'amusoit de la bosse de ce Seigneur, & qu'il s'estimoit trop fortuné d'en être le joujou. C'étoit M. de Boisnes accordant la croix de St. Louis à un Commissaire de la marine, en reconnoissance d'une perruche dont il avoit fait présent à la Comtesse. Quel comique indécent encore, de voir Madame Dubarri frappant sur le ventre du Duc d'Orléans, qui venoit la solliciter d'être favorable à son mariage avec Madame de Montesson, & d'engager le Roi à la reconnoître pour Duchesse d'Orléans, & lui dire: *gros pere, épousez la toujours; nous verrons à faire mieux ensuite: vous sentez que j'y suis fortement intéressée*; comme si elle n'eût pas désespéré de marcher quelque jour sur les traces de Madame de Maintenon.

Rien n'égaloit, sans doute, l'abjection de Louis XV, qui, partageant avec le Négrillon de cette Dame ses faveurs, pour lui plaire créoit Zamore gouverneur du château de Lucienne, aux appointemens de 600 livres, & lui en faisoit sceller les

provisions par le Chancelier, qui, se laissant assimiler par sa maîtresse à ses valets, en avoit reçu le surnom de *la France*, & s'en égayoit dans ses petits cabinets, où il aimoit à faire lui-même son déjeûner. Qui dans le royaume n'a su ce propos de Madame Dubarri dans son lit, pendant que le Roi, préparant le caffé, étoit distrait de quelqu'autre objet: „eh! prends donc garde, la France, „ ton caffé f... le camp!"

C'étoit cette même femme si dévergondée, si grossiere, si dégoûtante dans son intérieur, qui donnoit audience aux Ambassadeurs, qui se voyoit entourée des Députés des Confédérés, de ceux de toutes les petites Principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur destin lors du partage de la Pologne, & sollicitant sa protection auprès du Roi pour leur soutien. C'étoit cette même femme que Louis XV promenoit en triomphe au déceintrement du pont de Neuilly, fête dont les Princesses & Madame la Dauphine même avoient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipser: c'étoit cette même femme qui lui faisoit trouver mauvais que l'héritier présomptif du trône l'eût écartée de la société de son auguste compagne, dans un souper de raccommodement qu'une intrigante de la cour avoit imaginé, au point d'en témoigner son humeur, en s'écriant: *je vois bien que mes enfans ne m'aiment pas!* C'étoit cette même femme pour qui l'on travailloit une toilette d'or, quoique Madame la Dauphine n'en eût pas, & que la Reine n'en eût jamais eue: on remarquoit surtout le miroir surmonté de deux petits Amours tenant une couronne suspendue sur sa tête, toutes les fois qu'elle s'y regardoit; allégorie de celle où l'on la destinoit un jour. C'étoit cette même femme qui, ne se trouvant pas assez bien logée au palais d'une princesse du sang, avoit fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne, colifichet dont on ne pouvoit calculer la

dépense, parce que tout y étoit de fantaisie, & n'avoit d'autre prix que la cupidité de l'artiste & la folie du propriétaire. C'étoit cette femme, enfin, qui, sur des chiffons signés de sa main, puisoit à son gré au fisc public, elle & tous les siens; qui coûtoit plus à elle seule que toutes les maîtresses que Louis XV avoit eues jusques-là, & malgré la misere des peuples & les calamités publiques, alloit tellement croissant en prodigalités & en dépradations, qu'elle eût en peu d'années englouti le royaume, si la mort de Louis XV n'y eût mis un terme.

Ce Monarque, depuis le mariage du Comte d'Artois, étoit devenu plus triste que de coutume; il sentoit ses forces s'affoiblir. Divers avertissemens de la nature lui annonçoient qu'il n'étoit plus propre aux plaisirs de l'amour; lui-même avoit dit à son chirurgien: *je vois bien qu'il faut que j'enraye*; sur quoi celui-ci lui avoit répondu avec franchise & sur le même ton: *Sire, vous feriez bien de dételler tout-à-fait*. La mort subite du Marquis de Chauvelin, l'un de ses favoris, jouissant d'une santé florissante, compagnon de toutes ses parties de débauche, & tombé dans l'une sous ses yeux, l'avoit frappé: il y songeoit sans cesse. Celle du Maréchal d'Armentieres, à-peu-près semblable, & presque de l'âge du Monarque, avoit augmenté sa mélancolie. Enfin, un sermon prêché devant lui le jeudi saint par le fameux Evêque de Senez, avoit fait entrer le remords dans son cœur. Cet éloquent Prélat lui rappelloit l'époque de sa maladie de Metz, circonstance la plus glorieuse de sa vie, puisque c'étoit où l'amour de ses sujets s'étoit manifesté à un plus haut degré; il ne lui dissimuloit pas que cet amour s'affoiblissoit, que la nation accablée de subsides, ne pouvoit plus que gémir sur ses propres maux; il faisoit pressentir au Monarque, que, quoique sur le trône, il avoit des amis

sans doute, & étoit digne d'en avoir, mais que son meilleur ami devoit être son peuple ; il finissoit par l'exhorter à ne pas s'en fier aveuglement pour l'administration aux conseils de ses Ministres, trop souvent intéressés à le tromper, mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même, à son cœur, à l'expérience de plus d'un demi siecle.

Louis XV n'avoit pas été mécontent de cette hardiesse évangélique, il avoit très-bien accueilli le prédicateur, il lui avoit rappellé l'engagement pris de prêcher devant S. M. le carême de 1776, engagement qu'il le sommoit de remplir, avoit-il ajouté en riant, quoiqu'Evêque. Depuis ce tems, il avoit redoublé ses visites à Madame Louise, & l'on savoit que cette Princesse employoit tous ses soins pour le ramener à Dieu. Les courtisans pervers craignirent que la même foiblesse qui le rendoit leur esclave, ne le rendît celui des prêtres. Un comité tenu chez la favorite, décida qu'il falloit tirer S. M. de cet état, par quelque orgie vive, capable de le distraire & de lui rappeller le goût du plaisir. On l'engagea à ordonner un voyage à Trianon, où l'on fit trouver un jeune objet armé de tous les charmes de la séduction ; car Madame Dubarri, depuis quelque tems, imitoit Madame de Pompadour, & pour se reposer, autant que pour exciter son amant blasé, lui procuroit sans cesse de nouvelles jouissances. Par une suite de cette fatalité aveugle qui se joue des vains projets des hommes, & confond souvent la plus haute sagesse, les efforts même de ces corrupteurs pour perpétuer leur empire, tournerent contr'eux, & la France fut sauvée.

La beauté novice, mise dans le lit du Roi, receloit déja dans son sein le germe de la petite vérole, qui commençoit à se développer, & la rendoit insensible, indocile même aux embrassemens du Monarque ; cependant on avoit aidé le physique

de S. M. par les divers secours que l'art a imaginés pour aiguillonner la lubricité plus active, ensorte que, tandis qu'il pompoit en tous sens les miasmes pestilenciels de cette cruelle maladie, il s'ôtoit d'autant par ses efforts la vigueur nécessaire pour la soutenir; il s'alita dès le lendemain, & le premier projet des conseillers de la favorite, fut de retenir S. M. à Trianon, & de la circonvenir; mais la faculté décida autrement, & le malade fut ramené en robe de chambre à Versailles.

On ne tarda pas à savoir que Louis XV avoit la petite vérole, & la nouvelle en fut portée promptement aux extrêmités du royaume; le grand nombre s'en réjouit, d'autres envisageoient un successeur qui n'avoit pas vingt ans, & trembloient.

Cependant M. le Dauphin se comportoit avec une prudence au dessus de son âge; son premier soin fut de se présenter à la porte de la chambre de son grand-papa. Sans apprendre au malade son genre de maladie, on l'avoit engagé à ne pas laisser pénétrer les Enfans de France : le Duc de la Vrilliere déclara au Prince de la part de S. M., que sa santé étoit trop précieuse à l'Etat, qu'elle n'étoit point à lui & qu'il ne pouvoit la risquer en entrant dans l'appartement de son auguste ayeul, qui lui ordonnoit de s'en abstenir. Il se retira, se renferma avec Madame la Dauphine, & refusa de voir la foule de courtisans qui se tournoient vers le soleil naissant.

Toute la faculté fut appellée; mais le Roi avoit fait exclure formellement le Docteur Bouvard, l'ennemi personnel du Docteur Bordeu; médecin de Madame Dubarri, auquel elle avoit engagé son auguste amant de donner sa confiance. On vit alors ce que c'est que l'étiquette & combien un Monarque si absolu pour faire le mal de ses sujets est gêné pour sa propre conservation. Dès le commencement de la petite vérole de Louis XV, un

Médecin Anglois, nommé Sutton, de la famille de ce nom célebre par une méthode particuliere d'inoculation & par un spécifique contre la petite vérole, se trouvant à Paris, se présenta & offrit de traiter le malade & de le sauver. La faculté l'écarta bien loin; on ne le rappella qu'au moment où S. M. fut desespérée; il répondit qu'il étoit trop tard.

Dès le commencement de la maladie on ouvrit l'avis de faire administrer Louis XV; mais le Docteur Bordeu sachant combien cet événement devoit être funeste à sa maîtresse, le retarda le plus qu'il put, & s'opposa fortement à ce qu'on parlât de rien au Roi; il assura qu'il ne voyoit pas de danger évident, & que cette annonce faisoit mourir les trois quarts des malades. Madame Dubarri profitoit de ce répit pour être sans cesse au chevet de son amant, qui dans les premiers jours, ignora t son état, lui faisoit passer ses mains blanches & délicates sur ses boutons purulens. On rapporte même que luxurieux jusques dans son lit de mort, il la caressoit encore quelquefois, baisoit sa gorge, & se livroit aux autres impudicités que lui permettoit sa foiblesse.

Le clergé, dans la crainte que l'auguste moribond ne lui échappât, étoit furieux, il inculpoit hautement l'Archevêque de Paris, qui s'étoit bien rendu à la Cour dès le commencement de la fatale nouvelle, mais n'avoit fait aucun effort pour s'emparer de la conscience du Roi, & s'étoit même laissé exclure de sa présence d'une façon humiliante. Ce Prelat étoit alors incommodé d'une maladie de vessie, à laquelle les plaisans qui ne prenoient pas la chose si fort à cœur firent allusion; ils prétendirent que Monseigneur pissoit le sang à Paris & ne faisoit que de l'eau claire à Versailles. Ce fut le malade lui-même qui, le Sr. de la Martiniere, toujours véridique, lui ayant avoué qu'il

avoit la petite vérole, se frappa, & le cinquieme jour de sa maladie dit dans la nuit à ceux qui l'entouroient : *Je n'ai point envie qu'on me fasse renouveller ici la scene de Metz ; qu'on dise a Madame la Duchesse d'Aiguillon qu'elle me fera plaisir d'emmener Madame la Comtesse Dubarri.* Après cette douloureuse séparation, les prêtres n'eurent pas de peine à réussir pour le reste ; Louis XV fut administré le surlendemain : avant le Grand-aumônier fit le discours suivant de la part de Sa Majesté.

» Quoique le Roi ne doive compte de sa con„ duite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir causé „ du scandale à ses sujets, & déclare qu'il ne „ veut vivre désormais que pour le soutien de la „ religion & pour le bonheur de ses peuples. „

L'Orateur avoit voulu dans ce discours conserver la dignité de son maître & disoit une absurdité, une chose contraire même aux maximes du clergé ; car en admettant le principe qu'un Roi ne soit pas comptable de ses actions à ses sujets dans l'ordre politique, il ne leur doit pas moins l'exemple comme Chrétien dans l'ordre de la religion, & le doit d'autant plus, qu'il est plus élevé & astreint à des devoirs plus rigoureux & plus éclatans ; c'est ce qu'on prêche tous les jours dans les chaires : mais M. de la Roche-Aymon, un des Prélats les plus ignorans & les plus bornés de France, & c'est beaucoup dire, parloit avec le zele d'un courtisan, & non celui d'un apôtre ; il savoit mieux aduler, que raisonner. S'il eût fait son devoir, il eût, sans doute, déterminé S. M. à rapprocher de sa personne le Prince de Conti encore dans sa disgrace, & à une réconciliation, la premiere démarche que la religion exige des mourans.

Louis XV ne survécut que trois jours à son administration ; le lendemain il y eut un mieux momentané ; on en jugea par la conduite des courti-

tans ; à l'instant ils avoient hué les Dubarri, au point de les obliger d'abandonner tous Versailles & de forcer la jeune Marquise de ce nom, obligée de rester pour son service auprès de Madame la Comtesse d'Artois, à retirer du moins sa livrée pour se moins afficher ; leur conduite changea ; ce fut une procession continuelle de carosses de Versailles à Ruelles, où étoit la favorite, plus considérable que celle de Paris à Versailles ; mais ils retrograderent bientôt, à mesure que le bulletin devint plus facheux.

Le Roi mourut le 10 Mai à trois heures vingt minutes. A l'instant toute la Cour se transporta à Choisy ; il ne resta auprès du cadavre que ceux nécessaires au service ; il n'y eut rien de plus pressé que de l'enlever du château ; on ne remplit aucune des formalités d'usage, afin d'abréger, & faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire, au bout de deux fois vingt-quatre heures il fut transféré à Saint-Denis, avec une suite de quarante gardes du corps : quelques pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carrosse de chasse, & passoit à travers l'ouverture du devant ; son escorte faisoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence regnoit sur les chemins parmi les spectateurs & à Saint-Denis : les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient ; si c'est dans le vin qu'est la vérité, on connoîtra facilement la façon de penser du peuple aux propos d'un : ou vouloit le faire sortir ; pour s'en débarrasser, on lui disoit que le convoi de Louis XV alloit passer : » *Comment*, s'écria-t-il avec une licence qui indiquoit bien son état ; » *ce B... là* » *nous a fait mourir de faim pendant sa vie, & il* » *nous feroit encore mourir de soif à son trépas.* »

Un bon mot d'un autre genre mis dans la bou-

che de l'abbé de Ste. Genevieve, ajoute à ce vœu de la populace grossiere celui des citoyens qui réfléchissoient davantage. On plaisantoit ce religieux sur la Sainte, sur le peu de vertu que venoit d'avoir la découverte de sa châsse, si efficace autrefois : » Eh bien ! Messieurs, répondit-il, de » quoi vous plaignez-vous ? est-ce qu'il n'est pas » mort ? »

Enfin le surnom de *Louis le desiré*, qu'on décernoit unanimement au successeur, étoit, sans doute, la satyre la plus sanglante qu'on pût faire du regne de *Louis le bien-aimé*.

La décence ne permettoit pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée ; il la rejetta avec indignation, jaloux, sans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la Postérité. *O utinam !*



Expédition secrette de 1758 à 1759.

AVERTISSEMENT.

*Le Mémoire suivant nous a été communiqué autrefois par un premier Commis de la Marine. Voici ce qu'il nous apprit sur cette singuliere piece. M. Berruyer, alors Ministre de ce département, ne sachant à quoi s'en tenir sur l'*Expédition secrette *& sur ce qui s'y étoit passé, consulta M. de Lessert, qui étoit embarqué sur l'escadre qui en étoit chargée. Quoique frustré du bénéfice qu'il avoit envisagé dans ce voyage, ce Négociant étoit le plus impartial historien qu'il en pût avoir. Il passoit pour un homme d'esprit, de mérite & de probité; comme il avoit navigué plusieurs fois, il se connoissoit assez en marine pour rédiger une relation telle que la desiroit le Ministre, & l'on voit en la lisant que cet étranger, quoique plus lié avec le Sr. Marchis qu'avec les Officiers, ne dissimule pas les fautes & les défauts du premier.*

Du reste, l'anecdote du soufflet & la notice sur le Sr. Marchis, nous ont été communiqués par un homme vrai, & dont le témoignage ne doit pas être suspect.

Pour terminer ce qui concerne cet aventurier célebre, M. Marchis *est mort chez* les Mallais, *dans une émeute où il a été tué.*

Il revient tous les ans de l'Inde en Angleterre une certaine quantité de vaisseaux chargés de marchandises de l'Asie; ce sont ces vaisseaux qu'il étoit question d'intercepter, & c'est de l'exécution de ce projet, dont on se propose de parler sous le nom d'*Expédition Secrette.*

Un

Un homme ſe trouva dans Paris en 1758. Grand routier des mers orientales, ayant été longtems au ſervice de la Compagnie de Hollande, il avoit acquis des lumieres aſſez exactes ſur le commerce des Anglois dans l'Inde; il avoit quitté ce ſervice pour des raiſons particulieres, & étant né François, il n'avoit point perdu les ſentimens de bon patriote; il avoit projetté d'enlever quelques-uns des vaiſſeaux dont on parlé ci-deſſus, il vouloit avoir des frégates du Roi, & s'étant ouvert un accès auprès du gouvernement, il fit ſa demande à celui qui étoit pour lors chargé du département de la Marine. La cour, toujours diſpoſée à profiter des lumieres qu'on lui donne, voulut s'inſtruire plus à fond; le projet fut diſcuté dans la plus grande étendue, & quand le Miniſtre l'eut poſſédé parfaitement, il le trouva digne d'être exécuté pour le compte de S. M. On fit entendre à M. Marchis (c'étoit le nom du ſpéculateur) qu'il ſeroit plus glorieux pour lui de faire une pareille expédition au nom du Roi. Celui-ci, qui n'avoit point appris en Hollande les maneges de la cour de France, fut facilement ſubjugué; il ſe prêta ſucceſſivement à tout ce qu'on voulût, il fut flatté de la belle perſpective qu'on lui montroit, & il ne s'apperçut qu'elle changeoit qu'à meſure qu'il approchoit du terme: enfin le nuage diſparut, lorſqu'il n'étoit plus tems de reculer. Il eſt queſtion maintenant d'examiner quel étoit ſon plan, nous verrons enſuite comment on s'y prit pour exécuter & accélérer l'armement néceſſaire, nous réſumerons après les diverſes opérations de la campagne, & nous ferons voir avec naïveté par quelle fatalité, ou par quel enchaînement de mauvaiſes manœuvres, ce projet ſi beau, ſi clair, ſi ſimple, ſi ſûr en apparence, eſt pourtant avorté de la façon la plus complete.

Pour réuſſir dans une croiſiere, il faut 1°. être

sûr d'un point fixe où rencontrer les différens bâtimens qu'on veut intercepter : 2°. savoir qu'ils y passeront dans un tems déterminé : 3°. ne point craindre que la saison, les vents ou les courans fassent perdre leurs limites aux vaisseaux croiseurs : 4°. être en état de calculer les forces plus ou moins grandes, auxquelles on peut avoir affaire, afin d'être toujours en forces supérieures : 5°. enfin, avoir au moins un voilier assez excellent pour atteindre à la course un bâtiment quelconque. Le Ministre crut avoir trouvé toutes ces conditions dans le projet accepté.

On assignoit d'abord la Croisiere sur Ste. Helene, comme une relâche invariable des vaisseaux de la Compagnie Angloise revenant des Indes & de Chine ; outre les raisons de convenance, ils ont des ordres absolus d'y toucher pour y trouver le vaisseau d'escorte envoyé d'Europe. La guerre n'étoit pas un motif pour craindre qu'ils changeassent de route ; durant la derniere & depuis le commencement de celle-ci, ils ne l'avoient pas fait. (*) On démontroit ensuite que le passage de ces bâtimens commençoit au plutôt en Décembre & finissoit au plus tard en Mai. On appuyoit cette assertion sur des preuves tirées de la connoissance des moussons, qui soufflent vers les différentes côtes où commercent les Anglois, & surtout sur la nécessité de doubler dans la saison convenable le Cap de Bonne-Espérance, appellé à si juste titre le *Cap des tourmentes*. D'ailleurs, cette croisiere étoit présentée comme une des plus favorables que l'on puisse tenir. Les vents y regnent presque toujours de la même partie & jamais forcés ; les mers

(*) D'ailleurs la subsistance des habitans de l'isle en dépend, puisque chaque navire est obligé d'y apporter trois tonneaux de riz, dont il se charge dans l'Inde.

y sont belles & tranquilles, le ciel en est pur & sans nuages, le climat sain & tempéré; mais le plus grand avantage, c'est une longitude presque certaine sans voir la terre, par la connoissance de la variation dans ces parages. On n'avoit pas non plus à craindre d'être surpris par un ennemi supérieur. On sait que les vaisseaux qui viennent d'Europe, se gardent bien de prendre connoissance de Sainte Helene, & les Anglois n'étoient pas dans le cas de rappeller aucunes forces de l'Inde cette année; il falloit donc seulement se mettre en état de combattre une frégate de 40 canons, qui accompagne quelquefois ces bâtimens dans leur retour, ou un vaisseau de 50, qui vient d'Angleterre les chercher. De toutes ces suppositions il résultoit enfin, qu'étant maître d'envoyer des vaisseaux plus ou moins forts, rien n'empêchoit de choisir les meilleurs voiliers, & d'augmenter même cette qualité par tous les moyens possibles. Quels succès n'avoit-on pas lieu d'attendre, lorsqu'avec toutes ces facilités on réfléchissoit que c'étoient des vaisseaux du Roi qui alloient attaquer des vaisseaux marchands, que ceux-là seroient carénés de frais, légers & manœuvrés avec autant de rapidité que de précision; tandis que ceux-ci auroient fatigué à la mer pendant plusieurs mois, seroient encombrés jusques dans leurs hauts, & auroient la plus grande partie de leurs équipages sur les cadres. Le projet donc ainsi combiné, pour réussir il falloit trois choses: prémiérement, mettre l'escadre qu'on destinoit à cette expédition, en état de primer l'ennemi, & la faire partir d'assez bonne heure, pour être au dessus des hazards & des contrariétés qui font si souvent échouer les entreprises maritimes: secondement, la pourvoir de tout ce qui seroit essentiel à sa conservation & à son avitaillement, assez, pour, en commençant la croisiere aussi-tôt qu'il faudroit, la prolonger aussi

tard que l'exigeroient les circonſtances : troiſiemement, comme l'harmonie, la préciſion, la conſtance dans l'exécution, devoient ſeules contribuer au ſuccès, il falloit prévenir par les moyens les plus efficaces tout ce qui pouvoit faire naître parmi les chefs & les ſubalternes des diſpoſitions contraires. Nous verrons par la ſuite, que c'eſt ſur-tout ici qu'a échoué la politique du miniſtere. Voyons maintenant quels étoient les préparatifs. Au mois d'Août 1758, c'eſt-à-dire, lorſque l'eſcadre auroit dû mettre ſous voiles, il vint à Breſt un ordre d'armer un vaiſſeau de 64, & deux frégates. Pour accélérer davantage, on en avoit nommé un doué des plus excellentes qualités, mais qui étoit à recevoir un radoub conſidérable, encore très-peu avancé ; on fit ſentir à la cour qu'elle n'avoit pas fait attention qu'il auroit autant valu nommer un vaiſſeau à conſtruire : on en ſubſtitua un autre de 50, reconnu encore pour très-bon ; mais le capitaine ne l'ayant pas trouvé à ſon gré, il fallut en nommer un troiſieme : c'étoit un vaiſſeau de Provence. (*) Nous avons déja marqué qu'on équipoit deux frégates : elles ne pouvoient porter que pour ſix mois de vivres, & le commandant n'en avoit que pour ſept, pour un voyage d'un an au moins. On eût remédié ſans peine à cet inconvénient, en chargeant une flûte à la ſuite de l'eſcadre ; on trouva un expédient plus facile encore & moins coûteux. On poſa pour principe que nous n'aurions pas dépaſſé la hauteur des isles de Madere ſans avoir fait pluſieurs priſes ; en conſéquence on avoit déja pris des arrangemens, afin d'en conſerver une ou pluſieurs pour hôpitaux, & où l'on renverſeroit l'avitaillement des autres. Ces

(*) L'*Achille* de 64 canons : les deux frégates étoient le *Zéphyr* & la *Syrene*, de 32 canons chacune.

espérances devoient être bien solides, autrement c'étoit pour peu de choses hazarder de manquer l'expédition, soit en consommant dans la premiere relâche un tems très-précieux à faire un remplacement de vivres, soit en ne pouvant, faute de cette ressource, conserver la croisiere aussi longtems qu'il faudroit peut-être. Mais le Ministre n'avoit rien de plus pressé que se débarrasser de de nous; on s'imagine trop aisément dans la Marine que lorsqu'une escadre est dehors, tout est fait. La nôtre resta encore quelque tems en rade : on renforça les équipages; mais il n'y avoit point d'argent pour les payer.... On envoya des lettres de change, qui n'étoient point échues.... Enfin on fit la revue, on embarqua 40,000 livres, pour suppléer par cet argent à la flute, ou aux prises qu'on regardoit comme sûres. Il y avoit-là de quoi avoir environ six semaines de vivres, & c'est avec ces secours que nous appareillâmes le 14 Octobre par un vent assez favorable. Le mystere sur notre mission étoit la chose qui avoit été le mieux observée; quand nous partimes, on nous envoyoit partout; excepté où nous allions; on avoit embarqué *incognito* deux passagers qui donnerent lieu à beaucoup de spéculations. M. de Massiat n'avoit plus qu'une inquiétude, si nous échapperions aux Anglois; du reste, il devoit se féliciter d'avoir fait une entreprise, dont le succès devoit illuster son ministere, quelque court qu'il dût être, ainsi qu'il le prévoyoit. Il comptoit beaucoup sur le commandant de l'escadre, (*) qui avoit eu son intimité. C'étoit un homme de condition, mais pauvre, qui devoit à lui seul tou-

(*) M. de Marnieres, Capitaine de vaisseau, commandoit l'*Achille*; M. de Grasse, Lieutenant de vaisseau, le *Zéphyr*, & M. Dumatz la *Syrene*.

te fon éducation. Sans avoir jamais été à la cour ; il avoit le manege du courtifan le plus délié : dénué d'appui & de protections, il avoit trouvé le moyen à force de travaux, de foupleffe & de conftance, de fupplanter quantité de fes camarades ; dur à la fatigue, exact à fes devoirs, aimant fon métier, il avoit longtems commandé une frégate dans deux efcadres, & il s'étoit toujours diftingué par fa vigilance à découvrir l'ennemi, fon activité à le pourfuivre, fon ardeur à le prendre : enfin c'étoit l'homme du Cardinal Mazarin, il étoit heureux. Ces merveilleufes qualités le rendoient très-propre à l'expédition dont il étoit chargé. Des Capitaines des deux frégates, l'un étoit ami & allié du Miniftre ; l'autre étoit fon neveu : c'étoit leur plus grand mérite. Le premier paffoit pourtant pour bon officier fubalterne. . . Tels étoient les Chefs de notre expédition. Elle commença affez heureufement, puifqu'il eft devenu un bonheur pour les François de n'être point pris à la fortie de leurs rades ; nous échappâmes donc aux Anglois, qui croifoient fur nos côtes, & nous évitâmes, fuivant les ordres de la cour, de reconnoître aucun bâtiment quelconque. Le 18 M. de Marnieres, fe faifant à plus de 150 lieues d'Oueffant, ouvrit fes paquets, & le premier réfultat fut de changer de manœuvre & d'ordonner aux frégates de chaffer tout ce qu'elles rencontreroient, & de combattre, prendre ou couler bas les vaiffeaux ennemis. Dès le lendemain nous amarinâmes un petit bâtiment Anglois chargé de charbon de terre ; il paroiffoit naturel de le brûler, ne pouvant nous être d'aucune utilité, &, au contraire, devant nous retarder beaucoup dans une route dont tous les momens devenoient précieux ; on ne le fit point & on jugea à propos de mener en triomphe cette conquête & de la remorquer, afin de ne pas la perdre de vue. En

ne considérant que cet objet de parade, dès le lendemain les connoisseurs eurent lieu de présumer qu'on avoit bien fait, & que nous ne ferions guere de prises que de cette nature. En effet dès six heures du matin les frégates ayant signalé deux bâtimens dans le S. & S. So., au lieu de rester à la cape, comme nous étions, on orienta les quatre voiles majors & l'on gouverna du S. S. E. au S. ¼ S. E. au plus près du vent avec pavillon & flamme Anglois: la mer ayant embelli, le bâtiment du Sud porta sur nous en dépendant; on ne douta point que ce ne fût un Corsaire; il étoit très-joli, c'étoit notre fait, & on se félicitoit déja de sa capture; mais c'étoit vendre la peau de l'ours, avant qu'il fût tué: au lieu de le laisser s'engager & de faire revirer de bord à l'une des deux frégates pour lui couper au vent, nous courions tous trois les amures à tribord, tandis qu'il portoit bas bord amures au vent à nous qui étoit pour lors du S. O. au S. S. O. La *Syrene* qui marchoit de l'avant & qui se trouvoit le plus près de l'ennemi, s'étant mise par son travers lui lâcha sa bordée, allant toujours de l'avant; on voit baisser le pavillon à l'instant sans tirer un seul coup; on présume que l'ennemi a amené, & l'on se dispose à l'aller amariner. Quelle surprise, lorsque le pavillon se hisse de nouveau, & qu'il se couvre de voiles; on trouve cette manœuvre indigne & contre la bonne foi, on parle de la punition qu'il mérite, on se propose de le vexer d'importance: il n'en voloit que plus rapidement: il fallut revirer de bord, larguer les ris qui étoient encore pris. Pendant toute cette manœuvre, qui ne fut rien moins que précise, il s'éloigna considérablement, faisans le O. N. O. & après deux heures de chasse, sa marche supérieure le maintenant toujours dans son avantage, on remit à l'autre bord avec le regret d'avoir manqué sa proie. Il ne fut

plus question que de savoir à qui étoit la faute. Le commandant la rejetta sur les subalternes ; ceux-ci sur le chef & les choses n'en allerent pas mieux: depuis ce tems nous ne rencontrâmes que des neutres, jusqu'aux isles du Cap Verd, où nous mouillâmes le 16 Novembre. Cette relache étoit effectivement la premiere que nous devions faire suivant les ordres de la cour ; mais ils étoient conditionels, & les circonstances où nous nous trouvions sembloient nous mettre dans le cas de passer outre : nous avions en partant de France pour plus de 100 jours d'eau, ce que l'on ignoroit ; il nous en restoit encore pour environ 80, ce qui, économisé, auroit pû en donner pour 90 & même pour 100. Pourquoi donc s'amuser près de huit jours dans une relache absolument inutile, & perdre un tems devenu de plus en plus précieux par tous les retards que nous avions déjà essuyés ? Ce fut le moindre inconvénient qu'elle eut, & il est tems de commencer à développer les premieres semences de discorde, qui se fortifierent ensuite au point d'occasionner en grande partie cette suite de malheurs que l'escadre éprouva. On a déjà remarqué qu'il s'étoit embarqué incognito deux passagers. Quels étoient ces deux hommes? que devoient-ils faire ? Ce fut dans les commencemens un problême pour les Etats-majors. Cela auroit pû l'être longtems à certains égards, si le silence présent eût été observé. Mais à peine M. de Marnieres eût-il ouvert ses paquets, qu'on sut qu'il y avoit dedans un brevet de Capitaine de fregate pour la campagne, accordé au Sr. Marchis, auteur du projet & l'un des deux étrangers ; l'autre étoit un négociant de Lisbonne. (*) C'est

(*) M. de Lessert, négociant françois établi à Lisbonne: sa mission étoit, connoissant le pays, de présider à la vente des marchandises des vaisseaux amarinés & d'en procurer un débit avantageux.

tout ce qui en avoit encore transpiré : il n'étoit pas possible que ceci fût ignoré ; mais ce qui auroit dû l'être, c'est que dans les mêmes paquets il y avoit un ordre du Roi, qui établissoit M. le Chevalier de Grasse pour commandant de l'escadre, en cas de mort de M. de Marnieres, & au défaut des deux le Sr. Marchis. Voici ce qui aigrit considérablement les esprits, & le point de politique où échoua le ministere. En effet, on ne fit point de bon accueil à un étranger qui n'entroit dans la marine que dans l'instant même, à la veille de donner des ordres à trois états-majors. Il étoit déja assez dur de le voir Capitaine en second ; si cette qualité, qui ne designe qu'un homme dans le vaisseau qui n'a rien à faire, n'eût consolé de cette primauté. D'ailleurs, M. de Marnieres avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour éluder de le faire reconnoître dans ce grade, & cette reconnoissance même avoit été faite d'une façon si informe ; qu'à proprement parler il n'avoit en tout que les attributs d'un simple passager qu'on considere à un certain point. Il ne jouissoit pas même de son logement, & le commandant, en le comblant de toutes sortes de politesses vaines, lui avoit soustrait insensiblement les différentes petites prérogatives qui auroient pu causer la moindre jalousie au plus jeune des enseignes. Cette conduite, toute irréguliere qu'elle étoit, auroit réussi, sans doute, si le caractere dur & plein de morgue de M. Marchis eût pu s'accommoder du caractere souple & artificieux de M. de Marnieres ; celui-ci ne recueillit d'autre fruit de ses ruses, que de se jetter à chaque instant dans de nouvelles crises, dont il se tiroit de plus mal en plus mal, parce que l'autorité une fois compromise ne reprend jamais sa vigueur & va toujours décroissant.

M. Marchis devant être l'ame de l'expédition, il étoit enjoint à M. de Marnieres, dans ses ins-

tructions, de ne rien faire sans l'avis même par écrit de cet étranger. Sa mission devoit sur-tout commencer au départ des isles du Cap-Verd, parce que le passage de la ligne étant regardé comme le plus difficile & de la plus grande conséquence, il étoit essentiel d'être guidé par un pilote expérimenté; c'étoit le moment décisif. Le commandant pouvoit encore revêtir M. Marchis, son conseil, de toutes les distinctions dont il avoit plu au Roi de l'honorer, faire sentir de quel poids il devoit être dans l'expédition, & en imposer aux subalternes au point qu'ils n'osassent manquer à la subordination, leur faire craindre, s'ils s'en écartoient, de déplaire à la cour, & de contribuer au malheur d'une campagne, dont l'appareil & le secret tenoient la France dans une attente singuliere. L'amour-propre de M. de Marnieres, & son peu de fermeté, ne lui permettant pas de prendre ce parti, il ne s'en tint pas même, à son défaut, à celui qui paroissoit naturel: tout autre eût hasardé le tout pour le tout, il eût déclaré à M. Marchis qu'on regardoit son intrusion comme inutile, comme déshonorante même, & qu'on se passeroit très-bien de lui. Le Commandant n'avoit garde de faire une pareille déclaration, il s'en fia à sa politique, & crut qu'à force de ruses il ménageroit à la fois son amour-propre, celui de l'étranger, & même celui des subalternes. Il prenoit donc les avis de M. Marchis, mais *incognito*, & transmettoit ensuite les ordres comme venant de son chef. La campagne se fut très-bien passée de la sorte, si cela eût duré; mais l'étranger & les subalternes s'appercevant de cette manœuvre, furent également indisposés contre M. de Marnieres. Le premier affecta de donner ses avis publiquement, & les autres de ne rien faire de tout ce qui venoit de cette voie: au moyen de quoi M. de Marnieres étoit continuellement aux expédiens pour pallier,

pour calmer, pour adoucir; il ne réussissoit d'aucune part : les siens s'aliénoient de lui, & il ne se concilioit M. Marchis que politiquement; on n'avoit recours à ce conseil, que quand on ne pouvoit faire autrement, & celui-ci ne s'ouvroit qu'autant que l'exigeoient son devoir & sa conscience : il conservoit un ressentiment profond du peu de cas qu'on faisoit & de sa personne & de ses avis : il se trouvoit indignement joué, & de tems en tems il ne pouvoit s'empêcher de laisser percer son mécontentement. En vain essaya-t il plusieurs fois de saisir quelque portion de l'autorité qui lui revenoit; il n'en résultoit qu'une nouvelle aigreur, & l'antipathie devint telle qu'il étoit déja mis en quarantaine par tout l'état-major, au Capitaine près, lorsque nous arrivâmes au Cap de Bonne-Espérance. Malgré toutes les divisions, une providence veillant, sans doute, sur nous, notre traversée avoit été assez heureuse, nous avions coupé la ligne dans un point & dans un moment favorable, notre route n'avoit duré que cinquante-cinq jours.

C'est dans cette rade du Cap de Bonne-Espérance, qu'on vit éclorre les haines qui n'avoient été que secrettes jusques-là : plusieurs circonstances concoururent à faire éclater la discorde. D'abord Messieurs de la marine n'eurent pour l'intrus que ce mépris général & de convention pour tout ce qui n'est pas de leur corps; mais de jeunes gens sans expérience & sans talens, ne pouvoient s'empêcher de s'en laisser imposer beaucoup par la capacité d'un homme qui avoit navigué dans les mers des Indes & du Sud, qui avoit visité les différens comptoirs Anglois & Hollandois, qui avoit commandé des flottes & des escadres pour les Etats-Généraux, qui se disoit, en un mot, revêtu de dignités éminentes à leur service. M. Marchis faisoit valoir tout cela, d'autant mieux qu'il sentoit de quelle

importance il étoit de se donner du relief; malheureusement il n'étoit pas assez adroit pour tirer parti de ces avantages : au lieu de se communiquer rarement, de se couvrir du manteau de la modestie, d'écarter les profanes qui auroient voulu le pénétrer, de ne répondre, à la maniere des oracles, que d'une façon laconique & ambiguë, il afficha moins les connoissances d'un voyageur que la manie de duper la crédulité : il se trahit par ses propres discours, il tomba en contradiction; à force de vouloir être un homme extraordinaire, on ne le trouva pas même un homme ordinaire; il découvrit à nud le fond de son caractere, qui étoit une vanité basse & puérile, un amour-propre insoutenable : le mépris qu'on avoit pour sa personne n'étant plus contrebalancé par la haute opinion de son savoir, réjaillit jusques sur son mérite; des pronostics qu'il hazarda sur notre navigation, des assertions sur les vents, les courans, qui ne se confirmerent pas par l'expérience, le firent totalement tomber en discrédit; on ne le regardoit déja plus que comme un ignorant, comme un imposteur. A notre arrivée au Cap, c'étoit lui qui étoit chargé de nous mouiller dans cette rade; il faut avouer que, soit timidité, soit oubli du local, il ne brilla point en cette occasion. Les subalternes remarquerent très-bien son embarras, & s'en prévalurent contre lui; mais ce qui établit le schisme de la façon la plus éclatante, ce fut l'imprudence qu'eut M. Marchis d'arborer un uniforme de la marine; on regarda cette vanité comme une audace impardonnable; l'indignation fut poussée au point d'oublier dès lors les ordres du Roi, l'autorité du commandant, tous les procédés de l'humanité même : on étouffa d'autant plus facilement les remords, qu'on reçut avec avidité les bruits populaires qui couroient sur son compte dans la ville :

(5) on le crut facilement un infame ; un coquin ; un imposteur, qui avoit trompé la cour, parce qu'on souhaitoit qu'il le fût. M. de Marnieres lui-même céda au schisme, & le priva authentiquement de toutes les prérogatives de sa place, dont il lui avoit solemnellement promis de le faire jouir, & dont il avoit même avoué qu'il ne pouvoit le dépouiller, sans prévariquer essentiellement. Pour le coup, l'arrogance de M. Marchis fut décontenancée; il renonça à toutes les perspectives d'honneurs & de dignités qu'il se promettoit; il présenta un mémoire à M. de Marnieres, où il le sommoit de lui déclarer cathégoriquement, s'il le regardoit comme inutile à la consommation de la mission ; auquel cas il le supplioit de lui permettre de retourner en Europe : ou de le punir s'il étoit coupable & qu'il le jugeât encore nécessaire : ou enfin, s'il étoit utile & innocent, de le faire jouir de tous les droits de sa place. M. de Marnieres n'étoit pas homme à prendre un parti décidé sur tous ces chefs : il ne pouvoit se dissimuler la bonté du projet, dont l'assurerent plusieurs officiers de la compagnie expérimentés ; d'un autre côté, il avoit besoin de quelqu'un qui répondit de son inexécution, s'il ne réussissoit pas : il n'eut donc garde de laisser à M. Marchis la liberté de partir comme inutile, il ne le punit point comme coupable, mais il ne le réintégra point dans les fonctions qu'il réclamoit ; il tergiversa, il éluda, il gagna du tems, & l'on partit du Cap sans que l'un & l'autre sussent trop à quoi s'en tenir & ce qu'ils vouloient faire.

---

(5) On saura ce que c'étoit que ces bruits par le précis de la vie de M. Marchis, qu'un Officier qui l'a beaucoup connu dans l'Inde nous a communiqué; trop long pour l'insérer en note.

Enfin le 17 Février au matin l'on appareilla ; chacun étoit fort attentif à la manœuvre que nous allions faire & à cet inſtant il devoit éclorre un ſecret qui exerçoit depuis pluſieurs mois la curioſité de toute l'eſcadre ; quand on vit que nous revenions ſur nos pas, on ne douta plus que nous n'allaſſions croiſer ſur Ste. Helene : on ne pouvoit blâmer ce projet, parce qu'il étoit approuvé par tous les habiles marins du Cap ; on ſe contenta de déprécier le mérite de l'invention, on critiqua la forme de l'exécution, & l'on dit qu'on s'y prenoit trop tard ; qu'on ſavoit, à n'en pas douter, qu'il n'y avoit plus à paſſer que les vaiſſeaux de Chine. Ces reproches ne pouvoient tomber ſur M. Marchis ; celui-ci, au contraire, uſoit de repréſailles plus juſtement & trouvoit à redire aux différentes manœuvres, il trouvoit mauvais qu'on lui demandât des avis qu'on ne ſuivoit point : malgré toutes ces contrariétés nous apperçumes Ste. Helene le cinq Mars.

Nous reſtâmes à croiſer juſqu'au 4 Mai, ſans rien appercevoir que des neutres, nous aſſurant que nous rencontrerions infailliblement les vaiſſeaux de Chine qui n'étoient pas encore paſſé, & peut-être d'autres ; ce qui déſoloit les officiers, qui écoutant leur jalouſie préférablement à leur intérêt, auroient deſiré que le projet eût échoué, non-ſeulement dans l'exécution, mais dans la ſpéculation, & ils faiſoient tout ce qui dépendoit d'eux pour cela : on continuoit de plus en plus à regarder ſon auteur comme un être nul, on ne le conſultoit en rien, ou ſi quelquefois M. de Marnieres le faiſoit, c'étoit pour mal ſuivre ſes conſeils. M. Marchis avoit obſervé d'abord que pour reconnoître la terre on s'en étoit trop approché & l'on s'étoit mis dans le cas d'être découvert de l'ennemi ; enſuite, qu'on s'en étoit trop écarté ; s'en tenant quelque fois à plus de 50

lieues ; en sorte qu'il pouvoit facilement atterrer des vaisseaux entre l'isle & nous. (6) Il motivoit cette objection sur le raisonnement d'un marin expérimenté. En effet, disoit-il, quoique l'usage des Anglois revenant de l'Inde, soit de se mettre en latitude de Ste. Helene environ à 80 lieues, comme ce n'est que sur leur estime, il est très-possible qu'il y ait dans leur point une erreur de 30 à 40 lieues, surtout après une aussi longue navigation ; il observoit encore, que les frégates s'écartoient quelquefois trop ; en un mot, il ne voyoit qu'indolence, négligence, inéxactitude, pitoyables manœuvres, & surtout mauvaise volonté dans cette croisiere, dont le principal succès devoit provenir de la vigilance, de la précision & du zele avec lequel on la tiendroit.

Cependant, malgré tant de causes qui devoient faire échouer le plan de campagne en totalité, le 4 Mai nous découvrimes quatre bâtimens qu'on jugea être des vaisseaux de Chine, parce que pliant beaucoup, ils s'annonçoient comme très chargés dans les hauts suivant la nature de leurs marchandises ; ce qui n'arrivoit point aux autres moins encombrés & portant mieux la voile. Il seroit fastidieux de détailler toutes les manœuvres

---

(6) Sa conjecture s'étoit vérifiée par l'interception du *Swift*, chaloupe pontée, sortie de Ste. Helene pour croiser au devant des vaisseaux attendus de Chine & de l'Inde; lequel avoit déclaré que le 12 Mars il étoit atterré un vaisseau venant d'Europe, chargé d'argent pour l'isle & reparti tout de suite pour Bancoul, sans que nous eussions eu connoissance de son entrée ou de sa sortie. Cette précaution justifioit aussi le reproche de M. Marchis de s'être trop approché de terre, puisqu'il est vraisemblable que la chaloupe n'avoit été expédiée que sur la connoissance qu'on avoit eue dans l'isle de notre croisiere, par notre imprudence de nous en laisser voir.

de cette journée mémorable, où la joie des équipages fut d'abord d'autant plus grande que les ennemis témoignoient une extrême confiance & arrivoient en dépendant sur nous : il n'étoit alors que huit heures du matin, & ils n'étoient pas à quatre lieues de distance ; on n'osoit mettre au même bord qu'eux pour ne pas les effaroucher ; on ne le fit qu'à près de midi, lorsque par leurs diverses évolutions on jugea qu'ils commençoient à nous suspecter ; & qu'ils étoient d'ailleurs assez engagés, s'étant rapprochés d'environ une lieue.

La chasse qu'on leur fit, fut alors si mal exécutée, que nous ne pûmes leur gagner qu'environ une lieue jusqu'à la nuit, où l'on les perdit totalement de vue.

M. Marchis observa quatre fautes capitales ; d'où étoit résulté le peu de succès de cette journée.

1°. Il se plaignoit depuis longtems qu'on ne se tenoit point par la latitude du milieu de l'isle, qu'on ne suivoit nullement ses instructions qui portoient que la *Syrene*, comme meilleure voiliere, se tiendroit le plus au vent par les 16 d. 5', & nous au milieu par 15 d. 45 à 50'. Or il s'est trouvé aujourd'hui que le vaisseau le plus élevé n'étoit pas par les 15 d. 45'. Quelle différence ! si l'on fut resté dans ses véritables limites, les ennemis étant exactement par le milieu de la terre, suivant leur coutume, étoient sous notre écoute & ne pouvoient nous échapper.

2°. Il vouloit que la *Syrene*, à raison de sa marche supérieure, fût toujours à la pointe du jour à trois lieues du vent ; ce qu'on n'observoit pas, les trois bâtimens courant depuis quelque tems l'un sur l'autre.

3°. Il prétendoit que, pour mieux tromper l'ennemi, il falloit arborer pavillon Hollandois. Il étoit d'autant plus aisé de lui en imposer par

cette manœuvre, que c'étoit la saison où passoit la seconde flotte du Cap, & que la convention est qu'en cas de séparation on vienne s'attendre sur Ste. Helene.

4°. Comme on voyoit la *Syrene* tomber sous le vent, on lui fit dans l'après-midi le signal de tenir le vent le plus qu'elle pourroit. Ce signal étoit un pavillon mi-parti blanc & bleu. M. Marchis s'en désespéra, parce que la couleur blanche étant la plus sensible dans l'éloignement, cette vue seule étoit capable de confirmer les Anglois dans leur soupçon & de nous décéler tout-à-fait.

Une cinquieme faute plus essentielle se manifesta le surlendemain, où l'on retrouva la *Syrene*, qu'on avoit perdue depuis la soirée du quatre. M. Dumatz, son Capitaine, nous ayant passé à poupe rapporta qu'à l'entrée de la nuit, ne nous distinguant plus, il avoit couru différens bords & que le lendemain le hazard lui avoit fait découvrir les quatre Anglois, qu'il les avoit conservés tout le jour, que sur le soir il s'étoit apperçu qu'il les gagnoit, mais qu'inquiet de notre absence il avoit jugé à propos de revenir au lieu de la croisiere & de rendre compte de ce qu'il avoit vu.

Cet événement fit demander pourquoi M. de Marnieres n'avoit pas donné aux Capitaines des frégates des instructions en cas de séparation, lors de la chasse, il est certain que la *Syrene* suffisoit pour prendre & amariner ces quatre bâtimens, s'il lui eût été enjoint de les poursuivre à toutes voiles, sans s'inquiéter du reste de l'escadre.

Par le rapport de la frégate, on jugea que les Anglois ne s'étoient pas désistés du projet d'entrer dans l'isle, & l'on prit dans cette circonstance le parti le plus prudent, celui de continuer à la bloquer, en s'élevant cependant de maniere à décou-

vrir de nouveau l'ennemi, s'il se tenoit dans ces parages. Cette fois M. de Marnieres sentant les torts qu'il avoit auprès du Gouvernement, par tout ce qui venoit de se passer, voulut se réconcilier M. Marchis, le fit appeller au conseil tenu entre les Capitaines & suivre son avis : ce ne fut pas pour longtems.

Le 14 Mai on eut une connoissance plus parfaite d'un bâtiment découvert la veille. Ce bâtiment, après différentes manœuvres arriva sur nous ; on reconnut que c'étoit un vaisseau de guerre, mais inférieur à nous ; il y avoit tout lieu de présumer que c'étoit le vaisseau d'escorte venant d'Europe, pour prendre sous son convoi les navires de la compagnie angloise : nous avions fait jusques-là tout ce qui étoit nécessaire pour le tromper, on avoit envoyé les frégates plus près de terre, on avoit fermé les sabords de la premiere batterie, & masqué même quelques-uns de la seconde ; cependant on cherchoit en apparence à délier l'*Achille* par divers expédiens, & l'on faisoit à cet égard des expériences qu'on auroit pu tenter plutôt. On négligea même les avis des matelots provençaux, qui avoient déjà fait campagne sur ce vaisseau, & qui indiquoient les moyens pratiqués dans d'autres occasions pour le rendre bon voilier.

Quoi qu'il en soit, le vent nous étoit favorable, & quoique l'ennemi ayant reconnu notre supériorité eût pris chasse, nous le gagnions sensiblement, la victoire paroissoit immanquable, lorsque M. de Marnieres, par une imprudence qu'on ne peut attribuer qu'à la *furia francese*, perdit tout le fruit de cette journée : pour piquer son adversaire d'émulation, il veut faire jouer des canons de chasse ; il en parle à M. Marchis, qui lui représente : 1°. que c'est vouloir nous démasquer absolument pour François ; que l'ennemi, quoiqu'il eût toutes raisons de nous juger tels, pouvoit encore en dou-

ter : 1°. que nous allions le mettre à même de calculer notre force par notre calibre : 3°. que les canons de chasse nous retarderoient dans notre marche : 4°. qu'au contraire, en l'invitant à nous riposter par les siens de retraite, nous lui fournissions un moyen d'accélérer sa fuite, comme il est d'expérience. Le commandant n'aimant pas les représentations, fut sourd à celle-ci ; il ordonne qu'on pose des canons de l'avant & qu'on se prépare au combat ; en conséquence l'aumônier donne la bénédiction ; des cris de vive le Roi annoncent la joie & la ferveur de l'équipage : le silence succede. M. de Marnieres parle & prononce la harangue suivante :

» Mes amis, vous êtes tous de braves gens, je » n'ai rien à vous dire ; vous avez besoin de har» des, voilà un magasin où vous en trouverez ».

De nouvelles acclamations succedent à ce discours, on hisse pavillon blanc & on l'assure de plusieurs coups de canon de chasse à boulet : au troisieme le flegme anglois s'émeut ; notre adversaire hisse le pavillon de sa nation à queue rouge & riposte par six coups de canon de retraite ; nous tirions de loin en loin, mais le jeu sembloit plaire à l'ennemi, & il nous rendoit nos boulets avec usure ; nous n'étions plus qu'à portée de canon ; les siens nous dépassoient beaucoup & tomboient par notre arriere à dix toises de la galerie : pendant ce tems il cherchoit à s'alléger, en jettant tout dehors ; ce que nous reconnûmes aux divers débris qui passoient le long du bord. Le vent continuoit à nous favoriser, l'Anglois tomboit sous le vent, & nous n'étions plus qu'à portée de canon : le calme survient, l'ennemi ne peut gouverner, il présente malgré lui son travers, on compte ses sabords : le maître canonnier, bouillant d'impatience, vient assurer M. de Marnieres que de sa premiere batterie il voit parfaitement le vaisseau,

que toute la volée peut porter. Le Capitaine veut attendre encore qu'on ſoit plus près : tandis qu'on délibere les vents varient, ils ſautent d'un rumb à l'autre ; on ne ſuit pas aſſez ces changemens ; nul ordre, perſonne n'eſt à ſon poſte, tout le monde parle, un officier crie braſſe bas-bord, un autre braſſe tribord, un troiſieme braſſe quarré. L'ennemi obſervoit en ſilence le moment où le vent ſe cideroit : il arrive cet inſtant ; nous nous trouvons coëffés du S. E., nous abattons ſur tribord, & comme par un enchantement l'Anglois eſt tout à coup au vent à nous, ſes voiles pleines & enflées, ſillonnant la mer avec rapidité ; alors, mais trop tard, M. de Marnieres fait tirer. Tout l'équipage s'indigne, aucun coup ne porte, on perd la tête, on veut chaſſer & l'on eſt plus de trois quarts d'heure à orienter toutes les voiles dont on pouvoit ſe ſervir. L'état-major ſeul ne peut contenir ſa joie, il ſoupe avec un appétit & une préſence d'eſprit qu'on ne peut trop admirer. Il faiſoit une nuit obſcure, on attendoit la lune pour apprécier l'éloignement du fuyard ; elle paroît ; mais c'eſt pour éclairer notre honte ; nous l'eſtimons déjà à près d'une demi lieue : n'ayant rien de mieux à faire on continue à chaſſer : on avoit aſſez bien conſervé le bâtiment dans la nuit, mais le Capitaine abſorbé dans ſa douleur s'étant retiré dans ſa chambre, en deux heures il s'étoit éloigné ſenſiblement, & l'équipage ne pouvant contenir ſa rage, s'en prenoit hautement à la négligence, à l'impéritie & ſurtout à la mauvaiſe volonté de l'officier de quart.

A la pointe du jour, outre le vaiſſeau qu'on pourſuivoit, on découvrit deux autres voiles, qui tinrent bientôt le vent comme nous ; l'ennemi parut embarraſſé de cette manœuvre, & il arriva un moment, comme pour nous traverſer par l'avant, & de crainte de ſe trouver entre nous & les deux

bâtimens, qu'on imagina qu'il prenoit pour nos frégates.

M. de Marnieres revenu à lui témoigna sa satisfaction en voyant l'ennemi arriver; il reprit confiance & se flatta encore une fois de s'en emparer; son ardeur embrassant tout, il ne veut pas perdre les deux autres bâtimens; les frégates auroient été d'une grande utilité en cette circonstance, & il sentit le tort qu'il avoit eu de s'en séparer; elles auroient donné chasse aux deux bâtimens nouvellement découverts, qui devoient être encore deux navires de Chine, tandis que le commandant auroit poursuivi & combattu le vaisseau de guerre. Afin de mieux tromper ceux-ci, ayant observé que notre ennemi avoit son pavillon, il a fait arborer aussi pavillon rouge. Qu'est-il arrivé de cette manœuvre? L'Anglois aussitôt appréciant notre ruse est revenu au vent, sans aucune défiance de ces deux bâtimens: on s'apperçoit qu'on avoit fait une faute & l'on la répare par une autre; on amene ce pavillon-là & l'on hisse pavillon blanc, avec un coup de canon. Toute cette conduite étoit absurde. C'étoit, après avoir instruit le vaisseau de guerre chassé que les deux voiles qui paroissoient n'étoient point à nous, chercher à faire connoître aux navires de Chine, que nous n'étions point des leurs, & comme ils nous devoient remarquer poursuivant celui-là, c'étoit leur dire encore, qu'étant François, celui après lequel nous courions étoit de leur nation. M. Marchis très-piqué de n'être consulté en rien dans tout ceci, en jette les hauts cris; il prévoit ce qui est arrivé, c'est qu'on ne prendroit ni le vaisseau de guerre, ni les vaisseaux marchands. M. de Marnieres avoit conservé longtems l'espoir de vaincre le premier, & il se consoloit du reste, disant qu'il aimoit mieux la gloire que l'argent. Mais c'étoit une ruse de l'ennemi, qui ralentissant adroitement sa marche,

l'excitoit à la chasse & laissoit ainsi le tems aux navires marchands de se dégager & de fuir ; lorsqu'il les jugea hors d'atteinte, il reprit sa course & s'éloigna sensiblement.

Le lendemain on ne vit plus aucune voile, on s'estima trop heureux de retrouver les frégates, & le scorbut gagnant les équipages, on parla de finir la croisiere. Il y avoit encore au moins un vaisseau du Bengale qui devoit passer. M. Marchis propose de prendre les malades des frégates, & de les laisser encore un mois en station ; mais le Commandant trop foible n'ose proposer la chose aux Capitaines, & malgré toutes les observations de son Capitaine en second, prend son point de départ, afin de relâcher à la Baye de tous les Saints, lieu où il nous étoit prescrit d'aller, non pour y montrer notre honte, mais pour nous y défaire des riches cargaisons dont nous nous serions emparés.

M. de Marnieres n'eut pas même avant de partir la légere satisfaction de faire quelque mal à l'ennemi, ainsi qu'il s'en étoit flatté : dans le dessein de se venger de son mauvais succès, il menaçoit d'aller tenter un coup de main sur la rade de Ste. Helene, soit pour y enlever les navires qui y seroient, soit pour les brûler : le rapport des frégates lui ôta cette ressource du desespoir, en ce qu'il portoit qu'il n'y avoit rien absolument dans cette rade.

Nous mouillâmes le 9 Juin à la Baye de tous les Saints, où nous eûmes la douleur de nous trouver à côté des six navires de Chine que nous avions manqués & dont la cargaison, suivant la déposition qu'ils en avoient faite à l'Amirauté de cette ville, se montoit à 9,000,000 crusades, c'est-à-dire à 22,500,000 livres de notre monnoie.

Il est inutile d'ajouter combien les capitaines se moquerent de nous, en nous avouant que leurs

équipages qui ne montoient pas à cent hommes pour chacun, étoient plus de la moitié sur les cadres & en vérifiant la justesse de toutes les observations de M. Marchis sur nos mauvaises manœuvres & nos fausses combinaisons. M. de Marnieres avoit encore une lueur d'espoir, en faisant des efforts auprès du Gouverneur Portugais (7) pour qu'il obligeât les Anglois d'appareiller, après avoir obtenu les secours qu'ils demandoient; mais ceux-ci répondirent avec hauteur, qu'ils ne le pouvoient en présence d'un ennemi, & que si le Gouverneur s'obstinoit à cette violence, ils se feroient échouer sous les forts de la capitale du Brésil & en rendroient le Portugal responsable auprès de leur gouvernement. Cependant ils fabriquerent dans le silence une chaloupe pontée, qu'ils armerent & dépêcherent en Europe, pour donner avis de leur séjour & demander une escorte. Cette chaloupe appareilla sous nos yeux, & l'on ne regarda pas comme digne du pavillon françois de la poursuivre.

Ainsi se termina cette expédition, qui ne fut malheureuse qu'à force de mauvaise volonté, de contraventions aux ordres du Roi, aux instructions du Ministre, de fautes multipliées & impunies, de prévarications de la part des subalternes, & de foiblesse de la part du chef.

On ne peut raisonnablement imputer à M. de Marnieres de n'avoir pas eu le desir sincere de

---

(7) Ces efforts devoient être d'autant plus vains auprès du Viceroi, qu'il étoit tout Anglois & ayant d'ailleurs peu de vénération pour M. de Marnieres, qu'il appelloit un *pover' huomo* : un pauvre homme. Comme ce Commandant n'alloit jamais chez lui sans le Chevalier de Grasse, Capitaine du *Zéphyr*, espece de colosse fort lourd, fort bête & fort grossier dans son arrogance, il appelloit celui-ci un *cavallo* : un cheval.



capturer les navires que sa mission étoit d'intercepter ; il souhaitoit surtout ardemment s'emparer du vaisseau de guerre. Dans l'état de fortune médiocre où étoit ce Capitaine, plus d'un million de bénéfice qui en auroit résulté pour sa part étoit une amorce trop puissante pour renoncer de gaieté de cœur aux riches prises à faire ; & quant à la seconde conquête, elle étoit trop essentielle pour balancer ses premieres fautes. Ce n'auroit pas été une petite gloire de ramener en France un vaisseau de guerre conquis sur les Anglois dans des mers aussi éloignées : espece de triomphe qui n'étoit encore arrivé que deux fois depuis les hostilités. Il y a, sans doute, assez de griefs à imputer à M. de Marnieres, qui, malgré sa bonne volonté, fut la cause essentielle & radicale de la nullité de notre campagne.

Ils sont d'abord, en partant de France, de n'avoir pas fait jouir M. Marchis de son grade de Capitaine en second, de n'avoir pas puni les officiers lorsqu'ils ont commencé à lui manquer, comme s'ils ne le reconnoissoient pas pour tel, de ne s'être pas littéralement conformé à ses instructions en adoptant ses avis sur tous les points où il étoit obligé de les demander & de les suivre, par cette présomption déplacée d'avoir encouragé le mépris des subalternes, d'avoir fermé les yeux sur tous les torts de ceux-ci, enfin d'en être venu au point de les autoriser par son exemple.

Quant aux officiers, (8) il est constant par le témoignage général de l'équipage, que bien loin de seconder les bonnes intentions de M. de Marnieres, ils ont contribué de tous leurs efforts à les éluder, craignant les châtimens qu'ils étoient dans

(8) Il est question seulement de l'Etat-Major de l'*Achille*.

dans le cas d'encourir, si M. Marchis par le succès de son expédition acquéroit quelque crédit auprès du ministere, & ne voyant d'autres ressources d'y échapper qu'en faisant échouer absolument son projet, qu'en représentant son auteur comme un aventurier qui avoit induit le gouvernement en erreur, ils sacrifioient un intérêt médiocre à l'envie dont ils étoient tourmentés d'abord, & ensuite à la conservation de leur état & à leur propre sureté.

Pour mieux connoître à quel degré s'étoit portée l'insubordination de ceux-ci, leur fureur & leur rage, il faut remonter plus haut.

Dès le premier branle-bas, M. Marchis, comme Capitaine en second, avoit pris son poste sur le gaillard d'avant, où un Enseigne (9) devoit être sous ses ordres; mais bien loin de les recevoir, celui-ci prétendit devoir commander seul; il ajouta qu'il n'étoit point fait pour servir sous un pareil gredin: cette querelle ne put heureusement influer sur un combat qui n'eut pas lieu, mais bien sur le reste de la campagne, en ce que, malgré les plaintes de M. Marchis, celui-ci ne reçut aucune satisfaction; ce qui encouragea l'insolence de l'autre & de ses camarades.

M. de Marnieres avoit prétendu que cette aventure étoit une affaire particuliere d'homme à homme, qu'il étoit d'usage que les officiers vuidassent entr'eux. D'après ce principe, arrivé à la Baye de tous les Saints, M. Marchis invite son adversaire à descendre, mais celui-ci refuse toujours sous le prétexte qu'il n'est pas fait pour se mesurer avec lui; de-là une rixe si vive que M. Marchis, fort & trapu, après avoir souffleté son adversaire, le jettoit à la mer de la galerie où la scène se passoit,

(9) M. de la Vicomté.

lorſqu'on accourt & les ſépare : ils ſont mis aux arrêts l'un & l'autre ; mais le corps des officiers étant venu gourmander le Capitaine d'aſſimiler ainſi un poliſſon à un de leurs membres, il fait deſcendre à terre M. Marchis, & l'autre ſort de ſa chambre.

Il falloit revenir en France & que M. Marchis ſe rembarquât. M. de Marnieres imagina de le mettre aux arrêts à ſa rentrée dans le vaiſſeau & de l'y laiſſer juſqu'au moment où l'on a mouillé à Breſt, le 5 Novembre ; il arriva dans cette captivité, tel qu'un priſonnier d'Etat coupable des plus grands forfaits : il partit pour Paris, & par l'examen de ſes plaintes on reconnut non-ſeulement qu'elles étoient fondées, mais qu'il avoit donné un projet excellent. On l'aſſura vaguement qu'il auroit juſtice, & l'on voulut lui en faire exécuter d'autres de même genre, avec promeſſe de l'en laiſſer abſolument le maître, de l'en rendre le chef & de ne mettre ſous ſes ordres que des officiers bleus, les plus dociles & les plus expérimentés. La vanité de cet homme étoit telle, qu'oubliant tous les maux qu'il avoit ſoufferts, toutes les injuſtices qu'il avoit éprouvées, toutes les indignités, toutes les horreurs dont on l'avoit tourmenté, toutes les fourberies dont on avoit uſé à ſon égard pour le tromper, il conſentit à ce qu'on voulut, & ſe diſpoſoit à une ſeconde expédition ſecrette.

Cependant on avoit mandé M. de Marnieres, fort embarraſſé de ſa perſonne ; il étoit neveu du Lieutenant-Colonel du Régiment de Gardes, militaire eſtimé ; il avoit d'autres entours, qu'il mettoit en mouvement, & tout ſon corps d'ailleurs étoit intéreſſé à ne pas le laiſſer ſuccomber dans une pareille querelle. Malheureuſement le combat de M. de Conflans ne mettoit pas ce corps en grande recommandation, & s'il s'étoit trouvé un

moment favorable pour faire sauter une tête de la marine dans un conseil de guerre, c'étoit celui-là.

M. de Marnieres, homme d'esprit, mais qui perdoit facilement la tête, dans son désespoir fit un coup d'étourdi digne du garde-marine le plus fol, ou plutôt capable de le faire rouer en bonne justice. Il se rend au spectacle un jour, où M. Marchis y étoit, & comme celui-ci descendoit l'escalier, donnant la main à une Dame, il lui applique par derriere un soufflet de la gauche, & de la droite tire son épée en poignard pour le percer. Grand tumulte. On l'arrête, on leur donne des gardes des Maréchaux de France : l'affaire est portée au tribunal, & les sollicitations agissent tellement auprès de celui-ci, qu'il élude de juger le fond, sous prétexte que le Sr. Marchis n'ayant eu qu'un brevet de Capitaine de frégate pour la campagne, dont les fonctions sont finies, n'est plus militaire : il punit seulement M. de Marnieres pour avoir troublé l'ordre dans un lieu public, & le condamne à rester quelques semaines au Fort-l'Evêque.

Durant cet intervalle, les protecteurs du prisonnier circonviennent le Ministre; on lui représente qu'il n'est pas possible qu'un homme déshonoré, ayant reçu un soufflet, ait un commandement; qu'il faudroit d'abord qu'il se battît, qu'il fût tué, ce qui le rendoit inutile, ou tuât, ce qui le soumettoit au glaive des loix; que dans l'un & l'autre cas il ne pouvoit rester en France; qu'ainsi le mieux étoit d'éviter un malheur, en lui enjoignant d'en sortir, avant que son adversaire fût hors de prison. La foiblesse du gouvernement étoit au point que ce qui auroit dû perdre sans ressource M. de Marnieres, le sauva. M. Marchis reçut ordre de quitter le royaume sous un délai déterminé, & il passa au service de Danemarck.

Notice sur M. Marchis.

M. Marchis est né à St. Malo : son pere y tenoit une petite auberge à l'enseigne de la croix blanche ; il fit mal ses affaires, & sur le bruit que son fils avoit fait fortune aux Indes, il s'embarqua soldat sur le *St. Louis*, vaisseau de la compagnie, où il mourut. Le fils avoit passé pilotin. M. Dupleix le tira de-là, pour le faire naviguer en qualité d'officier, sur les vaisseaux particuliers qu'il armoit pour le commerce de l'Inde. C'est alors que M. Marchis, en revenant de Manille sur un de ces vaisseaux, dont il étoit second Lieutenant, fut pris dans le détroit de Thalacca par les Anglois, qui mirent leurs prisonniers à terre à Batavia. M. Marchis ne manquoit ni d'esprit, ni de talens; il avoit de la disposition pour apprendre toutes les langues très-promptement ; ce qui fit, qu'ayant appris un peu l'hollandois, un bourgeois de Batavia lui donna une embarquation de 150 tonneaux à conduire au Pérou. Ce fut au retour de ce voyage que je le connus, étant arrivé alors, & nommé Supercargue pour la Chine. Un mot que le Général me dit, me fournit l'occasion de lui proposer M. Marchis pour premier Lieutenant du vaisseau sur lequel je passois. Il me dit de le lui amener, car il ignoroit son existence. Cependant, après quelques questions, il plut au Général, qui le nomma premier Lieutenant au service de la Compagnie.

A peine notre voyage fut-il commencé, que je remarquai dans M. Marchis une suffisance qui surpassoit ses talens : point de souplesse avec les supérieurs, de la hauteur avec ses égaux, & du mépris pour les inférieurs ; par-dessus tout une vanité singuliere, qu'il prétendoit soutenir par des fanfaronades insupportables ; je ne manquai pas de lui dire en particulier que ce n'étoit pas le moyen de

s'avancer, surtout chez une nation étrangere. Mais mes avis répétés souvent, éloignerent entiérement M. Marchis de moi, au point que de retour de ce voyage je ne le vis plus. Comme aucun Capitaine ne vouloit de lui pour second, on lui donna un vieux vaisseau, sur lequel on va rassembler le long de la côte de Java les bois de construction; emploi dont personne ne veut.

M. Marchis, pour se tirer de cette situation, jugea à propos d'épouser une jeune veuve d'un perruquier, d'une famille de réfugiés françois, qu'il savoit être fort protégée du Général; par ce moyen il eut un beau vaisseau de 1200 tonneaux tout neuf, frais, venant de l'Europe, destiné pour aller à Surate & de-là à Moka: excellent voyage. Revenu à Surate, il s'agissoit de retourner à Batavia pour faire nettoyer & espalmer le vaisseau; mais M. Marchis desiroit retourner à Moka, ce voyage étant lucratif.

Il faut savoir que dans le service de la Compagnie Hollandoise, le Capitaine est maître absolu en mer; mais aussitôt qu'il est mouillé dans une rade, ou port, où il y a un établissement de la Compagnie, il ne peut plus faire la moindre chose, sans l'ordre de celui qui commande à terre; ces ordres même, de quelque peu de conséquence qu'ils soient, se donnent par écrit & sont à la décharge du Capitaine. Celui qui commandoit alors à la rade, étoit un fou, étourdi au possible & sans probité; M. Marchis l'engagea aisément par quelque vue d'intérêts à le nommer pour retourner à Moka & à renvoyer à Batavia le vaisseau destiné à ce voyage; mais il le persuada encore qu'il n'y avoit rien de plus aisé que d'échouer & d'espalmer son vaisseau dans la riviere de Surate. Deux Capitaines de la Compagnie, excellens marins, que j'ai connus alors sur les lieux, qui surent cette résolution, furent représenter au Directeur que,

comme serviteurs de la Compagnie ; quoique la chose ne les regardât point, ils se sentoient obligés de l'avertir qu'on perdroit infailliblement ce vaisseau par cette entreprise ; jamais on ne voulut les écouter.

Enfin M. Marchis échoua son vaisseau, qui creva, aussitôt que l'eau se retira ; alors le Directeur représenta à M. Marchis, qu'ils étoient perdus l'un & l'autre ; mais que peut-être si l'un désertoit, l'autre viendroit à bout de se disculper, en imputant toute la faute à l'absent. C'est ce qui fit prendre à M. Marchis le parti de se refugier à Bombay, & de-là repasser en Europe. Le plus vilain de l'affaire, c'est qu'il emporta de quarante à cinquante mille livres qu'il avoit pris à la grosse aventure à Batavia, pour lesquelles il ne laissa que sa femme dans la misere, où je l'ai vue cinq ans avant mon départ de l'Inde.

N°. I. (Page 93.) *Extrait d'une Lettre de Rome, du 27 Mai 1768.*

VOUS avez raison de reconnoître l'œuvre Jésuitique dans tout ce qui émane aujourd'hui de la cour de Rome : Ricci en est l'ame & le mobile. Ce despote outragé prévoit sa chûte presque inévitable ; nouveau Samson il veut au moins succomber avec éclat, &, s'il se peut, entraîner en tombant l'église universelle. Ainsi ce Bref tant hué, que vous regardez comme une imprudence, comme un pas de clerc, comme le délire d'un vieillard, est de la part de la Société un chef-d'œuvre de politique ; elle remet par-là la puissance temporelle aux prises avec la puissance spirituelle ; elle engage de nouveau une querelle plus difficile à terminer que jamais, & prend peut-être le seul moyen de rallumer le fanatisme éteint dans la plus

part des royaumes de la Chrétienté. Clément XIII, en abdiquant ſon perſonnage de Prince laïque, pour s'en tenir au rôle de Chef de l'Egliſe, élude finement le droit du plus fort ; comment l'attaquer, pour ainſi dire, dans le fort de Catholicité où il ſe retranche ! comment s'en prendre au Saint-Eſprit, avec lequel il s'identifie ! quelles foudres oppoſer à ſes foudres ſpirituelles ! les Rois offenſés peuvent-ils également dépoſer leurs qualités auguſtes de Majeſté Très-Chrétienne & de Majeſté Très-Catholique, &c.? les fils s'armeront-ils contre leur pere deſarmé ? & s'ils le font, l'eſprit de paix & de charité, le véritable eſprit évangélique, dont ſe pare le Souverain Pontife, ſa déclaration que le ſang humain ne doit couler en rien dans une querelle où Dieu ſeul peut être ſon ſoutien & ſon juge, ne ſont-ils pas les moyens les plus propres, en perdant ſes Etats, de conſerver au moins les les cœurs de ſes ſujets ? Il rejette ainſi tout l'odieux ſur vos exécutions militaires, & rend tout à la fois tyranniques & puériles en ce moment vos repriſes de poſſeſſion, peut-être très-légitimes dans un autre tems. D'ailleurs, l'humanité réclame toujours pour les malheureux ; dans la grande tragédie qui ſe prépare, les peuples attendris ſeront pour un vieillard blanchi ſous les travaux Apoſtoliques, priant, gémiſſant aux pieds des autels, offrant de ſubir ſeul toutes les peines que les Princes lui infligeront, même l'exil, à l'exemple de ſes courageux prédéceſſeurs, plutôt que de trahir la cauſe de l'égliſe & les devoirs de ſon miniſtere.

Par la conduite du St. Pere, voilà donc les Princes offenſés réduits à le combattre ſimplement à armes égales, c'eſt-à-dire à coups de plume & avec des manifeſtes. Qu'avancerez-vous encore ? que feront tous les Requiſitoires de vos Procureurs-généraux, tous les Arrêts de vos Parlemens, contre des Anathêmes inviſibles, & que ne peuvent

renverser les langues les plus éloquentes ? Aurez-vous recours à vos Théologiens ? Il s'en trouvera, sans doute, d'assez lâches, d'assez vendus à la cour pour trahir leur conscience & trouver la cause du Pape mauvaise, fût-elle bonne ? Mais reconnoîtra-t-on l'autorité de quelques particuliers dans un procès qui intéresse toute l'Eglise ? Il faut un Concile général, ou du moins des Conciles nationaux ; & c'est où les Jésuites veulent vous réduire. Je suppose qu'il se fasse en France, par exemple, une assemblée du Clergé, comme en 1682, croyez-vous que Louis XV fût le maître de celle-ci, autant que Louis XIV l'étoit de la premiere ? Si lors de la derniere en 1765, convoquée uniquement pour la manutention d'intérêts temporels, on n'a pu arrêter la fermentation que par la dissolution de l'assemblée, par la dispersion des membres, que n'avez-vous pas à craindre de celle-ci, où les Evêques se prévaudront du besoin que vous aurez d'eux, où reconnoissant en quelque sorte la nécessité de leur concours pour l'indépendance de la couronne, on se remettroit de nouveau à leur arbitrage, où, avant que de terminer le véritable objet de la convocation, ils rappelleront toutes leurs demandes, & exigeront qu'on fasse droit sur toutes leurs plaintes, sur toutes leurs protestations. Croyez que les Jésuites du fond de l'Italie gouverneroient ce conciliabule presque aussi fortement que le consistoire du Pape à Rome, & quelles suites funestes ne pourroit pas avoir ce parti, le plus prudent au premier coup d'œil, le plus conforme à la religion du Roi, mais le plus propre à réveiller le fanatisme, à rallumer le flambeau de la discorde d'un bout de l'Europe à l'autre.

Que faire dans ces circonstances, & comment se tirer d'un pas aussi difficile ? Trancher le nœud gordien, comme Alexandre, déchirer le voile de

la superstition ; sapper dans ses fondemens une puissance colossale, qui n'a pour support que les têtes des Monarques courbés sous ses pieds : tel est le vœu du philosophe clairvoyant, tel seroit le systeme d'une politique intrépide. Malheureusement ce siecle éclairé ne l'est point assez pour changer tout à coup de maximes, transmises de siecle en siecle & consacrées par une longue ignorance. On a trop dit que la religion étoit le plus ferme appui du trône, qu'il n'y avoit point de bons sujets sans elle, & que si elle n'existoit pas, l'intérêt des Rois seroit d'en créer une.

Dès qu'on n'étoit pas déterminé à une scission totale, alors il falloit regarder comme non-avenu le Bref en question, traiter sourdement de sa révocation, ne pas donner à cette affaire un éclat dangereux, attendre des tems plus opportuns, si l'on ne pouvoit réussir auprès du Pape régnant, éviter surtout de compromettre la dignité royale, de l'avilir par des négociations ouvertes & infructueuses, & de se réduire à la cruelle alternative, ou d'agir hostilement contre un Pontife desarmé, ou d'avoir besoin du secours des Evêques dans une cause qui, au fond, est la leur, & dans laquelle ils seront toujours juges & parties.

Mais les spéculateurs profonds reconnoissent encore ici le doigt de Loyola. Dans l'extrêmité où les Jésuites se trouvent réduits, leur intérêt est de porter le trouble & la confusion partout, d'agiter l'Europe en tout sens, pour tâcher de se retrouver à leur place & regagner le terrein qu'ils ont perdu : il ne seroit donc pas étonnant qu'ils eussent eux-mêmes soufflé la discorde dans le conseil des Princes, & qu'après avoir armé le Pape de ses anathêmes, ils armassent les Rois de leurs foudres. Que résultera-t-il de tant d'efforts ? Ne prématurons pas les événemens ; mais leur rétablissement seroit moins étonnant que leur chûte.

M v

N°. II. (Page 95.) *Extrait d'une Lettre d'un Philosophe voyageant en Corse, du 20 Août 1768.*

Vos politiques spéculent, Monsieur, sur ce que nous voulons faire de l'isle de Corse ; savez-vous bien, en supposant la réduction de ses habitans prompte & volontaire, que c'est une des meilleures acquisitions pour la France, une colonie fertile & excellente, très-propre à la dédommager de la perte d'une partie de ses autres colonies : elle peut suppléer merveilleusement, par exemple, à celle du Canada ; car, sauf les pelleteries, nous y pouvons trouver tout ce qui nous venoit de ce pays. Je sais que l'étendue de son terrein n'est pas comparable à cet immense continent, mais c'est un nouvel avantage. Notre patrie n'est pas assez peuplée pour suffire aux émigrations qu'exigeroit le dernier, & la défense de tant de postes éloignés, nécessaires à notre commerce, & ne pouvant se secourir mutuellement, m'a toujours paru un obstacle invincible à nous soutenir dans cet autre hémisphere, contre les efforts naturels des sauvages pour défendre leur liberté & ceux de nos voisins, les Anglois, pour faire des usurpations sur nous. Je ne parle pas de l'éloignement de ce nouveau monde, des flottes continuelles qu'il y falloit envoyer à grands frais, des pertes d'hommes qu'occasionnoient nécessairement tant de voyages de long cours. Je reviens à l'isle de Corse & vais vous en tracer la description pour vous mettre à même d'en juger & d'estimer les avantages qui peuvent en résulter pour nous.

L'Isle de Corse est située dans la Méditerranée entre les 39 & 42e. dégrés de latitude, ayant au

Sud l'isle de Sardaigne & au Nord les côtes d'Italie : sa plus grande longueur s'étend depuis *Capo Bonifacio* au Sud, jusqu'à *Capo Corse* au Nord ; elle est de 160 lieues italiennes : sa largeur est de 75 des mêmes lieues, depuis *Capo Galien* à l'Ouest, jusqu'au lac d'*Urbino* au Levant. On fait monter tout son circuit à 225 lieues, toujours d'Italie.

Cette isle se divise en dix Jurisdictions & quatre Fiefs, composant 68 Pieves.

On entend par Pieve un assemblage de plusieurs lieues sous la même régie, quoiqu'ils dépendent de diverses paroisses ; lesquelles composent chaque Jurisdiction.

De ces dix Jurisdictions il y en a six en-deçà des monts, qui sont, *Capo Corso*, *Balagna*, *Calvi*, *Bastia*, *Corto*, *Alleria*, & trois Fiefs, savoir, *Nouza* ; *Brando* & *Canary*.

Au-delà des monts on trouve les quatre autres Jurisdictions, *Vico*, *Ajaccio*, *Sartene*, *Bonifacio* & le Fief d'*Istria*.

Il y a dans cette isle cinq Evêchés, *Mariana*, *Nebbio*, *Alleria*, *Ajaccio* & *Sagone*.

L'intérieur des terres est rempli de montagnes ; dont plusieurs sont plantées de bois d'oliviers & de châtaigniers, & fournissent des pâturages pour les troupeaux : entre ces hauteurs il se trouve des plaines abondantes. On y voit des vignes, des orangers ; des bergamotiers, des citroniers, des oliviers, différens arbres fruitiers. Sur la plus élevée de ces montagnes, qu'on appelle *Gradanio*, sont les lacs de *Cremo* & de *Dino*, assez proches l'un de l'autre. Du premier l'on voit sortir les rivieres de *Liamono* & de *Tarignano*, dont l'une coule vers l'Occident & l'autre en sens contraire : celle de *Gaulo* sort du lac *Dino*, & se jette dans la mer près de *Mariana* : outre ces trois rivieres, qui sont les plus considérables de l'isle & qu'on pourroit rendre navigables avec quelques dépen-

ses, il en est plusieurs autres, mais qui ne sont que des ruisseaux, qui coupent presque toutes les plaines & les féconderoient davantage si l'on en multiplioit les canaux.

La petite province de la *Balagna* est la plus abondante de la Corse en tout, celle de *Capo Corse*, quoique la plus exposée, ne lui cede gueres, & toutes, ou presques toutes, ne demandent que des bras pour les cultiver.

Quant aux productions, outre les vignobles dont je vous ai parlé, qui rendent un vin blanc & rouge, qu'avec du soin on assimileroit à celui de *Candie*, de *Chipre*, de *Syracuse* & de *Malaga*, il s'y produiroit du grain en grande quantité, pour peu qu'on fertilisât le terrein, & malgré la fainéantise des habitans, la nature en quelque sorte trop prodigue trompe quelquefois leur indolence, & leur offre des récoltes très-abondantes. Les bestiaux ne manquent point ici; on y voit des oiseaux de toute espece, quantité de gibier, surtout des perdrix rouges. Pendant l'hiver on prend au filet une assez grande quantité de ces dernieres pour en fournir plusieurs villes d'Italie. Cette saison produit encore beaucoup de merles noirs, dont on ne fait nul cas ailleurs, & qui sont ici très-recherchés & très-délicats.

Il ne manque donc rien en Corse du côté des comestibles, que d'excellens cuisiniers pour apprêter tout cela. Mais indépendamment des choses de premiere nécessité, les arts & le commerce trouveroient aussi de quoi s'y exercer.

Il y a dans ce pays plusieurs bains, tant chauds que froids, des eaux minérales salutaires pour toutes sortes de maladies, des oliviers qui fourniroient un commerce d'huile considérable & propre à l'approvisionnement de la France, des mûriers & des vers à soie, qui, avec de l'industrie & de l'activité, nous mettroient dans le cas de

nous passer des soyeries d'Italie ; des bois de mâture & de construction, qui nous dédommageroient de ceux du Canada ; des mines d or, d'argent, de cuivre & de fer ; des carrieres de marbre & de porphyre ; un crystal de la plus grande beauté par ses différentes couleurs, qui se congele dans la montagne de *Borgnano*.

En général, le climat de cette isle est le plus beau du monde. Le ciel n'y est jamais obscurci deux jours de suite. Il n'y fait presque point d'hiver ; les chaleurs de l'été y sont modérées dans les montagnes par les vents du Nord ; elles sont plus fortes dans les villes de *Bastia*, *St. Fiorenzo*, la *Gagliola*, *Calvi* & *Ajaccio* : on attribue à cette intempérie de l'air les maladies auxquelles nos troupes sont sujettes, & je crois que c'est plutôt au défaut de bonnes eaux qui manquent dans ces endroits pendant l'été, & qu'on pourroit y conduire facilement des montagnes.

Par ce court exposé, Monsieur, vous concevez facilement la vérité de mes spéculations ; je ne dissimulerai pas que ces avantages sont balancés par les dépenses énormes qu'il faudroit faire dans cette isle pour la mettre à l'abri des insultes, non-seulement des naturels que je suppose soumis, mais des étrangers. L'étendue de ses côtes, l'accès libre en quantité d'endroits, exigeroient des travaux, dont le calcul est effrayant. La plupart des villes sont démantelées, ou fortifiées d'une maniere très-imparfaite, les ports comblés ou en mauvais ordre. *Corte*, qui étoit autrefois la capitale de l'isle & qui est presqu'au centre, ressemble plus aujourd'hui à un village qu'à une cité. *Bastia* est la ville la plus remarquable ; on a déja commencé à y faire plusieurs ouvrages, mais il faudroit creuser le port, dans lequel les frégates & barques armées ne peuvent entrer. En revenant à la côte occidentale, on trouve *Fiorenzo*,

ville dans le plus grand délabrement. Son golfe est immenſe & pourroit contenir une quantité prodigieuſe de vaiſſeaux ; ſon ouverture eſt de plus d'une lieue ſur trois de profondeur dans les terres. Il eſt bordé de hautes montagnes , qui le mettent à l'abri de tous les vents , excepté du Nord-Eſt. Son enfoncement eſt rempli de gros rochers à fleur d'eau , qui ne permettent d'aborder à terre qu'à des chaloupes. La *Legagliola* vient après avec une mauvaiſe rade , où il ne peut aborder que de petites tartanes & des felouques ; enſuite *Calvi* , dont le port très grand ne reçoit que des frégates médiocres : celui d'*Ajaccio* eſt plus commode & plus profond , les vaiſſeaux peuvent y jetter l'ancre au milieu du baſſin. *Bonifacio* termine la pointe de la côte occidentale , il y a un petit port bon & ſûr. A la côte orientale ſe trouve *Porto-Vechio* , le plus beau port de la Méditerranée : les plus gros vaiſſeaux y peuvent entrer , mais il y regne un mauvais air , qui a fait déſerter la ville , ſans qu'on ait pu réuſſir à la repeupler. On ne trouve plus ſur cette côte juſqu'à *Baſtia* , qui la termine , qu'*Alleria* , preſque détruite.

Jugez , Monſieur , que d'argent il faudroit pour mettre en état tant de villes & de ports , tous eſſentiels , & où , avec plus ou moins de danger , peut débarquer l'ennemi étranger & apporter des ſecours aux naturels révoltés.

Les villages valent infiniment mieux que les villes , ils ſont preſque tous bâtis ſur de petites montagnes & dans des ſituations fortifiées naturellement ; toutes les maiſons crenelées , voûtées , terraſſées & réunies ſe flanquent & ſe défendent les unes les autres ; de maniere que chacun de ces endroits ſemble mériter un ſiege , dont nous avons eu un petit échantillon dans les villages de *Barbagio* & de *Patrimonio*.

Une autre dépenſe indiſpenſable & qui ſeroit

énorme encore, c'eſt celle des grands chemins; qu'il faudroit ouvrir preſque dans toute l'isle: enfin nos Ingénieurs, à vue de pays, eſtiment qu'il y auroit à conſacrer deux cens millions pour mettre l'isle de Corſe dans l'état le plus floriſſant. Il n'eſt pas de doute qu'elle ne rendît un jour l'intérêt de tant de dépenſes; mais ſommes-nous en état de faire de pareil projets dans ce moment-ci? C'eſt à notre miniſtere bon & ſage qu'il faut s'en rapporter; ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que tout annonce le deſſein de conquérir & de conſerver ce pays-là, par les troupes qui nous arrivent tous les jours & par les établiſſemens de toute eſpece qu'on y forme, maritimes, militaires & municipaux.

La Magiſtrature aura de quoi s'y exercer. En 1739, lors de notre premiere réduction de cette isle par feu le Maréchal de Maillebois, on y comptoit déja 28000 aſſaſſinats commis impunément. Jugez combien d'autres depuis. Il eſt vrai que Paoli a établi parmi les ſiens une eſpece de juſtice, mais il n'eſt pas aſſez puiſſant pour pouvoir l'exercer avec toute l'étendue que l'exigeroit la férocité de ce peuple. Auſſi la population y diminue-t-elle de jour en jour. Dans ce tems-là, le dénombrement de ſes habitans alloit à 116000 hommes; aujourd'hui on n'en trouveroit ſûrement pas une pareille quantité. Il faudroit rétablir l'harmonie dans tous les ordres de l'Etat confondus. Le droit de Nobleſſe a été ôté par les Genois aux plus anciennes familles, de ſorte qu'il ne ſe trouve preſque plus de différence entre ceux qui ont été autrefois gentils-hommes & les payſans. Il n'y avoit plus de charges, nulle ſorte d'éducation pour les enfans; la République ne vouloit les admettre à aucunes dignités eccléſiaſtiques ou militaires. Leur nouveau chef a réparé tous ces déſordres de ſon mieux, c'eſt-à-dire qu'il a

empêché qu'ils ne crussent autant qu'ils auroient fait. Sa puissance précaire, son autorité toujours chancelante, sa vie même à chaque instant en danger, ne lui ont pas permis de pratiquer tout le bien qu'il auroit voulu, & dont son génie & sa sagesse le rendoient capable.

Du reste, vous concevez facilement par ce détail, Monsieur, d'où naît la haine invincible des Corses pour la République; elle semble avoir pris tous les moyens d'anéantir ce peuple : il n'est pas jusqu'au commerce de toute espece qu'elle lui avoit interdit; elle s'emparoit tous les ans de leurs huiles & autres denrées à grand marché, & leur faisoit payer fort cher le sel, le fer, le cuivre & les autres choses dont ils avoient besoin : en un mot, elle les traitoit plutôt comme des barbares qu'elle vouloit exterminer, que comme des sujets qu'elle devoit protéger. Il faut espérer que notre caractere de douceur, la sagesse de notre gouvernement & la bonté de nos loix répareront tant de maux, & feront sentir au nouveau royaume de Corse, le bonheur de vivre sous la domination de *Louis le bien-aimé*.

N°. XIII. (Tome III, page 199. *) *Copie de la Lettre écrite au Ministre, par M. d'Aché, de l'Isle de France le 30 Octobre* 1758.

MONSEIGNEUR,

J'AI eu l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée à l'Isle de France & de mon départ précipité pour la Côte de Coromandel, résolu par un conseil général; il ne me reste plus actuellement

(*) Cette Lettre, & la Relation qui suit, se rapportent à la page 199 du volume III.

qu'à vous inſtruire de la conduite que j'ai tenue & de la ſituation des affaires maritimes de l'Inde.

Je ſuis parti de l'isle de France le 27 Janvier. Je fus contraint, pour pourvoir mon Eſcadre de rafraîchiſſemens & de vivres qui lui étoient néceſſaires, de paſſer par l'Isle de Bourbon, d'où étant parti le 4 Février ſuivant, je me décidai, vu la mouſſon contraire, à prendre la grande route, du ſentiment de tous les Capitaines, qui dans cette ſaiſon font d'ordinaire ces ſortes de voyages. Les calmes, les différentes contrariétés ne me permirent pas de couper la ligne que le 17 du mois d'Avril, par les 79 à 80 degrés de longitude, & je n'eus connoiſſance de l'isle de Ceylan que le 22 du même mois. Je dépêchai alors la frégate la *Diligente*, pour aller prendre langue à Karikalle, & s'informer de l'état actuel des affaires du pays. Pour moi, après avoir côtoyé l'isle avec la derniere exactitude & l'avoir fait examiner de près par mes découvertes, je continuai ma route & fus mouiller le 26 au comptoir ci-deſſus, pour m'informer par moi-même des forces maritimes que les Anglois pouvoient avoir à la côte.

Toutes les nouvelles que je reçus, me parurent fort incertaines. On m'aſſura cependant que les ennemis n'avoient que quelques vaiſſeaux preſque déſarmés & hors d'état de paroître dorénavant.

Je me hâtai donc de me rendre à *Pondichery* au plutôt, pour de concert avec M. de Lally, pouvoir commencer de bonne heure nos opérations.

Comme je paroiſſois le 28 à la pointe du jour à la vue de Goudelour & du fort St. David, deux frégates Angloiſes qui y étoient mouillées depuis longtems, & qui cauſoient des dégâts conſidérables aux environs, après avoir vainement eſſayé de ſe ſauver, ſe jetterent à la côte & ſe brûlerent avec la derniere précipitation. Ce premier début fit un effet admirable ſur l'eſprit des équipages,

Sur le champ M. de Lally, pour profiter des premiers instans, me proposa de bloquer par mer Goudelour & le fort St. David, tandis que lui avec les troupes qu'il prendroit à Pondichery, iroit de nuit pour l'investir par terre. Il ne me restoit que très-peu de vivres & encore moins d'eau; j'avois 150 malades sur les cadres; tout le reste de mon équipage étoit épuisé de fatigue, après une traversée de 90 jours : mais l'occasion étoit belle, & le bien de l'Etat y étoit intéressé : j'acceptai donc avec plaisir le parti que l'on me proposoit.

En conséquence j'expédiai aussitôt le vaisseau le *Comte de Provence* & la frégate la *Diligente* pour porter à Pondichery M. de Lally & son Etat-Major, & avec le reste de mes forces je fus mouiller en ligne devant Goudelour & le fort St. David. J'eus soin aussi d'envoyer sur la frégate le Commissaire de l'Escadre pour me préparer les vivres dont j'avois besoin.

Déja la nuit du 28 au 29 étoit écoulée; j'avois même connoissance par le grand feu des ennemis de l'approche de nos troupes de terre, qui venoient investir la place, quand la *Sylphide*, que j'avois envoyée à la découverte, me fit le signal de neuf vaisseaux. Je ne tardai pas à en avoir connoissance moi-même, & comme ils me paroissoient faire vent arriere sur nous toutes voiles dehors; je fis sans perdre de tems filer les cables par le bout & ranger aussitôt mon escadre sur une ligne; le *Bien-Aimé* à la tête, suivi du *Vengeur* & du *Condé*; je me plaçai au centre, ayant pour matelots, devant & derriere, le *Duc d'Orléans* & le *St. Louis*; le *Moras* qui suivoit ce dernier vaisseau, tenoit la tête de mon arriere-garde, & le *Duc de Bourgogne* serroit la file. Je donnai ordre en même tems à la frégate la *Sylphide* de se poster de façon à pouvoir tirer dans les intervalles. Tous les vaisseaux

dans cette ſituation, je fis le ſignal de ſe préparer au combat, & nous attendîmes l'ennemi avec fermeté.

De ſon côté le Vice-Amiral tenant l'avantage du vent avec ſes neuf vaiſſeaux, fit à ſon tour ſa diſpoſition. Il étendit d'abord ſur un front parallele à ma ligne, deux vaiſſeaux, mais à grande diſtance l'un de l'autre ; puis précédé d'un vaiſſeau de force, & ſuivi de trois autres, il arriva en dépendant pour commencer l'action.

Cependant mon avant-garde ſe trouvant à portée de celle de l'ennemi, je fis le ſignal de commencer le combat, & bientôt les deux centres ſe trouvant rapprochés, l'affaire fut engagée de toutes parts ſur les deux heures après midi.

Trois fois le Vice-Amiral Pocok hors de ſa ligne, ainſi que moi, me combat à portée du piſtolet & met à culer, & trois fois il revint à la charge. Soutenu de mes deux matelots, Mrs. de Surville cadet & Joannis, tous trois nous maltraitions conſidérablement le corps de bataille des ennemis, dont le principal feu étoit dirigé ſur moi.

M. Bouvet, [redacted] compoſtoit par avec moins de valeur à l'avant-garde ; ſeul il maltraitoit conſidérablement le vaiſſeau qui étoit par ſon travers ; le *Vengeur*, commandé par M. de Palliere, après quelques volées obligea le ſien de tenir le vent ; &, malgré tous ſes efforts, il ne put jamais le rengager au combat. Enfin, Monſeigneur, je dois leur rendre cette juſtice, que tous étoient parfaitement à leur poſte & qu'ils y ont vaillamment combattu.

Quant au *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt, il ne garda ni ne fut jamais au ſien ; au contraire, dès le commencement de l'action il arriva & ne combattit qu'à travers les mâts de nos vaiſſeaux, dont il s'étoit mis à l'abri. La *Sylphide*, commandée par M. Mahi, ne put jamais réſiſter longtems, comme je m'y étois attendu ; &, malgré

sa bonne volonté, les premieres volées la forcerent de plier & de passer sous le vent. Le *Moras*, commandé par M. Bec-de-Lievre, se trouva presqu'aussitôt dans le même cas ; quelques volées malheureuses qui lui mirent la moitié de son monde hors de combat, l'obligerent d'arriver pour éviter d'être écrasé totalement.

Il est aisé de voir par ce que je viens de dire, que je fus contraint de combattre à nombre égal, avec des vaisseaux inférieurs à ceux des ennemis ; malgré cela, quoique d'une part mon centre & le premier de mon avant-garde souffrissent considérablement ; de l'autre, celui de l'escadre angloise, supportant à peine notre feu, plioit pourtant & se laissoit culer. Voyant cela, je fis signal au vaisseau de l'avant de virer de bord pour couper & mettre entre deux feux l'arriere-garde des ennemis & la séparer de son avant-garde, qui étoit très-maltraitée ; mais la fumée empêchant de voir le signal, je ne pus profiter de l'avantage que nous avions déja. Le *Comte de Provence* & la *Diligente*, qui n'avoient pu voir que tard le sujet de mon appareillage, & à qui j'avois envoyé un canot pour les en instruire, commençoient à se rapprocher de moi & à se rallier. L'ennemi, alors fort incommodé & qui pendant quelque tems avoit plié jusques dans ma ligne, rapiqua au vent de toutes ses forces ; mais poursuivant mon premier dessein que les vaisseaux de mon avant-garde n'avoient pu comprendre, je pris en même tems le parti de faire virer toute l'escadre vent arriere. J'avois en outre deux raisons pour cela, qui me parurent fort essentielles : la premiere étoit que la nuit approchant, je ne voulois pas perdre de vue, autant qu'il me seroit possible, Goudelour & le fort St. David : l'autre, que par ce mouvement je rengageois de nouveau le combat en m'approchant de terre, & mettois à son poste le vaisseau tout frais qui m'arrivoit.

En effet, je me mis en devoir d'exécuter sans retardement ce que j'avois projetté; mais l'ennemi se doutant de ma manœuvre, serra le vent de plus en plus, & dégoûté pour le moins autant que maltraité du combat, à la faveur de la nuit qui survint, il passa sous le vent & se retira vers Madras. Je ne négligeois rien pour le conserver; mais comme il ne mit aucun feu, je ne pus m'appercevoir de ce qu'il devenoit. J'appris le lendemain qu'il étoit fort désemparé.

Du reste, comme je courois sur la terre, j'ordonnois au *Comte de Provence*, commandé par M. de la Chaise, qui connoissoit parfaitement la côte, de faire la route & de ménager les bordées ou de mouiller s'il jugeoit la chose convenable. En effet, il en fit les signaux, que nous repétâmes à l'instant.

Le lendemain 30 du mois, nous nous trouvâmes avoir jetté l'ancre devant l'Amparvé, sept lieues sous le vent de Pondichery, où le courant & la dérive nous avoient jetté pendant le combat. J'eus la douleur de voir au point du jour le *Bien-Aimé* qui avoit fait côte. Ce vaisseau, qui avoit combattu valeureusement pendant l'action, avoit eu ses cables hachés & avoit perdu deux ancres; il avoit mouillé la seule qui lui restât à son bossoir & on soupçonna que le *Duc de Bourgogne* passant pendant l'obscurité lui coupa son cable avec sa quille : ce qui le força de subir ce malheureux sort. Je ne puis vous exprimer le chagrin que je ressentis à la vue d'un pareil spectacle, auquel il n'y avoit point de remede. Rendu à Pondichery, je démontai M. d'Aprêt; non pas tant pour cette raison, que pour la maniere dont il s'étoit comporté pendant le combat, & je donnai son vaisseau à M. Bouvet, qui étoit inconsolable du malheur qui venoit de lui arriver.

Ma situation vers l'Amparvé étoit d'autant plus

cruelle, que l'escadre du Roi, ainsi que je l'ai dit ci-devant, y étoit presque sans eau, sans bois, sans vivres, avec beaucoup de malades & quantité de blessés : néanmoins, à la faveur des brises de terre & du large, & après avoir donné les secours nécessaires au vaisseau le *Bien-Aimé*, je me rendis le 7 Mai dans la rade de Pondichery, le centieme jour depuis mon départ de Maurice.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien remarquer que dans ce pays, lorsqu'on est affalé sous le vent d'un endroit dans les mois de Mai & Juin, on a beaucoup de peine à s'en relever. J'ai été assez heureux d'en venir à bout, & d'y parvenir avec bien des difficultés.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ce que je viens de dire, que j'ai débarqué l'argent, les troupes & les munitions de guerre, dont j'étois chargé pour Pondichery; que j'ai livré avec des équipages fort affoiblis & harcelés par les fatigues de trois longues traversées, toutes dans les saisons contraires, un combat naval à l'escadre Angloise, qui venoit pour apporter du secours à la place nouvellement assiégée, ou pour en enlever les effets; que l'ayant mise sous le vent elle n'a pu exécuter son projet; que la présence de l'escadre du Roi l'a détournée d'assiéger Karikalle, comme j'ai su qu'elle l'avoit résolu; que cette bataille n'a pas peu, à ce que je crois, contribué à la prise de Goudelour & du fort St. David.

Lorsque j'eus fait à mon arrivée ici le 7 Mai, le débarquement des troupes de terre que j'avois sur mes vaisseaux, je me trouvois dénué de monde, tant par les maladies que par le combat que je venois d'essuyer. Le conseil mixte décida que je resterois sous les murs de Pondichery, jusqu'à ce qu'on pût m'en fournir & que j'eusse fait de l'eau & les vivres, dont l'escadre avoit un extrême besoin; malgré cela, ayant pris les ravitail-

lemens néceſſaires pour vingt jours, je tins, M. de Lally étant alors occupé au ſiege du fort St. David, un conſeil de marine, où M. de Leyrit & les Conſeillers furent appellés, touchant la poſition de l'ennemi, qui n'ayant pu gagner par le large la hauteur de Goudelour, cherchoit depuis quelques jours à y parvenir le long de la terre. Il s'y faiſoit déja voir du haut de nos mâts, même à Pondichery.

J'y expoſois la triſte ſituation d'une eſcadre mouillée ſous une forteresſe qui la défend de fort loin, les malheurs qui s'en ſuivroient ſi elle y étoit attaquée, que ce parti étoit le pire de tous ceux qu'on pouvoit choiſir & qu'il tireroit, ſans doute, a de très-grandes conſéquences dans l'Inde, ſi par des brûlots, ou autres choſes de cette nature qu'on ne pouvoit parer, on étoit obligé de jetter les navires à la côte ou de s'y brûler ſoi-même; que dans l'eſprit des peuples du pays l'effet n'en pouvoit être que très-mauvais dans les conjonctures préſentes, ſurtout après la bataille qui s'étoit donnée, & qu'enfin il valoit infiniment mieux que l'eſcadre mit à la voile & qu'elle décampât, ſi l'on ne pouvoit lui donner le monde ſuffiſant pour l'armer, que de prendre un parti qui devenoit non moins honteux à la nation que deſavantageux à la gloire des armes du Roi, au bien public & à la Compagnie.

Tous convinrent, ſans néanmoins rien décider, de la ſolidité de mes repréſentations, & l'on fut d'avis d'envoyer vers M. de Lally pour lui faire part de la poſition des Anglois, qui étoient à la vue, & lui demander en même tems les ſecours qu'il lui ſeroit poſſible de m'envoyer pour mettre l'eſcadre du Roi en état d'appareiller & de s'oppoſer à l'ennemi, s'il s'obſtinoit à gagner Goudelour & à y jetter quelques ſecours. Je chargeai de cette députation M. le Chevalier de Monteil,

Major de l'escadre, avec une lettre à ce sujet. M M. de Palliere & Sur-ville cadet, Capitaines de vaisseaux de la Compagnie, & M. de Clouet, Conseiller de Pondichery, y furent aussi envoyés & l'accompagnerent.

M. de Lally, instruit par ces Messieurs de la position des deux escadres, plaignit avec raison ma triste situation; mais fort occupé lui-même vis-à-vis une place aussi forte que celle qu'il assiégeoit & devant laquelle il étoit important qu'il ne se retirât pas, & n'ayant d'ailleurs pas trop de monde pour lui-même, il ne pouvoit que difficilement me secourir; cependant la nécessité l'emportant sur toutes ces considérations, & sentant de plus combien la présence de l'escadre étoit d'un grand poids pour hâter la prise du fort St. David, il se détermina à partir le lendemain pour se rendre à Pondichery. Là le conseil mixte étant assemblé, il dit qu'il concevoit par la députation que je lui avois envoyée la veille, combien nos vaisseaux étoient en danger si, dépourvus d'équipages comme ils étoient, ils restoient mouillés dans la rade de Pondichery; qu'en conséquence de cela il alloit faire venir des troupes & des Cipayes (espece de soldats du pays) pour me les donner.

Je ne puis vous dissimuler la joie que cette réponse me fit; dans l'instant, pour profiter de la bonne volonté de M. de Lally, nous fîmes ensemble le recensement, en présence du conseil, tant des matelots actuellement à bord, que de ceux qui, malades aux hôpitaux, pouvoient être en état de s'embarquer pour un coup de main. Le recensement fait, il me donna 330 soldats & 600 Cipayes, dont sur le champ nous fîmes la répartition. Je donnai des ordres aussitôt pour cet embarquement & on y travailla avec tant de diligence que je fus en état, tant bien que mal, de mettre

mettre à la voile le 1 Juin, à la vue de l'escadre Angloise.

Comme j'appareillois à la pointe du jour, l'ennemi mouillé sous le vent à moi & qui m'observoit depuis quelque tems, en fit autant sans retardement; mais soit pour m'attirer sous le vent de Pondichery & m'éloigner du fort St. David, ou soit qu'il fût déconcerté de ma présence, autant que de ma marche; soit enfin ne voulant pas combattre sous le vent ou pour quelqu'autre raison que j'ignore, il fit porter à petites voiles & se laissa dériver considérablement.

Comme je me doutois par sa manœuvre quel pouvoit être son dessein, je me donnois bien garde de le poursuivre, tant pour ne point perdre mon objet de vue, que pour me conserver toujours Pondichery sous le vent en cas d'un second combat. Je continuois donc à gagner vers le fort St. David pour en suivre le blocus, me flattant ainsi d'y attirer l'ennemi & de lui livrer bataille, s'il entreprenoit de lui donner du secours, comme j'avois lieu de présumer. Je ne fus pas peu surpris quelque tems après d'apprendre qu'on l'avoit perdu de vue. Je crus qu'il vouloit encore tenter la voie du large pour y parvenir; mais la suite me fit voir que ma conjecture étoit fausse, puisqu'en effet je ne le revis plus.

Quoi qu'il en soit, l'escadre du Roi se trouvant le 2 Juin vis-à-vis le fort St. David, la garnison demanda sur le champ à capituler. M. de Lally me fit part de cette bonne nouvelle, m'apprenant l'effet admirable qu'avoit produit notre présence; il me prioit de plus d'aller à terre pour nous y concerter ensemble sur ce qu'il y avoit à faire dans le moment présent. Je m'y rendis sans différer, sitôt que le tems put me le permettre.

En effet, le 4 du mois je descendis au fort St. David: là m'ayant témoigné le desir qu'il avoit

que l'escadre partît devant Divicoté, petite place qu'il avoit dessein d'enlever, j'appareillai sans perdre de tems, & je m'y rendis aussitôt. Ce fort ayant été pris sans résistance, je crus qu'il étoit bon de suivre un peu le long de la côte, puisque j'avois déja commencé. Cette démarche, selon moi, devoit produire un effet admirable dans l'esprit des peuples du pays, tant pour nous maintenir ceux qui nous étoient attachés, que pour maintenir dans le silence ceux qui pouvoient nous être contraires.

En outre, j'apprenois par une lettre du Gouverneur de Karikalle, qu'il étoit arrivé depuis peu dans la rade de Negapatuam un vaisseau anglois à deux batteries, que j'avois dessein d'intercepter, & d'ailleurs attendant le vaisseau le *Centaure*, qu'on devoit m'envoyer de Maurice, j'étois bien-aise de faciliter son atterrage, & de m'emparer de tous les renforts qui pourroient arriver aux ennemis. Ces raisons & celles de prendre des vivres à Karikalle, me déterminerent à y aller mouiller.

J'y jettai l'ancre en effet le même jour au soir, & j'y pris le lendemain quelques rafraîchissemens. Je demandai du bois pour raccommoder les gouvernails de deux de mes vaisseaux; mais je ne pus en trouver. Je communiquai aux Capitaines de mon Escadre le dessein que j'avois de remonter la côte jusqu'à l'isle de Ceilan. Ils furent tous de mon avis, parce que dans cette saison tous les vaisseaux d'Europe arrivent d'ordinaire à la côte de Coromandel.

Je fis part sur le champ à M. de Lally de ce que nous avions arrêté, & j'appareillai le 9 Juin pour aller à Negapatuam; j'y mouillai le même jour avec toute mon escadre, & ce Comptoir hollandois, ayant salué, par mer & par terre, le pavillon du Roi, me donna ce qu'il put en vivres, boisson & agrêts: de-là mettant à la voile, je continuai ma route vers l'isle de Ceilan. Chemin faisant je

m'emparai d'un petit brigantin anglois, que j'expédiai sans retardement pour Pondichery, afin qu'il ne m'arrêtât point dans ma marche. Comme dans les différens bords que je courois, je reparoissois le 16 Juin devant Karikalle, je reçus un Arrêt du Conseil supérieur, en date du 13 courant, par lequel on me demandoit la présence de l'escadre pendant l'absence de M. de Lally, qui alloit dans les terres faire quelques opérations. A la réception de cet écrit, je ne différai pas d'un moment à me rendre au desir qu'on avoit de moi. En effet, je mouillai le 17 à Pondichery, & le lendemain ayant vu M. de Lally, il me fit part du dessein qu'il alloit exécuter. Lorsqu'il fut parti, M. de Leyrit me témoignant avoir besoin de quelqu'un pour en cas d'accident donner main-forte aux troupes qui gardoient les prisonniers de guerre, je lui accordai sur le champ un officier & cinquante matelots pour monter la garde tous les jours dans le fort.

Cependant la retraite des ennemis & la supériorité que nous paroissions avoir à la côte, ne m'éblouissoient point : je connoissois leurs forces & n'ignorois pas d'ailleurs avec quelle promptitude on équipoit leur escadre à Madras, pour la remettre en état de remonter la côte : d'un autre côté, je voyois avec bien du chagrin combien peu de secours on avoit à tirer de Pondichery, où l'on n'étoit absolument occupé que de l'expédition de M. de Lally dans le Tanjaour. Ainsi, réduit à tirer des ressources de ma propre misere, je ne songeai plus qu'à ravitailler mon escadre, tant bien que mal, pour pouvoir aller encore une fois attaquer l'ennemi, s'il reparoissoit.

Tandis que j'étois tout entier à ces occupations, j'appris de Karikalle que trois gros vaisseaux Anglois venant de Bengale, avoient mouillé dans la rade de Trinquebar. J'allois appareiller

ſur le champ avec quelques - uns de mes vaiſſeaux, pour tâcher de les intercepter, quand je reçus la nouvelle de leur départ. J'appris en même tems qu'ils étoient richement chargés & qu'ils avoient fait route pour Madras. Jugez, Monſeigneur, combien je regrettois d'avoir été contraint de quitter ma croiſiere. On ſe répentit bien alors de m'avoir rappellé, mais il étoit trop tard.

Bientôt on n'ignora plus à Madras dans quelle ſituation j'étois & combien mon eſcadre étoit affoiblie, tant par les maladies que par l'abſence de l'armée de terre, dont je ne pouvois plus tirer aucun ſecours. Dès-lors les ennemis croyant devoir profiter de leur ſupériorité ſur nous, prirent le parti de remonter la côte, après avoir embarqué ſur leurs vaiſſeaux, comme je l'ai ſu depuis, 800 hommes de la garniſon de Madras; qui, joints au renfort de 150 hommes tirés des trois vaiſſeaux de Bengale, rendoient leur eſcadre infiniment plus forte que la mienne.

La ſécurité où l'on étoit à Pondichery touchant les différens mouvemens des ennemis, penſa cauſer notre perte. Ils étoient déjà à l'Amparvé, que je l'ignorois encore. Enfin je n'eus avis de leur approche que quand on les vit du haut des mâts. Mon gouvernail & ceux de pluſieurs vaiſſeaux étoient à terre &, comme le mien, hors d'état de ſervir. Je donnai ordre à l'inſtant qu'on les fît apporter à bord. J'envoyai auſſi viſiter les hôpitaux, pour y prendre ceux des moins malades qui pouvoient être en état de donner encore un coup de main. Mais, malgré toutes les recherches que je pus faire, mes vaiſſeaux étoient toujours dénués de monde & le peu qui reſtoit, étoit ſur les dents. Cependant les ennemis approchoient toujours; il falloit prendre un parti. J'aſſemblai les Capitaines de l'eſcadre, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de nous laiſ-

ſer attaquer à l'ancre. Ainſi de leur avis & déchargé de la garde de Pondichery, par le réſultat du conſeil, comme je l'en avois ſommé, j'appareillai le 27 Juillet à la vue des ennemis, pour tâcher de conſerver le vent que j'avois ſur eux, & être par conſéquent le maître de mes mouvemens.

J'avois alors dans mon vaiſſeau 500 hommes d'équipage; ceux de 60 canons, en avoient 350 ou 400 tout au plus, & les autres 215. Encore avois-je été obligé de déſarmer la frégate la *Sylphide*, pour de ſon équipage renforcer mes plus foibles vaiſſeaux.

Telles étoient les forces avec leſquelles j'allois combattre une eſcadre pourvue de tout, abſolument ſupérieure à la mienne par la groſſeur des vaiſſeaux & le calibre de leur artillerie, toujours aſſurée de ſon avantage ſur nous par la quantité conſidérable de troupes dont elle étoit renforcée.

Malgré cela, l'ennemi ne dut pas s'appercevoir de notre foibleſſe par la bonne contenance que nous fîmes. Les deux eſcadres manœuvrerent toute la journée à vue l'une de l'autre. Je profitai de la nuit pour gagner dans le Sud, & dès le lendemain je ne revis plus l'eſcadre ennemie. Me trouvant alors par le travers de Négapatuam, je pris le parti d'aller mouiller à Karikalle, pour tâcher d'apprendre ce qu'elle étoit devenue : mais on n'en avoit aucune nouvelle. Je ne doutai plus dès-lors que les ennemis ne furent ſous le vent & qu'ils n'euſſent pris le parti de nous attendre au paſſage. Ainſi réſolu de profiter de l'avantage du vent, le ſeul que jeuſſe & que je puſſe eſpérer, je ne balançai donc pas à aller les chercher.

J'appareillai en conſéquence de Karikalle le premier Août, & ayant fait ranger mes vaiſſeaux ſur un même front pour découvrir davantage, je deſcendis la côte, bien ſûr de les rencontrer s'ils y étoient. En effet, nous ne tardâmes pas à les ap-

percevoir. A neuf heures du matin j'eus connoissance de l'escadre Angloise, qui étoit par le travers de Portonovo & cherchoit à remonter la côte. Aussitôt je tins le vent pour attendre la brise du large & pouvoir aller l'attaquer sans confusion. Cette brise s'étant déclarée à midi, je formai ma ligne au vent; le *Comte de Provence* à la tête, suivi du *Moras* & du *Duc d'Orléans*, mon matelot d'avant: après moi venoit le *St. Louis*, suivi du *Duc de Bourgogne*, ensuite le *Condé* & le *Vengeur*, qui formoient l'arriere-garde. J'arrivai dans cet ordre sur les ennemis; ils étoient fort loin: ce qui, joint à la pesanteur de plusieurs vaisseaux de l'escadre, fit que nous ne pûmes être à portée d'eux que sur les cinq heures du soir. Malgré cela, toujours déterminé à profiter de mon avantage, j'étois sur le point d'engager l'affaire, quand le *St. Louis* me cria qu'il ne pouvoit ouvrir sa batterie basse. Je m'apperçus en même tems que plusieurs autres vaisseaux étoient dans le même cas. Cet inconvénient, joint à l'approche de la nuit, m'obligea de tenir le vent, & de courir ainsi pour le conserver & profiter d'une occasion plus favorable.

Le lendemain n'ayant plus revu les ennemis, je fus mouiller à Karikalle pour savoir ce qu'ils étoient devenus: mais j'en eus bientôt des nouvelles par moi-même, car deux heures après minuit je vis tous leurs feux & ne doutai plus dès-lors qu'ils ne manœuvrassent pour me gagner le vent. J'appareillai aussitôt pour les prévenir, & en prolongeant comme eux la côte, je les apperçus au point du our environ une lieue & demie sous le vent. Je crus que c'étoit le moment de donner; j'en fis le signal en conséquence, & chacun des vaisseaux exécuta cet ordre avec tant de précision, que je crus remarquer dans l'ardeur générale qui les faisoit voler à l'ennemi, un bon augure pour le succès de cette journée.

Ma joie ne fut pas de longue durée : j'eus encore la douleur de voir le *St. Louis* & deux autres vaiſſeaux dans le même cas où ils s'étoient trouvés deux jours auparavant : la mer étoit cependant belle ; mais, Monſeigneur, je ne puis m'empêcher de vous le dire ; on vous a trompé, & la Compagnie s'eſt trompée elle-même : je n'avois dans mon eſcadre que trois vaiſſeaux de guerre, les autres n'avoient qu'une foible artillerie, & encore ne pouvoient-ils pas s'en ſervir ; j'en voyois la preuve avec bien du chagrin, mais il falloit ſonger à y remédier.

Dans la ſituation où étoient les deux eſcadres, celle des ennemis étoit bien alors ſous le vent ; mais à la briſe du large elle ſe trouva néceſſairement au vent à nous ; ainſi ils pouvoient nous forcer à combattre entre la terre & eux : d'un autre côté, il falloit renoncer à l'avantage de ſe battre au vent, vu l'état où ſe trouvoient pluſieurs vaiſſeaux, dont les premieres batteries étoient inutiles. Je crus donc que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de faire arriver le vaiſſeau de la tête & les autres ſucceſſivement dans ſes eaux, faiſant par la contremarche les mêmes mouvemens que lui, pour prolonger la ligne des ennemis : de là arriver tout court pour paſſer à poupe du dernier de leurs vaiſſeaux & lui envoyer chacun notre volée à portée de piſtolet, & courir ainſi dans le même ordre une lieue ou deux, plus ou moins, pour nous trouver encore au vent à eux à la briſe du large. Par cette manœuvre j'écraſois un de leurs vaiſſeaux, & j'étois à même de venir attaquer au vent, cette eſcadre qui eût été conſidérablement affoiblie pourlors. Au reſte, le pis qui m'en pût arriver, étoit d'être ſous le vent ſi la briſe manquoit trop tôt, & quelque choſe que je fiſſe je ne pouvois l'éviter.

J'envoyai au *Comte de Provence* la frégate la *Diligente*, pour le prévenir de mon deſſein, avec

ordre de l'exécuter au premier signal que j'en ferois. J'ordonnai aussi au *Duc de Bourgogne* de prendre la place du *Moras*, tandis que ce dernier vaisseau iroit remplir son poste à l'arriere-garde. Tout étant ainsi disposé, & chacun n'attendant plus que le moment d'arriver, j'en fis le signal par deux coups de canon, coup sur coup.

Aussitôt M. de la Chaise, commandant le premier vaisseau de l'avant-garde, s'empressa d'exécuter de point en point l'ordre que je lui avois donné : tous le suivirent également bien, & à voir l'ardeur avec laquelle chacun s'empressoit de tenir son poste, il sembloit que ce fût un même esprit qui les fît tous agir. Je crois que la bonne contenance avec laquelle cette manœuvre fut exécutée, ne contribua pas peu à jetter dans la ligne des ennemis le trouble & l'incertitude que je crus y appercevoir.

Ils ne tarderent pas à prendre le change que je voulois leur donner, & je commençois à ne plus douter de la réussite de cette fuite. Bientôt le *Comte de Provence*, qui conduisoit toujours la tête de la ligne avec une prudence & une fierté dont il ne se démentit point, se trouvant à une portée & demie du canon des Anglois, fit sa derniere arrivée pour aller passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux.

Nous le suivîmes tous, forçant de voiles pour ne pas donner le tems à l'ennemi de se reconnoître ; plus nous approchions, plus il paroissoit étonné de notre manœuvre. Bientôt il ne fut plus tems de s'en dédire, nous étions déja à portée du canon. Enfin nous étions sur le point de terminer notre entreprise, quand la brise de terre nous manquant tout d'un coup, me força de former ma ligne sur celle des ennemis & sous le vent de l'escadre Angloise.

Ce contretems ne ralentit cependant en aucune

façon l'ardeur de nos équipages, & je vis avec grand plaisir qu'au contraire leur animosité ne faisoit qu'en augmenter.

Au reste, je n'avois cessé d'admirer le zele & la bonne volonté qui paroissoient guider chacun des vaisseaux ; mais je ne crains pas de dire que la précision & la hardiesse avec laquelle ils manœuvrerent alors, me fit en quelque façon oublier leur foiblesse. Je me hâtai donc de profiter de cette ardeur générale pour me mettre en état de recevoir l'ennemi, qui de son côté formoit sa ligne au devant & dessus la mienne. L'Amiral étoit au centre, ayant devant & derriere lui deux de ses plus gros vaisseaux. M. Stevens, commandant un vaisseau de 70 canons, étoit à la tête de la ligne, & elle étoit fermée à l'arriere-garde par un vaisseau de même force.

Les Anglois ne nous firent pas attendre longtems ; il étoit midi & demi quand ils arriverent sur nous. Leur manœuvre me fit soupçonner qu'ils avoient envie de tomber sur mon arriere-garde ; mais je prévins leur dessein en mettant en panne pour donner le tems aux vaisseaux de l'arriere de serrer sur moi ; ils prolongerent alors notre ligne en très-bon ordre.

M. Stevens se trouvant déja à portée de pistolet du *Comte de Provence*, mit à culer pour tâcher d'éviter une partie de son premier feu ; mais ce vaisseau en ayant fait autant pour le conserver toujours par son travers, les deux escadres ne tarderent pas à s'approcher, & on n'attendit plus de part & d'autre que le moment de commencer le combat.

A peine en eus-je fait le signal, que les deux avant-gardes s'attaquerent avec un acharnement réciproque ; bientôt l'affaire devint générale, & ce ne fut plus de part & d'autre qu'un feu très-vif & très-animé.

Cependant les premiers coups qui furent tirés à

N v

la premiere heure, ne furent pas à l'avantage des ennemis, où un de leurs vaisseaux fut démâté d'un mât de perroquet de fougue, & paroissoit déja fort maltraité : d'ailleurs leur feu diminuoit beaucoup par la violence du nôtre ; ce qui, joint à l'animosité des équipages qui augmentoit toujours, pouvoit contrebalancer la supériorité de leurs forces, quand un accident auquel je n'eus jamais dû m'attendre, fit bientôt changer la face aux choses & décida tout en faveur des ennemis. Ils avoient à bord des artifices de toutes especes; le vaisseau qui combattoit le *Comte de Provence* lui en lança un, qui mit d'abord le feu dans ses voiles, & ensuite dans son mât d'artimon. Ce malheureux vaisseau, que sa bonne manœuvre & son courage sembloient avoir dû préserver d'un pareil accident, tint bon tant qu'il put, pour ne pas rompre la ligne : mais enfin la flamme qui commençoit d'embrasser sa dunette, l'obligea d'arriver pour l'éteindre. Il auroit peut-être eu beaucoup de peine à y réussir, sans M. Bouvet, commandant le *Duc de Bourgogne*, qui se sacrifia pour le mettre à couvert du feu continuel de l'ennemi, qui n'eût cessé de l'inquiéter, & sauva ainsi par sa valeur & sa prudence ce vaisseau, qui peut-être eût péri sans lui. Il n'y a point d'éloges, Monseigneur, que cette bonne manœuvre ne mérite, ni de récompense que ne doive espérer celui qui en est l'auteur, & qui d'ailleurs en est digne à tous égards.

Cependant la retraite forcée du *Comte de Provence* donnoit une supériorité décidée à l'ennemi. L'Amiral Anglois, qui connoissoit d'ailleurs la foiblesse de notre artillerie, sut assez profiter de l'avantage du vent pour nous combattre toujours à bonne portée du calibre de 32 : de façon que la plupart de nos vaisseaux ne pouvoient qu'incommoder fort peu leurs adversaires : pour lui, se rappellant, sans doute, la façon dont je l'avois reçu

la premiere fois, il se tenoit toujours par la hanche ; celui qui le précédoit me tiroit de l'avant, & pas un d'eux ne vint se mettre par mon travers : outre cela, j'allois venir au vent pour envoyer toute ma volée à l'Amiral, quand un coup de canon emporta ma roue de gouvernail, & pour-lors n'étant plus maître du vaisseau je dépassai malgré moi le *Duc d'Orléans*, qui m'ayant abrié un instant, me donna la facilité de réparer ce désastre & de venir me mettre en ligne de l'avant à lui. Alors le combat recommença avec plus d'acharnement que jamais : soutenu de tous mes vaisseaux, dont il sembloit que la foiblesse augmentât le courage, je fis face à l'ennemi. La drone de mon gouvernail ayant été presqu'aussitôt coupée, je me trouvois encore dans le même cas qu'auvaravant ; mais l'activité de ceux de mes officiers qui me restoient, suppléant à tout, je fus bientôt en état de revenir à la charge & d'aller secourir mes deux braves matelots, qui avec quelques vaisseaux soutenoient seuls le feu de toute la ligne Angloise.

Que vous dirai-je, Monseigneur, des prodiges de valeur qui se passoient à l'avant-garde ? Le feu continuel qui en sortoit, me cacha pendant quelque tems le dommage que nos vaisseaux y avoient essuyé. Enfin, cependant j'eus la douleur de voir que le *Condé* & le *Moras*, trop foibles toujours pour être mis en ligne, ne pouvant plus résister à des forces aussi supérieures que celles qui les écrasoient, furent contraints d'arriver pour se rétablir un peu & recommencer le combat.

Au reste, le danger que ces vaisseaux venoient d'éviter, n'étoit rien en comparaison de celui auquel je fus exposé un moment après ; un artifice, que les ennemis me lancerent, jetta le feu dans ma soute aux poudres, & je me vis sur le point de sauter en l'air à tout instant. C'est-là, Monseigneur, où je sentis plus que jamais combien on est heureux

dans ces ſortes d'occaſions d'avoir des officiers tels que ceux que j'ai. La ſécurité & le ſang-froid qu'ils firent paroître alors ſuffirent pour contenir l'équipage allarmé ; le feu fut éteint par les ſoins de M. Guillemin, mon écrivain, ſans que pour cela on diſcontinuât de tirer & que l'ennemi pût s'appercevoir de cet accident.

Malgré tant de déſaſtres nous réſiſtions encore ; j'en étois étonné moi-même, vu que les Anglois ne s'appercevant pas de leurs pertes par la grande quantité qu'ils avoient pour les réparer, faiſoient toujours un feu violent & continuel. J'avois alors néanmoins dans mon vaiſſeau 190 hommes, tant tués que bleſſés : la plupart de mes officiers hors de combat, moi-même j'avois dès le commencement reçu une bleſſure très-dangereuſe & dont je ſouffrois beaucoup : toutes mes manœuvres étoient hachées, mes voiles criblées, pluſieurs canons démontés ; un entr'autres avoit crevé à la premiere batterie & m'avoit tué 15 hommes : enfin je m'apperçus que mon équipage, preſque réduit à rien, ne jettoit plus que ſon dernier feu. Les autres vaiſſeaux ne me paroiſſoient pas être dans un meilleur état, tout le courage de ceux qui les commandoient ne pouvant plus les faire réſiſter à des forces ſi ſupérieures.

Ainſi, après deux heures & demie de combat, voyant le *Comte de Provence* encore en feu, mon arriere-garde écraſée, mon propre vaiſſeau tout en pieces, je pris le parti d'arriver pour ménager la retraite à mes vaiſſeaux qui avoient été forcés de plier. Tandis que nous exécutions cette manœuvre, le croiſſant qui tenoit la barre de mon gouvernail vint à manquer, de façon que mon vaiſſeau ne gouvernant plus, je ne pus éviter de m'aborder, pour comble de malheur, avec le *Duc d'Orléans*, qui étoit tout auſſi dégréé que moi. Je me trouvai alors dans la poſition du monde la plus critique.

Les ennemis avoient arrivé, comme nous, & pouvoient profiter de notre embarras pour achever de nous écraser ; mais les équipages, à l'exemple de leurs officiers, qui les animoient au milieu du danger, agirent dans ce moment avec tant de bonne volonté & de courage, que nous fûmes bientôt dégagés, & dès-lors maîtres du vaisseau, dont on venoit de raccommoder le gouvernail avec la même promptitude ; je pris la queue de l'escadre, & faisant encore feu des deux bords, j'écartai ceux des ennemis qui pouvoient nous inquiéter.

Nous travaillâmes aussitôt à nous regréer, tant bien que mal, pour nous mettre en état de recommencer, en cas que l'Amiral s'attachât à nous poursuivre, & ayant fait route pour Pondichery, je fis signal au *Vengeur* de venir se mettre derriere moi. J'eus encore la douleur de voir en passant ce vaisseau qui pompoit beaucoup & qui me parut très-maltraité : au reste, je devois m'y attendre après la vigoureuse défense que je venois de lui voir faire.

Quelques vaisseaux ennemis parurent d'abord vouloir nous chasser, mais ayant formé ma ligne de nouveau ils désespérerent de nous entamer & tinrent le vent pour aller mouiller à Négapatuam. Il étoit alors cinq heures & demie du soir. Pour moi, continuant ma route pour Pondichery, j'y arrivai le lendemain au soir & donnai ordre au même tems à tous les vaisseaux de s'embosser en ligne & le plus près de la place qu'il seroit possible.

Au reste, les deux combats que j'avois essuyés depuis que j'étois à la côte, me coûtoient cher : il ne me restoit presque plus d'officiers, ayant perdu Mrs. de la Bourdonnaye, Blonac & Duplessis, Pascau, sujets de mérite & de distinction ; & depuis Mrs. Du Desfaits Lieutenant & le Chevalier le Maintier, garde du pavillon. M. d'Herec étoit mort de ses blessures & je venois encore de

voit sous mes yeux mourir un de mes neveux, qui avoit eu la jambe emportée; il avoit été blessé dans le premier combat, ainsi que son frere, le Chevalier de Senneville, qui avoit reçu plusieurs éclats à la jambe : c'est un sujet excellent, il étoit au combat de M. de la Galissoniere; il est mon neveu & par la mort de son frere aîné il reste seul à sa famille. Trois combats qu'il a essuyés, mes services & sa bonne volonté me font espérer que vous aurez la bonté de lui continuer le brevet de Lieutenant de vaisseau que je lui ai donné.

Presque tous les autres ont été blessés, entre autres M. Gotho, qui a eu une contusion à la tête, M. de Baudran aux deux jambes & M. de Genlis au bras & au genouil.

Le Chevalier d'Aché a eu les deux mains & le visage brûlé; M. de Greffigny, garde de la marine, a été blessé dans les deux combats : moi-même, dans le dernier, je reçus une blessure très-dangereuse, dont j'ai été six semaines à guérir. Enfin, Monseigneur, il n'y a personne qui n'ait eu sa part; ce qui me donne lieu d'espérer que considérant les blessures de tous mes officiers, leurs travaux & la dureté de cette campagne, vous leur ferez accorder à tous les récompenses, dont ils sont d'autant plus dignes qu'ils ont contribué de la tête & du bras dans toutes mes opérations.

M. Gotho par son ancienneté est dans le cas d'être Capitaine; c'est mon second & un très-bon sujet, capable de commander & de remplir avec dignité toutes sortes de mission. Il s'est fait remarquer par sa bravoure & s'attire le suffrage de tout le monde.

M. le Chevalier de Monteil, à qui dès l'Isle de France j'ai donné le brevet de Capitaine de vaisseau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez : c'est un excellent sujet, il a toutes sortes

de talens pour le métier & eſt d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

M. de Baudran a des talens, il eſt brave & l'a prouvé ; il mérite la même grace.

M. de la Pommeraye eſt un officier de diſtinction, il a des talens infinis : ce ſeroit une bonne acquiſition pour le port, il mérite d'être Lieutenant, il eſt très-brave.

M. de Larchantel eſt un très-bon manœuvrier : il étoit ſur le gaillard d'arriere avec moi ; il m'a rendu de grands ſervices.

M. de Genlis a de l'eſprit, ſera un très-bon officier, il eſt très-bien & j'en ſuis fort content.

M. d'Aché ſera un très-bon officier : il eſt brave, a le caractere doux, aimable ; de plus, il eſt mon neveu.

M. de Senneville ſera un très-bon officier ; il a beaucoup d'eſprit, d'un caractere doux & d'une grande valeur ; il eſt auſſi mon neveu.

Je ne puis m'empêcher de vous former la même demande, que celle que je vous ai faite pour mes Lieutenans ; en faveur de mes Enſeignes, que j'ai pourvus de brevets de Lieutenant, ainſi que mes deux gardes-marine, Mrs. de Greſſigny & Jolins, de ceux d'Enſeigne : remplis de diſpoſition, de bonne volonté & d'eſprit, je me flatte que toutes ces qualités doivent vous parler pour eux. Au ſurplus, ce petit remplacement ne peut faire ombrage à perſonne ; la campagne qu'ils font, eſt d'une nature ſi extraordinaire par rapport à celle qu'on a coutume de faire dans la marine & les peines qu'on y eſſuie ſont ſi conſidérables, que ce ſeroit dégoûter dans la ſuite les officiers dont on auroit beſoin pour de ſemblables voyages. J'eſpere donc, Monſeigneur, que le petit nombre, la dureté de la campagne & leurs travaux dans un pays très-éloigné ; j'eſpere, dis-je, que toutes ces conſidérations feront que vous voudrez bien avoir

égard aux justes demandes que j'ai l'honneur de vous faire.

Permettez que je vous recommande aussi M. Tremigon, Lieutenant des vaisseaux de la Compagnie, que j'avois embarqué sur mon vaisseau avec une commission de Capitaine de brûlot; il a été blessé très-dangereusement à la tête & a manqué de perdre l'œil.

Les Srs. de la Rigaudiere & Herbo, tous deux Enseignes de la Compagnie, embarqués avec moi, ont fait des merveilles; il est juste qu'ils profitent de l'avantage qu'ils ont eu de servir sur le vaisseau du Roi. Je leur ai donné à chacun un brevet de Lieutenant de frégate.

Je ne saurois trouver d'expressions assez fortes pour vous dire, Monseigneur, combien je suis satisfait des Capitaines de la Compagnie; ils sont aussi braves qu'attentifs & bons manœuvriers.

M. de la Chaise s'est comporté dans le combat du 3 Août avec une valeur & un zele qui le mettent bien à l'abri de toutes les mauvaises impressions que l'on a voulu donner de lui; il mérite à tous égards vos bontés & celles de la Compagnie.

M. de Palliere est, sans doute, dans le même cas: il a toujours manœuvré dans l'occasion avec une intelligence & une précision, qui répondoient bien à la valeur qu'il a fait paroître.

M. Joannis joint à une capacité & une expérience consommée, une bravoure qui me l'a fait remarquer dans le combat du 29 Avril. Il étoit resté malade à Pondichery pendant notre derniere sortie & malgré sa bonne volonté il ne put être en état de suivre le sort de son vaisseau.

M. Bouvet s'est distingué dans les deux combats, particuliérement dans le dernier. J'ai déja parlé de la belle manœuvre qu'il y fit; c'est à Monseigneur à décider de son mérite.

Je n'ai pas de moindres éloges à vous faire de

M. Surville le cadet ; j'ai trouvé dans lui toutes les qualités qu'on peut attendre d'un excellent homme de mer. Il s'est fait un honneur infini dans les deux combats & a été blessé dangereusement dans celui du 3 Août.

MM. Bec-de-lievre & Rosbau ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la foiblesse de leurs vaisseaux.

M. Mahi a fait au combat du 29 Avril tout ce qu'on pouvoit attendre d'une frégate de sa force ; il se présenta de la meilleure grace du monde & résista aussi longtems qu'il étoit possible de le faire. C'est un très-bon sujet ; je l'ai chargé de plusieurs missions, dont il s'est acquité au mieux.

M. Dufrêne Marion me servoit de répétiteur. Je l'ai employé en différentes occasions importantes ; il est extrêmement intelligent, bon manœuvrier, bon à tout, & l'on peut en toute sureté compter sur lui.

Voilà, Monseigneur, ce que je pense de tous les Capitaines de la Compagnie ; ils méritent tous assurement des graces particulieres & des marques de distinction. Je vous les demande comme une justice qui leur est dûe, & pour moi, sous les ordres duquel ils étoient.

Je serois bien touché, Monseigneur, si vous ne faisiez pas pour eux tout ce que votre justice & les qualités de votre cœur me font espérer.

Le Sr. Fermand, mon Secrétaire, a reçu sur mon vaisseau un coup de mousquet qui lui a fracassé les deux mains, de l'une desquelles il est même estropié. C'est un fort bon sujet, il a des talens & j'en suis très-content ; mais comme il est sans fortune & qu'il ne vit qu'à l'appui de son métier, sa seule ressource, je crois, Monseigneur, que vous ne lui refuserez pas un état qui le mette à l'abri de la misere : ses talens le rendent très-propre d'ailleurs à être Ingénieur de la marine.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le lendemain de mon second combat j'étois arrivé à Pondichery, que je m'étois embossé aussitôt pour mettre mes vaisseaux en état de se défendre encore, tant bien que mal, si nous y étions attaqués.

Je fis part en même tems au Conseil de l'état où se trouvoit l'escadre du Roi, dénuée de monde, de vivres, d'agrêts, &c. Je demandois des mâtures, des vergues & enfin généralement de tout.

On me répondit, comme à l'ordinaire, qu'il n'y avoit rien, mais que cependant on alloit faire son possible pour tâcher de me fournir une partie de ce dont j'avois besoin. Je donnai ordre en conséquence à tous les vaisseaux de travailler à se regréer au plutôt & de songer uniquement à se mettre en état de partir.

La disette absolue où l'on étoit à Pondichery, tant pour les vivres que pour les ressources qui concernent la marine, fit qu'au bout de huit jours nous n'étions pas plus avancés que le premier.

L'ennemi étoit au vent & nous inquiétoit sans cesse : ma situation étoit cruelle, encore ne pouvois-je y remédier.

J'appris quelque tems après qu'une frégate Angloise s'étoit emparée du brigantin le *Rubis*, qu'on m'avoit dépéché de l'Isle de France. Ce bâtiment ayant cru trouver quelqu'asyle dans la rade de Négapatuam, s'étoit refugié à une portée de fusil du canon de cette place ; mais les Hollandois, soit par la crainte que leur causoit la proximité des ennemis, soit plutôt par mauvaise volonté pour nous, l'avoient laissé prendre sans lui donner aucun secours, malgré la sommation qui leur en fut faite par le Capitaine du brigantin.

Je regardai cette conduite des Hollandois comme une insulte faite à la nation, contre le droit des gens, & dont on ne pouvoit les faire repentir qu'en usant de représailles.

J'en eus l'occasion peu de jours après. Un de leurs vaisseaux, parti de Batavia, étoit venu mouiller au vent de Pondichery, peut-être encore pour nous examiner. Je le fis arrêter sur le champ & le remis entre les mains du Conseil supérieur, pour qu'il en décidât.

Ayant appris par M. Dujardin, qui commandoit le *Rubis*, que le *Centaure* étoit en armement à l'Isle de France, quand il étoit parti, je dépêchai la frégate la *Sylphide* pour aller croiser sur Ceilan & pouvoir informer ce vaisseau, s'il arrivoit, des mesures qu'il avoit à prendre pour venir me joindre en sureté.

Pendant ce tems-là je ne cessois de presser le ravitaillement de l'escadre, mais les subsides qu'on nous fournissoit, etoient si peu de chose que je ne savois encore sur quoi compter. Bientôt après le retour de M. de Lally du Tanjaour me causa de nouveaux embarras. On me proposa d'appareiller encore une fois & avec 150 hommes de renfort d'aller rechercher les ennemis & de leur faire quitter leur croisiere sur Négapatuam. Quelque déplacées que furent ces propositions, je ne pus me dispenser d'y répondre; je fis observer au Conseil, que ce n'étoit pas encore tant les hommes que des vaisseaux qui me manquoient; que n'ayant pu me battre au vent jusqu'alors, je me trouverois dans le même cas, toutes les fois que je voudrois l'entreprendre; qu'ainsi de combattre sous le vent étoit donner un avantage marqué à l'ennemi. Je représentai l'état où étoit mon vaisseau, ses mâts presque hors d'état de servir désormais, le côté de tribord tout haché, & l'impossibilité où il seroit de reprendre la mer, s'il essuyoit un troisieme combat. Je mis sous les yeux du Conseil la peine qu'on avoit encore actuellement à réparer en partie les dommages les plus considérables que nous venions d'essuyer. D'ailleurs, supposé que

j'eusse chassé les ennemis, je ne pouvois en retirer aucun avantage & bien loin de-là je me voyois dans la nécessité de brûler la moitié de l'escadre pour ramener l'autre, faute de matelots, dont il nous manquoit absolument, & d'agrêts pour réparer nos désastres, On ne pouvoit dans le moment présent que raccommoder à peine nos mâts & nos vergues; mais dans quel état me serois-je donc trouvé alors? D'ailleurs, si j'eusse été battu, comme il y avoit toute apparence, où en eus-je été? L'escadre étoit perdue sans ressource & l'Inde par conséquent. Au lieu de cela, en prenant le parti de retourner à l'Isle de France, je me mettois dans le cas de recevoir les secours qui pouvoient m'arriver d'Europe, de radouber mes vaisseaux & de reparoître à la côte de bonne-heure & de combattre les ennemis du Roi, peut-être avec avantage.

M. de Lally ne comprit, ou du moins ne voulut rien comprendre à ces raisons, quelque bonnes qu'elles fussent; il ne fit pas même de difficulté de dire que je l'abandonnois; bien plus, on verbalisa & en me chargeant de tous les événemens on me reprochoit mon départ comme une chose honteuse à la nation. Pendant ce tems-là on me refusoit des vivres, même jusqu'au journalier.

Je regardai tous ces mauvais traitemens & d'autres procédures qui s'ensuivirent, plutôt comme animosité de la part des uns & foiblesse de la part des autres, que comme des conseils dont je pus faire aucun cas. Je dissimulois cependant pour ne pas faire d'éclat; mais toujours ferme dans le sentiment que j'avois pris & où je voyois clairement le bien de l'Etat, j'assemblai mes Capitaines, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de rester à la côte, vu le mauvais état de leurs vaisseaux, qui ne pourroient peut-être pas gagner l'Isle de France si l'on tardoit plus longtems. D'ailleurs,

nous étions inutiles déformais. L'ennemi étant au vent & nous hors d'état de l'attendre, nous ne pouvions donc que rester sans succès, exposés aux dangers qui nous menaçoient de toutes parts. J'envoyai à M. de Lally le résultat de nos conclusions & donnai aussitôt les ordres nécessaires pour le départ de l'escadre. En effet, les vaisseaux se trouvant enfin raccommodés tant bien que mal, j'appareillai de Pondichery le 3 Septembre; je détachai en même tems la *Sylphide*, qui étoit de retour depuis peu, & la renvoyai encore une fois croiser sur Ceilan, jusqu'au 22 du mois, pour n'avoir rien à me reprocher, au cas qu'il dût nous arriver quelques vaisseaux; ce que je ne pouvois cependant prévoir. Pour moi, continuant ma route, je passai la Ligne le 17, & ayant quitté ceux de mes vaisseaux qui pouvoient me faire perdre du tems, je fis tant de diligence que je mouillai le 13 Octobre à l'Isle de France, après avoir essuyé déja bien des contrariétés des calmes & des orages.

En appercevant la cornette qui étoit dans la rade, je me flattai d'abord que c'étoit pour me relever; mais non, le Roi veut que je retourne dans l'Inde : j'exécuterai ses ordres, & vous pouvez l'assurer que j'y ferai mon devoir; mais, Monseigneur, je suis excédé : tous les Capitaines, Officiers & Equipages de mon escadre le sont aussi: nos vaisseaux sont écrasés, & nous trouvons ici pour ressources des miseres de toute espece.

Nous manquons de tout; les hommes même nous manqueront : comment faire la guerre? Je parts de l'Inde, parce qu'il n'y a rien; j'arrive ici & je m'y trouve encore plus dans l'embarras.

Enfin, Monseigneur, c'est au point que nous sommes obligés d'envoyer au Cap de Bonne-Espérance, un vaisseau de Roi & onze de la Compagnie, sous les ordres de M. de Ruis, pour aller nous chercher des subsistances & généralement tout

ce qu'il pourra obtenir; voilà notre ſeule reſſource, voilà au vrai ma poſition; ma volonté ſera toujours la même, je ſouhaite que mes forces y répondent.

Nous dépêchons la frégate la *Fidelle* pour aller porter un million à Pondichery; je crois que ce ſecours fera un grand plaiſir à M. de Lally, ſachant tous les beſoins qu'il doit en avoir actuellement.

Vous ne pouviez, Monſeigneur, me faire plus de plaiſir que d'envoyer ici M. de l'Aiguille; c'eſt mon ami de tout tems: vous connoiſſez ſes talens & ſon mérite, je ferai de mon mieux pour profiter de ſes lumieres; mais, Monſeigneur, un Officier-Général comme lui eſt déplacé en ſecond. Il étoit plus propre que qui ce ſoit pour conduire cette expédition. Je ſuis enchanté d'avoir MM. de Ruis & Beauchêne: avec de tels officiers on peut ſe flatter de faire de bonne beſogne.

Tout ce dont je puis vous aſſurer, Monſeigneur, c'eſt que puiſque le Roi m'ordonne de retourner dans l'Inde, j'obéirai & je ſacrifierai ma vie pour ſon ſervice: tout ce que j'attends de ſa bonté, c'eſt que ſi je ſuis tué ou que je ſuccombe aux fatigues d'une campagne auſſi pénible que celle-ci, il n'abandonne point Madame d'Aché, qui a vendu tout ſon bien pour me ſoutenir, & que je laiſſerois dans la plus affreuſe miſere.

Relation détaillée des deux combats livrés à l'Eſcadre Angloiſe par l'Eſcadre du Roi, commandée par M. le Comte d'Aché; le premier, à vue du Fort St. David & de Pondichery, le 29 Avril: le ſecond, à vue de Negapatuam & de Karikalle, le 3 Août 1758.

ETANT arrivés à Maurice le 17 Décembre 1757, & ayant armé une eſcadre de neuf vaiſſeaux & de deux frégates, nous partîmes de cette isle le

27 Janvier pour nous rendre à la Côte de Coromandel, emportant avec nous toutes les troupes & les munitions de guerre destinées pour l'Inde. La mousson (*) étant contraire, l'escadre fut obligée de prendre la grande route, la colonie étant dépourvue de tout, & n'ayant pu entretenir les équipages des vaisseaux & les soldats de débarquement jusqu'à la saison ordinaire & convenable pour le départ.

Les vents furent en effet très-contraires jusqu'au 3 Avril : le 17 de ce mois, après une navigation très-pénible, nous passâmes enfin l'équateur, & le 22 nous eûmes connoissance de l'isle de Ceilan, d'où le Général détacha la *Diligente* vers Karikalle pour y prendre langue, tandis que l'escadre suivant la frégate, s'avançoit elle-même vers ce comptoir. Nous comptions y trouver des intelligences certaines de la position des Anglois à la côte de Coromandel. On nous y confirma seulement la jonction des cinq vaisseaux de M. Stevens à ceux venus du Gange aux ordres du Vice-Amiral Pocok, lequel étoit sorti de Madras le 17 Avril, portant sur son escadre des attirails & des munitions de guerre & laissant deux frégates en croisiere devant le Fort St. David.

Le 27 au soir nous appareillâmes de Karikalle, en réglant notre voilure de façon à nous trouver en ligne devant Goudelour au lever du soleil. Nous eûmes effectivement connoissance des deux frégates angloises, & quoiqu'elles fussent appareillées, se trouvant entre la terre & les vaisseaux, elles ne songeoient qu'à se jetter sous le fort St. David; mais étant vivement poursuivies, elles furent obligées de s'échouer, où la bordée les conduisit, &

(*) On appelle *mousson*, des vents généraux qui soufflent six mois d'un côté & six mois de l'autre.

elles se brûlerent, sans nous donner le tems de les combattre. Cette premiere expédition, jointe à la vue de nos forces, paroissoit répandre la terreur chez les Anglois. Les deux Généraux s'empresserent de profiter de cette premiere consternation. M. de Lally, impatient d'attaquer le fort St. David, desiroit qu'on le mît à terre, tandis que l'escadre, pour ne pas perdre l'avantage de sa position, continueroit à tenir le vent; & pour contribuer encore mieux à l'entreprise, on fit mouiller les vaisseaux devant Goudelour; M. de Lally devant donner des ordres précis pour faire passer à l'escadre les rafraîchissemens nécessaires pour maintenir une croisiere aussi importante: cependant M. le Comte d'Aché voulut détacher le *Comte de Provence* & la *Diligente*, pour porter le Général de terre & ses principaux Officiers à la rade de Pondichery.

Pendant que l'on faisoit ce premier débarquement, après lequel on espéroit que nous serions rejoints tout de suite par ces deux navires si nécessaires à l'escadre, nous louvoyâmes pour mouiller devant le fort Anglois, disposant les vaisseaux de la maniere la plus convenable pour étendre le blocus.

Dès le lendemain 29 Avril nous entendîmes les canons des ennemis à l'attaque de leurs postes avancés, auprès desquels nos troupes marchoient déja, faisant l'investiture de la place. M. le Comte d'Aché ayant également à cœur la réussite du siege, & voulant couper toutes les communications du côté de la mer, fit appareiller la *Sylphide*, afin qu'allant mouiller au vent dans la riviere de Goudelour, elle fût à portée d'empêcher tout secours aux assiégés, & d'ôter les moyens d'évacuer les effets de leurs comptoirs. Comme la *Sylphide* s'élevoit pour gagner bord sur bord, elle fit le signal de neuf voiles. Sur le champ le Général donna ordre

ordre de se préparer au combat, & bientôt ayant reconnu nous-mêmes les navires qui faisoient force de voiles, courant sur nous en bon ordre, on fit le signal d'appareiller en filant les cables, & en même tems celui de se ranger en bataille l'amure à stribord.

Pendant que les vaisseaux s'arrangeoient successivement en cet ordre, & que l'on manœuvroit pour en rallier quelques-uns qui étoient sous le vent, l'on faisoit le signal au *Comte de Provence* & à la *Diligente* de se rallier; & pour que ces deux bâtimens si essentiels ne pussent manquer de joindre avant l'action, M. le Comte d'Aché leur envoya par un petit canot l'ordre de couper leurs cables pour courir à toutes voiles sur l'escadre qu'il conduisoit au devant de l'ennemi, observant exactement de ne pas tenir le plus près pour faciliter le ralliement de ces deux vaisseaux, qui étoient à notre vue mouillés: ensuite, pour empêcher les Anglois d'introduire aucun secours dans le fort St. David, nous retînmes le vent pour les couper, ou les obliger à combattre.

C'est ainsi que nous nous présentions à eux; ayant en avant le *Bien Aimé*, le *Vengeur*, le *Condé*, l'*Orléans*, & derriere le *St. Louis*, le *Moras* & le *Duc de Bourgogne*, entre lesquels on fit placer la *Sylphide*, pour occuper la place du chef de division, que l'on attendoit à tous momens & dont on avoit été obligé de changer le poste, mettant l'arriere-garde à l'avant-garde, par rapport à la position du *Comte de Provence*, qui devoit nous venir joindre par derriere: l'escadre courant dans l'Est, les vents étant de la partie du Sud.

Les Anglois formoient aussi leurs lignes, où ils sembloient d'abord faire entrer leurs frégates, & s'étendant pareillement à nous, ils arrivoient en dépendant, sans diminuer leurs voilures; ce qui balançoit l'idée de revirer tous à la fois, d'autant

que le *Duc d'Orléans* n'étoit point encore rallié ; il le fut peu de tems après ; & comme on s'apperçut que les Anglois tenoient plus le vent, en diminuant de voiles, & qu'on pouvoit ainsi supposer le dessein de revirer tout à coup pour mouiller au vent du fort St. David, le Général fit le signal de chasser en bataille.

A midi l'Amiral Anglois hissa son pavillon & l'assura : à l'instant nous arborâmes le nôtre, & l'assurâmes de même d'un coup de canon; & comme il arrivoit en dépendant pour prolonger notre ligne, nous tînmes le vent en observant la manœuvre de l'ennemi, qui réglant sa disposition sur la nôtre, fit passer en avant un de ses vaisseaux de l'arriere-garde, pour égaliser les forces que nous lui présentions.

Bientôt il n'y eut plus à douter que l'Amiral Anglois ne fût décidé à combattre ; ainsi, pour répondre à son intention, & pour livrer le combat à une distance de terre qui pût faciliter le ralliement du *Comte de Provence*, on fit le signal à l'arriere-garde de diminuer de voiles, & nous attendîmes l'ennemi sous les deux huniers. A deux heures on commença à être fort près ; la ligne des François bien formée, & si serrée que par précaution nous fîmes le signal d'ouvrir un peu la file; celle de l'ennemi étant moins serrée & aussi étendue, rangée dans l'ordre suivant. L'Amiral Anglois, portant pavillon blanc à croix rouge au mât de misaine, ayant trois gros vaisseaux en avant & une frégate, & trois autres aussi de force derriere, avec une seconde frégate, qui répétoit ses signaux.

A deux heures un quart l'ennemi arriva pour engager l'action : M. le Comte d'Aché fit faire alors le signal pour se préparer au combat, marquant ainsi l'instant où sur chaque vaisseau tout le monde devoit demeurer fixé à son poste. Nous commençâmes à pointer nos canons, & chaque officier ne

ſongea plus qu'à obſerver le commandement dans la diſpoſition ſuivante.

M. de Gotho, Capitaine, ſur le gaillard d'avant, ayant avec lui MM. de la Pommeraye & d'Hercé.

M. le Chevalier de Monteil, Major de l'eſcadre, auprès de la perſonne du Général, ayant MM. de Larchantel & Senneville pour commander à la mouſqueterie & aider à l'exécution des ſignaux.

A la premiere batterie, Mrs. de Baudran, Senneville, d'Aché, le Chevalier du Pouette, Greſigny & le Minthier.

A la ſeconde batterie, Mrs. Du Deſſay, Dupleſſis, Parſeau, le Chevalier de Genlis & Geslin.

Sur la dunette, le Chevalier de Bloſſac, de la Bourdonnaye, le Chevalier de Beaudras, & Gui, Volontaire.

Tous les vaiſſeaux étoient parfaitement rangés; l'on fit de plus crier de vaiſſeau en vaiſſeau juſqu'au premier de notre avant-garde, qu'ils euſſent attention au *Duc de Bourgogne*, afin de faciliter à ce vaiſſeau le moyen de nous ſuivre & d'être toujours dans nos eaux.

Par l'attention qu'apportoient tous les Capitaines à l'exécution des divers mouvemens, on ne pouvoit qu'augurer un bon ſuccès, & M. le Comte d'Aché ſatisfait encore de l'ardeur de tous les équipages, qui éclatoient par des cris de vive le Roi, d'un bout de la file à l'autre, ayant vu que notre avant-garde ſe trouvoit déja à bonne portée, ordonna qu'on lui fît le ſignal d'attaquer. Au même inſtant le *Bien-Aimé* tira ſa volée ſur le premier des ennemis, & ſucceſſivement tous nos vaiſſeaux firent feu ſur l'eſcadre Angloiſe. L'Amiral Anglois nous riposta ſa bordée, en continuant d'arriver, &, ſuivi de ſes deux matelots, il s'approcha de notre corps de bataille avec beaucoup de réſolution.

Cependant, quoique le feu fût très-vif, & que ces deux vaiſſeaux dirigeaſſent preſque toujours

une partie de leur route sur le *Zodiaque*, nous l'obligeâmes bientôt à brasser sur le mât, tandis que nous tenions l'artimon bordé pour tirer sans interruption sur le matelot d'avant, que le *Duc d'Orléans* combattoit de près. Le *St. Louis* recevoit fort bien à son tour le Commandant Anglois, lorsqu'en quittant notre travers il se trouvoit à sa portée : le *Vengeur* parut bientôt avoir l'avantage sur son adversaire, qui tenoit le vent, & manœuvroit autant qu'il lui étoit possible pour s'en éloigner, & surtout pour éviter le feu du *Condé*, qui tâchoit de se diriger sur lui : le *Moras* tiroit aussi vigoureusement sur l'avant-dernier de la ligne Angloise. Tandis que ces choses se passoient à notre avant-garde & au corps de bataille, à notre grand étonnement le *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt de Mannevillette, sortit de la ligne : la *Sylphide*, qu'il gênoit par ce mouvement, plia aussi sous le feu d'un vaisseau de la premiere force.

Cependant l'Amiral Anglois, toujours plus attaché à combattre de près le *Zodiaque*, avoit sorti de la ligne pour s'approcher à la portée du fusil, & pendant que nous répondions très-vivement à son feu, son arriere-garde combattoit avec avantage le *St. Louis* & le *Moras*, devenus seuls par la désertion du *Duc de Bourgogne*.

Nos vaisseaux de la tête, pour se conserver par le travers de l'ennemi, avoient été obligés de faire de la voile, & ils se trouvoient assez de l'avant pour avoir l'espace de virer entre le premier & le second de la ligne Angloise ; sur le champ le Général leur en fit le signal, afin qu'ils pussent mettre l'arriere-garde Angloise entre deux feux, laquelle s'obstinoit à combattre de près nos vaisseaux de l'arriere, & qui s'y livroient même sans observer l'éloignement de leur avant-garde.

Par malheur nous n'avions point de frégates

pour répéter les signaux, &, comme il n'arrive que trop ordinairement, la fumée étoit un second obstacle pour que M. de Palliere apperçût le signal de sa division. On s'efforça en vain de héler le premier vaisseau pour faire passer la voix de l'un à l'autre. Le *Vengeur* forçoit de voiles en pinçant le vent, pour combattre de plus près; le *Bien-Aimé* à la portée du fusil faisoit un feu continuel, & recevoit quantité de boulets dans ses agrêts. Quelque tems après nous amenâmes ce signal, voyant que la plupart de nos vaisseaux, ainsi que nous, étoient trop degréés pour virer vent devant: mais l'on songea dès-lors à revirer tous à la fois vent arriere, dès que la position seroit favorable, parce que l'ennemi se portant à notre queue dérivoit considérablement, & qu'ainsi il exposoit la sienne à être coupée, sans compter l'avantage de nous rapprocher d'une côte que nous avions tant d'intérêt de ne pas perdre: dans ce même tems le *Duc de Bourgogne*, longeant notre ligne, tiroit sans discerner plusieurs boulets sur nos vaisseaux, & nous fîmes en vain son signal pour le rappeller à son devoir. La *Sylphide* qui nous rangeoit aussi sous le vent, tiroit avec plus d'attention par les intervalles, & s'approchoit de notre tête, où le *Bien-Aimé* & le *Vengeur* avoient déja désemparé leurs adversaires & les chauffoient avec un avantage remarquable; sur les quatre heures le *Moras* fut obligé de quitter la ligne, à cause de la quantité de boulets reçus à fleur d'eau: dès-lors tous les coups de l'ennemi se réunissoit sur le corps de bataille.

Le combat devenoit ainsi plus animé des deux parts: à la vérité l'on voyoit le *Comte de Provence* & la *Diligente* employer tous leurs soins pour gagner leurs postes: &, soit qu'un tel renfort fût garant de la victoire, jamais le feu du *Duc d'Orléans*, du *Zodiaque* & du *St. Louis* ne

fut plus soutenu. L'Amiral ne tarda pas encore à culer ; nous trouvant alors sous la poupe du *Duc d'Orléans*, nous fûmes obligés de lui passer en avant pour l'éviter. Mais rebordant aussitôt notre artimon, cette manœuvre nous porta d'elle-même à la position qui nous convenoit le mieux, le *St. Louis* ayant par ce moyen un vaisseau de plus à l'aider.

Cependant le feu continuoit toujours, & le nôtre fut tel que l'Amiral Anglois cula pour la troisieme fois ; s'étant laissé dériver, il se trouva par le travers du *Duc d'Orléans*, qui le combattit vivement, & étant arrivé à la portée du *St. Louis*, M. de Joannis lui envoya plusieurs volées à bout portant, après lesquelles il demeura ses voiles criblées & le vent dessus ; tous les autres vaisseaux Anglois imitant sa manœuvre, brassoient aussi en panne, ce qui formoit un espace considérable entre le centre & la tête des ennemis.

Pour-lors le *Vengeur*, toutes voiles dehors, alloit couper le vaisseau que le *Bien-Aimé* retenoit malgré lui sous son feu ; la *Sylphide* avec beaucoup d'ardeur suivoit de même en queue, & tenoit le plus près du vent pour être à portée de tirer aussi ; le *Comte de Provence* alloit être bientôt à même de donner vent devant, & de son bord gagner le centre de notre ligne, vers laquelle la *Diligente* étoit presque ralliée, répétant déja nos signaux.

Comme l'arriere-garde Angloise demeuroit dans sa position, & que nos vaisseaux étant fort de l'avant, n'étoient que plus à portée de la couper sur l'autre bord, cette manœuvre étoit praticable en virant promptement tous à la fois pour tenir le plus près l'amure à bas bord. M. le Comte d'Aché sentit que ce mouvement étoit tout décidé ; aussi ne perdîmes-nous pas un instant pour faire prendre lof pour lof, la plupart de nos vaisseaux n'étant plus en état de donner vent devant : nous mîmes

donc le signal de virer vent arriere ; & nous y ajoutâmes celui de l'ordre de la bataille, l'amure à babord, afin que nos vaisseaux comprissent mieux l'idée de notre manœuvre.

L'Amiral Anglois ne tarda pas à en juger lui-même ; du moins il fit précipitamment signal à ses vaisseaux de tenir le vent, & lui-même, qui étoit le premier des quatre & le plus sous le vent, travailla aussitôt à amurer ses basses voiles & à border ses perroquets, & mettoit tout en usage pour qu'en ralliant sa tête il tirât son arriere-garde de la position critique où elle se trouvoit, vers les cinq heures du soir. Au reste, tous les efforts qu'il auroit pu employer pour se conserver le vent sur notre queue, devenoient inutiles, parce que notre avant-garde abandonnant les deux vaisseaux Anglois maltraités & absolument dégréés, auroit toujours pu doubler M. Pocok au vent, qui étoit l'objet d'importance & le sujet du mouvement proposé.

Le *Moras* se trouvant par notre travers sous le vent, nous le helâmes pour qu'il nous laissât la place de changer le lof pour lof, étant bien surs que nous serions imités par le *St. Louis* & le *Duc d'Orléans*, & successivement par tous nos vaisseaux, qui n'attendoient probablement que notre manœuvre. Nous la commençâmes en effet. Cependant, étant vent arriere, M. le Comte d'Aché crut plus à propos d'approcher le *Comte de Provence*, qui malheureusement jugeant mal de notre manœuvre, cargua sa grande voile, mais qu'il remit aussitôt dès qu'il l'eut compris, pour courir sur nous toutes voiles dehors.

Le *St. Louis* nous hela sur ces entrefaites, & pendant que la queue des ennemis étoit presque dans nos eaux, & que notre avant-garde étoit fort de l'avant, M. de Joannis cria au Général qu'il étoit prêt à le suivre pour recommencer, & M. de Surville prit les amures à babord le premier, &

nous comptions bien que dès cet instant même nous formerions notre ligne sur le *Duc d'Orléans*, devenu notre tête, sauf au *Comte de Provence* & à sa division de serrer dessus nous, dès que nous aurions remis au plus près, tandis que notre avant-garde auroit serré le vent, pour tenir l'arriere-garde entre son feu & le nôtre.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'escadre fit quelque circuit en se formant, les ennemis, revenus de leur premier trouble, se rallierent en tenant le plus près sur le bord opposé au nôtre ; & par malheur, le jour allant finir, il n'y eut pas moyen de regagner assez au vent pour se rengager de nouveau.

Avant la nuit les Anglois revirerent : il y a lieu de croire que c'étoit plus pour se conserver le vent, que pour rengager un second combat ; car dès la fin du jour M. le Comte d'Aché fit allumer tous ses feux de commandement, & chaque vaisseau portoit son fanal de poupe, tandis que les Anglois ne montroient aucune lumiere, pour nous dérober leur manœuvre. On remarqua que les Anglois avoient leurs voiles & agrêts hachés, & que les deux vaisseaux de l'avant-garde qui avoient été combattus par le *Vengeur* & le *Bien-Aimé*, étoient entiérement désemparés ; qu'il y en avoit un qui avoit son mât de perroquet de fougue en bas, & l'autre son petit mât de perroquet. Un de ces deux vaisseaux se porta pendant l'action à un tel éloignement, qu'ayant, comme nous, arrivé après le combat, il passa au vent de la ligne angloise, où il se mit à la bande pour se raccommoder.

Le *Zodiaque*, qui avoit été le plus maltraité, fut en état bientôt d'orienter ses quatre corps de voiles, & pendant que chacun travailloit à se regréer, l'escadre étant formée l'amure à-babord, M. le Comte d'Aché ordonna à la *Diligente* de courir la ligne, pour avertir les vaisseaux qu'il se proposoit

de livrer un second combat. La jonction du *Comte de Provence* & de la *Diligente* nous promettoit en effet les plus grands avantages ; mais les Anglois parurent bien éloignés de ce dessein, ils restoient maîtres du vent & continuoient à tenir le plus près en nous cachant leurs manœuvres.

Le Général ne songea qu'à louvoyer pendant la nuit, ou bien de mouiller à la côte, si les courans & le vent ne permettoient pas de gagner plus dans le Sud. Ce dernier parti sembloit même le plus convenable, à cause de la rapidité du courant ; il renvoya une seconde fois la *Diligente* pour dire au *Comte de Provence* de faire lui-même le signal de mouiller, dès qu'il le jugeroit à propos.

A neuf heures du soir le *Comte de Provence* nous fit le signal de mouiller ; nous le repétâmes à l'instant, & le marquâmes de notre mieux, afin que les vaisseaux ne perdissent pas de tems à parer leurs ancres & à serrer leurs voiles.

Nous mouillâmes par les neuf brasses d'eau & vîmes successivement mouiller tous nos navires ; ainsi l'Escadre se trouvoit avantageusement placée & à peu de distance de Pondichery ; mais au point du jour nous eûmes le fatal coup-d'œil du *Bien-Aimé*, qui étoit allé à la côte. Ce vaisseau avoit perdu deux ancres dans le combat, & par une fatalité singuliere, le *Duc de Bourgogne*, dont la conduite avoit été si honteuse pendant l'action, lui rasant sa quille, lui coupa son dernier cable. La brise qui étoit très-forte, le portoit à terre ; il mouilla une petite ancre à jet qui lui restoit & qui ne put résister aux courans ; il voulut appareiller, mais ses voiles & manœuvres hachées pendant le combat, ne furent pour lui d'aucune ressource. Enfin M. Bouvet, après avoir si bien combattu & avoir fait toutes les manœuvres d'un brave & excellent officier, eut le malheur de perdre son vaisseau. La mâture étoit déja coupée, & y ayant

envoyé sur le champ, M. le Comte d'Aché apprit qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour ce vaisseau ; on disposa seulement les choses pour sauver les hommes, avec tous les effets & munitions, & M. Bouvet demeura à son bord pour s'acquitter de ce devoir avec son équipage, tandis que Mrs. Landiviziau & le Chevalier de Crillon, qui pendant le combat avoient donné de bons exemples aux troupes, les conduisoient à Pondichery.

Ce même jour on eut nouvelle de l'escadre angloise. Elle avoit profité de l'obscurité de la nuit pour faire vent arriére jusqu'à Coblou, où elle étoit à portée de recevoir tous les secours de Madras, ce comptoir n'en étant éloigné que de trois lieues. M. le Comte d'Aché n'étoit pas en état d'aller la poursuivre si loin. A peine pouvoit on espérer d'avoir assez de vivres & d'eau pour gagner la rade de Pondichery; plusieurs vaisseaux en manquoient presque entiérement, & l'extrêmité étoit telle, qu'outre le grand nombre de blessés, l'escadre étoit encore embarrassée d'une grande quantité de malades, surtout de scorbutiques, dont l'état demandoit les secours les plus pressans : d'ailleurs l'on joignoit à ces considérations la nécessité d'aller débarquer les troupes & les munitions de guerre, & de se rapprocher du fort St. David, que M. de Lally attaquoit déja vigoureusement.

Nous remîmes donc à la voile pour continuer de louvoyer : les vents & les courants nous furent si contraires, que quelquefois nous perdîmes au lieu d'avancer, & ce ne fut qu'après des travaux incroyables que l'escadre parvint jusqu'à la rade de Pondichery, où elle mouilla le 3 de Mai après cent jours de navigation & un combat des plus vifs.



Liste des Officiers du vaisseau de Roi le Zodiaque, *tués & blessés dans le combat du 29 Avril* 1758.

Messieurs le Chevalier de la Bourdonnaye, Duplessis, Parseau, d'Hercé. } tués.

Messieurs le Comte d'Aché, de Gotho, de Senneville l'aîné, de Senneville le cadet, de Gresigny, de Minthier, du Pouet. } blessés.

Quarante hommes tués pendant le combat; trente-cinq morts de leurs blessures, & cent cinquante blessés.

Dix-sept coups de canon à l'eau.

En débarquant les troupes & les passagers, qui contribuoient à la force de nos vaisseaux, nous eûmes aussi à mettre à terre au-delà de 1200 blessés ou malades; & nos équipages, obligés de travailler au déchargement des vaisseaux, étoient tellement épuisés, que le nombre des malades ne faisoit qu'augmenter tous les jours.

M. Pocok pleinement informé de notre position, & se prévalant fort de la perte accidentelle du *Bien-Aimé*, après avoir tiré de Madras tous les secours nécessaires pour son escadre; appareilla de cette rade le 10 Mai pour tenter de secourir le fort St. David. Ce mouvement fit presser encore les demandes pour les besoins de l'escadre; mais enfin n'étant point en état d'y satisfaire pour le présent, il fut décidé par un conseil mixte, que l'escadre s'embosseroit en ligne de combat, jusqu'à ce qu'elle pût avoir de l'eau, des vivres, du lest, &c. dont plusieurs vaisseaux étoient dépourvus; & qu'elle pût être en état de réattaquer les ennemis. On employa seulement les frégates à transporter les munitions au siege, que nos troupes pressoient vivement, malgré le grand feu continuel que faisoit la garnison, qui se trouvoit renforcée de l'équipage des deux frégates que nous avions brûlées le 28 d'Avril.

Le 26 Mai l'escadre angloise parut devant l'Amparvé, elle n'avoit pu gagner par les bordées du large, & sembloit régler sa manœuvre, pour remonter la côte sans la perdre de vue ; elle avoit à sa suite quelques brûlots, & notre position ne nous permettant pas d'appareiller fautes d'hommes, M. Pocok auroit eu lieu de nous attaquer sur nos ancres avec beaucoup d'avantage, & auroit pu en même tems mettre obstacle au succès de M. de Lally.

Nous ne perdîmes pas un moment pour rallier les équipages en état de rembarquer, & l'on disposoit tout pour la défense des vaisseaux. Cependant M. le Comte d'Aché préférant toujours de couper chemin à l'escadre Angloise pour lui offrir nous-même le combat, on assembla un conseil mixte, où il fut résolu que l'on députeroit M. le Chevalier de Monteil, M. de Palliere & M. de Surville, Capitaines, pour aller en toute diligence auprès de M. de Lally, faire remarquer à ce Général les conséquences qu'il y auroit à attendre l'ennemi ; & les grands avantages qui résulteroient de notre sortie, pourvu que par quelque renfort l'escadre fût en état de se conserver le vent pour livrer une seconde bataille.

Les ennemis s'avançoient de jour en jour & dès le lendemain parurent à vue de Pondichery. En conséquence des représentations qu'on avoit faites à M. de Lally, ce Général se rendit à Pondichery, suivi de 340 soldats Européens, & de 3 à 400 Cipayes. Au moyen de ce renfort M. le Comte d'Aché donna les ordres du départ, & observant les ennemis, dès qu'ils appareillerent vers le fort, nous fîmes les signaux de mettre à la voile, en nous formant en ligne.

Ce fut alors que le Général desirant donner aux officiers de son vaisseau une marque de son contentement de leur conduite, remit aux Lieutenans

un brevet de Capitaine, à chaque Enseigne un brevet de Lieutenant, & un brevet d'Enseigne à chacun de ses Gardes de la marine. L'Escadre angloise parut d'abord résolue de risquer un second combat; mais enfin, au lieu de rapporter à terre avec la brise de large, elle continua la même bordée & disparut: l'escadre fut mouiller en ligne devant Goudelour, & cette place n'ayant plus aucun secours à espérer, se rendit aux armes du Roi le 2 Juin 1758.

M. de Lally ayant marché tout aussitôt vers Diviçoté pour chasser les Anglois de cette place à l'approche de nos troupes, M. le Comte d'Aché, pour employer l'escadre aux objets qui lui parurent les plus intéressans, résolut de croiser à l'atterrage des vaisseaux, soit pour rallier les secours qui pourroient nous arriver, ou pour intercepter ceux des Anglois, soit enfin pour faire voir nos forces aux peuples du Tanjaour, que les Anglois s'attachent à prévenir contre la nation. La *Sylphide*, dont on avoit pris l'équipage & à qui l'on n'avoit pu donner que des Lascaris, nous joignit sur la côte & amarina par le travers de Negapatnam un bâtiment Anglois, que nous envoyâmes sur le champ à Pondichery sous les ordres de M. de Minthier, qui, quoique blessé dangereusement dans le combat, & n'étant pas encore guéri, s'étoit embarqué par zele & pour donner une preuve de sa bonne volonté, mais dont la blessure ayant empiré, il fut contraint de retourner à Pondichery pour s'y faire traiter.

Peu de jours après M. d'Aché reçut une lettre du Conseil de Pondichery, qui l'invitoit à y mener l'escadre, dont la présence paroissoit nécessaire, pour le tems où les troupes du Roi seroient employées à la guerre du Tanjaour, dont on espéroit tirer toutes les sommes nécessaires pour l'expédition de Madras: nous arrivâmes en cette

rade le 17 de Juin, & l'on commença de s'occuper à pourvoir les vaiſſeaux & les mettre en état de pourſuivre les opérations concertées avec l'armée de terre.

Etant à Pondichery, ſans pouvoir toutefois remplir les divers beſoins de l'eſcadre, à cauſe du défaut de reſſources, les Anglois recevant plus de ſecours de leurs colonies, ſe rétabliſſoient à Madras, & après s'être renforcés de l'équipage de trois vaiſſeaux paſſés devant Karikalle quelques jours après que nous eûmes quitté la croiſiere, M. Pocok inſtruit de la réſiſtance du Roi de Tanjaour, & préſumant que notre eſcadre dénuée de troupes lui préſenteroit à l'ancre une victoire aiſée, ſe détermina à venir à nous, en remontant la côte.

M. le Comte d'Aché n'en fut inſtruit que lorſque la plupart de nos vaiſſeaux avoient encore leur gouvernail à terre, & dès le lendemain 27 Juillet on eut connoiſſance de l'eſcadre Angloiſe, laquelle s'avançoit beaucoup, pendant que l'eſcadre n'avoit pas encore tout rembarqué. Nous y travaillâmes jour & nuit, en diſpoſant néanmoins les vaiſſeaux pour ſe battre en rade, puiſque l'on ne voyoit d'abord aucune apparence de pouvoir aller à leur rencontre, avant qu'ils euſſent gagné notre travers. Les vents leur refuſerent tellement, qu'ayant reviré ſur Pondichery, ils ne purent mouiller qu'en arriere de nos vaiſſeaux & ſous le vent.

Ayant pour-lors raſſemblé tous nos convaleſcens, & prenant la plus grande partie des équipages des deux frégates, il parut qu'avec ce petit renfort l'eſcadre ſeroit abſolument dans le cas de ſe battre : ainſi, quoiqu'il fût bien différent de ſoutenir un combat emboſſé, ou d'aller livrer une action à la voile, à cauſe du nombre d'hommes qu'il faut diſtraire pour la manœuvre ; balançant

d'un autre côté tous les inconvéniens de cette premiere position avec les avantages de l'autre parti, M. le Comte d'Aché s'y arrêta, & ayant dépêché M. le Chevalier de Monteil à la ville pour déclarer sa résolution au conseil, on travailla dès-lors à l'appareillage & l'on vira même sur les ancres avec tant de promptitude, qu'au retour du Major l'escadre se mit à la voile ; & chassant pour longer l'ennemi, se forma en ligne de combat.

Les Anglois appareillés depuis six heures du matin marchoient dans le même ordre, & dans l'espoir de nous gagner le vent ils forçoient de voiles ; ils revirerent à deux heures : bientôt nous revirâmes nous-mêmes pour profiter de la brise de terre en rapprochant la côte & reprenant ensuite le bord du large ; il parut que nous pourrions croiser au vent de l'ennemi, d'autant que leur premier vaisseau, à l'approche du *Comte de Provence*, carguâ ses voiles & ne balança pas à attendre les siens : pour-lors, comme le jour finissoit, nous eûmes un grain violent du Nord-Ouest, qui nous fit porter au Sud quart Sud-Ouest ; si bien qu'on se flatta dès-lors de conserver le vent, & que le lendemain nous serions assez élevés dans le Sud pour être assurés du mouillage de Pondichery après la bataille.

Les ennemis n'avoient pas éte aussi favorisés que nous : on ne put aussi les voir que du haut des mâts, & trop tard pour qu'il fût possible d'engager l'action ; ainsi nous continuâmes de porter au plus près en ménageant nos bordées, puisqu'il étoit vraisemblable que les Anglois chercheroient à profiter des premieres brises du Oüest, qui auroient pu pendant la nuit le faire passer à terre & au Sud de nous. D'ailleurs, l'objet de la guerre du Tanjaour entrant pour beaucoup dans les motifs de M. Pocok, il étoit aussi important pour la nation que l'escadre parût sur leurs côtes, avant

que les Tanjaouriens eussent des nouvelles de leurs alliés. Manœuvrant donc pour nous élever le long de la terre en observant toujours les Anglois, nous mouillâmes à vue de Tranquebar à l'entrée de la nuit, & y restâmes jusqu'au jour.

Le 30 Juillet, après avoir louvoyé sans découvrir l'escadre ennemie, nous jettâmes l'ancre devant Karikalle, d'où nous appareillâmes dès que la brise de terre se fut formée, en continuant de tenir exactement le plus près du vent, vu que n'ayant rien appris à notre comptoir de certain sur la position de M. Pocok, il y avoit lieu de croire qu'il avoit continué de courir la bordée du large pour tâcher de gagner entre Ceylan & Negapatuam, afin d'avoir le vent sur nous.

Le 31 Juillet passant en bataille le long de la côte, nous nous fîmes chasser par deux navires au vent de Negapatuam, que la *Diligente* reconnut pour Hollandois, & le soir ayant reviré sur la terre, sans avoir eu connoissance des ennemis, M. le Comte d'Aché fit gouverner pour Karikalle, pour apprendre enfin quelque eclaircissement sur la position de l'escadre Angloise : mais n'ayant rien appris, & quelques-uns pensant que M. Pocok pourroit avoir pris le parti d'inquiéter le fort St. David, ou d'opérer quelques diversions aux troupes, il fut décidé qu'on iroit directement le forcer au combat.

Le 1 Août ayant rangé tous nos vaisseaux de front, nous courions la côte, quand à neuf heures du matin la *Diligente* nous signala l'escadre Angloise. Elle avoit appareillé de Divicoté, & se formant en ligne l'amure à babord, les vents au Sud, elle parut nous attendre. Nous remarquâmes toutes fois que les Anglois portoient en plein, ce qui pouvoit retarder l'action : pour nous, ayant bientôt formé la ligne du combat parallele à celle des ennemis, M. d'Aché ordonna de faire le signal

d'arriver. Au même instant chaque vaisseau mit le cap sur son adversaire, tandis que nous gouvernions droit sur le *Yarmouth*, placé, ainsi que nous, au centre de son escadre, toujours composée de sept gros vaisseaux, d'un brûlot & d'une frégate pour la répétition de ses signaux.

Les deux escadres ne se trouverent cependant à portée que vers les cinq heures du soir, parce que la brise du Sud quart Sud-Est avoit été assez foible; mais alors elle augmenta considérablement & la mer s'étant élevée, plusieurs de nos vaisseaux furent obligés de fermer leurs batteries basses, le *St. Louis* pressé de faire cette remarque importante nous hela, en priant le Général d'observer qu'il lui étoit impossible de se servir de sa batterie : il fallut donc tenir le vent & renoncer à longer l'ennemi.

Il ne profita pas de notre disposition & négligeant de commencer un combat qu'il crut, sans doute, que nous ne différions que par rapport à la nuit, les Anglois, sans tirer, parurent avoir envie de nous doubler seulement au vent; mais les observant avec la plus parfaite exactitude, nous faisions la même voilure qu'eux, voulant ainsi leur faire voir que nous n'attendions que le lendemain pour engager l'action, lorsque l'on revira sur la terre, nous en fîmes les signaux avec des coups de canon, & ne cessâmes d'avoir nos feux de poupe en marchant en bataille au vent à eux.

Cependant nous apperçûmes que les ennemis avoient placé le *Cumberland* après le *Salisbury*, qui suivoit l'*Elisabeth*, faisant leur avant-garde; au lieu de laisser à la nôtre le *Moras* entre le *Comte de Provence* & le *Duc d'Orléans*, nous fîmes pendant la nuit passer le *Duc de Bourgogne* en sa place, les prévenant tous deux de changer en même tems leur flame de division, afin que si nous pouvions dès la pointe du jour engager les enne-

mis trompés à la premiere apparence, ils n'eussent pas le tems de rien changer à leurs dispositions & conséquemment le *Moras* avec *le Condé*, soutenus du *Vengeur*, devoient tâcher de rompre ou de détruire le *Newcastle* & le *Weymouth*, qui composoient l'arriere-garde de l'Escadre Angloise.

Le 2 au matin nous ne revîmes pas les Anglois, qui avoient continué de courir la bordée de large : on crut les appercevoir pendant la journée au Nord-Est, & comme M. d'Aché devoit conférer avec les Capitaines de vaisseau, il fit gouverner pour Karikalle.

On agita en présence de Mrs. les Capitaines & Officiers du Roi le point funeste des batteries des vaisseaux de la Compagnie ; le Général ayant conclu qu'il faudroit encore laisser l'avantage du vent aux ennemis, pourvu que la mer fût mauvaise, on proposa une manœuvre à faire en ce cas, laquelle avoit été déja proposée la veille.

Quand on fut obligé de suspendre l'attaque, l'on entra dans tous les détails de ce projet ; & l'on convint que dans la même occurrence l'escadre, feignant alors de longer l'ennemi, arriveroit insensiblement les vaisseaux dans les eaux les uns des autres, & qu'en se serrant toujours de fort près, le *Comte de Provence* iroit ranger le dernier vaisseau Anglois à la portée du pistolet, & que tous les vaisseaux en suivant directement sa manœuvre, enverroient leur feu à bout touchant sur le serre-file des Anglois, & qu'en continuant de courir le même bord ils se formeroient en ligne à une demi-lieue sous le vent des Anglois, après avoir coupé les deux frégates & desemparé prob[illegible]ment un de leurs vaisseaux.

Chaque Capitaine fut ainsi prévenu de ce qu'il auroit à faire. On s'en expliqua surtout beaucoup avec M. de la Chaise, qui pouvoit le plus contribuer au succès de cette manœuvre, en acceptant

dès-lors un signal pour le moment où l'on auroit à en faire usage.

Nous nous proposions d'être sous voiles avant l'aube du jour, à cause des ennemis, quand à une heure l'on entendit leurs coups de canon de signaux, & vîmes leurs feux qu'ils mirent en virant par la brise de terre pour longer la côte.

Le 3 Août, aussitôt nous appareillâmes pour courir nous-mêmes sur ce bord, & la *Diligente*, avec laquelle nos vaisseaux formerent la ligne en marchant, nous mettoit dans le cas de pouvoir engager les ennemis, avant que la brise fût renforcée.

C'est ainsi que nous attendions avec impatience le point du jour. Dès qu'on put le voir, les Anglois se presserent de manœuvrer à la hâte : dans le même instant nous fîmes le signal d'arriver en bataille, & en marchant nous tirâmes un second coup de canon pour assurer le pavillon du Roi. Tous nos vaisseaux s'observant dans le meilleur ordre du monde, sembloient à l'envi les uns des autres approcher l'ennemi; celui-ci obligé de plier en dépendant pour se former, paroissoit embarrassé de nous voir aller à lui avec tant de résolution; & pendant qu'il se disposoit successivement à nous recevoir, les cris de vive le Roi éclatoient d'un bout de notre ligne à l'autre; mais par malheur la brise ayant renforcé, le *St. Louis* nous hela encore pour nous apprendre que son vaisseau, ainsi que plusieurs autres de la Compagnie, étoient dans l'impossibilité de se servir de leurs canons d'en-bas.

Nous étions alors par le travers de Negapatuam, à peu de distance de la rade, & par le changement régulier de la brise nous ne pouvions tenir en observation que jusqu'à midi, tems auquel l'Amiral Pocok devoit venir lui-même livrer le combat, ayant sur nous le vent du large; ainsi;

puisque l'action étoit inévitable, il fut proposé de mettre sur le champ en pratique la manœuvre dont on avoit parlé la nuit derniere, & avec toutes les raisons qui justifioient cette idée, l'on avoit encore celle de pouvoir ensuite reprendre le vent, en courant au Sud-Est jusqu'à la fin de la brise de terre, après avoir foudroyé le serre-file des Anglois & coupé leurs frégates. Nous en étions-là à six heures du matin, les ennemis courant au Sud par le vent d'Ouest bon frais, & nous longeant de même la côte à arriver, depuis que l'on avoit éprouvé le fatal défaut de nos batteries. Cet intervalle fut employé à consulter sur le mouvement proposé, au sujet duquel M. d'Aché desira savoir en dernier ressort le sentiment des Capitaines : enfin la *Diligente* étant de retour, & voyant que le tems se passoit pour l'exécution d'une manœuvre que le calme seul pouvoit empêcher d'être décisive, nous fîmes le signal convenu. Aussitôt M. de la Chaise manœuvrant, & chaque vaisseau imitant le *Comte de Provence*, l'escadre s'avançoit dans l'ordre le plus convenable à notre dessein, de façon à le cacher à l'ennemi, qui parut ne le comprendre que lorsqu'il ne lui étoit plus possible de l'empêcher. En effet, nous nous trouvions à dix heures dans la situation la plus avantageuse : les Anglois n'avoient pas jugé à propos de faire arriver leur tête pour porter tous en dépendant comme nous ; jugeant ensuite qu'un tel mouvement ne seroit pas pour eux une ressource suffisante, ils se contentoient de serrer exactement la file de leur arriere-garde.

Bientôt nous voyant approcher de leur queue & reconnoissant que nous allions être à portée de cribler le dernier vaisseau & couper leurs frégates, ils firent successivement plusieurs manœuvres différentes, tantôt les uns arrivant sur leurs misaines, tantôt revenant au lof & s'aidant de

leurs canots, ils travailloient à se maintenir Nord & Sud; tandis que nous, courant toujours grand largue à l'Est Sud-Est; nous tenant le beaupré sur la poupe, nous gouvernions droit en allant écraser leur dernier vaisseau & séparer leurs frégates. Celles-ci avoient pour les remorquer jusqu'à cinq bâtimens à rame; mais voyant que tous leurs efforts seroient inutiles pour gagner leurs postes, elles abandonnerent leur escadre; mais, quoiqu'elles courussent au large toutes voiles dehors, certainement la *Diligente* qui s'y disposoit déja, auroit pu les contenir & les faire amener sous le feu d'un de nos vaisseaux.

Plus nous approchions de la queue de l'ennemi, & plus il y paroissoit de confusion; M. Pocok faisoit des signaux continuellement, & le dernier vaisseau, le plus inquiet sur sa propre situation, vouloit abattre sur stribord pour ne pas recevoir tous nos coups dans sa poupe, sans songer qu'il ne seroit que plus en danger, tandis que son escadre n'osant aucunement se rompre, ni dériver par la contre-marche, demeuroit avec les deux huniers sous une ligne mal formée.

C'étoit ainsi que l'escadre du Roi alloit remporter inévitablement un premier avantage, puis se mettre à portée de livrer entre les deux brises un combat général aux six vaisseaux qui auroient resté à M. Pocok. Nous ne voyions aucun obstacle de sa part, & déja manœuvrant avec confusion il s'étoit abordé lui-même avec un de ses vaisseaux, tandis que nous allions toujours constamment à notre objet. Le *Comte de Provence* étoit déja prêt d'envoyer son grand feu, quand la brise qui avoit déja beaucoup molli, calma entierement & fut suivi du vent du large.

Cette révolution arrivée encore plutôt que nous ne l'avions craint, & que l'ennemi n'avoit pu l'espérer lui-même, remit les choses dans leur premier

tat : M. de la Chaiſe, avant même que nous lui en fiſſions le ſignal, ne ſongea plus qu'à manœuvrer ſuivant les circonſtances ; & puiſque l'ennemi avoit le vent que nous avions été obligés de lui céder, c'étoit à lui à en profiter, tandis que notre ligne étant bien formée, nous l'attendions de pied ferme.

M. Pocok fut quelque tems à débrouiller ſes vaiſſeaux ; enfin à midi ayant placé l'*Eliſabeth*, le *Salisbury* & le *Cumberland* à ſa tête, ſuivi du *Weymouth*, du *Newcaſtle* & du *Tigre*, il fit le ſignal d'arriver ſur nous : ſon avant-garde n'obſervant pas préciſément la marche des autres, l'*Eliſabeth* étoit parvenue très-près du *Comte de Provence*, quand le *Yarmouth* étoit encore éloigné de nous, & que toute la queue ennemie n'étoit point à portée d'occuper notre arriere-garde. Notre Général voulut attendre M. Pocok pour mieux l'inviter à prolonger ſa ligne : nous fîmes le ſignal à la tête de carguer encore de ſes voiles, en braſſant notre grand hunier ſur le mât, dès que nous vimes l'*Eliſabeth* parallele au *Comte de Provence*.

L'*Eliſabeth* ſe trouvant rendue à la portée du piſtolet, mit alors en panne, & M. de la Chaiſe, qui avoit toujours autant montré de fierté que d'intelligence dans ſes manœuvres, braſſa auſſi en panne pour ſe tenir ſous ſon feu, & dès l'inſtant nous commencâmes à hiſſer le pavillon du combat ; il lui envoya à bout portant ſa bordée entiere, en recevant de même celle de l'ennemi.

Le *Duc d'Orléans* & le *Duc de Bourgogne* tirerent au même inſtant ſur les autres : nous voulions garder notre feu pour le *Yarmouth*, quand le *Cumberland* qui le précédoit, nous ayant tiré ſa bordée, nous lui adreſſâmes la nôtre. Le *St. Louis* attaqua au même inſtant l'Amiral, qui lui tira avant de ſe rendre par notre travers, & les deux arriere-gardes ſe tirerent auſſi, quoique peu à portée à cette premiere volée.

C'eſt ainſi que le combat fut engagé, & avec la meilleure apparence, puiſque l'*Eliſabeth* eut ſon perroquet de fougue emporté & que le *Comte de Provence* ſembloit nous promette de plus grands avantages, quand au milieu de la fumée qu'excitoit le feu continuel de ſes batteries, nous vîmes ſon mât d'artimon enflammé; accident cauſé par les artifices des ennemis, & d'autant plus terrible que ce vaiſſeau ſe trouvoit engagé à la portée du piſtolet. M. Bouvet, ſon matelot d'arriere, y pourvut ſur le champ, & tandis que M. de la Chaiſe cherchoit à s'éloigner pour éteindre ſon feu, il coupa promptement entre les deux pour combattre lui-même M. Stevens. Le *Duc d'Orléans* partagea auſſi ſes coups pour occuper le *Salisbury*, & nous dirigeant alternativement les nôtres ſur le *Cumberland* & l'Amiral, nous continuions la bataille, qui étoit fort vive de part & d'autre, & déja très-ſanglante. Dès le commencement du combat, notre roue de gouvernail fut emportée, & avant que d'avoir réparé cette perte nous n'ajuſtions que difficilement nos coups, tandis que nous en recevions ſans ceſſe du *Cumberland* & de l'Amiral. D'ailleurs, à peine eûmes-nous diſpoſé une ſeconde roue, que le feu qui avoit pris à notre cale jetta un trouble épouvantable, en nous mettant dans le cas de ſauter en l'air. Ce malheur fut bientôt réparé; mais bientôt notre tamiſe ou croiſſant détaché par le canon de la Ste. Barbe crevé en tirant, retenoit encore notre barre; ce qui nous empêchoit de venir auſſi au vent que nous le deſirions, pour ajuſter le vaiſſeau de M. Pocok, lequel ſe ſentant par notre hanche nous incommodoit fort & ne pouvoit être bien chauffé que par le *St. Louis*; cependant nous lui coupâmes ſa vergue de grand hunier & ne ceſſions de lui tirer dès que nous pouvions le découvrir.

Auſſitôt que nous pûmes gouverner, nous nous

attachâmes à rapprocher le *Duc de Bourgogne*; qui, en se maintenant, soutenoit un combat très-opiniâtre avec l'avant-garde ennemie, & pour cela nous voulions nous-mêmes passer au vent du *Duc d'Orléans*; mais pendant que nous nous avancions & que ce vaisseau, pour se prêter à notre dessein, braissoit ses voiles, la drosse de notre seconde roue fut emportée au milieu des volées continuelles dont nos agrêts souffroient beaucoup: finalement, par le défaut de gouvernail nous nous vîmes forcés d'aborder de long en long M. de Surville. Par bonheur les Anglois ne purent profiter de cette conjoncture, où nous démeurions exposés à tout, s'ils avoient conduit leurs brûlots sur le *Zodiaque*; nous n'eûmes à les combattre que la même distance, & le *Duc d'Orléans*, ainsi que nous, ayant travaillé avec une vîtesse & une ardeur incroyables, les deux vaisseaux furent presqu'aussitôt dégagés, & celui de M. de Surville recommençant à tirer, le *Duc de Bourgogne* eut lieu de se rétablir en combattant.

Le *Vengeur* qui fermoit notre ligne, serroit le plus près, & nous leur voyions toujours faire un feu prodigieux: enfin, malgré toutes nos pertes, nous espérions que le *Comte de Provence* pourroit revenir, lorsque le *Moras*, ainsi que le *Condé*, quitterent sur les quatre heures après avoir beaucoup souffert.

Dès-lors nous préparâmes le signal pour virer tous à la fois vent arriere, continuant pourtant la bataille en rapprochant le *Comte de Provence*, qui ne cessoit de travailler à se réparer, mais qui, heureux de n'avoir pas sauté en l'air, n'étoit pas encore en état de reprendre son poste. Il devoit d'ailleurs avoir plus de facilité à le reprendre, dès que l'escadre auroit pris à l'autre bord; ainsi nous hissâmes le signal pour virer lof pour lof, avec celui pour l'ordre de bataille, l'amure à bas bord,

observant

observant nous-mêmes de virer les derniers, pour favoriser l'exécution de ce mouvement.

Le *Vengeur*, qui non-seulement avoit bien rempli les vuides du *Moras* & du *Condé*, mais qui avoit eu soin de prolonger en tirant sans cesse, contribua aussi beaucoup au succès de cette manœuvre. L'escadre se trouva donc bientôt orientée pour la nouvelle ligne de combat, les deux petits vaisseaux à la tête, & le *Vengeur* & nous à l'arriere-garde.

Les Anglois, dont avoit été aussi dérangée la ligne, loin de nous serrer alors que nous virions pour rallier le *Moras* & le *Condé*, ne revirerent qu'en faisant une espece de contre-marche qui éloignoit les deux escadres; deux de leurs vaisseaux seulement s'acharnoient à tirer sur le *Zodiaque*, qui dans ce moment faisant feu des deux bords en même tems, prêtoit côté à presque toute la ligne angloise, pour tâcher de sauver deux de ses vaisseaux absolument dégréés & hors d'état de manœuvrer. Cette manœuvre eut son effet, & ses vaisseaux ayant mis les voiles qu'ils purent gréer, se tirerent du mauvais pas où ils se trouvoient engagés. Alors M. le Comte d'Aché, chauffé par cinq vaisseaux, se détermina à virer lui-même lof pour lof, & le *Vengeur* ayant serré sur nous, nous courûmes largue pour rallier nos vaisseaux qui se trouvoient fort de l'avant. Le vaisseau de M. Pocok restoit fort de l'arriere, absolument dégréé; il n'y avoit que l'*Elisabeth* & le *Newcastle* qui nous approchoient: ils ne le faisoient cependant qu'en garant.

Peu après le *Comte de Provence*, dégagé de son mât d'artimon qu'il avoit coupé, se rapprocha pour faire ferme à l'arriere-garde, & M. Pocok qui avoit eu tant de bonheur dans cette journée, & dont l'escadre étoit alors dans une disposition bien plus favorable que la nôtre, au lieu de rengager le

combat fit le signal de tenir le vent. Nous ne changeâmes rien à notre manœuvre ; la *Diligente* avoit été avertir tous nos vaisseaux de bien marcher en ordre, en se raccommodant de leur mieux. Nous conservâmes toujours le signal pour l'ordre de combat, l'amure à bas bord, & cependant, vu le besoin pressant de réparer les navires, nous gouvernâmes pour Pondichery.

Le lendemain 4 Août nous nous en trouvâmes à portée, & fûmes mouiller en bataille devant cette place. En y arrivant le Général envoya M. le Chevalier de Monteil à la ville, & lui commanda de dire en passant à M. de la Chaise combien il étoit content de sa conduite, & témoigner aussi les mêmes sentimens aux autres Capitaines : mais convaincu par leur rapport des défauts actuels d'hommes, d'agrêts & de munitions, & ne pouvant surtout, par rapport aux batteries de la plupart des navires, se flatter de décider l'affaire en réattaquant les ennemis, on résolut dès-lors de s'embosser près de la place ; & les magasins étant absolument dégarnis, M. le Comte d'Aché voyant que la réparation des vaisseaux y devenoit d'autant plus difficile, que la colonie manquoit des premiers moyens & que l'armée de terre, obligée d'abandonner le siege de Tanjaour, loin d'apporter les fruits que l'on espéroit de cette entreprise, alloit encore augmenter l'embarras de nos subsistances se détermina à partir le plus promptement qu'il lui seroit possible.

Liste des Officiers du Roi tués & blessés au combat naval du 3 Août 1758.

Mr. Dudessais, Lieutenant de vaisseaux, M. de Senneville l'aîné, M. de Minthier.	tués.
Mrs. Comte d'Aché, de Beaudran, d'Aché, de Genlis & de Tremizoi.	blessés.

35 hommes tués roides & jettés à la mer pendant le combat.

40 morts de leurs blessures & 150 de blessés.

Les Anglois se réparant entre Karicalle & Négapatuam, & allant chercher du secours à ce comptoir, une de leurs frégates s'y empara d'un brigantin expédié de l'Isle de France, & auquel les Hollandois eurent la foiblesse de refuser toute protection : heureusement qu'en apprenant cette nouvelle, nous eûmes connoissance d'un vaisseau de la Compagnie d'Hollande, qui passoit en vue de Pondichery. On le fit chasser par la *Diligente*, qui le conduisit en rade, où il fut décidé qu'on le retiendroit jusqu'à ce que les Hollandois eussent satisfait au dommage ; & ce vaisseau ayant beaucoup d'agrêts & de munitions, nous procura ainsi des ressources d'autant plus précieuses, que nos besoins étoient plus pressans. Le 24 d'Août l'escadre Angloise ayant appareillé des environs de Negapatuam, parut revenir sur nous ; cependant elle ne dépassa pas la hauteur du fort St. David : nous avions des intelligences certaines du secret de M. Pocok, qui avoit préparé cinq brûlots pour venir nous attaquer sur nos ancres. Le défaut d'agrêts & de vivres qui mettoit l'escadre du Roi dans le cas le plus critique, si nous étions obligés de livrer un troisieme combat, détermina M. le Comte d'Aché à partir pour l'Isle de France, & en ayant informé M. de Lally & le conseil, nous appareillâmes le 3 Septembre de Pondichery, & après une traversée des plus heureuses nous arrivâmes le 13 Octobre 1758 à Maurice.

FIN.

